

Annexes

	Pages
1 Proposition de module	2
2 Modèle de résultats	19
3 PNIA II	28
4 SNCD	186

1. PROPOSITION DE MODULE

Angebot an das

**Bundesministerium für Landwirtschaft, Ernährung
und Heimat (BMLEH)**

Zur Durchführung des Vorhabens

***Professionalisierung von Kakaoproduzenten und ihrer Organisatio-
nen in nachhaltiger Kakaoproduktion (PRO-PLANTEURS III)***

GIZ PN: 2025.9008.1

vorgelegt von

Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

am: _____ 14.11.2025 _____
(Datum)

i.V. Kirsten Hegener
Kirsten Hegener
Landesdirektorin Côte d'Ivoire

i.V. Tobias Schröder
für Christian Görg
Leiter Verbindungsbüro BMUKN und
BMLEH

0.	<i>Projektnummer</i>	2025.9008.1 (Vorgängerprojektnummer: 2017.9097.1; 2014.9084.6 und 2020.9000.9)
1.	<i>Bezeichnung des Projekts</i>	Professionalisierung von Kakaoproduzenten und ihrer Organisationen in nachhaltiger Kakaoproduktion (PRO-PLANTEURS III)
2.	<i>Land</i>	Côte d'Ivoire
3.	<i>Zuständige Arbeitseinheit im BMLEH</i>	Referat 624 „Recht auf Nahrung“
4.	<i>Auftragnehmer und zuständiger Ansprechpartner/in</i>	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH Daria Grünler, Key Account Managerin, Verbindungsbüro BMLEH Dr. Johannes Agbahey, Projektleiter PRO-PLANTEURS
5.	<i>Partnerinstitutionen im Partnerland (politische Verankerung und an der Durchführung beteiligte Institutionen)</i>	Staatsministerium für Landwirtschaft, ländliche Entwicklung und Nahrungsproduktion (<i>Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières</i> MEMINADERPV) – politischer Partner Kaffee-Kakao-Rat (<i>Conseil du Café-Cacao CCC</i>) - Durchführungspartner
6.	<i>Beschreibung der Ausgangssituation im Land/im Projektgebiet /im Sektor in Bezug auf Projektziele</i>	Der Kakaosektor ist wegen Regenwaldzerstörung, Klimawandel, Artenverlust, unzureichenden Preisen und Kinderarbeit in der öffentlichen Debatte. Seit 2012 arbeiten BMZ, BMLEH, die Süßwarenindustrie und zivilgesellschaftliche Akteure im Forum Nachhaltiger Kakao e.V. (GISCO) an besseren Lebensbedingungen für Kakaobäuerinnen und Kakaobauern und einer nachhaltigeren Lieferkette. 2015 starteten sie mit der ivoirischen Regierung das Projekt PRO-PLANTEURS, das sich auf die Professionalisierung von Kooperativen, die Verbesserung der Produktionssysteme und die Kompetenzentwicklung der Sektorakteure konzentriert. Mit einer Bevölkerung von aktuell etwa 32,7 Millionen Menschen und einem jährlichen Bevölkerungswachstum von rund 2,5 % steht Côte d'Ivoire vor erheblichen demografischen Herausforderungen. Die Lebenserwartung liegt bei etwa 62 Jahren (Männer: 60 Jahre, Frauen: 64 Jahre). Die ivoirische Wirtschaft basiert stark auf der Landwirtschaft, die rund 21 % des BIP erwirtschaftet und etwa 48 % der Erwerbsbevölkerung beschäftigt. Sie ist damit eine zentrale Säule der Armutsbekämpfung im ländlichen Raum. Aufgrund seiner herausragenden Bedeutung hat die Regierung im Rahmen des Nationalen Entwicklungsplans (PND) die Steigerung der landwirtschaftlichen Produktivität und Diversifizierung als strategisches Ziel definiert – mit besonderem Fokus auf den Kakaosektor. Côte d'Ivoire ist mit rund 40 % der weltweiten Produktion der größte Kakaoproduzent der Welt. Die jährliche Produktion stieg von weniger als 550 000 Tonnen im Jahr 1980 auf etwa 1,8 Millionen Tonnen in der Saison 2024/25. Kakao erwirtschaftet 15 % des BIP und 40 % der Exporterlöse. Die Kultur wird im sogenannten Kakaogürtel im Süden des Landes auf durchschnittlich 3,5 Hektar von etwa 1 Million Kleinbäuerinnen und Kleinbauern angebaut. Diese tragen hiermit zur Subsistenz von rund 6 Millionen Menschen bei, wobei über 90 % der Bauern kein existenzsicherndes Einkommen erzielen. Nur rund 30–40 % der Produzent*innen sind in Genossenschaften organisiert, die häufig ineffizient arbeiten und ihren Mitgliedern nur begrenzte Dienstleistungen anbieten.

	Vernetzung und politische Vertretung dieser Produzent*innen bleiben daher schwach. Geringe Erlöse bedingen unzureichende Entlohnung und fördern Kinderarbeit, deren gefährliche Formen in 39 % der Haushalte vorkommen. Die Beschaffungspraktiken der vermarktenden Unternehmen sind von unsicherer Abnahme, niedrigen Preisen und verspäteten Zahlungen geprägt. Eine Studie der französischen Gesellschaft LeBasic aus dem Jahr 2022 kam zum Schluss, dass Kakao-producingen und Produzentinnen nur 9 % des Preises, den deutsche Verbraucher*innen für Schokolade zahlen, erhalten. Die Produktivität liegt im Projektgebiet im Durchschnitt bei etwa 350 kg/ha, während der Durchschnittsertrag derzeit bei etwa 400–500 kg Trockenbohnen pro Hektar und das Ertragspotenzial bei ca. 1.200–1.500 kg/ha liegt. Gründe für die geringe Produktivität sind nicht angepasste oder veraltete Anbaumethoden, über-nutzte Böden, unzureichender Zugang zu Beratung, Betriebsmitteln und Finanz-dienstleistungen sowie Krankheiten wie die <i>cocoa swollen shoot virus disease</i> (CSSVD). Hinzu kommen alternde Plantagen und ein Mangel an unternehmeri-schem Know-how. Die Produktionssteigerungen der vergangenen Jahrzehnte beruhen zum großen Teil auf der Ausweitung der Anbauflächen durch die Zerstörung von Wäldern, teils auch auf Kosten geschützter Waldgebiete (<i>forêts classées</i>). Dies führte zu erheb-lichen Abholzungen und Umweltbelastungen. 62 % der Entwaldung sind auf die Ausweitung landwirtschaftlicher Flächen zurückzuführen, wobei fast 40 % des Lan-des für den Kakaoanbau genutzt wird. Trotz wachsender Exportmengen hat sich die Einkommenssituation der Produzent*innen kaum verbessert: Etwa 55 % der Kakaobauern leben unterhalb der nationalen Armutsgrenze, und nur etwa 7 % er-zielen laut einer Fairtrade-Studie (2018) ein existenzsicherndes Einkommen. Die starke Abhängigkeit vom Kakaopreis (rund 66 % des durchschnittlichen Haus-haltseinkommens) macht die Produzent*innen besonders anfällig für Preisvolatili-tät. Fehlende Diversifizierung, mangelnde Markt- und Verarbeitungsinfrastruktur sowie unzureichende Ernährungssicherung verschärfen die Situation zusätzlich. Frauen sind besonders benachteiligt: Sie haben eingeschränkten Zugang zu Land, Krediten, Schulungen und landwirtschaftlichen Inputs und profitieren nicht im glei-chen Maße von der Wertschöpfung. Die ivoirische Regierung versucht, den Sektor resilienter und nachhaltiger zu ge-stalten. Für die Saison 2025/26 wurde ein neuer Mindestpreis von 2 800 CFA Francs/Kg (ca. 4.27 EUR/Kg) festgelegt, um die Einkommen der Produzent*innen zu stabilisieren. Parallel werden Programme zur Diversifizierung, Waldwiederher-stellung und nachhaltigen Bewirtschaftung ausgeweitet. Dennoch bleibt die Her-ausforderung bestehen, Produktivität, Einkommen, Umweltschutz und soziale Ge-rechtigkeit miteinander in Einklang zu bringen. Langfristig hängt der Erfolg des ivoirischen Agrarsektors davon ab, wie gut es ge-lingt, den Strukturwandel hin zu produktiveren, klimaresilienten und sozial gerech-teren Wertschöpfungsketten zu gestalten – mit besseren Marktanreizen, stärkerer Einbindung von Frauen und einer verbesserten Organisation der Produzent*innen. Frauen profitieren nicht ihrer Arbeitsleistung entsprechend von der Wertschöpfung und sind im Hinblick auf den Zugang zu Land, Krediten, Ausbildung und zu Pro-duktionsmitteln in besonderem Maße benachteiligt. Sie erzielen aus ihrer Arbeit im Kakaoanbau wenig Einkommen und die zunehmende Ausdehnung des Kakaoan-baus auf Nahrungsmittelanbauflächen geht ebenso zu Lasten der Frauen. Die wirt-schaftlichen Lebensbedingungen der Bauernfamilien sowie der Erhalt der natürli-chen Ressourcen in der Projektregion sind gefährdet (Kernproblem). Im Fazit erfüllt der Kakaosektor trotz gegebener Potenziale seine ökologische, öko-nomische und soziale Verantwortung nicht. Unzulänglichkeiten bestehen in allen Dimensionen der Nachhaltigkeit. Die Kakaolieferkette ist nicht an die wirtschaftli-chen, regulatorischen, ökologischen und sozialen Herausforderungen angepasst.
--	--

7. <i>Projektziel und Indikatoren</i>	Projektziel: Die Kakaolieferkette in ausgewählten Regionen der Côte d'Ivoire ist an wirtschaftliche, regulatorische, ökologische und soziale Herausforderungen angepasst. Indikatoren: 1. Anzahl Kakao produzierender Haushalte mit einem Living Income. <i>Basiswert:</i> 1.440 Haushalte (2022¹) <i>Zielwert:</i> 3.000 Haushalte (12/2027) 2. Agroforstwirtschaftlich genutzte Kakaoanbauflächen. <i>Basiswert:</i> 2.400 ha (2022) <i>Zielwert:</i> 4.000 ha (12/2027) 3. Anzahl der Betriebe der Kakaogenossenschaften mit langfristig gesichertem Marktzugang für die afrikanischen Regionalstandards für nachhaltigen Kakao (<i>African Regional Standards</i>, ARS 1000) und die EU-Verordnung für entwaldungsfreie Produkte (<i>EU-Deforestation Regulation</i>, EUDR). <i>Basiswert:</i> 2.400 Betriebe (2024) <i>Zielwert:</i> 6.000 Betriebe (12/2027) 4. Menge der mit den Bestimmungen der ARS 1000 und EUDR konformen Kakaoproduktion in geförderten Genossenschaften. <i>Basiswert:</i> 0 Metrische Tonne (MT), da Konformität der aktuellen Produktion noch nicht überprüft (2024) <i>Zielwert:</i> 6.000 MT (12/2027) 5. Kakaoerträge der von Frauen geführten Kakaoplantagen. <i>Basiswert:</i> 250 Kg/ha (2022) <i>Zielwert:</i> 500 Kg/ha (12/2027) Die Zielformulierung und Indikatoren beziehen sich auf das Gesamtvorhaben mit Finanzierung durch das BMZ, den Verein Forum Nachhaltiger Kakao e.V. und das BMLEH.
8. <i>Zielgruppen</i>	Zielgruppe des Gesamtprojekts sind rund 8.000 Kakaobetriebe, ihre Familien und 12 unterstützende Genossenschaften. Das Vorhaben hat einen besonderen Fokus auf der Förderung von Frauen und jungen Menschen. Die weitere Zielgruppe umfasst Fach- und Führungskräfte des MEMINADERPV, des ivoirischen Kaffee- und Kakaorats (<i>Conseil du Café-Cacao</i>, CCC), der Gesellschaft zur Förderung der ländlichen Entwicklung (<i>Agence Nationale d'Appui au Développement Rural</i>, ANADER) sowie Vertreter*innen von NROs und von Ausbildungsinstitutionen. Die Interventionsgebiete befinden sich entlang des Kakaogürtels im Osten und Südosten der Côte d'Ivoire rund um das Naturschutzgebiet Bossématié.
9. <i>Projektkonzept</i>	Das Projekt bringt wirtschaftliche und ökologische Ziele in Einklang und wirkt über die Förderung nachhaltiger Produktionsmethoden der weiteren Zerstörung von Waldlandschaften durch den Kakaoanbau entgegen. Mit seinem Fokus auf der Entwicklung nachhaltiger agroforstwirtschaftlicher Kakaoproduktionssysteme und nachfrageorientierter Dienstleistungen durch Genossenschaften, sowie der Förderung gerechter Handelsbeziehungen zwischen den Genossenschaften und dem Handel, schließt das Projekt nahtlos an seine Vorgängervorhaben an. Nachhaltige und gerechte Handelsbeziehungen beziehen sich hier auf Lieferkettenmodelle, die ökologische, soziale und ökonomische Kriterien systematisch berücksichtigen. Dazu gehören transparente Handelsbeziehungen, klare Qualitätsstandards,

¹ Für die Indikatoren 1, 2 und 5 werden die Werte aus der vorletzten Datenerhebung von 2022 verwendet, da die Ergebnisse der letzten Datenerhebung von 2025 noch nicht vorliegen.

	nachweisbare Rückverfolgbarkeit sowie faire und stabile Vergütungsmechanismen für Produzent*innen. Solche Systeme fördern langfristige Partnerschaften zwischen Unternehmen, Genossenschaften und Kleinbäuerinnen, vermeiden einseitige Abhängigkeiten und stärken die Position der Produzent*innen in der Wertschöpfungskette. Sie tragen dazu bei, Risiken wie Preisvolatilität, Machtungleichgewichte oder nicht nachhaltige Produktionspraktiken zu reduzieren und schaffen verbesserte Anreize für klima- und ressourcenschonende Produktionsweisen. Das Projekt trägt über eine nachhaltige und entwaldungsfreie Kakaoproduktion zur Umsetzung des nationalen Klimabeitrags (NDC) und der Bonn-Challenge bei. Die Wirkungshypothese ist, dass die Förderung von nachhaltigen agroforstwirtschaftlich orientierten Kakaoproduktionssystemen den Baumreichtum der Landschaften erhöht, den Einschlag von Bäumen in Schutzgebieten reduziert und darüber zur Erhaltung von biologischer Vielfalt beiträgt. Die Maßnahmen zur Entwicklung von Finanzierungs- und Anreizsystemen fördern ökologisch nachhaltige Produktionssysteme. Die Wirkungshypothese ist, dass ökonomische Anreizsysteme die Motivation zur Umsetzung der ökologisch nachhaltigen Produktionssysteme und Baumnutzung fördern und absichern. Hierzu dient auch die Weiterentwicklung nachhaltiger Beschaffungssysteme, die neben einer gerechteren Verteilung des Mehrwerts entlang der Lieferkette auch den verbindlichen Rahmen für ökologisch nachhaltigen Kakaoanbau festlegen.
9.1 Leistungen zur Erreichung des Projektziels/geplante Maßnahmen	Das Vorhaben baut auf den Ergebnissen des Vorgängervorhabens auf, insbesondere zur Professionalisierung der Genossenschaften, Optimierung der Produktionssysteme der Kakaobetriebe und Stärkung des fachlichen Austauschs im Sektor. Es verfolgt eine <i>Capacity Development-Strategie</i>, die Kompetenzverbesserungen für nachhaltige Kakaoproduktion auf individueller Ebene mit der Entwicklung von Kapazitäten auf Organisationsebene (Genossenschaften, Trainings- und Beratungsstrukturen) kombinieren. Sie stärkt die Zusammenarbeit entlang der Lieferkette zwischen Betrieben, Genossenschaften, Aufkäufern, Verarbeitern, CCC und anderen. Über Austauschformate, die staatliche (z. B. CCC, MEMINADERPV, ANADER) und private Akteure einbeziehen, fließen Modelle und Innovationen in die Diskussion auf Sektor- und Unternehmensebenen ein, um die Breitenwirkung des Vorhabens zu erhöhen und Rahmenbedingungen (z. B. Kakaomindestpreis, Zahlung von Umweltdienstleistungen) zu verbessern. Zur Erhaltung von Schutzgebieten unterstützt das Projekt über partizipative Entscheidungsprozesse, die Stärkung der Zusammenarbeit zwischen Akteuren, die Entwicklung und Umsetzung von Landnutzungspläne in Abstimmung mit dem Pro2GRN II einen territorialen Landschaftsansatz. Ziel ist es, Landnutzungskonflikte zu minimieren und nachhaltige Entwicklung zu fördern, indem verschiedene Akteure – wie Gemeinden, staatliche Institutionen, Privatwirtschaft und Zivilgesellschaft – gemeinsam Entscheidungen über die Nutzung und den Schutz der ausgewählten Landschaften treffen. Dem Konzept des <i>Do-No-Harm</i> entsprechend wirkt das Vorhaben zusätzlich über Konflikt- und Akteursanalysen sowie Dialogprozesse auf latente Konflikte für einvernehmliche Lösungen ein (Qualitätsmerkmal Konfliktsensibilität). Die Förderung nachhaltiger Produktionsmethoden dient der Vermeidung von Waldzerstörung und der Resilienz der Betriebe. Modelle für nachhaltige Beschaffungspraktiken werden entwickelt, um Marktzugang und existenzsichernde Einkommen zu gewährleisten (Qualitätsmerkmal Armutsbekämpfung und Reduzierung der Ungleichheit). Hierfür werden bewährte Lösungen, die schon wiederholt erfolgreich in der Praxis genutzt wurden, speziell für einkommensschwache Frauenbetriebe in das Leistungsportfolio der Genossenschaften integriert und gleichzeitig die Interessenvertretung von Frauen innerhalb der Genossenschaften systematisch gestärkt. Dies kann z.B. durch <i>Farmer Business School</i> (FBS), <i>Farmer Field School</i> (FFS), <i>Inclusive Contract Farming</i>, oder <i>SME Business Training and Coaching Loop</i> (SME-Loop) erreicht werden und entspricht den Qualitätsmerkmalen Menschenrechte, Geschlechtergleichstellung und Inklusion.

	Um den Anforderungen der ARS 1000 und der EUDR gerecht zu werden, fördert das Projekt die Nutzung digitaler Instrumente zur Rückverfolgbarkeit der Kakao- bohnen und für mögliche Zahlungen von Umweltdienstleistungen (Qualitätsmerk- mal Digitalisierung, „Digital als Standard“). Die Zusammenarbeit mit dem Forum Nachhaltiger Kakao erleichtert den Austausch mit Unternehmen aus der Schoko- ladenindustrie in Deutschland. Durch die Verknüpfung lokaler, nationaler und inter- nationaler Strategien und den Austausch mit anderen Projekten entstehen Syner- gieeffekte, die die Wirtschaftlichkeit des Vorhabens steigern.
9.2 Konkrete Vorgehensweise	Das Vorhaben trägt durch die Vermittlung von Wissen und die Einführung von nachhaltigen Anbaupraktiken, die den geltenden Standards (z.B. ARS1000) und Verordnungen (z.B. EUDR) entsprechen, zum existenzsichernden Einkommen von 8.000 kleinbäuerlichen Haushalten sowie zur Erhaltung der natürlichen Ressour- cen bei. Über einen Mehrebenenansatz zielt das Vorhaben durch die Entwicklung von Kapazitäten für die Produzentinnen und Produzenten auf Wirkungen auf Mikro- Ebene, über die Stärkung der Genossenschaften und die Verbesserung der Be- schaffungsprozesse zwischen den Akteuren entlang der Lieferkette auf Wirkungen auf der Meso-Ebene, sowie durch die Komponente gemeinsames Lernen auch auf Wirkungen auf der Makro-Ebene. Das Projekt teilt sich in vier Handlungsfelder auf: Handlungsfeld 1 Verbesserung der Produktionskapazitäten der kakaoanbauen- den Betriebssysteme durch die Umsetzung guter landwirtschaftlicher Praktiken Handlungsfeld 2 Stärkung der Kooperativen durch die Entwicklung neuer Dienst- leistungen zur Förderung ökologisch und ökonomisch nachhaltiger Produktions- weisen Handlungsfeld 3 Auswertung, Weiterentwicklung und Begleitung bei der Umset- zung nachhaltiger Beschaffungspraktiken Handlungsfeld 4 Wissenstransfer und Vernetzung zwischen den Kooperativen so- wie die Aufarbeitung, Auswertung, Dokumentation und Verbreitung von Erfahrun- gen und Ergebnissen Handlungsfeld (Output) 1 zielt auf die Umsetzung guter landwirtschaftlicher Prakti- ken für einen klimafreundlichen und resilienten Kakaoanbau. Es entwickelt Kon- zepte zur Steigerung der Management- und technischen Kompetenzen der Klein- bauern, zum Zugang zu ertragssteigernden Inputs und finanziellen Anreizen für Umweltdienstleistungen sowie für die Erneuerung und Rehabilitierung von Kakao- flächen. Im Fokus stehen die Konformität mit ARS 1000 und EUDR sowie die För- derung von durch Frauen geführten Kakaoanbauflächen. Die Maßnahmen kon- zentrieren sich auf Agroforstwirtschaft, die Bekämpfung von <i>swollen shoot</i> und kli- maintelligente Praktiken. Die Umsetzung erfolgt in Zusammenarbeit mit Kakaoge- nossenschaften und Beratungsstrukturen durch Schulungen, Informationsveran- staltungen und Fachberatung. Für die Schulungen und Informationsverbreitung werden digitale Lernangebote, online-Veranstaltungen zu aktuellen Themen und die bestehende digitale Lernplattform PROPLANTEURS (<i>Plateforme Digitale</i> PRO-PLANTEURS) genutzt. Diese verfolgt das übergeordnete Ziel, Wissen und Informationen für Akteur*innen des Kakaosektors in der Côte d'Ivoire effizient, zu- gänglich und nutzerfreundlich bereitzustellen. Zur Stärkung der Rolle von Frauen im Kakaosektor setzt das Projekt im Handlungsfeld 1 Förderansätze für von Frauen geführte Betriebe um (z. B. bedürfnisorientierte landwirtschaftliche Beratungspro- gramme, Verbesserung des Zugangs zu Betriebsmitteln und Finanzierung durch Spar- und Kreditgruppen, Mentoringprogramme, Schulungen durch lokale Train- er*innen). Hierzu wird das Projekt die Erkenntnisse aus dem GV „Verantwortungs- volle Landpolitik“ (PRO-PFR) für die Entwicklung von Verfahren und Dienstleistun- gen, die Frauen einen leichteren Zugang zur Registrierung von Landtiteln nutzen. Die Zielsetzung des Handlungsfeldes (Output) 2 ist die Erbringung nachfrageori- entierter Dienstleistungen durch die Genossenschaften. Das Handlungsfeld 2

unterstützt die Genossenschaften bei der Verbesserung ihrer Geschäftsmodelle und des Finanzmanagements sowie bei der Entwicklung frauenspezifischer Dienstleistungen. Wesentliche Maßnahmen sind die Beratung der Genossenschaften bei der Umsetzung gesetzlicher Vorgaben für nachhaltig und menschenrechtskonform produzierten Kakao (z. B. digitale Geolokalisierung von Kakaoparzellen, Digitalisierung der internen Kontrollsysteme, Etablierung von digitalisierten Rückverfolgbarkeitssystemen und Überwachung von Kinderarbeit). Strategien werden zur Verankerung der Agroforstwirtschaft in den Kooperativen und des hierfür nötigen Dienstleistungsangebots (z. B. Produktion von Pflanzgut) umgesetzt. Für die Bekämpfung der Pflanzenkrankheit *swollen shoot* und die Einhaltung der Vorgaben von ARS 1000 und EUDR unterstützt das Projekt die Einrichtung entsprechender Dienstleistungen, die durch fachliche Beratung und Sachmittellieferung gestärkt werden. Dazu fördert es die Weiterentwicklung des genossenschaftlichen Beratungssystems der „*producteurs relais*“ (ländliche Berater) und entwickelt die fachlichen, organisatorischen und Managementkompetenzen der Berater mit Hilfe von Lernangeboten der digitalen Lernplattform PRO-PLANTEURS durch unterschiedliche Trainingsmaterialien, Videos und praxisnahe Anleitungen zu nachhaltiger Produktion, Agroforst, Qualität, Unternehmensführung, Lieferkettenmanagement, Datenverwaltung oder Monitoring. Das Vorhaben verfolgt einen konsequent gendersensiblen Ansatz, indem Frauen systematisch in Trainings, Austauschformate und Entscheidungsprozesse eingebunden werden. Berücksichtigt werden ihre besonderen Bedarfe als zentrale Zielgruppe, um ihre Rolle in Kakaogenossenschaften, bei Entscheidungsprozessen und in den jeweiligen Haushalten nachhaltig zu stärken. Auf die digitale Plattform kann über Web und mobile Geräte zugegriffen werden. Die Zielgruppe sind kleinbäuerliche Kakaoproduzent*innen, insbesondere in Genossenschaften, Genossenschaftsleiter*innen und lokale Trainer*innen. Die Schulungsinhalte werden auf die jeweiligen lokalen Bedingungen zugeschnitten und damit verbindet die Plattform Wissensvermittlung, Vernetzung und digitale Services, um die Effizienz, Nachhaltigkeit und soziale Inklusion im Kakaosektor zu fördern.

Im Handlungsfeld (Output) 3 zielt das Projekt auf den Aufbau nachhaltiger Lieferketten. Es unterstützt durch Organisationsberatung die Führungskräfte der Genossenschaften für Verhandlung und das Management nachhaltiger Beschaffungsmodelle. Diese werden gemeinsam mit Kooperativen und Unternehmen (insbesondere Mitgliedern des Forums Nachhaltiger Kakao) getestet. Kooperationsberatung verbessert die Zusammenarbeit zwischen Genossenschaften und Unternehmen, und Fach- sowie Organisationsberatung fördern die Entwicklung und Umsetzung fairer Preis- und Zahlungsmodelle. In diesem Kontext wird das Projekt den Einsatz digitaler Modelle zur Erfassung von Echtzeit-Daten und digitaler Zahlungssysteme fördern. Der zweite Schwerpunkt des Handlungsfeldes sind Beiträge für die Umsetzung eines territorialen Landschaftsansatzes. In enger Kooperation mit dem federführenden TZ-Modul Pro2GRN II beteiligt sich das PRO-PLANTEURS an Multi-Akteurs-Plattformen, nutzt weitere Kooperationsinstrumente zur Abstimmung unter den Interessensgruppen und trägt zur Entwicklung einer Strategie für die Förderung angepasster Agroforstsysteme bei. Durch auf Maßnahmen anderer Strukturen abgestimmte Beiträge mobilisiert das Projekt Synergiepotentiale zur Förderung der Nachhaltigkeit der Kakaowirtschaft und zum Schutz natürlicher Ressourcen.

Handlungsfeld (Output) 4 dient der Stärkung des evidenzbasierten Dialogs zwischen den Akteuren der Lieferketten. Ergebnisse des Projekts werden ausgewertet und dokumentiert. Daraus resultierende Wissensprodukte stellt das Vorhaben dem Kakaosektor zur Verfügung. Es organisiert nationale und regionale (und in Zusammenarbeit mit GISCO internationale) Präsenz- und digitale Austauschveranstaltungen, um Lernerfahrungen aus nachhaltiger Kakaoproduktion zu präsentieren und ihre Verankerung in Politiken, Strategien, Programmen und Aus- und Fortbildungsmaßnahmen zu fördern sowie um die Nachhaltigkeit und Breitenwirksamkeit des Projekts zu erhöhen. Durch Fach- und Organisationsberatung trägt der Output zudem zur Weiterentwicklung und projektunabhängigen Verankerung der durch das Vorhaben etablierten digitalen Plattform bei. Genossenschaftliche Beratungskräfte

	(<i>Producteurs relais</i>) werden im Rahmen des Outputs 4 zur Nutzung dieser Plattform beraten. Kooperations- und Organisationsberatung stärken ergänzend die Zusammenarbeit zwischen Produzenten*innen und zwischen Genossenschaften. Das Handlungsfeld fördert ihre Teilnahme an Lern- und Austauschplattformen, um ihre Repräsentanz auf nationaler Ebene zu erhöhen und ihre Möglichkeiten zur Einflussnahme und Vertretung ihrer Interessen zu stärken. Hierfür fördert er auch die Vernetzung frauengeführter Kakaobetriebe. Der Beitrag des BMLEH bezieht sich auf das Handlungsfeld 2 und 4. Im Handlungsfeld 2 sollen mit der BMLEH Finanzierung Beschaffungen für die Verbesserung der Dienstleistungen der Kooperativen z.B. Ausstattungen für die Digitalisierung in Form von Hard- und Software (GPS, Computer, Handys etc.), für die Mobilität (Motorräder, Dreiräder etc.), kleine Ausrüstung (Gartenscheren, Freischneider, Sprühgeräte, Astsägen, Mini-Kettensägen etc.) und Schulungsmaterialien getätigt werden. Im Handlungsfeld 4 soll unter anderem der Journée PRO-PLANTEURS übernommen werden. Die Steuerung des Vorhabens erfolgt über ein Steuerungskomitee – <i>Comité d’Orientation et du Pilotage</i> (COP) – welches sich aus Vertreter*innen von MEMINADERPV, CCC, BMZ, BMLEH, und dem Forum Nachhaltiger Kakao e.V. zusammensetzt. Den Vorsitz des COP hat das MEMINADERPV inne. Dem COP kommt eine zentrale Rolle hinsichtlich strategischer Entscheidungen zu und es trifft sich halbjährlich. Das technische Komitee – <i>Comité Technique de Coordination</i> (CTC) – unterstützt die fachliche Projektumsetzung, die Vernetzung mit anderen Akteuren sowie der Erfahrungsverbreitung. Das CTC setzt sich aus Projektpartnern (MEMINADERPV, CCC, BMZ, Umsetzungspartner (ANADER, CNRA)) sowie den lokalen Mitgliedern des Forum Nachhaltiger Kakao e.V. zusammen. Der CCC leitet die vierteljährlichen Sitzungen des CTC. Darüber hinaus findet ein intensiver inhaltlicher Austausch mit den Mitgliedern des Forum Nachhaltiger Kakao e.V. statt. Das Forum unterhält eine eigene Arbeitsgruppe mit Beratungsfunktion zum Projekt PRO-PLANTEURS, in der inhaltliche Fragen des Projektes diskutiert werden. Der intensive Austausch mit den Mitgliedern des Forum Nachhaltiger Kakao e.V. stärkt nicht nur das gemeinsame Verständnis für Projektinhalte, sondern fördert auch Diskussionen über die Ausrichtung des Sektors und geeignete Handlungsstrategien.
9.3 Erwartete Wirkungen	Wirkungen allgemein: Das Projekt leistet über die Einkommenserhöhungen einen unmittelbaren Beitrag zum SDG 1. Während ein gendertransformativer Ansatz die Gleichstellung von Frauen in den Genossenschaften direkt fördert, dienen genderresponsive Maßnahmen dem Ausgleich von Benachteiligungen bei Zugang zu Dienstleistungen (Beratung, Schulung u.a.), Betriebsmitteln und Finanzierungen (SDG 5). Die Entwicklung klimaangepasster Produktionssysteme sowie Neupflanzungen und ein verbesserter Betrieb von Agroforstsystemen stärken die Resilienz der Landnutzungssysteme und haben über die Bindung von CO₂ in Biomasse und fruchtbareren Böden positive Klimawirkungen (SDG 13 und 15). Transparenz, inklusive Entscheidungsfindung und die Eindämmung von Korruption in den Genossenschaften und der Kakaolieferkette tragen zum SDG 16 bei. Ökonomische Wirkungen: Eine verbesserte Verhandlungsfähigkeit der geförderten Genossenschaften gestaltet Beschaffungspraktiken nachhaltiger und Handelsbeziehungen gerechter. Beides verbessert die ökonomische und finanzielle Situation der Genossenschaften und ermöglicht die Erweiterung und Professionalisierung ihrer Dienstleistungen mit positiven Wirkungen auf die Betriebsergebnisse ihrer Mitglieder. Erhöhte Einkommen durch Ertragssteigerungen und Kostensenkungen reduzieren die wirtschaftliche Armut von Zielgruppen (Qualitätsmerkmal 2, Armutsbekämpfung und Reduzierung der Ungleichheit). Die mit den Vorgaben der ARS 1000 und der EUDR konforme Gestaltung von Produktion, Transport und Lagerung sowie die Rückverfolgbarkeit der Kakaobohnen sichern die Absatzmöglichkeiten und Einkommen der Kakaobetriebe. Möglichen Ertragseinbußen wegen zu starker Beschattung des Kakaos durch die Baumintegration wirkt das Vorhaben

	durch eine angepasste Baumartenwahl und kulturtechnische Maßnahmen (z. B. Baumschnitttechniken) entgegen. Ökonomische Anreizsysteme kompensieren mögliche Ertragsverluste. Die Entwicklung transparenter Verfahren mindert Korruptions- und Transparenzrisiken in den Genossenschaften, bei Verhandlungen zwischen Genossenschaften und Handelsunternehmen und bei Prozessen der Zertifizierung sowie der Entwicklung und Umsetzung von Anreizmechanismen (Qualitätsmerkmal 5, Anti-Korruption und Integrität). Digitale Instrumente dienen der Geolokalisierung von Produktionsflächen, der Rückverfolgbarkeit von Produktions- und Vermarktungsströmen, dem Monitoring sowie den Kommunikations-, Schulungs- und Beratungsprozessen. Sie steigern Kosteneffizienz und Breitenwirksamkeit des Projekts (Qualitätsmerkmal Digitalisierung). Ökologische Wirkungen: Nachhaltige Anbaupraktiken und insbesondere agroforstwirtschaftliche Produktionssysteme verbessern die Umweltbedingungen und tragen zur Erhöhung der biologischen Vielfalt in den Kakaoplantagen bei. Bäume in landwirtschaftlichen Nutzflächen erbringen über eine bessere Erosionskontrolle eine erhöhte Wasserverfügbarkeit und verbesserte Bodenfruchtbarkeit. Diese Ökosystemdienstleistungen stärken die Resilienz der Landnutzungssysteme. Höhere Baumanteile wirken sich positiv auf das Kleinklima in den Kakaoplantagen und ihre Wachstums- und Ertragsbedingungen aus. Zudem reduziert die nachhaltige Nutzung von Bäumen in Agroforstsystemen den Baumeinschlag in Wäldern. Mehr Bäume und fruchtbarere Böden binden vermehrt CO₂ in der Biomasse und haben positive Wirkungen auf Klima und Biodiversität in den Interventionsregionen (Qualitätsmerkmal 3, Umwelt- und Klimaprüfung). Soziale Wirkungen: Ein besseres gegenseitiges Verständnis hat positive Effekte auf den Umgang mit Interessensgegensätzen zwischen den Kakaoakteuren. Gemeinsames Lernen stärkt die Vernetzung und Solidarität der Akteursgruppen mit- und untereinander (Qualitätsmerkmal 6, Konfliktsensibilität („Do-No-Harm“)). Inklusive Prozesse in den Genossenschaften, bei Verhandlungen mit Handelsunternehmen und bei Entwicklung und Umsetzung von Anreizmechanismen gewährleisten Möglichkeiten zur Partizipation der Genossenschaftsmitglieder, schaffen Transparenz und beugen möglicher Korruption vor (Qualitätsmerkmal 5, Anti-Korruption und Integrität). Während spezifische Beratungsleistungen der Genossenschaften die von Frauen geführten Kakaobetriebe produktiver gestalten, ermöglichen gestärkte Kompetenzen von Frauen neben einer effektiveren Vertretung ihrer Interessen auch die Übernahme von Leitungsfunktionen in den Genossenschaften (Qualitätsmerkmal 1, Menschenrechte, Geschlechtergleichstellung und Inklusion). Schlussfolgerungen für die Konzeption des Vorhabens: Die dargestellten Wirkungen zielen auf Ursachen des in Kapitel 3.1 dargestellten Kernproblems ab und tragen zur Umsetzung der Agenda 2030 bei. Sie sind in Indikatoren und Wirkungshypothese abgebildet und werden durch den methodischen Ansatz und die Outputs des Vorhabens konkretisiert (vgl. Kapitel 4.1, 5.1 und 5.2). Letztere zielen auf die Verbesserung landwirtschaftlicher Praktiken, die Umsetzung neuer und verbesserter Dienstleistungen durch die Kakao-Genossenschaften, die Einrichtung wirtschaftlich und ökologisch resilienter Lieferketten und die Stärkung des evidenzbasierten Dialogs zwischen den Akteuren der Lieferketten. Über evidenzbasierte, inklusive und konfliktsensible Vorbereitungen (<i>Do-No-Harm</i>) der Förderaktivitäten wirkt das Projekt auf potenziell negative Wirkungen ein. Sein konflikt- und gendersensibles Wirkungsmonitoring nutzt dem frühzeitigen Gegensteuern bei möglichen negativen Entwicklungen.
10. <i>Bezug zu Politiken und Strategien der Regierung des Partnerlandes</i>	Gerechte Einkommen, Bekämpfung von Entwaldung und soziale wie ökologische Nachhaltigkeit sind Prioritäten der ivoirischen Landwirtschaftspolitik. Der nationale Entwicklungsplan 2021–2025 (<i>Plan national de développement</i>, PND) strebt Wettbewerbsfähigkeit und Nachhaltigkeit der Landwirtschaft an, und die nationale Strategie für nachhaltigen Kakao (SNCD 2030) fokussiert auf bessere Einkommen und Lebensbedingungen, Entwaldungsschutz und Kinderarbeitsbekämpfung. Der

	Sektor spielt hier eine herausragende Rolle: Er erwirtschaftet rund 15 % des Bruttoinlandsprodukts (BIP) und etwa 40 % der gesamten Exporterlöse. Aufgrund seiner wirtschaftlichen und sozialen Bedeutung hat die Regierung im Rahmen der nationalen Strategie „2QC – Qualité, Quantité, Croissance“ eine umfassende Reform zur nachhaltigen Entwicklung des Sektors eingeleitet. Das Vorhaben unterstützt die Umsetzung dieser Strategie und steht im Einklang mit den politischen Prioritäten im Bereich nachhaltige landwirtschaftliche Entwicklung, Wertschöpfung und Klimaresilienz. Es zielt insbesondere auf arme und beim Zugang zu Ressourcen benachteiligte Bevölkerungsgruppen ab. Durch die Steigerung und Stabilisierung landwirtschaftlicher Einkommen, den besseren Zugang zu Märkten und Beratungsdiensten sowie die Förderung einer ausgewogenen Ernährung leistet das Vorhaben einen Beitrag zur Verbesserung der Lebensbedingungen, zur Stärkung der Resilienz ländlicher Haushalte und zur nachhaltigen Nutzung natürlicher Ressourcen. Das Forstgesetz (<i>Code forestier</i>, 2019) und die Strategie zum Erhalt, der Wiederherstellung und Ausweitung der Wälder (SPREF, 2019) streben die Erhöhung der nationalen Waldbedeckung auf 20 % der Landesfläche bis 2045 an. Die nationale REDD+-Strategie will die durch den Kakaoanbau verursachte Entwaldung um 80 % bis 2030 verringern. Agroforstwirtschaft, gefördert durch nationale Standards und internationale Regulierungen (z. B. Afrikanischer Standard für nachhaltigen Kakao (<i>African Regional Standard</i>) ARS-1000 (ARS 1000), EU-Verordnung 2023/1115 über entwaldungsfreie Lieferketten in der Europäischen Union (EUDR)) soll die Entwaldung eindämmen. Die EU-Verordnung untersagt den Import von Produkten und Rohstoffen, die mit Entwaldung verbunden sind. Sie soll am 30.12.2025 in Kraft treten. Ein Preismechanismus für existenzsichernde Einkommen und eine gemeinsame Strategie zur Vermarktung von Kakao sind Prioritäten der von den Regierungen der Côte d'Ivoire und Ghana gegründeten Kakao-Initiative (<i>Côte d'Ivoire–Ghana Cocoa Initiative</i>, CIGHCI). Das Interesse an gerechten Vermarktungsbedingungen in den Abnehmerländern, Selbstverpflichtungen von Handels- und Verarbeitungsunternehmen im Kakaosektor und steigender politischer Druck fördern nachhaltigere Beschaffungspraktiken. Finanzielle Anreizmechanismen können sich positiv auf Produktpreise auswirken.
11. <i>Wichtige Schnittstellen / Zusammenwirken mit KfW und laufenden Vorhaben der deutschen Entwicklungszusammenarbeit / internationalen Zusammenarbeit bzw. zu Vorhaben anderer Ressorts</i>	Das Projekt ist Teil des EZ-Programms „Schutz, Wiederherstellung und nachhaltige Bewirtschaftung von Wald und Biodiversität als natürliche Lebensgrundlagen in Côte d'Ivoire“. Es integriert sich in den Landschaftsansatz des EZ-Programms, bringt wirtschaftliche und ökologische Ziele in Einklang, wirkt über die Förderung nachhaltiger Produktionsmethoden der weiteren Zerstörung von Waldlandschaften durch den Kakaoanbau entgegen und fördert die Programmzielsetzung der Erhaltung von Biodiversität und Waldlandschaften. Mit seinem Fokus auf die Entwicklung nachhaltiger agroforstwirtschaftlicher Kakaoproduktionssysteme und nachfrageorientierter Dienstleistungen durch Genossenschaften sowie der Förderung nachhaltiger und gerechter Beschaffungssysteme schließt das Projekt an seine Vorgängervorhaben an und trägt zu Zielsetzungen des EZ-Programms auf Mikro-, Meso- und Makroebene bei. Es gliedert sich in das Handlungsfeld 3 „Nachhaltige Bewirtschaftung der natürlichen Ressourcen in den Randzonen der Schutzgebiete“ des EZ-Programms ein. Das Projekt wirkt mit anderen Projekten des EZ-Programms zusammen durch seine spezifische Expertise in der Förderung einer nachhaltigen Kakaoproduktion und seine etablierten Kontakte zur (inter-) nationalen Kakaowirtschaft bei der Entwicklung von Anreizsystemen und der Professionalisierung von Genossenschaften und ihren Genoss*innen. Mit den Projekten „Governance und nachhaltiges Management der natürlichen Ressourcen der Räume Comoé und Taï“ (Pro2GRN), „Wiederherstellung walddreicher Landschaften und gute Regierungsführung im Waldsektor“ (Forests4Future, F4F) und „Wiederherstellung und nachhaltige Bewirtschaftung von Waldlandschaften“ (ProForêt) bestehen inhaltliche und regionale

	Anknüpfungspunkte, die einer engen Zusammenarbeit und Abstimmung der Förderansätze bedürfen. Sie folgen einem Landschaftsansatz und fördern agroforstwirtschaftliche Systeme. Entsprechend dem thematischen Schwerpunkt des jeweiligen Vorhabens ergeben sich Synergieeffekte durch die Aufarbeitung von Lernerfahrungen zu und Weiterentwicklung von agroforstwirtschaftlichen Produktionssystemen sowie durch die räumliche und inhaltliche Abstimmung und Zusammenarbeit in der Region Bossématié. Mit dem Pro2GRN wird bei Landnutzungsplänen für die Entwicklung und systematische Umsetzung nachhaltiger agroforstwirtschaftlicher Produktionssysteme in den Randzonen der Forst- und Naturschutzgebiete im Südosten der Côte d'Ivoire zusammengearbeitet. Während der Schwerpunkt des PRO-PLANTEURS III auf Produktionssysteme des Kakaoanbaus liegt, fördert das Pro2GRN Produktionssysteme, die für die Diversifizierung der Kakao-betriebssysteme wichtig sind. In der Kooperation mit den Vorhaben F4F und Pro-Forêt stehen neben der Weiterentwicklung von Agroforstsystemen und der Förderung baumreicher Landschaften die Konzipierung und Pilotierung von Anreizsystemen für nachhaltige Baumnutzungen und Biodiversitätsschutz im Vordergrund. Das Globalvorhaben (GV) „Grüne Innovationszentren in der Agrar- und Ernährungsindustrie“ (PRO-CIV) fördert in der Region Bossématié die Wertschöpfungskette (WSK) Kakao über Produktivitätssteigerungen und Verarbeitung von Kakao, die Anpassung an die Folgen des Klimawandels sowie den internationalen Dialog für einen nachhaltigen Kakaosektor. Das Projekt nutzt die Ergebnisse des GV für die Steigerung von Einkommen und für den Dialog zu nachhaltigen Beschaffungspraktiken. Das GV „Nachhaltigkeit und Wertschöpfung in Agrarlieferketten“ (AGRICHAINS) zielt auf Nachhaltigkeit und lokale Wertschöpfung in den Lieferketten Kakao, Kaffee und Naturkautschuk. Es entwickelt Kompetenzen für angepasste Anbaupraktiken, für Weiterverarbeitung von Agrarrohstoffen, für innovative Dienstleistungen im vor- und nachgelagerten Bereich sowie für eine Multi-Stakeholder-Plattform in der Region La Mé. Die Nutzung seiner Lernerfahrungen tragen zu Qualitätsverbesserungen in der Lieferkette und einem langfristig gesicherten Marktzugang für nachhaltig angebautem Kakao bei (Outcome-Ebene). Beide GV laufen aus. Sie klären im Rahmen aufeinander abgestimmter Exit-Strategien die Weiterführung von Förderaktivitäten (beispielsweise Landschaftsansatz, Agroforstwirtschaft) sowie von Maßnahmen zur Sicherung der Nachhaltigkeit erreichter Wirkungen in der Côte d'Ivoire. PRO-PLANTEURS weiterzuführende Maßnahmen fördern die Wirksamkeit eigener Maßnahmen und erhöhen seine Breitenwirksamkeit.
12. <i>Bezug zu laufenden Projekten anderer Geber</i>	Das Vorhaben Cocoa4Future der AFD und des Zentrums für internationale Zusammenarbeit in der Agrarforschung für Entwicklung (<i>Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement</i>, CIRAD) in Ghana und Côte d'Ivoire entwickelt an den Klimawandel angepasste Produktionssysteme mit Fokus auf Agroforst, entwaldungsfreien Anbau und agrarökologische Methoden. Ziel ist die Wiederherstellung von Ökosystemen, Bekämpfung des <i>swollen shoot</i>-Virus, Steigerung der Resilienz, Erträge und Qualität sowie höhere Einkommen. Das Vorhaben verbessert Rückverfolgbarkeit und Transparenz in der Wertschöpfungskette-Kakao und den Austausch zwischen seinen Akteuren. Die ähnliche Ausrichtung beider Projekte schafft Synergien durch Erfahrungsaustausch und abgestimmte Maßnahmen in gemeinsamen Interventionsgebieten. Das EU-Vorhaben „Stärkung der Kapazitäten und der Nachhaltigkeit von Kakaogenossenschaften“ ermöglicht über die Professionalisierung von Dienstleistungen existenzsichernde Einkommen in Kakaobetrieben (Outcome-Ebene). Förderschwerpunkte sind gute landwirtschaftliche Praktiken und Zugang zu Finanzierung. Das Regionalvorhaben „<i>Sustainable Cocoa Initiative</i>“ verbessert den institutionellen Rahmen für eine nachhaltige Kakaoproduktion und fördert die ökologische, soziale und wirtschaftliche Nachhaltigkeit (Outcome-Ebene). Die Team Europe Initiative (TEI) für nachhaltigen Kakaoanbau fördert die Nachhaltigkeit sowohl in der

	Kakaoproduktion als auch im Handel und die Anpassung an EU-Politiken und ivoirische Ziele zur Wiederherstellung und nachhaltigen Bewirtschaftung der Wälder. Die Privatwirtschaft fördert Initiativen zur Nachhaltigkeit des Kakaosektors. Von diesen sind der „<i>Income Accelerator</i>“ von Nestlé, der zu existenzsichernden Einkommen arbeitet, sowie die <i>Cocoa & Forest Initiative</i> (CFI) von über 80 Unternehmen, die mit den Regierungen der Côte d'Ivoire und Ghanas kooperiert, besonders wichtig. Das Vorhaben <i>Forest Investment Program</i> (PIF2) der Weltbank, zielt auf den Erhalt und die Ausweitung des Waldbestands, sowie die Verbesserung des Zugangs zu Einkommensquellen aus nachhaltiger Waldbewirtschaftung für ausgewählte Gemeinden in den Projektregionen. Das Vorhaben arbeitet mit den Kakaobäuerinnen und Kakaobauern zusammen, indem es die Intensivierung der Produktion unterstützt. Zudem findet eine enge Zusammenarbeit mit der Kakaoindustrie statt, um deren Engagement für die von der Regierung angestrebte „Null-Abholzung“ zu erreichen. Der technische Austausch zu Lernerfahrungen in Bezug auf Waldschutz rund um das Bossématié-Naturreservat und die Umsetzung von Agroforstsystemen mit Kakaobauern könnte in Zukunft stärker genutzt werden. Im Rahmen der genannten TEI unterstützt Enabel die Regierung von Côte d'Ivoire auch bei der Verbesserung der Einkommen der Kakaobauern und Kakaobäuerinnen sowie der Bewältigung der Herausforderungen wie bspw. Entwaldung und Bodendegradierung in diesem Sektor. PRO-PLANTEURS arbeitet bereits eng mit Enabel bei der Professionalisierung von Kakaobäuerinnen und Kakaobauern und Kooperativen zusammen. Das PRO-PLANTEURS Vorhaben wird auch mit dem vom BMZ finanzierten und von der ILO durchgeführten Projekt zu existenzsichernden Löhnen „<i>Setting adequate wages: a focus on agriculture</i> (SAW-A)“ zusammenarbeiten. Dieses Projekt und PRO-PLANTEURS zielen beide darauf ab, das Einkommen der Kakaobäuerinnen und Kakaobauern zu verbessern und zur Erreichung eines existenzsichernden Einkommens beizutragen. Synergien im Kakaosektor sollen genutzt werden.
13. <i>Erfolgskontrolle</i> <i>(vorgesehene Maßnahmen zur Messung des Projekterfolgs)</i>	Ein Monitoring & Evaluierungs-System ist entwickelt. Die Projektfortschrittsberichte werden jährlich erstellt. Es wird angestrebt, das Berichtsverfahren für das Forum Nachhaltiger Kakao und für das BMLEH soweit möglich zu harmonisieren. Das projekteigene Monitoringsystem basiert auf einer periodischen quantitativen und qualitativen Erhebung von Daten. Eine Erfassung von Daten (in ausgewählten Data Points) und ihre Auswertung finden alle 6 Monate statt. Die Ergebnisse fließen in die Beratungsgremien des Vorhabens ein. Zu Projektende ist eine umfassende Analyse der Indikatoren vorgesehen („Endlinestudie“), um die Erreichung der Projektergebnisse und –ziele zu messen.
14. <i>Risiken</i> <i>(personelle, technische, administrative, politische, wirtschaftliche und Umwelttrisiken, die den planmäßigen Projektablauf möglicherweise behindern könnten)</i>	Politisches Risiko: Ein politisches Risiko besteht durch die konkurrierende Verwendung öffentlicher Investitionen in andere Sektoren wie Bildung, Gesundheitsversorgung und die physische Infrastruktur. In Folge fehlender Mittel für den Agrarsektor könnte der von der ivoirischen Regierung festzulegende Garantiepreis für Kakao beeinträchtigt und damit die Einkommenssituation der Kakaobäuerinnen und Kakaobauern verschlechtert werden. Dieses Risiko wird durch vielfältige Einflussfaktoren und insbesondere die hohe Preisvolatilität auf den internationalen Märkten verstärkt. Zudem besteht für Kakaoexporte die Gefahr, dass notwendige Kontrollmechanismen zur Einhaltung der Regulierungen des ARS 1000 und der EUDR in der Côte d'Ivoire und EU nicht rechtzeitig eingerichtet sowie ineffizient und intransparent gestaltet werden. Die EU verschob bereits das Inkrafttreten der EUDR im Dezember 2024 um ein Jahr auf Ende 2025. Aktuell gibt es neue

	Diskussionen über eine weitere Verschiebung, möglicherweise bis Ende 2026 für Kleinst- und kleine Unternehmen. Dieses politische Risiko wird durch einen aktiven Politikdialog, die Nutzung des Einflusses in der Geberkoordination und die Förderung des Eintretens der deutschen GISCO für faire Kakaobohnenpreise und effiziente Kontrollmechanismen gemildert. Durchführungsrisiko: Bestehende regulatorische Rahmenbedingungen für die Bereitstellung, Pflege, Nutzung und Vermarktung von Bäumen und Holz sowie Informationsdefizite und fehlende gut an die Kakaoproduktion angepasste agroforstliche Setzlinge gefährden das Engagement von Kakao-Produzent*innen für die Integration von Bäumen in die Kakaoplantagen. Das Vorhaben wird Informationen zu gegebenen Regelungen verbreiten, auf bestehende Hemmnisse für Agroforstwirtschaft hinweisen und über andere im EZ-Programm aktive Vorhaben auf die Liberalisierung bestehender Regulierungen hinwirken. Auf den CCC, die Unternehmen der Kakaowirtschaft oder andere EZ-Projekte wird es zur Produktion und Bereitstellung von Setzlingen hinwirken. Ein weiteres Durchführungsrisiko liegt in mangelnden Mitteln der Kakao-Genossenschaften. Fehlende Landtitel und Rechtsunsicherheit behindern die Umsetzung von Transformationsprozessen, die für die langfristige Verbesserung der Kakao-Produktion erforderlich sind. Das Vorhaben arbeitet mit EZ-Vorhaben auch anderer Geber zusammen, um den Zugang zu Landtiteln, insbesondere für Frauen, zu erleichtern. Unsachgemäße Handhabung und Ausbringung von Pflanzenschutzmitteln und rudimentäre Gerätschaften für Erntearbeiten gefährden Arbeitssicherheit und Gesundheit von Arbeitskräften. Dem wirkt das Vorhaben durch Informationen und Schulungen zu guten Praktiken bei Anbau und Ernte entgegen. Risiko für langfristige Verankerung: Die langfristige Verankerung der Wirkungen des Vorhabens bedarf Investitionen der Genossenschaften in bedarfsgerechte Dienstleistungen insbesondere für frauengeführte Kakao-Betriebe. Dem Mangel an hierfür notwendigen Mitteln und Investitionen wirkt das Vorhaben durch Maßnahmen zur Optimierung der Geschäftsmodelle und des Finanzmanagements der Genossenschaften entgegen. Die Entwicklung nachhaltiger Beschaffungspraktiken ist nur in enger Kooperation mit interessierten GISCO-Mitgliedern und Genossenschaften möglich. Die Entwicklung entsprechender Modelle kann durch aus Firmeninteressen fehlende Bereitstellung von Informationen und mangelnde Beteiligung an Erarbeitung, Test und Auswertung von Modellen gefährdet werden. Das Vorhaben nutzt die verschiedenen Austauschformate der GISCO zur Information und Mobilisierung von Unternehmen der deutschen Kakaowirtschaft ein. Auswirkungen auf Umwelt und Soziales: Risiken bestehen in der weiteren Verbreitung von Kakao-Krankheiten wie <i>swollen shoot</i>, in der Nutzung qualitativ mangelhafter Setzlinge für Kakao und Agroforst sowie in der unsachgemäßen Anwendung von Pflanzenschutzmitteln. Hieraus können sich negative Wirkungen auf die Gesundheit der Produzent*innen, die Biodiversität und die ökologische Nachhaltigkeit des Vorhabens ergeben. Der Klimawandel verschärft bestehende Herausforderungen: steigende Temperaturen, unregelmäßige Niederschläge und häufigere Dürreereignisse beeinträchtigen die landwirtschaftliche Produktivität, verstärken Ressourcenkonflikte und gefährden die Ernährungssicherheit. Die Förderung von Agroforstsystemen im Kakaoanbau trägt zwar zur Klimaanpassung, Bodenerhaltung und Biodiversität bei, kann jedoch kurzfristig zu Ertragseinbußen führen, wenn Pflege- und Managementmaßnahmen unzureichend sind. Eine mangelnde Akzeptanz solcher Maßnahmen durch Produzent*innen stellt ein weiteres Risiko dar. Darüber hinaus ist die Kleinstruktur der Betriebe (durchschnittlich 1–3 ha) eine zentrale Herausforderung. Fehlende Professionalisierung und die oft hohe Altersstruktur der Produzent*innen begrenzen technische und betriebswirtschaftliche Innovationsfähigkeit. Das Vorhaben wirkt dem durch Informationen und Schulungen von Kakaoproduzent*innen zu guten landwirtschaftlichen Praktiken sowie durch Schulung und Coaching der in der Beratung tätigen Mitarbeitenden der Genossenschaften entgegen.
--	--

	Korruptionsrisiken: Korruptions- und Transparenzrisiken bestehen bei der Anwendung von Zertifizierungs- und Anreizmechanismen sowie bei der Festlegung der Erzeugerpreise. Diese können sich über unzureichende Zahlungen an Produzent*innen negativ auf deren Einkommen auswirken. Während das Vorhaben keinen direkten Einfluss auf die Festlegung der Erzeugerpreise hat, arbeitet es bei der Entwicklung von Zertifizierungs- und Anreizmechanismen in den Kakaogenossenschaften mit und wird hierbei auf die Einrichtung transparenter, der Öffentlichkeit zugänglicher Kontrollmechanismen und Berichtssysteme einwirken. Dies schließt auch die Nutzung digitaler Technologien für eine schnellere und leichtere Überprüfbarkeit von Informationen ein. Projektpersonal und Partnerorganisationen werden zu einem systematischen Austausch über das Thema Korruption ermutigt und geschult. Gesamtrisiko: Das Gesamtrisiko wird als mittel, die Beeinflussbarkeit insgesamt als mittel eingeschätzt.
15. <i>Beiträge der Privatwirtschaft</i>	Eine Kofinanzierung mit dem Forum Nachhaltiger Kakao mobilisiert private Investitionen (bis zu 960.000 EUR) zur Umsetzung gemeinsamer Fördermaßnahmen und erleichtert den Austausch mit Unternehmen aus der Schokoladenindustrie in Deutschland.
16. <i>Projektlaufzeit</i>	01.01.2026 – 31.05.2028 Das Gesamtprojekt läuft von 01.06.2025 bis 31.05.2028. Die Finanzierung des BMLEH im Rahmen dieses Auftrags bezieht sich auf den Zeitraum von 01.01.2026 – 31.05.2028
17. <i>Auftragswert</i>	400.000 EUR (für den Zeitraum von 01.01.2026 – 31.05.2028) Das Vorhaben hat einen Gesamtwert von 3.910.000 EUR davon - 2.500.000 EUR vom BMZ für das Ankervorhaben PRO-PLANTEURS III mit einer Laufzeit von 01.06.2025 bis 31.05.2028 - 960.000 EUR Kofinanzierung durch den Verein Forum Nachhaltiger Kakao e.V. für das Ankervorhaben - 400.000 EUR vom BMLEH als Parallelbeauftragung der GIZ zum Auftrag des BMZ für das Ankervorhaben - 50.000 EUR vom BMLEH als Beitrag zum Ankervorhaben durch Verlängerung des Auftrags zum PRO-PLANTEURS II Zudem erbringt der Partner Kaffee-Kakao-Rat (CCC) auf Eigenbeitrag Leistungen in Höhe von bis zu 1.080.000 EUR.
18. <i>Mengengerüst</i>	2026: 160.000 EUR 2027: 160.000 EUR 2028: 80.000 EUR Siehe Details in Anlage 2
19. <i>Vertragsdetails</i>	1. Mit der Annahme dieses Angebots beauftragt das BMLEH die GIZ mit den dargestellten Leistungen. Der Generalvertrag zwischen der Bundesrepublik Deutschland vertreten durch das BMZ und der GIZ findet entsprechende Anwendung auf diesen Vertrag, soweit im Folgenden nichts anderes geregelt ist.

	Abweichend von §12 Generalvertrag erfolgt die Bezahlung der GIZ im Wege des Überweisungsverfahrens. Auf Anforderung erhält die GIZ eine Vorauszahlung in Höhe des Bedarfs für das erste Quartal. Weitere Vorauszahlungen erfolgen nach Bedarf. Eine Schlussrechnung legt die GIZ gemäß § 13 Generalvertrag unverzüglich nach vollständiger Erbringung aller beauftragten Leistungen einschließlich der finanziellen Abwicklung vor. Zudem wird ein narrativer Schlussbericht erstellt. Zusätzlich erstellt die GIZ, jeweils in der ersten Jahreshälfte, eine Jahresrechnung als Teilrechnung über die erbrachten Leistungen sowie einen narrativen Jahresbericht. 2. Ist die Leistung nach Auffassung der zuständigen Finanzbehörde ganz oder teilweise umsatzsteuerpflichtig, obwohl sie dies nach Meinung der GIZ ganz oder teilweise nicht war, oder wurde der berechnete Mehrwertsteuersatz ganz oder teilweise zu niedrig angesetzt, so ist die GIZ zur Nachforderung berechtigt. Erstattete Mehrwertsteuer wird dem BMLEH zurückerstattet. 3. Gemäß dem folgenden aufgestellten Mengengerüst und der Kostenschätzung bieten wir die beschriebenen Leistungen zu einem Angebotsschätzpreis in Höhe von 400.000 EUR an. Dabei handelt es sich um einen Selbstkostenerstattungspreis gemäß einer Kalkulation nach den Vorschriften der VOPR 30/53 und den Leitsätzen für die Preisermittlung bei öffentlichen Aufträgen (LSP). 4. Soweit das Partnerland für dieses Projekt die Privilegien nach den TZ-Rahmenabkommen (insbesondere Befreiung von Steuern und Einfuhrabgaben) nicht gewährt, erhöht sich der Angebotsschätzpreis um die zusätzlich von der GIZ zu zahlenden Beträge. 5. Der politische Träger Landwirtschaftsministerium (<i>Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières</i> – MEMIADERPV) erhält mit der Auftragserteilung das Recht, die an ihn zu erbringenden Leistungen unmittelbar von der GIZ zu verlangen. Die GIZ und der politische Träger werden die Einzelheiten in einem Durchführungsvertrag regeln. Das BMLEH kann seine Rechte aus dem Auftrag, insbesondere diejenigen nach dem Generalvertrag, ohne Zustimmung des politischen Trägers ausüben. 6. Die im Angebot angegebene Projektlaufzeit sowie die Aufteilung der Kosten auf die Haushaltsjahre basieren auf der Annahme einer zeitnahen Beauftragung durch das BMLEH. Ist aus Sicht der GIZ wegen einer verzögerten Beauftragung eine Anpassung der Projektlaufzeit bzw. der Kostenaufteilung nebst Mengengerüst auf die Haushaltsjahre notwendig, so werden sich beide Seiten unverzüglich nach Eingang der Auftragsschreibens bei der GIZ auf entsprechende Anpassungen schriftlich verständigen. 7. Bankverbindung der GIZ: Commerzbank AG Frankfurt a.M. Konto-Nr: 5889 55502 BLZ: 500 400 00 IBAN: DE88 5004 0000 0588 9555 02 BIC: COBADEFFXX
--	---

Anhang 1: Kostenschätzung

Anhang 2: Mengengerüst

Anhang 3: Wirkungsmatrix

Anhang 4: BMLEH-spezifische Indikatoren

2. MODÈLE DE RÉSULTATS

Anlage 4: Wirkungsmatrix

Bezeichnung des Moduls

Professionalisierung von Kakaoproduzenten und ihrer Organisationen in nachhaltiger Kakaoproduktion (PRO-PLANTEURS III) in Côte d'Ivoire

Land/Region/global

Côte d'Ivoire

Projektnummer

2024.2179.0

Laufzeit

06/2025 bis 05/2028

Wirkungsmatrix erstellt am

06.10.2025

Ziele	Indikatoren	Definitionen, Datenquellen und Angaben zur Datenerhebung
EZ-Programmziel Biodiversität und Waldlandschaften sind wiederhergestellt, werden erhalten und nachhaltig genutzt. In Pilotregionen werden der nationale Klimabeitrag (NDC), im Bereich Wald die Zusagen der Bonn Challenge und der neue globale CBD-Rahmen beteiligungsorientiert umgesetzt.	EZ-Programmziel-Indikator 1 In ausgewählten Pilotregionen in der Côte d'Ivoire wird über die Wiederherstellung von 20.000 ha Waldlandschaften ein Beitrag zur Umsetzung des nationalen Klimabeitrags Wald (NDC) und der Bonn-Challenge geleistet. Basiswert: 0 Zielwert: 20.000 ha Istwert: 3.368 ha	SOLL / IST Zahlen für Wiederherstellung von Waldlandschaften für Pilotregionen liegen erstmal für 12/2024 und dann jährlich vor. Zeithorizont: 12/2028 Quellen: Nationale Statistik, Statistik der Vorhaben
	EZ-Programmziel-Indikator 5 70% von 100 Befragten bewerten die Rahmenbedingungen und Anreizsysteme für nachhaltige Baum-/Waldnutzungen und gleichzeitigen Biodiversitätsschutz innerhalb eines Zeitraums von 3 Jahren auf einer Skala von 1-5 um einen Punkt besser. Basiswert: 2,25 Zielwert: 70% geben eine Verbesserung von mindestens einem Punkt an.	Durchführung von Umfragen in 2024 und 2027 Querschnitt aus der Zielgruppe: Bäuer*innen, Unternehmer*innen, Mitarbeitende der Ministerien und NROs Eventuell (größere) Kakaobauern (mit Flächenreserven) in die Stichprobe aufnehmen Zeithorizont: 12/2027

Ziele	Indikatoren	Definitionen, Datenquellen und Angaben zur Datenerhebung
Modulziel Die Kakaolieferkette in ausgewählten Regionen der Côte d'Ivoire ist an wirtschaftliche, regulatorische, ökologische und soziale Herausforderungen angepasst.	Modulziel-Indikator 1 Anzahl Kakao produzierender Haushalte mit einem <i>Living Income</i> . Basiswert: 1.440 Haushalte (2022) Zielwert: 4.000 Haushalte (12/2027)	Auswertung betriebs- und hauswirtschaftlicher Daten von Kakao produzierenden Haushalten in 12/2026 und 02/2028) (Eigene Erhebung). Das <i>Living Income</i> bezeichnet ein Einkommen, das es Menschen ermöglicht, ihre grundlegenden Bedürfnisse zu decken und ein akzeptables Lebensniveau zu erreichen. Es wird nach der international anerkannten Methodologie der „ <i>Living Income Community of Practice</i> “ berechnet.
	Modulziel-Indikator 2 Agroforstwirtschaftlich genutzte Kakaoanbauflächen. Basiswert: : 2.400 ha (2022) Zielwert: 6.000 ha (12/2027)	Auswertung von Unterlagen der Genossenschaften zu agroforstwirtschaftlich genutzten Kakaoplantagen (12/2026 und 02/2028) Agroforstwirtschaftlich genutzte Kakaoanbauflächen entsprechen mindestens dem <i>African Regional Standard (ARS)</i> 1000 und dem Eingangsniveau (<i>entry level for agroforestry</i>) der Initiatives for Sustainable Cocoa (ISCO)-Kategorien für Agroforstsysteme.
	Modulziel-Indikator 3 Anzahl der Betriebe der Kakaogenossenschaften mit langfristig gesichertem Marktzugang für ARS 1000 und der EU-Verordnung für entwaldungsfreie Produkte (<i>EU-Deforestation Regulation</i> , EUDR). Basiswert: 2.400 Betriebe (2024) Zielwert: 6.000 Betriebe (12/2027)	Auswertung von Unterlagen der vom Vorhaben geförderten Genossenschaften zu Marktzugang der Betriebe (12/2027). Ein langfristig gesicherter Marktzugang ist gegeben, wenn ein Genossenschaftsbetrieb Teil, der zwischen Genossenschaften und Vermarktungsunternehmen geschlossenen mehrjährigen Verträge ist, die Mindestabnahmemengen und Mindestpreise festlegen.
	Modulziel-Indikator 4 Menge der mit den Bestimmungen der ARS 1000 und EUDR konformen Kakaoproduktion in geförderten Genossenschaften.	Auswertung der bei Genossenschaften vorliegenden Zertifikate zur Konformität mit ARS 1000 (12/2027) Erhebung der von den Genossenschaften in die EU exportierten Kakaomengen (eigene Erhebung) (12/2027).

Ziele	Indikatoren	Definitionen, Datenquellen und Angaben zur Datenerhebung
	Basiswert: 0 Metrische Tonne (MT), da Konformität der aktuellen Produktion noch nicht überprüft (2024) Zielwert: : 6.000 MT (12/2027)	Die Konformität mit den Bestimmungen für ARS 1000 ist gegeben durch (i) die Vergabe eines entsprechenden Zertifikats und (ii) für die EUDR durch die tatsächlich in die EU exportierte Menge jeder Genossenschaft.
	Modulziel-Indikator 5 Kakaoerträge der von Frauen geführten Kakao-plantagen. Basiswert: 250 Kg/ha (2022) Zielwert: 500 Kg/ha (12/2027)	Auswertung der Daten von Genossenschaften zu von Frauen angeliefertem Kakao und den jeweiligen Anbauflächen (12/2027)
Annahmen zur Erreichung des Modulziels	Die weitere Ausbreitung von Kakaokrankheiten, insbesondere <i>swollen shoot</i> , wird eingedämmt. Genossenschaften und Kakao produzierende Betriebe erwirtschaften Mittel für Investitionen.	
Output 1 Kakaoproduzent*innen haben gute landwirtschaftliche Praktiken umgesetzt.	Output-Indikator 1.1 Anzahl der Betriebe mit Baumunterhaltung in Kakaoplanzungen, konform mit den technischen Vorgaben gemäß Standard ARS 1000. Basiswert: 0 Betriebe (noch kein Betrieb nach ARS 1000 zertifiziert) (12/2024) Zielwert: 5.000 Betriebe (12/2027)	Jährliche Auswertung der Dokumentation der Genossenschaften zur Zertifizierung von Betrieben nach ARS 1000 (ab 12/2026). Der Standard ARS 1000 definiert technische Vorgaben zum Management von Neupflanzungen und unterstütztem natürlichen Baumaufwuchs, z. B. (i) Baumschnitt und Kronenpflege, (ii) angepasste Baumabstände, (iii) Mulchen (iv) Bodenfruchtbarkeitsmanagement (stickstoffbindende Pflanzen), (v) Unkraut- und Schädlingsbekämpfung, (vi) Ausdünnung und selektive Entfernung von Bäumen, u.a.)
	Output-Indikator 1.2 Anzahl von Frauen geführter Betriebe mit guter landwirtschaftlicher Praxis.	Umfrage bei einer repräsentativen Stichprobe von Betriebsleiterinnen zu eigenen landwirtschaftlichen Praktiken (eigene Erhebung, 12/2026) Gute landwirtschaftliche Praxis umfasst Maßnahmen wie Düngemanagement, Unkrautbekämpfung, integrierte Schädlingsbekämpfung, Baumschnitt, Einhaltung von Erntezeitpunkten und -techniken, u. a. Grundlage ist eine

Professionalisierung von Kakaoproduzenten und ihrer Organisationen in nachhaltiger Kakaoproduktion (PRO-PLANTEURS III) in Côte d'Ivoire in Côte d'Ivoire

Projektnummer 2024.2179.0

Ziele	Indikatoren	Definitionen, Datenquellen und Angaben zur Datenerhebung
	Basiswert: 288 Betriebe (2024) Zielwert: 500 Betriebe (12/2026)	Kakao-spezifische Liste von guten Praktiken des Nationalen Zentrums für landwirtschaftliche Forschung (<i>Centre National de Recherche Agronomique de Côte d'Ivoire</i> , CNRA),
Output 2 Genossenschaften setzen neue Dienstleistungen zur Förderung ökologisch und ökonomisch nachhaltiger Produktionsweisen um.	Output-Indikator 2.1 Anzahl umgesetzter Maßnahmen zur Bekämpfung der Pflanzenkrankheit <i>swollen shoot</i> durch 10 geförderte Kakaokooperativen. Basiswert: 0 Maßnahmen pro Kakaogenossenschaft (2024), da noch keine genossenschaftlich organisierten Maßnahmen existent Zielwert: : 2 Maßnahmen pro Kakaogenossenschaft (06/2027)	Erhebung der von Kooperativen durchgeführten Maßnahmen zur Bekämpfung der Pflanzenkrankheit <i>swollen shoot</i> (eigene Erhebung, 06/2027). Maßnahmen umfassen Sensibilisierung und Schulung der Betriebe, Früherkennung und regelmäßige Überprüfung der Befallssituation, Durchführung von Bekämpfungsmaßnahmen. Die Bezeichnung Kakaokooperative u. Kakaogenossenschaft werden im Kontext dieses Angebotes austauschbar als Synonyme benutzt.
	Output-Indikator 2.2 Anzahl der durch 10 begleitete Kakaogenossenschaften umgesetzten prioritären Maßnahmen zur Einhaltung von ARS 1000 und EUDR. Basiswert: 1 Maßnahme pro Kakaogenossenschaft (Geolokalisierung der Kakaoplantagen) (2024)) Zielwert: 4 Maßnahmen pro Kakaogenossenschaft (06/2027)	Befragung des Managementpersonals der Kakaogenossenschaften hinsichtlich der Umsetzung von Maßnahmen zu Einhaltung von ARS 1000 und EUDR (eigene Erhebung, 06/2027). Prioritäre Maßnahmen zur Einhaltung der Standards sind: (i) Digitalisierung von Produktions- und Vermarktungsdaten, (ii) Erstellung von Managementplänen für die Betriebe, (iii) Schulungen zu Agroforstwirtschaft, (iv) Kredit- und Finanzierungsprogramme zur Förderung der Produktion von Mitgliedern der Genossenschaften.
Output 3 Der Aufbau sozial, wirtschaftlich und ökologisch nachhaltiger Lieferketten	Output-Indikator 3.1 Anzahl ausgewerteter, vom Vorhaben unterstützter Modelle für nachhaltige Beschaffungspraktiken zwischen Abnehmern und Genossenschaften.	Befragung von Führungskräften der Genossenschaften u. weiterer Akteure der Lieferkette (Abnehmer, Conseil du Café Cacao, Zertifizierer, Organisationen der Zivilgesellschaft) zu bestehenden Modellen und ihren Ausprägungen (eigene Befragung). (03/2027)

Ziele	Indikatoren	Definitionen, Datenquellen und Angaben zur Datenerhebung
ist von Genossenschaften und Abnehmern gestärkt.	Basiswert: 0 Modelle (Obwohl vermutlich Erfahrungen dazu im Kakao-Kontext existieren, sind diese weder dokumentiert noch ausgewertet worden. (2024) Zielwert: 4 Modelle (03/2027)	Die Modelle sind zwischen den Akteuren verhandelte, schriftlich vereinbarte, langfristige Lieferbeziehungen, die ein existenzsicherndes Einkommen für Kakaoproduzenten ermöglichen. Diese werden im Rahmen des Projektes ausgewertet und getestet. Dafür müssen mindestens 4 der 5 folgenden Kriterien erfüllt werden, wobei die beiden ersten als Grundvoraussetzung gelten: (i) die Lieferbeziehung beträgt mindestens 3 Jahre; (ii) Zahlungsmodalitäten und -fristen inkl. Maßnahmen bei Zahlungsverzug sind für gelieferten Kakao genau definiert; (iii) Die Preise orientieren sich am <i>Living Income</i> ; (iv) finanzielle Anreizsysteme (z. B. Bezahlung von Umweltdienstleistungen werden implementiert; (v) Investitionen zur Kapazitätsentwicklung von Parteigenossenschaften (z. B. Lagerhäuser, Systeme zur Digitalisierung, Materialien, Schulungen u. a.) und in soziale Infrastruktur (Krankenstationen, Schulen) werden getätigt.
	Output-Indikator 3.2 Anzahl der Maßnahmen der Genossenschaften zugunsten nachhaltiger Anbauregionen. Basiswert: : 0 Maßnahmen (Maßnahmen noch nicht definiert) (2024) Zielwert: 6 Maßnahmen (12/2027)	Auswertung von Dokumenten zur regionalen Raumplanung und Befragung von Führungskräften der Genossenschaften und der Regionalverwaltung zu Maßnahmen zugunsten nachhaltiger Anbauregionen und ihren Ausprägungen. (12/2027). Maßnahmen für nachhaltige Anbauregionen sind u. a. (i) Umweltfreundliche Anbaupraktiken (Bodenfruchtbarkeit, z. B. Fruchtfolge, Kompostierung, Mulchen), (ii) Schonung von Wasserressourcen (z. B. Schattenbäume), (iii) Förderung der Biodiversität, (iv) Vermeidung von Chemikalien, (v) faire Arbeitsbedingungen, (vi) Unterstützung der lokalen Gemeinschaften, (vii) Durchführung von Bildungs- und Schulungsprogramme, (viii) wirtschaftliche Resilienz, (ix) : Diversifizierung der Einkommensquellen, (x) Klimaschutz und Klimaanpassung (Kohlenstoffbindung, Anpassung an den Klimawandel), (xi) Erhaltung von Naturwald
Output 4 Der evidenzbasierte Dialog zwischen den Akteuren der Lieferketten ist gestärkt.	Output-Indikator 4.1 Anzahl verfügbarer Wissensprodukte zu ausgewählten Nachhaltigkeitsthemen und die im Vorhanden gesammelte Erfahrung. Basiswert: 35 Wissensprodukte (2024) Zielwert: 45 Wissensprodukte (12/2027)	Analyse der vom TZ-Modul über Austauschformate des deutschen Forums für Nachhaltigen Kakao (<i>German Initiative on Sustainable Cacao</i> , GISCO), Fachverbünde, Print- u. a. Medien veröffentlichten Wissensprodukte (12/2027). Wissensprodukte umfassen <i>Fact sheets</i> , Studien (z. B. zu Wirkung von Nachhaltigkeitsprogrammen, nachhaltige Einkaufspraktiken), Videos, veröffentlichte Präsentationen, u.a.

Ziele	Indikatoren	Definitionen, Datenquellen und Angaben zur Datenerhebung
		Verfügbarkeit bedeutet, dass die Wissensprodukte für die Öffentlichkeit zugänglich sind.
	Output-Indikator 4.2 Projektunabhängige digitale Plattform der Akteure des Kakaosektors. Basiswert: 0 projektunabhängige digitale Plattformen (aktuelles Management der digitalen Plattform durch das Vorhaben) (2024) Zielwert: 1 projektunabhängige digitale Plattform (02/2028)	Protokoll der Übergabe der digitalen Plattform durch das Projekt an eine nationale oder internationale Nachfolgestruktur (02/2028) Akteure des Kakaosektors sind Kakao produzierende Betriebe, Kakaogenossenschaften, private Handels- und Verarbeitungsunternehmen, staatliche und nichtstaatliche Dienstleister, CCC, das nationale Landwirtschaftsministerium u. a. Die digitale Plattform dient dem evidenzbasierten Dialog der Akteure. Sie beinhaltet konkrete Erfahrungen der Teilnehmenden und erzielte Wirkungen des Vorhabens. Projektunabhängige Verankerung bedeutet die Übernahme des Managements und der Finanzierung der Plattform durch eine nationale oder internationale Nachfolgestruktur (z. B. Genossenschaftsverband).
Annahmen zur Erreichung der Outputs	Die klimatischen und edaphischen Bedingungen bleiben förderlich für den Kakaoanbau. Systeme zur Kontrolle der Einhaltung von Vorgaben des ARS 1000 und der EUDR sind bei relevanten Stellen des ivoirischen Rates für Kaffee und Kakao (<i>Conseil du Café-Cacao</i> , CCC) und der EU eingerichtet, und deren Daten sind zugänglich. Regulatorische Rahmenbedingungen erleichtern Pflege, Nutzung und Vermarktung von Bäumen und Holz durch Kakaoproduzent*innen und sind ihnen bekannt. Korruptions- und Transparenzrisiken bei Anreizmechanismen werden von Genossenschaften über Zertifizierungsprozessen vermieden. Preisschwankungen für Kakao auf dem Weltmarkt halten sich in beherrschbaren Grenzen hinsichtlich der Erzielung existenzsichernder Einkommen. Die Genossenschaften erbringen spezifische Beratungsleistungen für frauengeführte Kakao-Betriebe. Die Produktion von Setzlingen für die Agroforstwirtschaft wird von Partnern getragen (z. B. CCC, Unternehmen; andere EZ-Vorhaben). GISCO-Mitglieder beteiligen sich aktiv an neuen Modellen zu nachhaltigen Beschaffungspraktiken mit den Genossenschaften.	

Professionalisierung von Kakaoproduzenten und ihrer Organisationen in nachhaltiger Kakaoproduktion (PRO-PLANTEURS III) in Côte d'Ivoire in Côte d'Ivoire

Projektnummer 2024.2179.0

Outputs	Wesentliche Aktivitäten zu Outputs	Inputs / Geplante Instrumente
Output 1	- Schulungen und Fachberatung der Kakaobäuerinnen und -bauern zur klimagerechten und Resilienz sichernden Optimierung landwirtschaftlicher Produktionssysteme im Kakaoanbau - Sensibilisierung, Schulungen und Fachberatung der Kakaobäuerinnen und -bauern zur Bekämpfung der Ausbreitung des <i>swollen shoot</i> - Fachberatung und Sachbeschaffungen der Kakaobäuerinnen und -bauern für agroforstwirtschaftliche Entwicklung und Erneuerung von Kakaoplantagen - Schulungen und Fachberatungen zur Förderung der nachhaltigen Produktion und Verarbeitung von Kakao in von Frauen geführten Betrieben - Organisationsberatung von Kakaobetrieben zur Optimierung des wirtschaftlichen Managements	Internationale LZFK (10 FKM) Nationale LZFK (53 FKM) KZE (8,5 FKM) Sachbeschaffungen (EUR 217.559)
Output 2	- Fach-, Organisationsberatung und Schulungen der genossenschaftlichen Berater*innen sowie Sachbeschaffungen zur Bekämpfung des <i>swollen shoot</i> und der Förderung der Agroforstwirtschaft - Schulungen sowie Fach- und Organisationsberatung der Verantwortlichen der Genossenschaften zur Einhaltung von ARS 1000 und EUDR. - Organisationsberatung zur Weiterentwicklung des genossenschaftlichen Beratungssystems der „<i>Producteurs relais</i>“ und Kompetenzentwicklung der Beratungskräfte - Schulungen und Coaching von Frauen für Führungspositionen in den Kakaogenossenschaften - Organisationsberatung der Kakaogenossenschaften zur Optimierung der Geschäftsmodelle und des Finanzmanagements - Bereitstellung technischer und materieller Ressourcen zur Verbesserung der Dienstleistungen der Kakaogenossenschaften - Monitoring der Anwendung der gestellten Ressourcen	Internationale LZFK (10 FKM) Nationale LZFK (53 FKM) KZE (7,1 FKM) Sachbeschaffungen (EUR 117.559)

Professionalisierung von Kakaoproduzenten und ihrer Organisationen in nachhaltiger Kakaoproduktion (PRO-PLANTEURS III) in Côte d'Ivoire in Côte d'Ivoire

Projektnummer 2024.2179.0

Outputs	Wesentliche Aktivitäten zu Outputs	Inputs / Geplante Instrumente
Output 3	- Kooperations- und Organisationsberatung der Führungskräfte der Genossenschaften zur Weiterentwicklung und Umsetzung von nachhaltigen Beschaffungspraktiken, Preismodellen und Anreizmechanismen in der Zusammenarbeit zwischen GISCO-Unternehmen und Genossenschaften. - Fach- und Organisationsberatung zur Bezahlung von Umweltdienstleistungen - Fach- und Organisationsberatung der Genossenschaften zu Beiträgen für die Umsetzung des Landschaftsansatzes in den Projektregionen - Kurzstudie zum Monitoring der Ergebnisse nachhaltiger Einkaufspraktiken	Internationale LZFK (10 FKM) Nationale LZFK (36 FKM) KZE (10,4 FKM) Sachbeschaffungen (EUR 12.559) Finanzierungen (EUR 100.000)
Output 4	- Wissensmanagement: Aufarbeitung, Auswertung, Dokumentation, Diskussion und Verbreitung von Erfahrungen und Projektergebnissen - Organisation von Präsenz- und digitalen nationalen Austauschveranstaltungen (z.B. Journée PRO-PLANTEURS) sowie regionalen Workshops zum Austausch von Lernerfahrungen - Sensibilisierung und Coaching genossenschaftlicher Beratungskräfte (<i>Producteurs relais</i>) zur Nutzung und Beteiligung an der digitalen Plattform - Kooperationsberatung zur Vernetzung frauengeführter Kakaobetriebe und anderer Akteursgruppen - Kooperations- und Organisationsberatung zur Förderung der Zusammenarbeit von Genossenschaften und Revitalisierung der in Phase 2 gegründeten Vereinigung der Genossenschaften (<i>Union des Coopératives</i>) - Fach- und Organisationsberatung zur konzeptionellen Weiterentwicklung und projektunabhängigen Verankerung der digitalen Plattform.	Internationale LZFK (10 FKM) Nationale LZFK (36 FKM) KZE (12,1 FKM) Sachbeschaffungen (EUR 12.559)

3. PLAN NATIONAL D'INVESTISSEMENTS AGRICOLES 2017 – 2025 (PNIA II)



PROGRAMME NATIONAL D'INVESTISSEMENT AGRICOLE DE DEUXIEME GENERATION (2017 – 2025)

**RAPPORT FINAL
NOVEMBRE 2017**

SOMMAIRE

Liste des figures	4
Résumé Exécutif.....	5
PREMIERE PARTIE - PLAN NATIONAL D'INVESTISSEMENT	
I. Introduction	9
Contexte du secteur agricole	9
Fondements du PNIA II	9
1. Cadres internationaux et nationaux	9
2. Champ couvert par le PNIA II.....	10
Processus de formulation du PNIA II	11
1. Dispositif institutionnel.....	11
2. Méthodologie	12
II. Performance du secteur et perspectives de croissance.....	16
Bilan du PNIA I	16
1. Performance du secteur	16
2. Sécurité alimentaire et conditions de vie des populations	18
3. Gouvernance.....	18
Scénarios de croissance	20
1. Situation de référence et scénarii de simulation.....	20
2. Implications des scénarii et contribution à l'atteinte des objectifs du PNIA.....	21
3. Identification des produits stratégiques.....	24
4. Investissements et financement.....	26
III. Orientations stratégiques à horizon 2025	27
Vision	27
Objectifs stratégiques	27
Approche stratégique de mise en œuvre	29
1. Vision pour les Agro-Poles ivoiriens.....	29
2. Sélection de chaines de valeur clés aux niveaux national et régional.....	30
3. Caractérisation des Agro-Poles.....	31
IV. Programmes d'investissement du PNIA II	39
Présentation des programmes	39
Investissements associés	44
1. Séquencement des investissements.....	44
2. Répartition des investissements.....	45
V. Gouvernance.....	45
Enjeux et objectifs	45
Cadre de planification et de programmation	46

1. Niveau national.....	47
2. Niveau Agro-Pole	50
3. Niveau Régional	50
Cadre de suivi et évaluation	51
1. Suivi et évaluation des projets.....	51
2. Suivi et évaluation stratégique	52
Recommandations pour la conception de projets	53
1. Alignement des projets au niveau du cadre logique	53
2. Intégration de mécanismes favorisant la pérennité des projets.....	54
Stratégie de communication.....	55
1. Enjeux et objectifs de la stratégie de communication du PNIA II.....	55
2. Cartographie de l'audience cible de la communication autour du PNIA II.....	56
3. Modalités de mise en œuvre de la stratégie de communication	57
VI. Cadre logique	59

DEUXIEME PARTIE - PLAN D'ACTIONS DETAILLE

VII. Détail des programmes du PNIA II	62
1. PROGRAMME 1 : Productivité et développement durable de la production agro-sylvo-pastorale et halieutique	63
1.1 Dynamisation de la recherche scientifique dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique... Erreur ! Signet non défini.	
1.2 Renforcement du conseil agricole	Erreur ! Signet non défini.
1.3 Amélioration de l'accès aux intrants et services agricoles de qualité	Erreur ! Signet non défini.
1.4 Promotion d'une production agro-sylvo-pastorale et halieutique intensive et durable.....	Erreur ! Signet non défini.
2. PROGRAMME 2 : Amélioration de la valeur ajoutée et de la performance des marchés.....	75
2.1 Activités post-récolte	Erreur ! Signet non défini.
2.2. Transformation	Erreur ! Signet non défini.
2.3. Commercialisation	Erreur ! Signet non défini.
PROGRAMME 3 : GESTION DURABLE DES RESSOURCES ENVIRONNEMENTALES ET RESILIENCE CLIMATIQUE	89
3.1 Organisation et financement	Erreur ! Signet non défini.
3.2 Renforcement des capacités.....	Erreur ! Signet non défini.
3.3 Stabilisation et restauration des zones forestières	Erreur ! Signet non défini.
3.4 Préservation de la biodiversité faunique	Erreur ! Signet non défini.
3.5 Gestion des ressources en eau, et ressources halieutiques	Erreur ! Signet non défini.
3.6 Renforcement de la résilience climatique	Erreur ! Signet non défini.
4. Programme 4 : Amélioration des conditions de vie des acteurs, et promotion du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique.....	100
4.1 Pilotage de la sécurité alimentaire et nutritionnelle nationale.....	Erreur ! Signet non défini.

4.2 Amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition	Erreur ! Signet non défini.
4.3 Amélioration de la protection sociale des communautés rurales.....	Erreur ! Signet non défini.
4.4 Renforcement et mise en œuvre de la réglementation en matière de sécurité sanitaire.....	Erreur ! Signet non défini.
4.5 Promotion du secteur agro-sylvo pastoral et halieutique	Erreur ! Signet non défini.
5. Programme 5 – Expansion de l'accès au financement et des canaux d'investissement privés	112
5.1. Renforcement de la gouvernance du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique dans l'optique de faciliter l'accès au financement, et l'investissement privé.....	Erreur ! Signet non défini.
5.2. Renforcement des capacités des fournisseurs et bénéficiaires de financement dans le secteur	Erreur ! Signet non défini.
5.3. Facilitation de l'accès au financement par les acteurs du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	Erreur ! Signet non défini.
5.4. Promotion de l'autonomisation financière des filières	Erreur ! Signet non défini.
5.5. Promotion du financement entre acteurs privés du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	Erreur ! Signet non défini.
6. Programme 6 - Renforcement du cadre institutionnel, de la gouvernance du secteur et de l'environnement des affaires.....	121
6.1. Renforcement de l'organisation des acteurs et de la structuration des filières du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique.....	Erreur ! Signet non défini.
6.2. Professionnalisation des acteurs du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique.....	Erreur ! Signet non défini.
6.3. Amélioration de l'environnement des affaires du secteur	Erreur ! Signet non défini.
6.4. Maîtrise des données statistiques sur le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique.....	Erreur ! Signet non défini.
6.5. Renforcement des systèmes de promotion des Partenariats Public-Privé (PPP).....	Erreur ! Signet non défini.
6.6. Sécurisation du foncier rural.....	Erreur ! Signet non défini.
6.7. Amélioration du cadre réglementaire pour la transhumance.....	Erreur ! Signet non défini.
VIII. Détail des coûts	134
IX. Cadre de résultats.....	142
Annexes.....	151
Annexe I – Composition des pools du comité feedback (hors Partenaires Techniques et Financiers, et secteur privé).....	151
Annexe II – Thèmes de discussion proposés en ateliers thématiques	151
Annexe II – Evaluation des filières pour la définition des Agro-Poles	155

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Liste des comités mis en place pour la formulation des documents du PNIA II	11
Figure 2 : Aperçu de l'architecture du PNIA II.....	12
Figure 3 : Liste non exhaustive des documents étudiés pour la formulation du PNIA II.....	13
Figure 4 : Aperçu de l'approche participative retenue pour l'évaluation du PNIA I et la formulation du PNIA II.....	15
Figure 5 : Chiffres clés du secteur agricole de Côte d'Ivoire, 2010-2014	17
Figure 6 : Perceptions de la mesure dans laquelle le PNIA I s'aligne avec les priorités régionales.....	19
Figure 7 : Cadre de modélisation IFPRI	20
Figure 8 : Situation de la pauvreté et de l'extrême pauvreté au niveau national et en milieu rural en année de base.....	21
Figure 9 : Variation (%) de taux de pauvreté à horizon 2025	21
Figure 10 : Nombre de personnes sorties de la pauvreté	21
Figure 11 : Variation (%) de l'indice numérique de la pauvreté alimentaire 2015-2025	22
Figure 12 : Nombre de personnes sorties de la faim 2015-2005	22
Figure 13 : PIB, variation moyenne annuelle (%).....	23
Figure 14 : Productivité (variation globale, 2015-2025)	23
Figure 15 : Demande de travail annuelle (2015-2025)	23
Figure 16 : Ratios commerce / valeur ajoutée.....	24
Figure 17 : Ratio exportation sur importations	24
Figure 18 : Contribution à l'augmentation des revenus des petits exploitants agricoles, par catégorie de produit avec le scénario de Malabo	25
Figure 19 : Classement des produits agricoles sur la base des critères d'emploi, de revenu et de dépenses, scénario de Malabo	26
Figure 20 : Evolution des investissements agricoles sous le scénario Malabo.....	27
Figure 22 : Résultats attendus des objectifs stratégiques du PNIA II	28
Figure 23 : Illustration de la mise en œuvre des programmes du PNIA II au niveau des Agro-Poles.....	30
Figure 24 : Illustration du zonage proposé pour les Agro-Poles.....	32
Figure 25 : Vision, objectifs stratégiques et programmes du PNIA II	40
Figure 26 : Synthèse des programmes, coûts associés, et résultats attendus	41
Figure 27 : Investissements PND et PNIA II sur 2018-2020	44
Figure 21 : Evolution de la part de l'agriculture dans les dépenses publiques	45
Figure 29 : Aperçu du dispositif de gouvernance du PNIA II	46
Figure 30 : Aperçu du dispositif de suivi-évaluation des projets du PNIA II au niveau des projets.....	52
Figure 31 : Aperçu du dispositif de suivi-évaluation du PNIA II au niveau des programmes	53
Figure 32 : Aperçu l'articulation entre les programmes, interventions et projets du PNIA II	54
Figure 33: Principales phases de communication et de mise en œuvre du PNIA II	56
Figure 34 : Aperçu des acteurs cibles pour les communications autour PNIA II	57
Figure 35 : Cadre de gouvernance de la communication	58
Figure 36 : Cadre logique de suivi-évaluation du PNIA II – spécifique à la Côte d'Ivoire	59
Figure 37 : Liens entre le cadre logique de suivi-évaluation du PNIA II et le cadre de résultats du PDDAA	60
Figure 38 : Aperçu du processus d'élaboration de cadres de résultat de Plans Nationaux d'Investissement Agricoles.....	61
Figure 39 : Grille de lecture des interventions du PNIA II.....	62
Figure 40 : Aperçu (non exhaustif) de défis persistants de financement du secteur.....	112
Figure 41 : Estimation des coûts à couvrir par le secteur public sur 2018-2025, pour chacun des programmes du PNIA II	135
Figure 42: Cadre de résultats du PNIA II (2017-2025) de Côte d'Ivoire.....	142
Figure 43 : Evaluation des cultures vivrières	155
Figure 44 : Evaluation des cultures de rente	155
Figure 45 : Evaluation des filières animales et halieutiques.....	156

RESUME EXECUTIF

Le Programme National d'Investissement Agricole de deuxième génération (PNIA II) de Côte d'Ivoire est le cadre cohérent de programmation des investissements publics et privés dans le secteur, pour les huit prochaines années. Il couvre les sous-secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de l'aquaculture, ainsi que la gestion de l'environnement. Il a pour objectif global de stimuler la croissance sectorielle pour réduire la pauvreté de moitié, et pour atteindre le niveau « faim zéro » à horizon 2025.

Le PNIA II a été formulé sous l'égide d'un Secrétariat Technique (ST) composé des Directions de la Planification des quatre Ministères directement impliqués dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique (le MINADER, le MIRAH, le MINEF et le MINSEDD¹). **Le caractère participatif de l'approche a joué un rôle central** tout au long du processus de formulation – depuis l'exercice de bilan du PNIA précédent (PNIA I) et sa validation nationale ; à la co-construction des interventions du PNIA II lors d'ateliers thématiques, régionaux, et de groupes de discussion ciblant les jeunes et les femmes ; au recueil des besoins et priorités par type d'acteurs, pour s'assurer que le PNIA II soit bien représentatif de l'ensemble des parties-prenantes. L'enjeu était également d'instaurer la dynamique d'échange multi-acteurs et multisectoriel qui prévaudra pendant la mise en œuvre du PNIA II.

L'élaboration de la stratégie agricole de Côte d'Ivoire s'inscrit dans la continuité des cadres définis aux niveaux international, régional, et national – principalement : (i) le Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) adopté à Maputo en 2003, (ii) sa déclinaison au niveau de la CEDEAO à travers la Politique Régionale Agricole de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAP), (iii) la déclaration de Malabo de 2014 sur la transformation de l'agriculture, (iv) les Objectifs de Développement Durable (ODD), (v) l'ECOWAP +10, qui introduit des instruments stratégiques visant à accélérer les progrès en Afrique de l'Ouest, et (vi) le Plan National de Développement (PND) 2016-2020 de Côte d'Ivoire.

L'atteinte des objectifs internationaux et régionaux figure en effet en premier plan des priorités de développement du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique national. L'agriculture est un secteur moteur important de l'économie en Côte d'Ivoire, représentant une part importante de la croissance de son PIB. Pilier économique porteur de revenus, de valeur ajoutée, et générateur de devises par ses exportations (40% des exportations nationales en 2013), **le secteur se doit de jouer un rôle central dans le développement économique du pays, l'éradication de la pauvreté, et le renforcement de la sécurité alimentaire des ivoiriens.** Plus particulièrement, les politiques et programmes agricoles se doivent de cibler les besoins des populations vulnérables, et d'adresser les risques spécifiques rencontrés par les populations rurales – ce qui implique entre autres la prise en compte du caractère informel de leurs activités. Le PND de Côte d'Ivoire décrit quant à lui la vision 2020 d'« un pays émergent avec une base industrielle solide » - avec, entre autres, la création d'un lien étroit entre l'agriculture, l'agro-industrie, et l'industrie en soutien de cette émergence.

Mis en œuvre sur la période 2010-2015 (prolongée sur 2016), **le PNIA de première génération a permis la relance post-crise de l'agriculture de Côte d'Ivoire, et posé les fondements pour une transformation structurelle du secteur.** L'évaluation du PNIA I fait ainsi état d'une augmentation des volumes de production sur la majorité des filières animales et végétales, avec un taux de croissance annuel moyen du secteur (en valeur) de 6% sur 2010-2014, engendrant également une augmentation des exportations agricoles de 27% entre 2010 et 2014, et une nette amélioration des taux d'autosuffisance alimentaire. Le PNIA I a également posé avec succès les fondements institutionnels du secteur, que ce soit en termes de réglementation, de définition de politiques sectorielles, ou d'appui à la structuration des filières.

L'évaluation du PNIA I fait également état d'axes à renforcer pour adresser : (i) les faibles niveaux de productivité, endémiques au secteur ; (ii) le défi de sécurité alimentaire et nutritionnelle, demeurant important à l'échelle nationale ; (iii) le faible niveau de revenu par travailleur agricole, se manifestant par des taux de pauvreté rurale supérieurs à 50% ; (iv) l'impact négatif du secteur sur l'environnement (dont urgence de contrer la déforestation), et l'impact du changement climatique sur le secteur ; et (v) le besoin de renforcer la

¹ Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, Ministère des Ressources Animales et Halieutiques, Ministère des Eaux et Forêts, et Ministère de la Salubrité, de l'Environnement et du Développement Durable (MINSEDD)

gouvernance de planification, programmation et suivi-évaluation aux niveaux national et local. Sur ce dernier point, l'ensemble des acteurs convergent sur un manque à gagner en termes de coordination intersectorielle (entre sous-secteurs et domaines connexes à l'agriculture), multi-acteurs (public-privé notamment), et territoriale (pour un meilleur alignement du PNIA aux contextes des régions) – ce, au niveau de la stratégie comme de l'exécution.

En réponse à ces opportunités et défis, **le PNIA de deuxième génération propose la vision d'une agriculture ivoirienne durable, compétitive, et créatrice de richesses équitablement partagées**. Cette vision pose le double enjeu d'un développement coordonné du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, et de l'impact positif de ce développement sur l'environnement et sur la société dans son ensemble. Plus précisément, **le PNIA II met l'accent sur l'atteinte de trois objectifs stratégiques :**

- (i) Le développement de la valeur ajoutée agro-sylvo-pastorale et halieutique
- (ii) Le renforcement des systèmes de production agro-sylvo-pastorale et halieutique respectueux de l'environnement
- (iii) Une croissance inclusive, garante du développement rural et du bien-être des populations.

Pour ce faire, **cinq principes clés de mise en œuvre ont été retenus :**

- (i) Le renforcement des structures de gouvernance relatives à la planification, la programmation, et le suivi-évaluation des politiques et investissements du secteur
- (ii) Une plus grande intégration des besoins des entreprises, pour favoriser la participation privée et le développement de l'entrepreneuriat dans le secteur
- (iii) Une meilleure *intégration verticale* permettant une plus grande synergie entre les activités de recherche, de production, et de transformation
- (iv) Une meilleure *intégration horizontale* permettant davantage de coordination entre les secteurs agricole et connexes – domaine environnemental et social en particulier
- (v) Une meilleure *intégration territoriale*, pour une plus grande prise en compte des spécificités de chaque région de Côte d'Ivoire.

Le PNIA II sera tout particulièrement l'occasion de promouvoir une meilleure intégration territoriale à travers la mise en œuvre du concept d'Agro-Pole, sur l'ensemble du territoire. La vision pour les Agro-Poles ivoiriens consiste en effet en « des investissements agro-sylvo-pastoraux et halieutiques respectueux de l'environnement, fondés sur le potentiel des territoires et les besoins des populations, et bénéficiant à l'ensemble des acteurs ».

Le concept d'Agro-Pole repose sur cinq axes clés :

- Une stratégie de transformation agro-sylvo-pastorale et halieutique localisée, qui tienne compte des **réalités des territoires**
- La définition de zones focalisées sur des **filières priorisées au niveau national et local** (en sélectionnant à la fois des cultures vivrières, des cultures de rente, et des filières animales/halieutiques au niveau de chaque zone)
- Une concentration de facilités et de services pertinents pour ces filières, dans chacune des zones définies
- Une forte implication du **secteur privé** et des **communautés locales**
- Une approche cohérente avec celle définie pour les pôles économiques compétitifs à l'échelle nationale.

Neuf Agro-Poles ont ainsi été pré-identifiés au niveau national – en définissant les zones sur base de critères agro-écologiques, administratifs, et de réseaux d'infrastructures ; et en priorisant les filières sur base de critères d'impact social, d'impact économique, et de potentiel pour le futur.

Les objectifs stratégiques du PNIA II ont été déclinés en six programmes d'investissement, représentant des investissements de 4325,4 milliards FCFA sur la période 2018-2025 :

- Le **Programme 1 « Productivité et développement durable de la production agro-sylvo-pastorale et halieutique »**, ayant pour objectifs (i) la couverture des besoins nationaux à partir de la production agricole nationale, (ii) la bonne pertinence et bonne performance de la recherche et du conseil agricole au vu des besoins du secteur et (iii) la mise en place d'un système efficace de production et de diffusion d'intrants améliorés pour toutes les filières.
- Le **Programme 2 « Amélioration de la valeur ajoutée et de la performance des marchés »**, ayant pour objectifs (i) un renforcement de la capacité de valorisation des produits agricoles, (ii) un renforcement des infrastructures de base d'accès aux marchés et d'agro-industrie, (iii) la facilitation de la commercialisation des produits agricoles et (iv) la promotion stratégique des produits agricoles ivoiriens sur les marchés régionaux et internationaux.
- Le **Programme 3 « Gestion durable des ressources environnementales et résilience climatique »**, ayant pour objectifs (i) le renforcement des dispositifs légaux pour la protection de l'environnement et des institutions gouvernementales habilitées à la gestion des règlements, (ii) l'accélération de la restauration de la couverture forestière et la protection de la biodiversité faunique, (iii) la promotion de la valorisation durable de l'environnement aquatique et (iv) le renforcement de la résilience de la production agricole aux changements climatiques.
- Le **Programme 4 « Amélioration des conditions de vie des acteurs, et promotion du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique »**, ayant pour objectifs (i) la mise en place effective d'un système de suivi et de gestion de la sécurité alimentaire, (ii) un accès des ménages ruraux aux aliments nécessaires en quantité et en qualité, (iii) une protection sociale des populations les plus vulnérables, (iv) un renforcement des infrastructures socio-économiques en milieu rural, et (v) l'anoblissement et la reconnaissance de la valeur du secteur.
- Le **Programme 5 « Expansion de l'accès au financement et des canaux d'investissements privés »**, ayant pour objectifs (i) la mise en place d'une gouvernance propice à l'investissement public, privé, et à des sources alternatives de financement, (ii) un meilleur accès au financement des acteurs du secteur à travers des produits et services adaptés à leurs besoins et profils, et (iii) un engagement des filières dans un processus continu de renforcement de leur autonomie financière
- Le **Programme 6 « Renforcement du cadre institutionnel, de la gouvernance du secteur et de l'environnement des affaires »**, ayant pour objectifs (i) l'accélération de l'organisation et de la structuration des filières en OPA/OPE et interprofessions, (ii) l'amélioration de la professionnalisation des agriculteurs, (iii) l'appui des acteurs privés dans le développement du secteur – à travers un meilleur environnement des affaires, (iv) un meilleur accès à des données agricoles fiables, et (v) la facilitation de la valorisation du foncier rural grâce à une gestion efficace du processus de certification.

Des mesures ciblant spécifiquement les besoins des jeunes et des femmes sont également proposés à la fin de chaque programme.

L'ensemble de ces objectifs ne sauraient être atteints sans une gouvernance efficace du secteur, reposant sur des institutions solides et des cadres adéquats de coordination intersectorielle. Tenant compte des ambitions du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique à l'horizon 2025 et des leçons tirées de la mise en œuvre du PNIA précédent, **l'opérationnalisation du PNIA II nécessitera deux principales nouvelles dispositions par rapport au dispositif de gouvernance du PNIA I** : (i) l'extension et adaptation de ce dispositif au niveau local, et (ii) la mise en place de mécanismes favorisant l'innovation et l'agilité dans la programmation, face aux évolutions de l'environnement et du secteur.

Ainsi, au niveau **national**, quatre organes de gestion appuieraient les activités de planification et de programmation du PNIA II – garants de la cohérence avec les priorités du secteur, de l'intégration des besoins évolutifs des parties prenantes, et d'une communication efficace sur l'impact et le progrès du PNIA II : le Conseil National de Pilotage (CNP), le Secrétariat Technique, les groupes de concertations, et le Laboratoire d'Innovation et de Programmation Agile. Pour les organes préexistants, l'accent sera mis sur des évolutions identifiées comme facteurs clés de succès, tels que la mise en place de mécanismes de représentation facilitant

la tenue du CNP. Il semble également opportun d'organiser les groupes de concertation par thème stratégique au développement du secteur, à la différence du PNIA I où ils étaient organisés par type de partie prenante.

Nouvellement créé, **le Laboratoire d'Innovation et de Programmation Agile veillerait à ce que le pilotage stratégique et opérationnel du PNIA réponde aux besoins évolutifs du secteur, et intègre en continu les enseignements tirés de la mise en œuvre des projets** – facilitant ainsi l'exercice d'une planification annuelle « glissante » fondée sur les preuves. A noter que le développement des connaissances porterait à la fois sur le contenu des programmes, et sur les modalités de gouvernance.

Au niveau **local**, et plus particulièrement au niveau Agro-Pole, un conseil de pilotage guiderait la planification du développement sectoriel des zones. Au niveau plus granulaire des régions, deux organes régionaux guideraient la mise en œuvre des projets, et assureraient un suivi efficace des activités sur le terrain.

Dans ce nouveau dispositif, le projet serait l'outil de base de mise en œuvre des programmes du PNIA II – qu'il soit mené par l'Etat, le secteur privé et/ou les PTF, et qu'il soit porté par un seul Ministère ou intersectoriel. Ce mécanisme nécessiterait une harmonisation des projets en cours, et des nouveaux projets, autour des programmes définis dans le cadre général du PNIA II – ce afin de suivre tant au niveau micro que macro le développement du secteur agricole. Cette harmonisation pourrait être obtenue par l'alignement des projets à un cadre logique standardisé, afin que chaque projet soit la déclinaison et compilation d'activités identifiées au niveau du PNIA II. Le PNIA II sera également l'occasion d'ancrer un certain nombre de bonnes pratiques, permettant d'assurer la pérennisation des projets.

Enfin, un accent particulier sera mis sur la mise en œuvre d'une stratégie de communication adaptée, visant (i) la diffusion d'une vision partagée des objectifs du PNIA II, (ii) la clarification des rôles et responsabilités de chaque type d'acteur impliqué dans la mise en œuvre du PNIA II, (iii) l'appui aux décisions d'investissements dans le secteur et (iv) l'information d'un large public sur les réalisations et l'impact du PNIA II. Ces objectifs serviront de fil directeur dans la définition des messages et moyens de communication associés au PNIA II, tout au long de sa mise en œuvre.

PREMIERE PARTIE – PLAN NATIONAL D’INVESTISSEMENT

Cette première partie propose une introduction aux fondements du PNIA II et à son processus de formulation. Elle rappelle les éléments de bilan du PNIA précédent, et présente les scénarios de croissance du secteur pour l’atteinte des objectifs de Malabo à horizon 2025. La vision, les orientations stratégiques et les programmes d’investissement du PNIA II (dont cadre logique) sont posés en réponse à ces objectifs. Enfin, cette partie précise les évolutions du cadre de gouvernance qui seront nécessaires à la mise en œuvre du PNIA II – notamment en termes de planification, de suivi-évaluation, et de communication.

I. INTRODUCTION

CONTEXTE DU SECTEUR AGRICOLE

L’agriculture est un secteur moteur de l’économie en Côte d’Ivoire, représentant une part importante de la croissance de son PIB. Ainsi, alors que le PIB ivoirien augmentait à un taux moyen de 9,5% entre 2012 et 2015, le secteur agricole contribuait à la croissance de ce PIB à hauteur de 1,7% - une amélioration notable par rapport à 2010, lorsque la contribution du secteur à la croissance du PIB était de 0,9%². En 2015, le secteur agricole était évalué à 3 671 milliards FCFA, contre 2 260 milliards cinq ans plus tôt. A noter que la part de l’agriculture dans le PIB national a quant à elle baissé pendant cette période de 2010 à 2015 – passant de 24,5% en 2010 à 21% en 2015³. Ce recul, au profit de l’industrie, peut s’expliquer en partie par le développement de l’agro-industrie au cours de la période, et notamment par une transformation croissante des cultures orientées à l’exportation.

Pilier économique porteur de revenus et de valeur ajoutée, et générateur de devises par ses exportations (40% des exportations nationales en 2013), le secteur agricole se doit de jouer un **rôle central pour l’atteinte des objectifs nationaux de développement de Côte d’Ivoire – notamment en termes d’éradication de la pauvreté, et de renforcement de la sécurité alimentaire de la population.**

FONDEMENTS DU PNIA II

1. Cadres internationaux et nationaux

L’élaboration de la stratégie agricole de Côte d’Ivoire s’inscrit dans la continuité de cadres stratégiques définis aux niveaux continental et régional. Adopté à Maputo en 2003, le Programme Détaillé pour le Développement de l’Agriculture Africaine (PDDAA) place l’agriculture au cœur de la stratégie d’éradication de la pauvreté et de la faim en Afrique. Le PDDAA vise à améliorer la gouvernance du secteur, et ainsi tirer parti du potentiel de transformation de l’agriculture pour accélérer le développement économique et social du continent. La Communauté Economique des Etats de l’Afrique de l’Ouest (CEDEAO) a par la suite décliné le PDDAA au niveau régional, constituant la Politique Régionale Agricole de l’Afrique de l’Ouest (ECOWAP) - avec pour objectif d’opérationnaliser ce PDDAA au travers du Programme Régional d’Investissement Agricole (PRIA) et des Programmes Nationaux d’Investissement Agricole (PNIA) de chaque pays.

Les accords continentaux et régionaux définissent des objectifs volontaristes ratifiés par l’ensemble des pays membres. Le PDDAA décrit quatre piliers thématiques intégrant des domaines d’actions prioritaires pour renforcer la performance de l’agriculture africaine : gestion des terres et de l’eau, infrastructures rurales, sécurité alimentaire, et recherche agricole. A ce titre, les pays se sont engagés à dédier 10% de leurs budgets nationaux à l’agriculture, dans l’optique d’atteindre des taux de croissance agricoles annuels de 6%.

² MINADER, Revue des dépenses publiques agricoles sommaire, Rapport provisoire, 2017.

³ Selon le Ministère de l’Economie et des Finances. A noter que le FMI indique une part de 23% en 2015

Dix ans plus tard, l'ECOWAP +10 réitère ces objectifs et introduit des instruments stratégiques visant à faire effet de levier, et accélérer les progrès en Afrique de l'Ouest. Il s'agira par exemple de réaffirmer le principe de subsidiarité entre les niveaux régional et national, notamment pour la prévention des crises alimentaires ; de bâtir des politiques de financement du secteur agricole combinant les multiples instruments disponibles ; de construire des systèmes d'information pérennes, et de les mettre au service de dispositifs de suivi-évaluation performants. A noter que les nouvelles perspectives de l'ECOWAP interviennent également dans le contexte de la déclaration de Malabo de 2014 sur la transformation de l'agriculture, et de l'adoption par les Nations Unies des Objectifs de Développement Durable (ODD) – ces textes se complétant et se renforçant mutuellement dans leurs objectifs respectifs.

Les sept « enjeux majeurs » identifiés à horizon 2025 par l'ECOWAP+10

- a. Assurer la sécurité et la souveraineté alimentaire
- b. Mieux intégrer la dimension nutritionnelle
- c. Affirmer et développer la complémentarité/spécialisation des agricultures dans l'espace régional
- d. Promouvoir des modèles d'intensification durable, réduire les impacts sur le climat et s'adapter aux changements climatiques
- e. Accroître la résilience des exploitations familiales
- f. Mieux hiérarchiser les priorités au niveau régional
- g. Gouverner l'intersectoriel

L'atteinte de ces objectifs figure en premier plan des priorités de développement de la Côte d'Ivoire – ces priorités étant articulées au niveau national, ainsi que dans les stratégies spécifiques au secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique. Le PNIA de première génération de Côte d'Ivoire (PNIA 2010-2015) a ainsi été défini comme outil national de mise en œuvre du PDDAA et de l'ECOWAP, en réponse aux besoins spécifiques du pays. Il a entre autres donné lieu à l'adoption de la Loi d'Orientation Agricole de Côte d'Ivoire (LOACI) - texte fondateur posant un cadre d'action pour l'ensemble des acteurs du secteur, et décliné en trois volets : développement sectoriel, développement rural, et gestion de l'environnement. Récemment lancé, le Plan National de Développement (PND) 2016-2020 décrit quant à lui la vision 2020 d'« un pays émergent avec une base industrielle solide », et prévoit la création d'un lien étroit entre l'agriculture, l'agro-industrie, et l'industrie en soutien de cette émergence. Spécifiquement, le PND ancre les objectifs à la fois économiques et sociaux de développement du secteur au niveau national, selon trois axes : (i) l'amélioration de la gouvernance ; (ii) l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des filières ; (iii) la promotion de la sécurité alimentaire et la résilience des populations. De nombreux autres leviers du PND s'appliquent également au secteur – tels que la promotion d'une économie verte, le soutien à l'emploi des femmes et des jeunes, ou encore le développement des infrastructures routières et de l'information.

2. Champ couvert par le PNIA II

Le Plan National d'Investissement Agricole de deuxième génération (PNIA II) est l'unique cadre harmonisé de l'ensemble des interventions dans le secteur. Il couvre par conséquent les sous-secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de l'aquaculture (regroupés sous le terme de secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique dans ce document), la gestion de l'environnement, les questions de sécurité alimentaire et nutritionnelle, et les problématiques de développement rural et de résilience des populations.

Le PNIA II guide la période de programmation 2017-2025 du secteur, selon des modalités de planification « glissante ». Il s'inscrit ainsi dans la continuité du PNIA de première génération, formulé et mis en œuvre sur la période 2010-2015 (prolongée sur 2016), et dans un horizon cohérent avec les objectifs ECOWAP 2025. La temporalité plus longue de programmation - huit ans, au lieu de cinq ans pour le PNIA précédent - tient compte des délais nécessaires à l'opérationnalisation des programmes, depuis leur planification jusqu'à leur suivi-évaluation. Le système de planification glissante consiste à réviser le contenu des programmes sur une base régulière, selon l'avancement de leur mise en œuvre, les besoins évolutifs des acteurs, et les priorités nouvelles apparaissant dans le secteur.

Trois dimensions sont centrales à l'atteinte des objectifs de Malabo : (i) des investissements dans des domaines prioritaires, (ii) des politiques pour soutenir les investissements, (iii) des institutions pour soutenir la mise en œuvre⁴. Le PNIA de deuxième génération de Côte d'Ivoire tient compte de ces trois dimensions, et visera à guider :

- La planification à long-terme des **politiques et dépenses publiques** ;
- La réponse des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) en termes **d'aide au développement**, en soutien des efforts nationaux ;
- Les **Partenariats Public Privé (PPP)**, ainsi que la **participation privée** aux investissements nécessaires dans le secteur.

PROCESSUS DE FORMULATION DU PNIA II

1. Dispositif institutionnel

La formulation du Programme National d'Investissement Agricole de seconde génération s'est effectuée sous l'égide d'un **Secrétariat Technique (ST)**, lui-même composé des Directions Techniques de la Planification représentant les quatre Ministères directement impliqués dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique : le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER), le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MIRAH), le Ministère des Eaux et Forêts (MINEF), et le Ministère de la Salubrité, de l'Environnement et du Développement Durable (MINSEDD).

Trois types de comités ont été formés pour appuyer la formulation du PNIA II, de sorte à assurer le caractère **inclusif, multi-acteurs, et multisectoriel de ce processus de formulation**. Des « pools de structures » ont été mis en place pour prendre en compte les préoccupations des parties-prenantes dans la formulation des politiques et programmes du secteur rural, *par types d'acteurs*. Dans le souci de conduire un processus participatif, les parties-prenantes ont également été sollicitées au cours d'ateliers de co-construction du PNIA II, *rassemblant différents types d'acteurs par thématiques, ou par régions*.

Les comités formés sont décrits dans la figure ci-dessous. Une liste non-exhaustive des pools de structures, et autres acteurs consultés, est disponible en annexe.

Figure 1 : Liste des comités mis en place pour la formulation des documents du PNIA II

Comités	Composition	Principales responsabilités
<i>(Un même acteur peut faire partie de plusieurs comités)</i>		
(a) Comité de formulation du document de base	Secrétariat Technique (ST)	• Structurer et élaborer les documents du PNIA, alimentés (i) des documents de référence régionaux et nationaux, (ii) des résultats des travaux des différents comités
(b) Comité de feedback sur le document de base	Partenaires (dont signataires du Pacte)	• Relire les versions intermédiaires du PNIA II et communiquer les commentaires/suggestions par écrit, agrégés par groupes d'acteurs
(c) Comité de contribution aux réflexions stratégiques	Participants aux ateliers thématiques et régionaux	• Participer aux ateliers régionaux et/ou thématiques • Contribuer à l'approfondissement des réflexions et la spécification des programmes

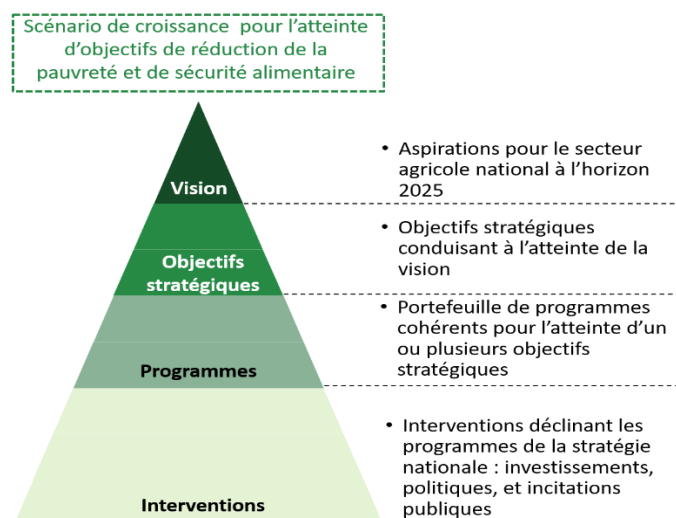
⁴ Commission de la CEDEAO, Guide méthodologique de rédaction des documents de PRIASAN et PNIASAN

2. Méthodologie

Principales ressources étudiées

Deux scénarios de croissance sur 2017-2025 ont été définis à travers la modélisation effectuée par l'International Food Policy and Research Institute (IFPRI), en collaboration avec le Centre Ivoirien de Recherches Economiques et Sociales (CIRES) - décrits en partie II de ce document. **La formulation du PNIA II sur la période 2017-2025 a consisté en la définition et la déclinaison d'une vision du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique ivoirien à horizon 2025, visant l'atteinte des objectifs de croissance selon le scénario retenu.**

Figure 2 : Aperçu de l'architecture du PNIA II



Cette formulation s'est appuyée sur quatre ressources clés :

- Le rapport de bilan du PNIA de première génération (PNIA I), couvrant les volets à la fois de développement et de gouvernance du secteur
- Les documents cadres régionaux et nationaux applicables au secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique de Côte d'Ivoire
- Les stratégies sectorielles des filières nationales du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique disponibles à horizon 2025 – dont documents-cadre sur l'environnement
- Le recueil des problématiques émergentes du secteur (telles que le changement climatique ou l'emploi des jeunes) au travers d'entretiens et d'ateliers

Le tableau ci-après renseigne les principales sources étudiées pour l'identification des orientations stratégiques et des interventions du PNIA II.

Figure 3 : Liste non exhaustive des documents étudiés pour la formulation du PNIA II

Type de source	Documents étudiés (non exhaustif)
Rapport d'évaluation du PNIA I	• Revue documentaire ○ PNIA I (Stratégie, Plan d'Investissement Détaillé, Rapport synthétique de l'état d'avancement de la mise en œuvre, etc.) ○ Documents sectoriels (réformes des filières, bilans diagnostics, etc.) ○ Documents de cadrage transversaux (Bilan du secteur agricole, etc.) • Revue budgétaire ○ Synthèse de la mobilisation de la table ronde 2012 ○ Revue des Dépenses Publiques agricoles • Revue des données d'impact des programmes ○ Listes des projets en cours par chaque ministère ○ Statistiques agricoles nationales, ou disponibles par projet
Cadres internationaux et nationaux	• Objectifs de Développement Durable (ODD) • Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) • Cadre de résultat ECOWAP / PDDAA • Déclaration de Malabo • Orientations de L'ECOWAP+10 (2015), et perspectives à horizon 2025 • Guides méthodologiques du processus d'élaboration des PNIA II et du PRIA II de la CEDEAO - dont le guide pour l'intégration du genre dans les PNIA et le PRIA II • Plan National de Développement (PND) 2016 – 2020 de Côte d'Ivoire • Loi d'Orientation Agricole de Côte d'Ivoire (LOACI)
Stratégies sectorielles	• Filières végétales ○ Stratégie de réforme des filières coton et anacarde (mars 2013) ○ Septième Plan hévéa ○ Troisième Plan palmier ○ Programme de stratégie de la filière banane 2010-2019 ○ Stratégie Nationale révisée de Développement de la filière Riz en Côte d'Ivoire (SNDR) 2012-2020 ○ Stratégie Nationale de Développement des Cultures Vivrières autres que le riz 2013-2020 ○ Document de réforme des filières café et cacao • Filières eaux et forêts ○ Loi portant Code Forestier (Juillet 2014) ○ Rapport du forum des Etats Généraux de la Forêt, de la Faune et des Ressources en Eau (Novembre 2015) ○ Programme d'investissement forestier et le programme national d'investissement forestier • Filières animales ○ Stratégie PSDEPA 2014-2020 (MIRAH) : filières élevage, pêche, aquaculture ○ Stratégie de relance de l'aviculture • Autres documents stratégiques ○ Première revue du programme économique et financier 2016-2019 du MINADER ○ Politique foncière rurale ○ Plan National Multisectoriel sur la Nutrition

Type de source	Documents étudiés (non exhaustif)
	○ Rapport des Priorités Résilience Pays (PRP) / République de Côte d'Ivoire – Alliance Globale pour la Résilience au Sahel et en Afrique de l'Ouest (AGIR) Octobre 2015
Documents-cadres sur l'environnement	• Code de l'environnement • Feuille de route pour la mise en œuvre de l'accord de Paris (2015-2020) • Les contributions prévues déterminées au niveau national de la Côte d'Ivoire (INDC Côte d'Ivoire) • Loi sur la biosécurité • Loi d'orientation sur le Développement Durable (2014) • Stratégie Nationale REDD+ de la Côte d'Ivoire (2016) • Note d'orientation pour la formulation du plan de développement stratégique des secteurs de la forêt, de la faune et des ressources en eau (PDS) 2017 -2045 • L'agriculture Intelligente face au Climat en Côte d'Ivoire : état des lieux et besoins d'appui pour mieux intégrer l'Agriculture Intelligente face au Climat (AIC) dans le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) – communication pays

Approche participative du processus de formulation

Au-delà de la revue documentaire, le caractère participatif de l'approche a été au cœur du processus retenu pour la formulation du PNIA II, dans l'optique :

- De s'assurer que le PNIA II soit bien représentatif des priorités et besoins de l'ensemble des parties-prenantes du secteur
- D'impliquer les parties-prenantes tout au long du processus de formulation⁵, dans une logique à la fois de co-construction du Programme et de renforcement des capacités des acteurs
- D'instaurer la dynamique d'échange multi-acteurs et multisectoriel qui prévaudra pendant la mise en œuvre du PNIA II

Les outils mobilisés dans le cadre de cette approche participative sont synthétisés dans la figure ci-dessous, et décrits ci-après :

⁵ Le bilan du PNIA I avait en effet relevé une implication effective, mais tardive des parties-prenantes lors du processus d'élaboration de celui-ci

Figure 4 : Aperçu de l'approche participative retenue pour l'évaluation du PNIA I et la formulation du PNIA II

Bilan du PNIA I		Entretiens +70 entretiens à Abidjan, Aboisso, et Yamoussoukro, auprès d'acteurs publics, d'OPA, du secteur privé, de la société civile, et de PTF
		Questionnaire en ligne +75% de participation au questionnaire en ligne soumis à l'ensemble des Directeurs Régionaux et Départementaux (DR/DD) des 4 Ministères
		Atelier de validation nationale Atelier rassemblant l'ensemble des parties-prenantes du secteur, pour valider les constats du bilan du PNIA I et définir les orientations du PNIA II
Formulation du PNIA II		Ateliers thématiques Quatre ateliers menés sur les thématiques émergentes clés du secteur
		Ateliers régionaux Huit ateliers régionaux menés à Abengourou, Agboville, Bondoukou, Gagnoa, Man, Korhogo, Séguéla, Yamoussoukro
		Groupes de discussion jeunes/femmes Huit groupes de discussion menés à Abidjan et cinq régions pour appuyer les jeunes/femmes dans la définition de leurs propres solutions
		Atelier de finalisation du PNIA II Atelier rassemblant l'ensemble des parties-prenantes du secteur, pour finaliser le PNIA II

Entretiens

Plus de 70 entretiens individuels et groupes de discussions ont été conduits à Abidjan, Aboisso et Yamoussoukro dans l'optique de réaliser une évaluation représentative des perspectives de différents types d'acteurs. Le pool d'acteurs interrogés, riche en diversité, a été composé notamment : (i) des directions (ou agences sous tutelle) des Ministères et autres acteurs publics concernés par le PNIA, (ii) des organisations de producteurs, interprofessions, acteurs privés, représentants de la société civile, et (iii) des Partenaires Techniques et Financiers.

Questionnaire à l'attention des Directions Régionales et Départementales (DR/DD)

Un questionnaire en ligne a par ailleurs été envoyé à la totalité des DR/DD rattachées aux quatre Ministères du Secrétariat Technique pour recueillir leurs perspectives sur les différents aspects liés au PNIA. Toutes les régions de la Côte d'Ivoire ont ainsi pu être couvertes par le questionnaire, avec un taux de réponse supérieur à 75%.

Atelier de validation du bilan du PNIA I

L'exercice de bilan du PNIA I s'est clôturé par un atelier de validation auprès des parties prenantes du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique. Cet atelier a été l'occasion d'initier la démarche de co-construction des grandes orientations stratégiques du PNIA II, sur la base de consensus sur les principaux défis persistants du secteur. Les retours des participants ont été recueillis en physique et au travers d'un outil en ligne sur les deux jours et demi de tenue de l'atelier.

Ateliers thématiques

Quatre ateliers thématiques d'une journée ont été organisés dans l'optique de favoriser le dialogue et les échanges productifs entre différents types d'acteurs. Ces ateliers ont porté sur des thématiques émergentes clés pour le secteur. Ils ont permis, en réponse à un certain nombre de questions pré-identifiées, de co-

construire les interventions pertinentes à réaliser dans le cadre du PNIA II. La liste de ces thématiques et questions est disponible en annexe.

Ateliers régionaux

Huit ateliers d'un jour et demi se sont déroulés à Abengourou, Agboville, Bondoukou, Gagnoa, Man, Korhogo, Séguéla, Yamoussoukro – réunissant les acteurs des 31 régions de Côte d'Ivoire, répartis sur ces huit pôles. Les ateliers ont démarré par une présentation du processus de formulation du PNIA II et de ses orientations stratégiques à date. Les échanges en plénière et commissions ont porté sur l'adaptation des interventions identifiées aux besoins des régions, la priorisation de ces interventions, et leurs modalités de mise en œuvre. Les ateliers régionaux ont également permis de recueillir l'expertise des acteurs sur les filières clés par région, et les échanges entre régions – pour nourrir la réflexion en cours sur les Agro-Pôles.

Groupes de discussion jeunes/femmes

Huit groupes de discussion ont été menés auprès de jeunes et/ou de femmes exposés au secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique (étudiants INFPA – Institut National de Formation Professionnelle Agricole, par exemple). Ces sessions ont permis de mettre en relief les principaux défis rencontrés par les jeunes et les femmes dans le cadre de leurs activités, et de les appuyer dans l'identification de leurs propres solutions en réponse à ces défis. Les participants ont massivement salué cette approche, enclenchant une dynamique d'autonomisation positive. L'essentiel de leurs propositions a été intégré dans les interventions des programmes détaillées au chapitre IV de ce document. A noter qu'un rapport détaillé relatif à ces groupes de discussion est également disponible.

Atelier de finalisation du PNIA II

Enfin, un atelier s'est tenu à Grand Bassam du 3 au 5 octobre 2017, pour finaliser le rapport provisoire du PNIA II. Cet atelier a été l'occasion de présenter les points clés du programme d'investissement à l'ensemble des parties-prenantes du secteur. Cinq commissions ont été mises en place pour étudier le détail de chacun des programmes, les mesures ciblant spécifiquement les femmes et les jeunes, et le cadre de résultats du PNIA II. Les participants ont proposé des amendements et compléments, et identifié les acteurs à mobiliser par intervention lors de la phase de mise en œuvre. Le plan de communication et projet de Pacte National ont également été partagés.

II. PERFORMANCE DU SECTEUR ET PERSPECTIVES DE CROISSANCE

BILAN DU PNIA I

Au cours des années précédant le PNIA de première génération, la Côte d'Ivoire était en proie à une perte de performance de son secteur agricole, affectant le développement économique et social du pays. Au moment où le PNIA I fut conçu, le secteur connaissait depuis dix ans une croissance faible et fluctuante⁶, attribuée entre autres aux crises successives traversées par le pays. A partir de 2010, le PNIA I a proposé une stratégie pour adresser les défis tant conjoncturels que structurels, à travers six programmes portant sur la productivité et la compétitivité, le développement des filières, le renforcement des capacités, la gouvernance du secteur, et la gestion de l'environnement. Validé en juin 2017, le rapport d'évaluation du PNIA I établit un bilan de la mise en œuvre de cette stratégie – dont les principaux points sont rappelés ci-dessous, du point de vue de la performance économique, du développement social, et de la gouvernance.

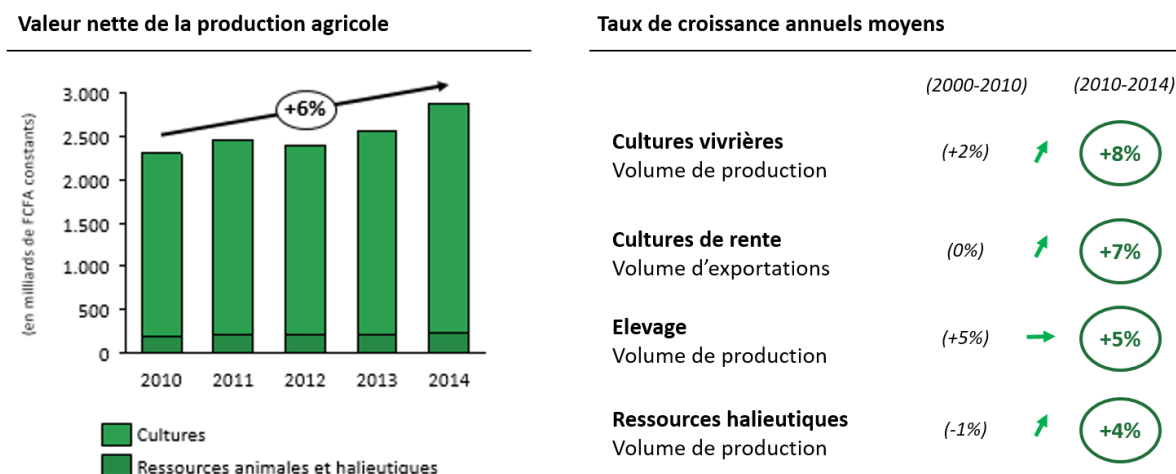
1. Performance du secteur

Le PNIA I a posé avec succès le cadre institutionnel nécessaire à la relance post-crise du secteur agricole, que ce soit en termes de réglementation du secteur, de définition de politiques sectorielles, ou d'appui à la structuration des filières. Les progrès accomplis se traduisent par un taux de croissance annuel moyen du

⁶ Taux de croissance annuel moyen quasi-nul de la valeur nette de la production agricole sur 2000-2010, selon les statistiques nationales du MINADER et du MIRAH

secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique (en valeur) de 6% sur 2010-2014, et des volumes de production en augmentation sur la majorité des filières végétales et animales. La comparaison des taux de croissance annuels moyens sur les périodes précédant (2000-2010) et suivant (i.e. après 2010) la mise en œuvre du PNIA, met en évidence une nette amélioration des principaux indicateurs, rendue possible entre autres par un contexte post-crise plus favorable.

Figure 5 : Chiffres clés du secteur agricole de Côte d'Ivoire, 2010-2014



L'augmentation des volumes de production a engendré une augmentation des exportations agricoles de 27% entre 2010 et 2014, et une **nette amélioration des taux d'autosuffisance alimentaire** – largement dépassés sur les filières avicole et manioc, et atteints à quasi 100% pour la filière igname et à hauteur de 66% pour la filière riz. La Côte d'Ivoire se positionne ainsi en exportateur net de produits agricoles. Le rythme de croissance des importations agricoles a diminué de façon significative après la mise en œuvre du PNIA (taux de croissance annuel moyen en valeur de 5% sur 2010-2013, contre 14% sur 2000-2010), et il reste important de continuer à en piloter l'évolution. Mais en dépit des progrès accomplis, il est à noter que **les faibles niveaux de productivité restent endémiques au secteur**. L'augmentation des productions est essentiellement tirée par celle des surfaces de production, alors que les rendements ont tendance à stagner.

Bien que l'approvisionnement des industries de transformation ait progressé en quantité et en qualité, **le potentiel agro-industriel du pays reste à développer**. Au cours de la mise en œuvre du PNIA I, le gouvernement a engagé des actions pour améliorer le climat des affaires et accordé des avantages aux opérateurs privés, dans l'optique de stimuler la transformation des produits agricoles. Quelques filières ont également mis en place des stratégies spécifiques visant à améliorer la transformation et la valeur ajoutée - telles que la filière anacarde, avec des mécanismes incitatifs pour les transformateurs (subvention de 400 FCFA/ kg pour l'exportation des amandes) ; ou encore la filière cacao, proposant quant à elle une réduction de la principale taxe à l'exportation (droit unique de sortie) de près de 5%. **Ces stratégies ont stimulé la transformation locale**, mais les taux de transformation ont néanmoins en tendance à stagner (6,5% pour la filière anacarde en 2016, contre 5,3% en 2012 ; 31% dans la filière cacao en 2016 contre 29% en 2012), restant en-deçà des objectifs ambitieux initialement fixés. Enfin, seuls les produits de rente ont subi une transformation de premier et/ou de second niveau, les produits vivriers (à l'exception du maïs) n'étant en règle générale pas valorisés. L'exercice de bilan du PNIA I souligne ainsi la nécessité de stratégies plus intégrées le long des chaînes de valeur - pouvant conduire tant à une plus grande valeur ajoutée des filières dans leur ensemble, qu'à une meilleure répartition de cette valeur ajoutée entre ses différents acteurs.

Enfin, l'agriculture en Côte d'Ivoire continue d'être un secteur, à la fois affecté par la dégradation de l'environnement, et parmi ceux y contribuant le plus. Le développement rapide d'une agriculture extensive en Côte d'Ivoire a généré une déforestation, un affaiblissement de la qualité des sols, une pollution des ressources en eau, et la mise en danger de plusieurs espèces et zones protégées. Du fait du défrichage de terres agricoles, mais aussi du développement de l'industrie du bois, la Côte d'Ivoire a perdu près de 90% de ses forêts en cinq décennies - déforestation massive n'ayant pu être compensée par des efforts de reboisement demeurés

insuffisants⁷. Les parties-prenantes relèvent l'importance de **conduire l'Évaluation Environnementale Stratégique (EES) récemment adoptée par décret au niveau global du PNIA** de deuxième génération, et d'établir une **vision intégrée des différentes activités du secteur (culture, élevage, reboisement etc.) à l'échelle nationale**.

2. Sécurité alimentaire et conditions de vie des populations

Le secteur agricole emploie 56% de la population de Côte d'Ivoire : avec plus de 600 000 emplois directs créés suite à la mise en œuvre des projets PNIA⁸, environ 4,5 millions de personnes sont employées par le secteur à 2015. Cependant, malgré le fait que le secteur agricole emploie une part importante de la population active (l'industrie n'employant par exemple que 6% environ de cette population), **les revenus qu'il génère sont moindres**. Ainsi, à 2014, la valeur ajoutée moyenne par travailleur (proxy du revenu généré par travailleur dans le secteur) n'a augmenté que dans les filières industrielles, celles orientées vers l'exportation, ou encore celles des filières bois ; la valeur ajoutée moyenne générée par les travailleurs des filières des cultures vivrières, de l'élevage et de la pêche, a quant à elle diminué pendant la période de mise en œuvre du PNIA I. **Les jeunes et les femmes sont particulièrement vulnérables à cet égard**, relevant des difficultés à accéder aux opportunités d'emplois du secteur en général, et aux emplois les plus générateurs de revenus en particulier.

Le faible niveau de revenu par travailleur agricole se manifeste par des taux élevés de pauvreté rurale. En 2015, 56,8% des ménages ruraux vivent en dessous du seuil de pauvreté national de 737 FCFA par jour⁹. Cela représente une baisse de 10% du taux de pauvreté en milieu rural par rapport à la situation précédant le PNIA, mais reste bien supérieur à l'objectif post-PNIA initialement fixé à 27%. Il est également intéressant de noter que les incidences de pauvreté sont plus fréquentes parmi les agriculteurs, par rapport à d'autres catégories de travailleurs.

Enfin, l'augmentation des volumes de production et des taux d'autosuffisance alimentaire n'a pas suffi à répondre aux besoins des ménages concernés par l'insécurité alimentaire – ceux-ci étant touchés à la fois par une faible fréquence et une faible diversité de leur alimentation. Ainsi, le taux national de sous-alimentation est de 13,3% en moyenne sur 2014-2016 (contre 14,5% sur 2008-2020), et 29,6% de la population souffre encore de malnutrition en 2012¹⁰. La sécurité alimentaire représentant toujours un défi majeur à l'échelle nationale, il est important dans le cadre du PNIA II de prioriser la disponibilité et l'accessibilité des aliments, tant en quantité qu'en qualité.

3. Gouvernance

Des axes à renforcer peuvent également être relevés au niveau de la gouvernance du PNIA précédent - notamment au niveau des exercices de programmation et de suivi-évaluation. Une déconnexion a ainsi été observée entre la structure du PNIA telle que définie dans le *texte* (i.e. programmes, sous-programmes, activités), et la *mise en œuvre* du PNIA sous forme de projets transverses aux programmes initialement définis. Cette déconnexion a engendré une difficulté à réconcilier, d'une part les données budgétaires globales du PNIA et celles des projets mis en œuvre dans le cadre du PNIA ; d'autre part, les indicateurs des programmes et ceux des projets exécutés dans le cadre du PNIA. Par ailleurs, un cahier des charges a bien été défini pour le dispositif de suivi-évaluation du PNIA, mais celui-ci n'a jamais été mis en œuvre, faute de ressources. De façon plus générale, le **manque en termes de statistiques agricoles de référence** a été relevé comme un frein majeur par l'ensemble des acteurs du secteur.

⁷ Le couvert forestier de Côte d'Ivoire serait aujourd'hui inférieur à 6%, bien en-deçà du seuil minimum de 20% recommandé par les Nations Unies pour préserver un environnement écologiquement viable.

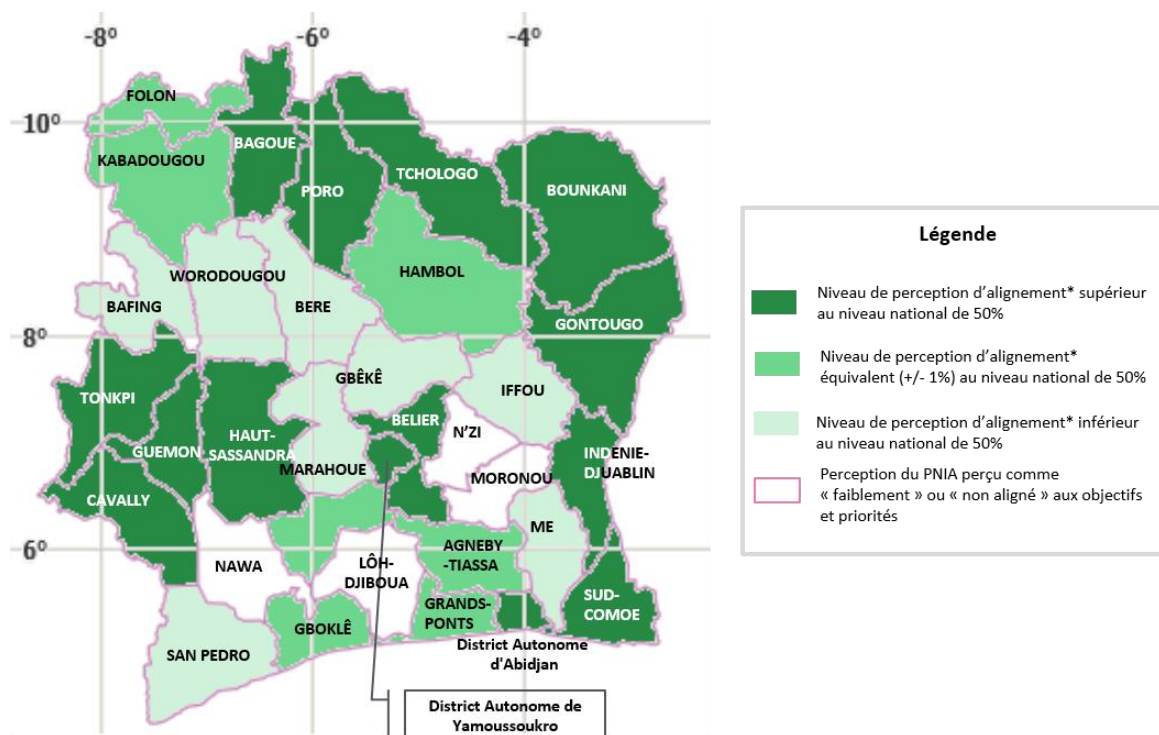
⁸ Une prochaine étape sera d'assurer la traçabilité de ces emplois, pour en déterminer les bénéficiaires, la qualité et la pérennité

⁹ Ministère d'état, Ministère du plan et du développement, Enquête sur le niveau de vie des ménages en Côte d'Ivoire, 2015

¹⁰ FAOSTAT

Un autre point ressorti fortement de l'exercice de bilan du PNIA I, est le manque global d'implication des régions de Côte d'Ivoire. Les témoignages de Directeurs Régionaux et Départementaux ont révélé des perceptions hétérogènes de l'alignement du PNIA I aux priorités locales, comme l'illustre la carte ci-dessous¹¹. **Ceci a mis en relief l'opportunité de mieux prendre en compte les réalités des territoires dans le cadre du PNIA II**, depuis sa formulation jusqu'à sa mise en œuvre.

Figure 6 : Perceptions de la mesure dans laquelle le PNIA I s'aligne avec les priorités régionales



Sources : Questionnaire en ligne Dalberg auprès de Directions Régionales et Départementales (n=137) sur le Bilan du PNIA I, avril 2017 ; Banque mondiale, Revue des dépenses publiques agricoles sommaires, rapport provisoire 2017

(*) Niveau de perception d'alignement = part moyenne des répondants – par région - ayant perçu le PNIA I comme « moyennement aligné », « très aligné » et « parfaitement aligné » à leurs objectifs et priorités régionales

Bien qu'apportant chacun des nuances qui leur sont propres, les acteurs publics et privés, les OPA, et les PTF ont relevé un **manque à gagner en termes de coordination intersectorielle** - au niveau de la stratégie comme de l'exécution. **L'opportunité de communiquer davantage sur les objectifs du PNIA comme sur ses réalisations** a également été souligné.

Enfin, en termes de mobilisation des ressources, le PNIA a permis d'enclencher une dynamique positive, qu'il sera important de soutenir. La stratégie globale du PNIA, répondant aux défis les plus importants du secteur, a impulsé une mobilisation des acteurs clés en faveur de l'agriculture ivoirienne. Les financements obtenus dans le cadre du PNIA I ont ainsi pu couvrir la totalité des coûts initialement estimés pour sa mise en œuvre. Cependant, les dépenses publiques allouées à l'agriculture restent en deçà de l'engagement cible de Maputo de 10% du budget national - le secteur agricole n'en ayant perçu au mieux que 4% sur la période 2010-2015. De plus, les processus d'exécution budgétaire ont parfois retardé la mise en œuvre de projets au regard des calendriers agricoles – les délais de décaissement entraînant des écarts entre les budgets alloués et exécutés sur une période donnée. Enfin, si les investissements privés dans le secteur ont été stimulés par les nombreuses incitations fiscales mises en place, ceux mobilisés dans le cadre du PNIA sont restés inférieurs aux intentions initiales. Ce dernier point met en exergue la **nécessité de porter une attention particulière aux mécanismes de**

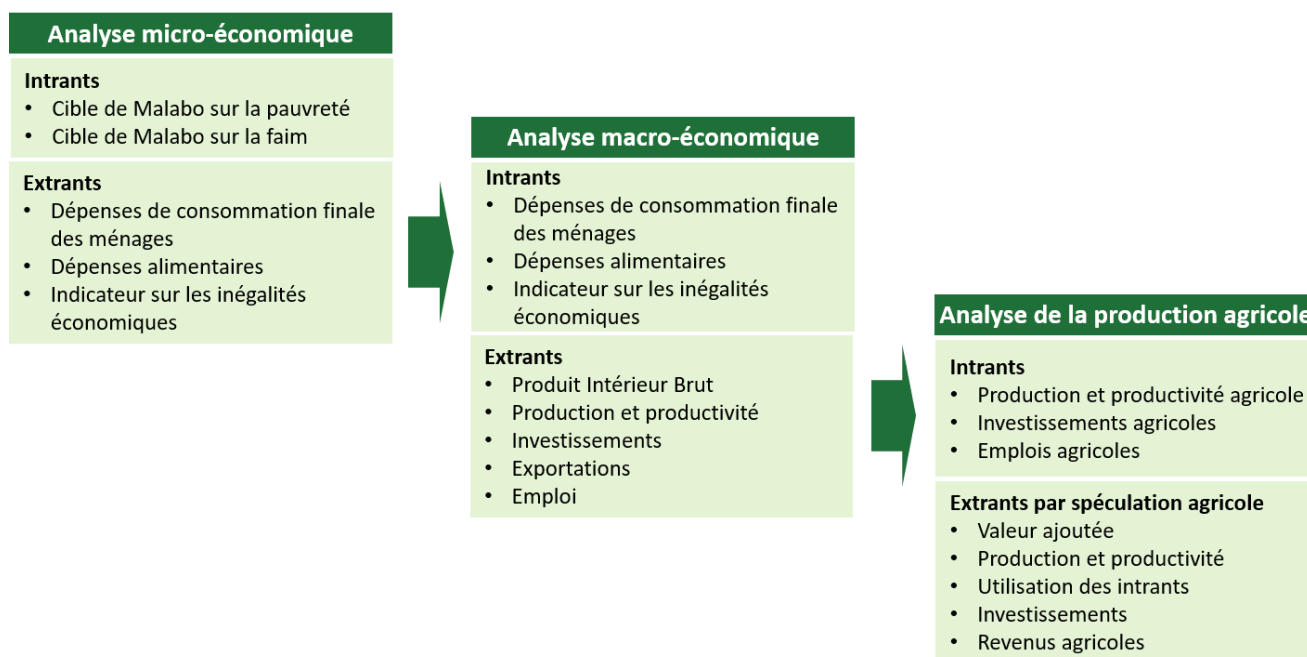
¹¹ A noter que les niveaux de perception d'alignement du PNIA aux priorités locales sont parfois dé-corrélés des allocations financières par région

collaboration publique-privée, et de penser de nouveaux instruments qui seraient à même de renforcer cette collaboration à l'avenir.

SCENARIOS DE CROISSANCE

La complexité des objectifs visés dans le cadre de la déclaration de Malabo nécessite la combinaison de plusieurs instruments d'analyse. Dans le processus de l'élaboration du PNIA II, un cadre intégré a été conçu en vue de prendre en compte les multiples aspects et objectifs de la déclaration de Malabo. Le cadre de modélisation se présente schématiquement comme suit :

Figure 7 : Cadre de modélisation IFPRI



Ainsi, ce cadre intégré utilise :

- Un modèle de micro simulation pour déterminer le rythme d'évolution de consommation des ménages en vue d'atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté et de la faim qui ont été ciblés à l'horizon 2025 ;
- Les résultats du modèle de micro simulation servent d'inputs en vue de déterminer, à l'aide d'un modèle dynamique d'équilibre général calculable, le niveau d'investissement, le commerce, l'emploi, la productivité nécessaires pour atteindre les cibles de la déclaration de Malabo ;
- Les résultats du modèle d'équilibre général calculable servent à leur tour d'input au modèle de production agricole pour déterminer la production, la valeur ajoutée, le niveau d'input et les investissements nécessaires et le revenu agricole par bien.

L'objectif de cet exercice est de contribuer à :

- créer une cohérence entre les multiples objectifs et cibles de Malabo ;
- lier les interventions et les actions aux objectifs et cibles de Malabo ;
- faciliter la priorisation et le ciblage pour les résultats.

1. Situation de référence et scénarii de simulation

La situation de référence a été déterminée à partir des données de l'Enquête sur le Niveau de Vie de l'INS (ENV 2015), les résultats sont résumés dans le tableau ci-dessous.

Figure 8 : Situation de la pauvreté et de l'extrême pauvreté au niveau national et en milieu rural en année de base

Indice	National			Rural	
	Ratio (%)	Nombre de personnes		Ratio (%)	Nombre de personnes
Incidence et effectif (seuil de pauvreté alimentaire)	10,0	2 304 858		20,6	1 700 312
Incidence et effectif (seuil de pauvreté national)	46,3	10 709 190		55,4	6 549 999
Coefficient de Gini	40.0	-		-	-

Source : Estimations IFPRI

Il en ressort qu'en année de base, près de la moitié de la population est pauvre. Avec le taux de pauvreté de 46,3%, le nombre total de pauvres est estimé à environ 10 709 190 personnes tandis que l'extrême pauvreté et la faim touchent 2 304 858 personnes, soit environ 10% de la population. En milieu rural, plus de la moitié de la population (55,4%) se retrouve en dessous de la ligne de pauvreté. Cela correspond à 6 549 999 personnes. L'extrême pauvreté et la faim affectent environ 20,6% des ruraux, soit 1 700 312 personnes.

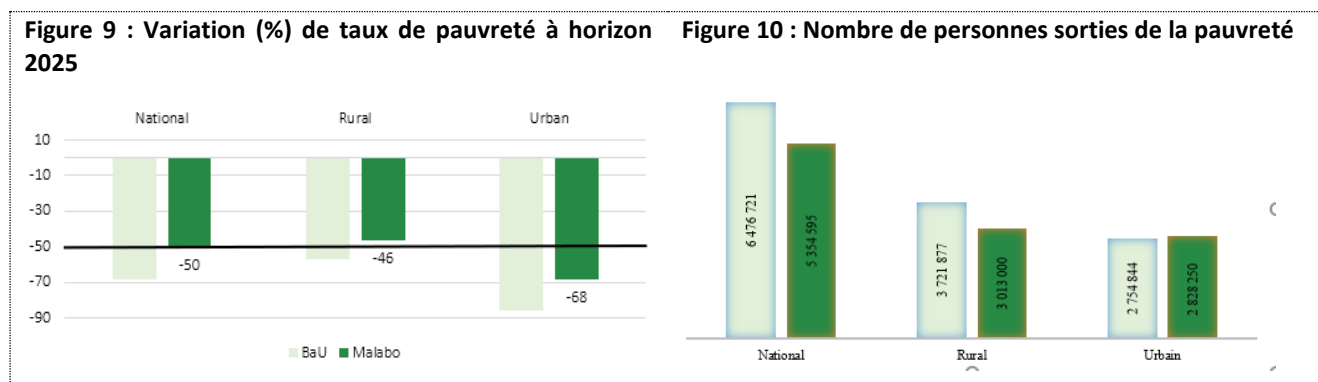
Deux scénarii ont été étudiés, dans l'optique d'atteindre les deux objectifs d'éradication de l'extrême pauvreté et de la faim et de réduction de moitié de la pauvreté à horizon 2025. Il s'agit :

- du scénario de la continuité qui suppose que les récentes performances de croissance de l'économie nationale, y compris celles du secteur agricole, sont projetées dans la prochaine décennie (« Business as Usual » - BaU), et
- du scénario de Malabo qui suppose la combinaison de plusieurs instruments de politiques publiques en vue d'atteindre multiples objectifs (croissance économique, croissance agricole, accroissement de la productivité agricole, réduction de la pauvreté et des inégalités, élimination de la faim et de l'extrême pauvreté, hausse du commerce de produits agricoles et agroalimentaires, etc.).

Pour chacun des scénarii, les simulations permettent d'obtenir les résultats en termes de réduction de la pauvreté et des inégalités, d'extrême pauvreté, de croissance économique globale, de production et de productivité agricole, de commerce, etc.

2. Implications des scénarii et contribution à l'atteinte des objectifs du PNIA

Impact sur la pauvreté



Source : Résultats des simulations IFPRI

Il ressort des résultats de simulation que l'objectif de Malabo de diminuer la pauvreté de moitié entre 2015 et 2025 sera atteint avec les performances économiques actuelles de la Côte d'Ivoire (8,2% de taux de croissance

économique moyen annuel) correspondant au scénario de continuité. Cette situation de statut quo s'accompagne ne s'accompagnera qu'une très faible réduction des inégalités, l'indice de Gini passant de 0,40 à 0,38 entre 2015 et 2025. Ainsi, avec le scénario Business as Usual (BaU), la Côte d'Ivoire est en mesure de tirer, toutes choses étant égales par ailleurs, plus de 6 476 000 personnes de la pauvreté à l'horizon 2025 dont 3 721 877 en milieu rural et 2 754 844 personnes en milieu urbain. En termes de réduction de la pauvreté, le scénario de la continuité se traduit par un impact plus important.

En ce qui concerne le scénario de Malabo, il se traduit par une réduction de la pauvreté de moitié, permettant à 5 354 595 personnes de sortir de la pauvreté dont 3 013 000 en milieu rural et 2 828 250 en milieu urbain à l'horizon 2025. Quel que soit le scénario, la contribution du milieu rural à la réduction de la pauvreté entre 2015 et 2025 est plus importante que celle du milieu urbain. Cela conforte les résultats obtenus entre 2008 et 2015 qui ont permis d'enregistrer une réduction de la pauvreté rurale alors qu'elle était en hausse dans les centres urbains.

Impact sur l'extrême pauvreté et la faim

Les graphiques ci-dessous présente l'impact des options BaU et Malabo sur l'extrême pauvreté et la faim.

Figure 11 : Variation (%) de l'indice numérique de la pauvreté alimentaire 2015-2025

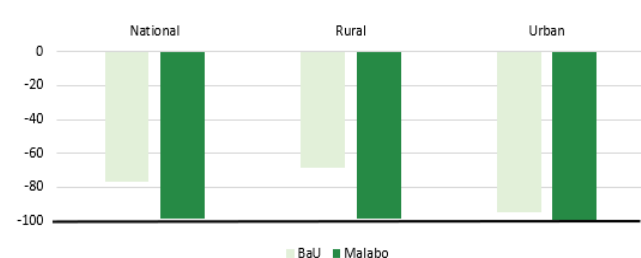
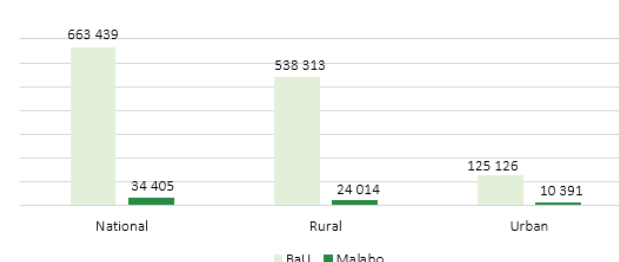


Figure 12 : Nombre de personnes sorties de la faim 2015-2025



Source : Résultats des simulations IFPRI

Les simulations indiquent que l'objectif de Malabo portant sur élimination de la faim et de l'extrême pauvreté ne sera pas atteint dans le scénario de continuité (BaU). Dans l'optique de la continuité de la performance actuelle de l'économie ivoirienne, il subsistera encore plus de 663 000 personnes souffrant de la faim en Côte d'Ivoire à l'horizon 2025 dont plus de 538 000 en milieu rural et environ 125 000 en milieu urbain.

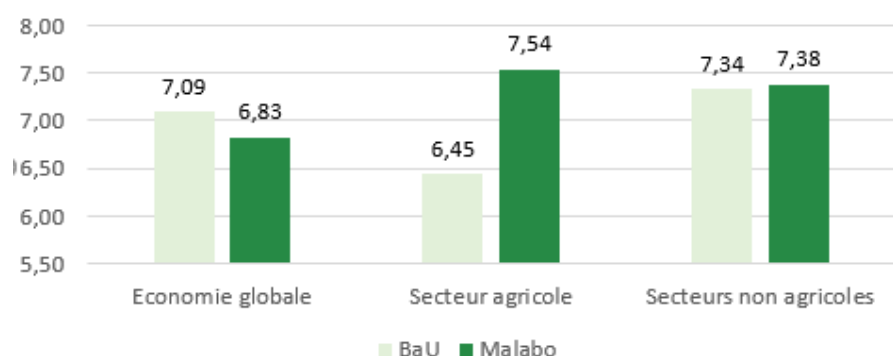
Par contre, l'application du scénario de Malabo se traduira par une réduction de l'indice numérique de pauvreté alimentaire 98,5% au niveau national, contre 98,58% en milieu rural et 98,28% en milieu urbain. Ainsi, le nombre de personnes sortant de la situation d'extrême pauvreté et de faim sera à l'horizon 2025 de 2 270 453 dont 1 676 298 en milieu rural et 594 155 en milieu urbain.

Comme dans le cas de la pauvreté, la contribution du milieu rural à la réduction de la faim et de l'extrême pauvreté sera plus importante du fait notamment de l'impact positif sur la production agricole.

Impact sur la performance économique globale et la croissance agricole

L'objectif de Malabo pour la croissance agricole, c.-à-d. 6,0% de taux de croissance annuel moyen, sera atteint avec le scénario de continuité.

Figure 13 : PIB, variation moyenne annuelle (%)



Source : Résultats des simulations IFPRI

Les résultats des simulations indiquent que, sous le scénario BaU, la performance de l'économie sera tirée par les secteurs non agricoles avec un taux de croissance moyen annuel de 7,34% contre 6,45% pour le secteur agricole. A contrario, avec la mise en œuvre du PNIA II (Malabo), le secteur pourrait enregistrer, toutes choses étant égales par ailleurs, un taux de croissance moyen annuel d'environ 7,54% contre 7,38% pour les secteurs non agricoles.

Impact sur la productivité dans le secteur agricole et la demande de main d'œuvre

Les graphiques ci-dessous présente l'impact des différents scénarii sur la productivité des facteurs de production agricole et la demande de main d'œuvre du secteur agricole. La productivité des facteurs de production est mesurée par la valeur ajoutée par travail et le rendement de la terre.

Figure 14 : Productivité (variation globale, 2015-2025)

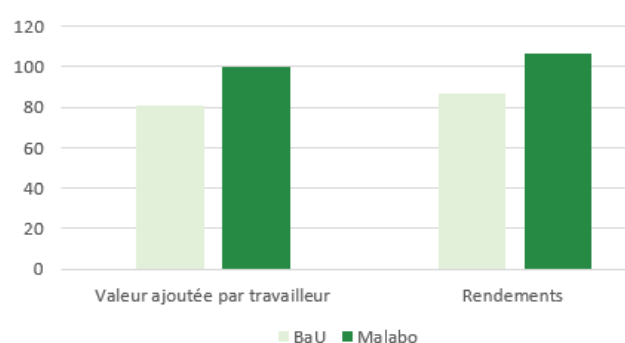
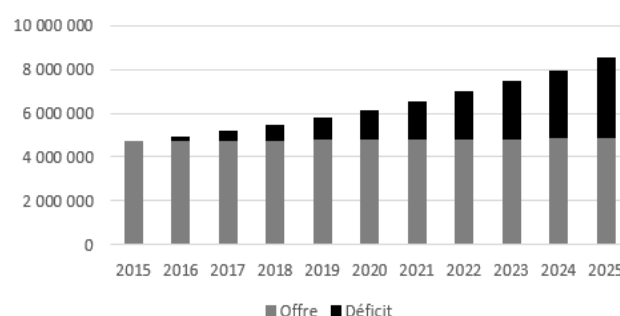


Figure 15 : Demande de travail annuelle (2015-2025)



Source : Résultats des simulations IFPRI

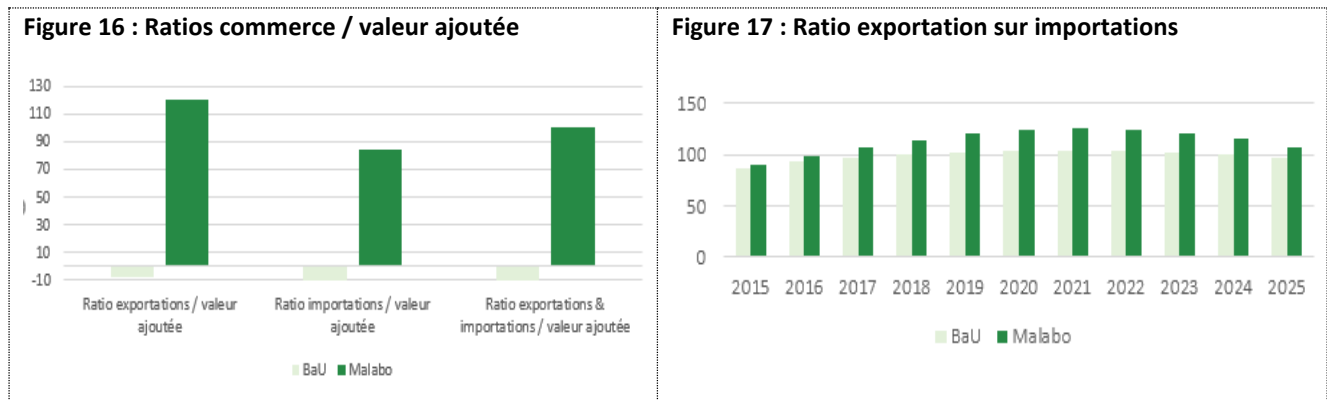
Il apparaît que le scénario de base (BaU) se traduit par une hausse de la productivité plus faible que le scénario Malabo. En effet, dans l'hypothèse d'une poursuite de la tendance actuelle de l'économie, la valeur ajoutée agricole par travailleur va enregistrer une hausse globale de 80% sur la période 2015-2025, soit une croissance moyenne annuel de 6,1%. En ce qui concerne le rendement de la terre, il va enregistrer une hausse globale de 87% sur la même période.

Pour ce qui est du scénario Malabo, sa mise en œuvre induirait, toutes choses étant égales par ailleurs, une hausse globale de 100% entre 2015-2025, soit une croissance moyenne annuelle de 7,2% tandis que les rendements pourraient enregistrer un taux de croissance moyen de 7,5% par an. Ces résultats s'accompagnent d'une forte augmentation de la main d'œuvre agricole. Et compte tenu de la hausse observée de la population rurale et de l'accélération de l'urbanisation, le secteur agricole pourrait buter sur une contrainte forte en termes d'offre de travail. En effet, si les tendances actuelles de la population rurale se poursuivent, l'agriculture pourrait connaître un déficit de main d'œuvre qui pourrait atteindre 3,7 millions d'actifs en 2025. Ceci pose la nécessiter de la mécanisation de l'agriculture pour atteindre les objectifs de développement du pays.

Impact sur le commerce de produits agricoles et agroalimentaires

L'expansion du commerce de produits agricoles et agroalimentaires est un objectif de la déclaration de Malabo. Celle-ci doit contribuer à l'intégration sous régionale et régionale à travers l'accroissement du commerce intra-africain.

Les graphiques ci-dessous présentent l'impact sur le commerce de produits agricoles et agro-alimentaires.



Source : Résultats des simulations IFPRI

Les résultats des simulations sur la performance commerciale mesurée par la part des exportations et des importations dans la valeur ajoutée indiquent que le scénario Malabo offre de meilleures perspectives que celui de la continuité de la tendance actuelle de l'économie (BaU). En effet, sous Malabo, le ratio Exportations / valeur ajoutée pourrait enregistrer, toutes choses étant égales par ailleurs, une hausse globale de 120% contre 84% pour le ratio importations/valeur ajoutée. Par contre, ces deux indicateurs afficheraient une baisse globale d'environ 7% et 17% respectivement.

Par ailleurs, le ratio exportations/importations de produits agricoles montre que reste inférieur ou égal à un sous le scénario BaU indiquant que dans les meilleurs de cas, la Côte d'Ivoire va continuer à afficher un solde déficitaire du commerce de produits agroalimentaires. Par contre, la mise en œuvre du scénario Malabo permettrait, toutes choses étant égales par ailleurs, de redresser la tendance et d'enregistrer un solde excédentaire du commerce de produits alimentaires et agroalimentaires. Le ratio exportations / importations de produits alimentaires et agroalimentaires pour se situer à 126% en 2021 et 108% en 2025.

3. Identification des produits stratégiques

L'identification des produits et/ou spéculations stratégiques repose sur trois critères à savoir :

- la contribution à la hausse des revenus des petits exploitants agricoles ;
- la contribution à l'emploi agricole ;
- la contribution à la sécurité alimentaire / dépenses de consommation alimentaires des ménages.

Le tableau ci-dessous présente la contribution de différentes spéculations / produits à l'augmentation du revenu et de l'emploi.

Figure 18 : Contribution à l'augmentation des revenus des petits exploitants agricoles, par catégorie de produit avec le scénario de Malabo

Catégorie	Augmentation du revenu des ménages, contribution	Revenu des ménages, part initiale	Emploi agricole, part initiale
Céréales	-2,6%	5,5%	12,7%
Tubercules et racines	1,5%	4,0%	9,0%
Légumes	-0,2%	1,2%	3,5%
Oléagineux	2,1%	2,7%	7,2%
Fruits et noix	49,5%	62,3%	55,9%
Produits de la pêche	0,8%	2,4%	0,3%
Bétail	3,0%	3,4%	2,7%
Autres produits	45,8%	18,5%	8,6%
Toutes les catégories	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Résultats des simulations IFPRI

En termes de contribution à l'augmentation des revenus des ménages, les spéculations (ou groupe de spéculations) les plus importantes sont la catégorie Autres produits (café, cacao, hévéa, anacarde, coton, etc.) dont la contribution est de 45,8% et les fruits et noix (49,5%). A ces spéculations/produits, il faut ajouter le bétail (3%), les oléagineux (2,1%) , les racines et tubercules (1,5%). Alors que les céréales contribuent négativement à l'augmentation des revenus des ménages (-2,6%), elles ont une forte contribution à l'emploi (12,7%) derrière les fruits et noix (55,9%), mais devant les autres produits (8,6%) et les oléagineux (7,2%).

En termes de niveau de corrélations entre les spéculations/produits aux critères de revenu, d'emploi et de consommation, le classement est présenté dans le tableau ci-dessous.

Figure 19 : Classement des produits agricoles sur la base des critères d'emploi, de revenu et de dépenses, scénario de Malabo

Produits alimentaires	Augmentation du revenu agricole, contribution	Revenu agricole, part initiale	Emploi agricole, part initiale	Augmentation des dépenses alimentaires, contribution	Dépenses alimentaires, part initiale
Riz	*	*	**	**	**
Poulet	*	*	*	**	*
Bœuf	**	*		**	**
Jambon	**	**	**		**
Maïs	*	**	**		**
Poisson	**	**		*	**
Cacao	**	**	**		
Cajou	**	**	**		
Café	**	**	**		
Coton	**	**	**		
Manioc		*	**		*
Caoutchouc	**	**	*		
Plantain		*	*	*	**
Huile de palme	**	*	*		*

Source : Résultats des simulations IFPRI

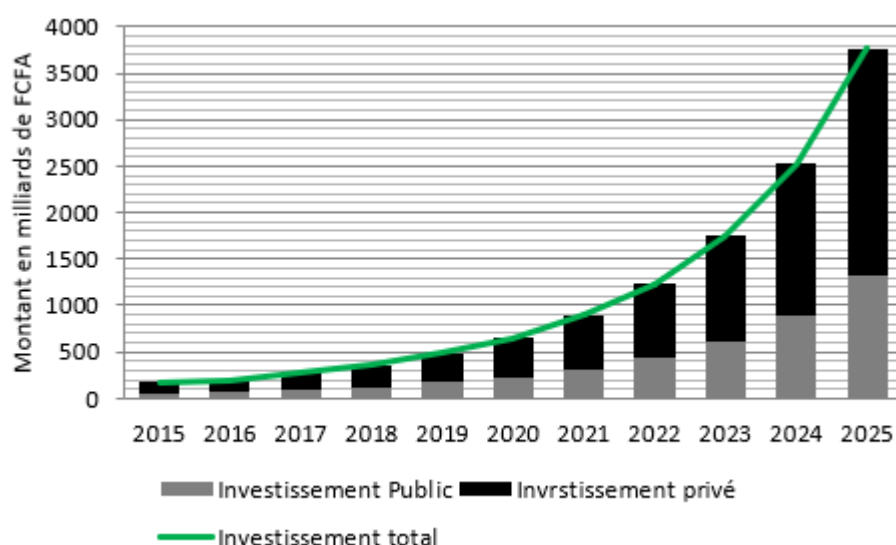
N.B.: **: Lien étroit, c.-à-d. parmi les 10 produits alimentaires prioritaires selon un critère donné. *: Lien modéré, c.-à-d.. parmi les 20 produits alimentaires selon un critère donné

La combinaison des différents critères a permis la sélection des chaînes de valeur de produits agricoles prioritaires ayant des liens étroits avec l'activité agricole des petits exploitants : le Riz, le maïs, le café, le plantain, le poulet, le poisson, le coton, l'huile de palme, le bœuf, le cacao, le manioc, le cajou, et le caoutchouc.

4. Investissements et financement

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des investissements agricoles requis sous le scénario Malabo. Il fait la distinction entre les investissements publics et privés et indique l'évolution de l'investissement total.

Figure 20 : Evolution des investissements agricoles sous le scénario Malabo



Source : Résultats des simulations IFPRI

La détermination du volume total de l'investissement sous Malabo est rendue difficile par l'absence de données fiables sur l'investissement privé dans le secteur agricole, qui pourraient servir de base de référence. Pour pallier cette faiblesse, l'étude part de l'investissement public tel que retracé dans le rapport sur la revue des dépenses publiques agricole qui a estimé les dépenses en capital du secteur public à 61 milliards de FCFA par an sur la période 2010-2015. Sur la base du taux de croissance de l'investissement public requis pour atteindre les objectifs de Malabo obtenu avec la simulation macroéconomique, l'estimation des dépenses d'investissement public a été effectuée. Ensuite, prenant la part estimée de l'investissement privé dans l'investissement total (35%), il est possible de chiffrer l'investissement privé et l'investissement total. Les résultats indiquent globalement, la mise en œuvre du PNIA II va nécessiter un investissement total de 12361 milliards de FCFA soit en moyenne, 1120 milliards de FCFA par an dont 728 milliards d'investissement privé (65%) et 392 milliards d'investissement public (35%).

Ces perspectives de croissance et de réduction de la pauvreté permettent de déterminer les orientations de développement agricole pour les prochaines années ainsi que la planification des investissements.

III. ORIENTATIONS STRATEGIQUES A HORIZON 2025

VISION

Le PNIA de deuxième génération (PNIA II) aspire à une agriculture ivoirienne durable, compétitive, et créatrice de richesses équitablement partagées. Cette vision pose le double enjeu d'un développement coordonné du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, et de l'impact positif de ce développement sur l'environnement et la société dans son ensemble. Elle s'inscrit dans la vision prospective nationale visant à asseoir l'émergence du pays sur la transformation structurelle de l'économie fondée sur son industrialisation. Pour ce faire, les investissements consacrés dans le cadre du PNIA II viseront à contribuer efficacement à la performance macroéconomique attendue dans le cadre du PND (maintien de la croissance du PIB à hauteur de 8%) – ce, en agissant tant au niveau macro (à l'échelle du pays) que micro-économique (à l'échelle des individus et des territoires).

OBJECTIFS STRATEGIQUES

Plus précisément, le PNIA met l'accent sur l'atteinte de trois objectifs stratégiques :

- (i) Le développement de la **valeur ajoutée** agro-sylvo-pastorale et halieutique
- (ii) Le renforcement des **systèmes de production** agro-sylvo-pastorale et halieutique **respectueux de l'environnement**
- (iii) Une **croissance inclusive**, garante du développement rural et du bien-être des populations

Pour stimuler le niveau de transformation des filières et mieux capter la valeur ajoutée agricole, le PNIA II favorisera le développement coordonné des chaînes de valeur. Pour une filière donnée, un même projet devra à la fois viser à financer la recherche en intrants améliorés, diffuser ces résultats de recherche pour améliorer la productivité, soutenir les transformateurs dans l'absorption d'une production accrue (via de nouvelles technologies de transformation), et stimuler la vente de produits à valeur ajoutée. Les projets seront conçus dans une logique d'accès aux marchés tant internationaux (opportunités sous-exploitées au niveau de la sous-région par exemple) que nationaux (par le biais d'initiatives interdépendantes au niveau de groupements en « Agro-Poles », décrits ci-après).

Les interventions du PNIA II ont également été formulées à la lumière des enjeux importants de protection environnementale du pays. Il s'agira d'une part de sensibiliser les différents acteurs à ces enjeux, d'autre part de mieux faire connaître et de renforcer la mise en œuvre des stratégies environnementales existantes - telles que celles définies dans la Loi d'Orientation sur le Développement Durable, l'Agriculture Intelligente face au Climat, la Loi Portant Régime de Biosécurité, et la Stratégie REDD+. Il s'agira par ailleurs de s'assurer d'une collaboration étroite entre sous-secteurs, pour développer la production agricole dans le respect des ressources environnementales.

Conformément aux Objectifs de Développement Durable, le PNIA II vise une croissance inclusive en milieu rural. L'objectif N°2 des ODD appelle les pays à éradiquer la faim et toutes formes de malnutrition. A cet égard, la stratégie de sécurité alimentaire du PNIA II traite à la fois de la disponibilité et de l'accès aux aliments, en quantité et en qualité - via l'appui à la productivité des filières vivrières, à la diversification des produits agricoles, au renforcement de la sécurité sanitaire, mais aussi à la stabilité des prix du marché. Les objectifs N°1, N°8, et N°10 des ODD préconisent quant à eux la réduction de la pauvreté mondiale, le soutien à la création d'emplois, et la poursuite de la réduction des inégalités. La création d'emplois décents et l'autonomisation économique des populations vulnérables (femmes et jeunes notamment) sont intégrés au PNIA II via des interventions ciblées, mais également des considérations égalitaires en transverse des programmes. L'intégration de stratégies sociales au cœur du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique contribuera ainsi à l'atteinte des objectifs de développement humain durable, tels que décrits dans les ODD.

La figure ci-dessous synthétise les résultats attendus pour chacun des objectifs stratégiques du PNIA II.

Figure 21 : Résultats attendus des objectifs stratégiques du PNIA II

Objectifs stratégiques	Résultats attendus
Objectif Stratégique 1 Le développement de la valeur ajoutée agro-sylvo-pastorale et halieutique	Le secteur agricole contribue de façon croissante à l'industrialisation de l'économie ivoirienne
	Les produits agricoles ivoiriens sont compétitifs sur les marchés régionaux et internationaux
	Les filières agricoles fonctionnent avec efficience (les liens entre acteurs de la chaîne de valeur sont renforcés)
Objectif Stratégique 2 Le renforcement de systèmes de production agro-sylvo-pastorale et halieutique respectueux de l'environnement	La production agricole augmente, tirée par une augmentation de la productivité dans toutes les filière
	L'impact négatif de l'agriculture sur l'environnement est atténué et maîtrisé
	La protection des ressources naturelles nationales est renforcée

Objectif Stratégique 3 Une croissance inclusive, garante du développement rural et du bien-être des populations	La sous-alimentation, et la malnutrition rurale diminuent
	L'emploi et le développement économique sont stimulés en milieu rural
	Les revenus des agriculteurs sont accrus

Les objectifs stratégiques du PNIA II seront déclinés au travers de six programmes d'intervention. Ces programmes détaillent les mesures réglementaires, incitations publiques, et investissements publics et/ou privés permettant d'atteindre les résultats attendus des objectifs stratégiques. Les indicateurs et cibles associées à horizon 2025 sont détaillés en deuxième partie de ce document.

APPROCHE STRATEGIQUE DE MISE EN ŒUVRE

L'ensemble de ces objectifs ne sauraient être atteints sans une gouvernance efficace du secteur, reposant sur des institutions solides et des cadres adéquats de coordination des acteurs et des interventions. Le cadre de gouvernance correspondant est présenté au chapitre VI de ce document.

Cinq principes clés de mise en œuvre ont été retenus à ce titre :

- (i) Le renforcement des structures de gouvernance relatives à la planification, la programmation, et le suivi-évaluation des politiques et investissements du secteur
- (ii) Une plus grande intégration des besoins des entreprises, pour favoriser la participation privée et le développement de l'entrepreneuriat dans le secteur
- (iii) une meilleure *intégration verticale* permettant une plus grande synergie entre les activités de recherche, de production, et de transformation
- (iv) une meilleure *intégration horizontale* permettant davantage de coordination entre les secteurs agricoles et connexes – domaine environnemental et social en particulier
- (v) une meilleure *intégration territoriale*, pour une plus grande prise en compte des spécificités de chaque région de Côte d'Ivoire.

En réponse au besoin de meilleure intégration territoriale, les « Agro-Poles » constituent un dispositif (parmi d'autres) pour mettre en œuvre les programmes du PNIA II, portés à la fois par des investissements publics et privés. Ce terme étant communément utilisé pour représenter des dispositifs très divers à l'échelle internationale, il convient de préciser la vision retenue au niveau national - décrite ci-dessous.

1. Vision pour les Agro-Poles ivoiriens

La vision pour les Agro-Poles ivoiriens consiste en « **des investissements agro-sylvo-pastoraux et halieutiques respectueux de l'environnement, fondés sur le potentiel des territoires et les besoins des populations, et bénéficiant à l'ensemble des acteurs** ». Elle vise à **mettre en œuvre les programmes du PNIA II de manière intégrée, tout en tenant compte des réalités locales**. Les 31 régions de Côte d'Ivoire seront regroupées en zones sur la base de critères agro-écologiques, administratifs, sociaux et économiques. Au niveau de chaque zone, les investissements cibleront le développement de filières clés du point de vue tant de la sécurité alimentaire que de la création de valeur ajoutée.

La notion d'Agro-Pole repose sur cinq axes clés :

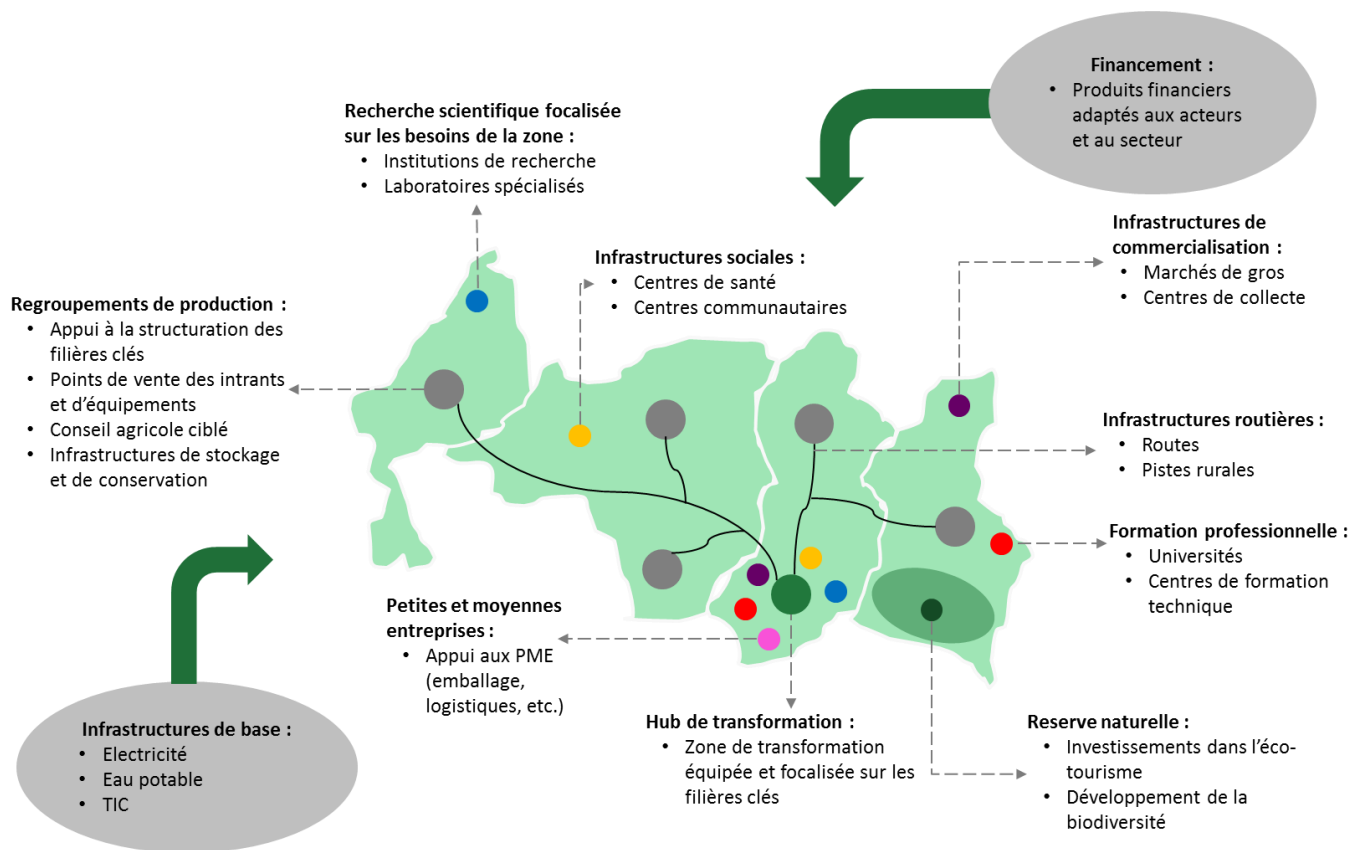
- Une stratégie de transformation agro-sylvo-pastorale et halieutique **localisée**, qui tienne compte des **réalités des territoires**
- La définition de **zones** focalisées sur des **filières priorisées** au niveau national et local
- Une **concentration de facilités et de services** pertinents pour ces filières, dans chacune des zones définies

- Une forte implication du secteur privé et des communautés locales
- Une approche cohérente avec celle définie pour les **pôles économiques compétitifs** à l'échelle nationale.

La figure ci-dessous illustre le type d'investissements qui pourront être réalisés au niveau de chaque Agro-Pole. En plus de ces investissements, des politiques pourraient être introduites selon les besoins propres à chacune des zones et filières associées, telles que des incitations spécifiques pour les sociétés de transformation et pour les PME. Par exemple, pour un Agro-Pole présentant des enjeux écologiques majeurs, des incitations pourraient être introduites pour le développement de projets d'agriculture verte par le secteur privé. Ce-dernier serait également accompagné dans les procédures administratives y afférant, telles que les formalités d'enregistrement des entreprises (via un guichet unique), et l'accès aux terrains industriels.

Un mécanisme dédié sera mis en place pour la gouvernance des Agro-Poles, détaillé dans le chapitre VI.

Figure 22 : Illustration de la mise en œuvre des programmes du PNIA II au niveau des Agro-Poles



2. Sélection de chaînes de valeur clés aux niveaux national et régional

L'exercice de sélection des chaînes de valeurs vise à être inclusif, à la fois des cultures vivrières, des cultures de rente, et des filières animales et halieutiques – ce, au niveau de chaque Agro-Pole. Les filières identifiées comme stratégiques au niveau national ont été évaluées sur base de trois types de critères : (i) des critères d'impact social ; (ii) des critères d'impact économique ; et (iii) des critères de potentiel pour le futur. Cette évaluation a permis de faire émerger les **atouts principaux** de ces filières – tels que la création de valeur ajoutée, la contribution aux objectifs de sécurité alimentaire, ou encore la provision d'emplois – et de les prioriser sur cette base.

Après cette évaluation au niveau national, les filières priorisées de par leurs atouts ont été réparties sur les différentes régions de Côte d'Ivoire, selon leur niveau de production, ou encore leur potentiel pour le développement économique et social de ces régions. Cette répartition s'est faite sur base de données à la fois

quantitatives et qualitatives, ces-dernières ayant été recueillies à l'occasion des ateliers régionaux de formulation du PNIA II. A noter que **certaines filières non-retenues initialement au niveau national, ont été intégrées dans un deuxième temps au vu de leur importance au niveau régional**. Il est important de souligner que le choix des filières à soutenir est susceptible d'évoluer dans le temps, selon les besoins et opportunités se présentant au niveau local (élevage non-conventionnel, par exemple)¹².

Cultures vivrières, et filières animales et halieutiques

Pour mesurer l'impact social des cultures vivrières, la demande alimentaire et le niveau d'autosuffisance alimentaires ont été analysés à travers la consommation calorique quotidienne par habitant (kcal) et la part d'importations dans la consommation nationale. La part de la filière dans la production agricole nationale a été retenue pour évaluer son impact économique. Enfin, les taux de transformation, ainsi qu'une évaluation qualitative des perspectives d'évolution de la filière ont permis d'estimer son potentiel. **Les atouts principaux retenus pour la priorisation des cultures vivrières au niveau national sont : (i) la sécurité alimentaire, (ii) la création de valeur ajoutée, (iii) la substitution aux importations, et (iv) l'opportunité de diversification (enjeu nutritionnel).**

Cultures de rente

L'impact social des cultures de rente a été évalué au travers du nombre d'emplois créés par chacune des filières. Comme pour les cultures vivrières, l'impact économique a été mesuré en termes de part dans la production agricole nationale. Le potentiel des filières, enfin, a été analysé sur la base de leur part (en volume) dans les exportations mondiales, de leurs taux de transformation, et d'une évaluation qualitative de leurs perspectives d'évolution. **Les atouts principaux retenus pour la priorisation des cultures de rente au niveau national sont : (i) la création de valeur ajoutée, (ii) la création d'emplois, (iii) la contribution aux exportations, et (iv) l'opportunité de diversification (enjeu économique).**

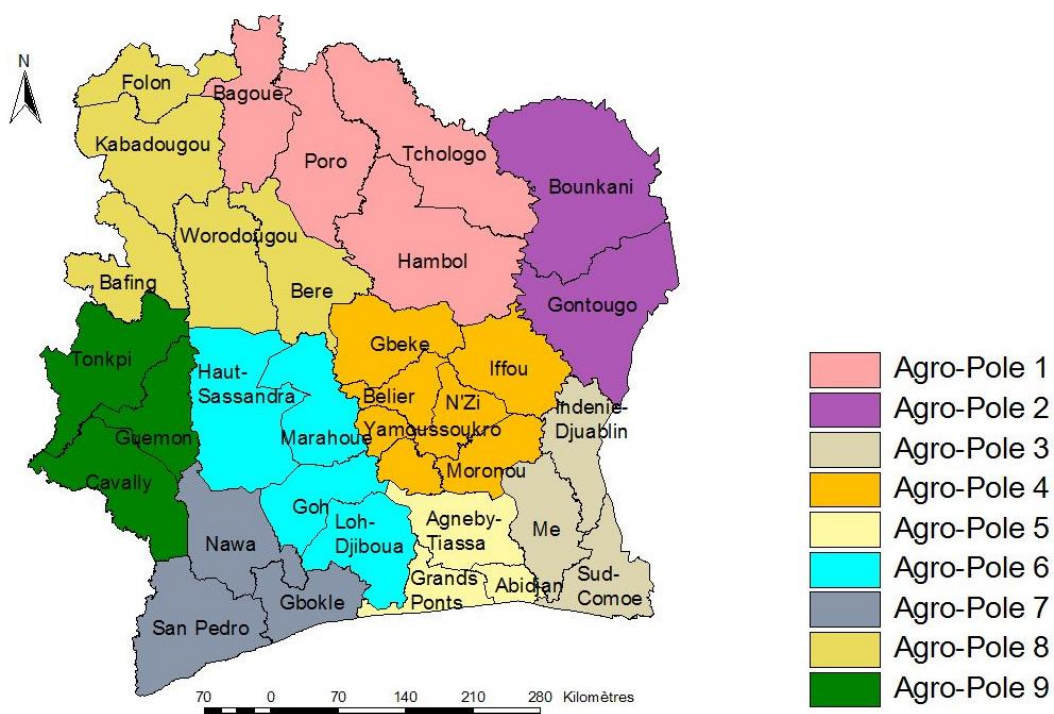
Une analyse des filières selon ces critères est présentée en annexe.

3. Caractérisation des Agro-Poles

Le regroupement des régions en Agro-Poles (ou zones) est basé sur des critères agro-écologiques, administratifs, sociaux et économiques - réseaux d'infrastructures, en particulier. Le regroupement selon le critère agro-écologique permet aux cultures nécessitant des conditions climatiques similaires d'être priorisées dans les mêmes zones, facilitant de ce fait le choix de cultures au niveau local. Le regroupement selon le critère administratif permet une provision efficace de services gouvernementaux au sein d'une même zone - tels que les services de vulgarisation, de subventions, de distribution d'intrants ou encore d'application de la loi. Le regroupement selon le critère de disponibilité des infrastructures permet de capitaliser sur les réseaux existants, et d'assurer des modes de liaison efficaces entre régions d'une même zone. **Neuf Agro-Poles ont ainsi été identifiés sur base de ces regroupements. La carte ci-dessous illustre le zonage proposé.**

¹²Cette évolution sera prise en compte selon les modalités de « planification glissante » telle que définie dans le chapitre VI de ce document.

Figure 23 : Illustration du zonage proposé pour les Agro-Poles



Le tableau ci-dessous propose une première analyse des potentiels et besoins principaux de chaque zone, ainsi que les filières à prioriser pour chacune d'entre elles. Ces propositions, établies sur base des données disponibles et des éléments recueillis au cours des ateliers régionaux, seront à affiner au cours d'une consultation élargie auprès des acteurs des régions concernées. Un document d'orientation pour l'opérationnalisation des Agro-Poles sera établi à l'issue de cette consultation.

Régions	Aperçu	Filières prioritaires ¹³	Potentiel de l'Agro-Pole, et principaux besoins
Agro-Pole 1 Régions : Poro, Hambol, Bagoué, Tchologo	Conditions agro-écologiques • Située entre deux zones agro-climatiques • Zone sub-soudanienne : climat tropical, une seule saison des pluies et une saison sèche longue • Zone pré-forestière : climat équatorial, deux saisons de pluies et deux saisons sèches Infrastructures • Capitale (Korhogo) : ville en croissance, disposant d'un aéroport et d'une université • Projet de chemin de fer de Korhogo vers San Pedro prévu pour le futur	Filières vivrières • Mais (52%) • Céréales (mil, sorgho) • Riz (24%) • Oignons (intégration du genre) Filières de rente • Coton (68%) • Anacarde (31%) • Fruits tropicaux (mangue, banane d'export) • Canne à sucre Filières animales et halieutiques • Bovins • Ovins	- Pôle de transformation et d'exportation pour les régions du Nord (fruits et noix de cajou en particulier) - Potentiel • Aéroport, chemin de fer et frontières avec le Mali pour les échanges commerciaux • Infrastructures logistiques prévues pour le Pôle Economique Compétitif de Korhogo : marchés de gros, marchés de détail, entrepôts frigorifique, silos de stockage • Zone agro-industrielle déjà en place, avec des sociétés de transformation installées à Korhogo • Infrastructures de base existantes pour les activités industrielles • Opportunité de développer l'agriculture intensive dans une variété de filières (banane d'export, élevage intensif, etc.) • Opportunité pour les stations de recherche scientifique (Lataha et de Ferkessedougou) de contribuer au développement du secteur Principaux besoins • Investissements en aménagements hydro-agricoles, en infrastructures d'irrigation et d'appui à la production et au stockage
Agro-Pole 2 Régions : Bounkani, Gontougo	Conditions agro-écologiques • Zone agro-climatique pré-forestière : climat équatorial, deux saisons de pluies et deux saisons sèches • Climat moins sec à Gontougo, dû à sa proximité de la zone forestière • Plus grande réserve naturelle de Côte d'Ivoire située dans la région de Bounkani Infrastructure • Manque d'infrastructures de base • Présence d'un aérodrome	Filières vivrières • Igname (5%) • Maraichers Filières de rente • Anacarde (15%)	- De l'agro-écologie (Nord) à l'agro-diversification (Sud) - Potentiel <u>Aile nord (Bounkani) :</u> • Opportunité de valoriser le parc national et le fleuve Comoé en mettant en place : ○ Un laboratoire national pour l'agriculture durable et la biodiversité ○ Un centre national de formation en agro-foresterie ○ Des investissements pour développer l'éco-tourisme, la conservation aquatique et l'élevage de gibier <u>Aile sud (Gontougo) :</u>

¹³Les pourcentages représentent la part en volume de l'Agro-Pole dans la production nationale

Régions	Aperçu	Filières prioritaires ¹³	Potentiel de l'Agro-Pole, et principaux besoins
			• Opportunité de développer davantage de cultures de rente, telles que le café et l'hévéa ; et de cultures vivrières, telles que la banane plantain et le riz • Potentiel de développer des filières de diversification à haute valeur ajoutée, telles que le gingembre et la patate douce à chair orange • Potentiel d'accroître le commerce international à travers les deux frontières, avec le Burkina Faso et le Ghana <u>Principaux besoins</u> • Enjeu particulier de développement du niveau de vie, dû aux taux de pauvreté relativement élevés et au manque d'infrastructures de base • Nécessité d'un modèle de développement « enclavique », dû à la barrière représentée par le fleuve Comoé sur la quasi-totalité du front Ouest • Besoin particulier en termes d'investissements en infrastructures, telles que les infrastructures d'irrigation, pour pallier aux faibles pluies (600-800 ml) • Investissements dans la recherche scientifique pour faire face à la qualité non favorable des sols • Renforcement du contrôle au niveau des frontières afin d'éviter les fuites d'anacarde vers le Ghana
<u>Agro-Pole 3</u> Régions : Indénié Djuablin, La Me, Sud Comoé	<u>Conditions agro-écologiques</u> • Situé entre les zones agro-climatiques forestières moyenne et basse • Zone forestière moyenne : climat équatorial, deux saisons des pluies et deux saisons sèches • Zone forestière basse : climat équatorial, pluviométrie avantageuse (supérieure à 1600 mm), deux saisons des pluies et deux saisons sèches • Conditions agro-écologiques très favorables, telles que le niveau de pluviométrie adéquat et les sols fertiles <u>Infrastructures</u> • Manque d'infrastructures de base et d'infrastructures routières adéquates Présence d'un aéroport et d'infrastructures industrielles	<u>Filières vivrières</u> • Manioc (11%) • Banane plantain (28%) • Maraichers <u>Filières de rente</u> • Cacao (10%) • Palmier • Hévéa • Café (12%) <u>Filières animales et halieutiques</u> • Pêche	<i>- Bassin vivrier et zone agro-industrielle à proximité d'Abidjan (1/2) -</i> <u>Potentiel</u> • Opportunité de bénéficier des marchés et des infrastructures d'Abidjan, telles que le port d'Abidjan, et les opportunités de commerce à travers les frontières du Ghana • Opportunité de constituer un bassin vivrier pour la capitale économique d'Abidjan, à travers le développement des cultures vivrières, ainsi que la filière pêche dans les régions côtières • Potentiel de développer un pôle de transformation industrielle performant, notamment dans les filières poisson, volaille, bois et manioc <u>Principaux besoins</u> • Besoin d'investir davantage dans les infrastructures de base et routières • Besoin de développer les filières vivrières, tant pour la sécurité alimentaire des régions que pour développer un bassin vivrier pour Abidjan

Régions	Aperçu	Filières prioritaires ¹³	Potentiel de l'Agro-Pôle, et principaux besoins <i>- Pôle académique et de transformation -</i>
Agro-Pôle 4 Régions : Iffou, Nzi, Moronou Gbeke, Belier, Yamoussoukro	Conditions agro-écologiques • Situé entre les zones agro-climatiques pré-forestière et forestière moyenne • Ancienne boucle du cacao comprenant quatre des cinq régions : Béliér, Iffou, Moronou, Gbeke, Nzi • Programme de reforestation mis en œuvre dans les cinq régions • Zone pré-forestière : climat équatorial, deux saisons de pluies et deux saisons sèches • Zone forestière moyenne : climat équatorial, deux saisons des pluies et deux saisons sèches • Traversé par deux fleuves, le Comoé et le N'Zi Infrastructure • Chemin de fer traversant la zone • Présence d'un aéroport et d'infrastructures industrielles	Filières vivrières • Igname (21%) • Manioc (3%) • Riz (5%) Filières de rente • Café (3%) • Cacao (2%) • Manioc (3%) • Anacarde (9%)	Potentiel • Potentiel énorme pour développer une industrie compétitive de transformation des produits agricoles, tels que l'anacarde en s'appuyant sur le 2ème pôle industriel du pays (Bouaké) et le Pôle agro-industriel du Béliér (2PAI Béliér) en cours de planification • Opportunité de développer la filière manioc, non seulement comme une filière vivrière, mais aussi comme culture de rente • Potentiel de développer une industrie performante de transformation du riz • Opportunité de développer la filière café, à travers un programme de relance de la filière en cours de planification • Potentiel de bénéficier de la concentration en instituts de formation et universités (École Supérieure Agronomique (ESA) de Yamoussoukro, Institut national polytechnique Félix Houphouët-Boigny (INP-HB), université de Bouake, etc.) et en centres de recherche (station de recherche et d'élevage du CNRA, centre Africa Rice à Bouaké, centre de Nestlé à Zambakro, etc.) pour stimuler l'innovation et la croissance dans les filières cibles • Opportunité de valoriser le chemin de fer pour évacuer les produits agricoles vers Abidjan Principaux besoins • Nécessité d'investir dans le développement de variétés résistantes aux sécheresses • Besoin de davantage d'investissements en infrastructures de recherche et de transformation (réhabilitation du centre de recherche de Bouaké par ex.) • Nécessité de reconstituer la zone forestière de Foro Foro • Besoin particulier d'investir dans la recherche scientifique pour développer des solutions d'Agriculture Intelligentes face au Climat (AIC), afin de faire face à la problématique sévère de sécheresse et de manque de fertilité des sols • Besoin d'investir davantage en infrastructures routières
Agro-Pôle 5 Régions : Grands Ponts, Agneby Tiassa	Conditions agro-écologiques • Situé entre les zones agro-climatiques forestières moyenne et basse • Zone forestière moyenne : climat équatorial, deux saisons des pluies et deux saisons sèches	Filières vivrières • Riz (10%) • Maraichers • Manioc (11%)	<i>- Bassin vivrier et zone agro-industrielle à proximité d'Abidjan (2/2) -</i> Potentiel • Opportunité de développer plusieurs filières vivrières, telles que la pêche, le riz et le manioc ; et de rente, telles que l'hévéa, le cacao et le palmier

Régions	Aperçu	Filières prioritaires ¹³	Potentiel de l'Agro-Pole, et principaux besoins
	- Zone forestière basse : climat équatorial, pluviométrie avantageuse (supérieure à 1600 mm), deux saisons des pluies et deux saisons sèches - Conditions agro-écologiques très favorables, telles que le niveau de pluviométrie adéquat et les sols fertiles Infrastructures - Accès aux infrastructures de la capitale économique (port, marché urbain en croissance)	Filières de rente - Hévéa - Palmier - Cacao (5%) Filières animales et halieutiques - Volaille - Pêche	- Opportunité de développer des filières de diversification, comme la filière coco, en croissance, les filières maraîchères, l'horticulture - Potentiel d'investir dans le développement de cultures péri-urbaines, avec pour objectif de devenir un bassin vivrier pour Abidjan - Existence de nombreuses agro-industries dans plusieurs filières, telles que l'hévéa, le palmier, la volaille et le manioc>potentiel d'établir une zone agro-industrielle performante Principaux besoins - Besoin d'investir en aménagements agricoles, tels que les bas-fonds - Besoin de davantage d'infrastructures routières, telles qu'une autoroute qui rapprocherait la zone industrielle d'Abidjan
Agro-Pole 6 Régions : Marahoué, Haut Sassandra, Goh, Loh Djiboua	Conditions agro-écologiques - Situé entre les zone agro-climatiques pré-forestière et forestière moyenne - Zone pré-forestière : climat équatorial, deux saisons de pluies et deux saisons sèches - Zone forestière moyenne : climat équatorial, deux saisons des pluies et deux saisons sèches Infrastructures - Infrastructures de transformation planifiées dans le projet 2PAI - Infrastructures de base disponibles - Quelques infrastructures détruites par la crise, telles que le centre de recherche du CNRA	Filières vivrières - Riz (50%) - Igname (11%) - Manioc (11%) Filières de rente - Cacao (27%) - Anacarde (8%)	- Pôle académique de recherche et de transformation (anacarde notamment) - Potentiel - Opportunité de développer les filières agrumes qui résistent aux problématiques de fertilité des sols - Possibilité de bénéficier de la réserve alimentaire en cours d'étude à Gagnoa, qui constituerait un marché pour les cultures vivrières au niveau de la sous-région - Potentiel de valoriser la réserve naturelle de Marahoué afin de développer l'éco-tourisme et la biodiversité Principaux besoins - Nécessité d'investir dans le développement de variétés résistantes aux sécheresses - Besoin de davantage d'investissements en infrastructures de recherche et de transformation - Nécessité de reconstituer la zone forestière de Foro Foro - Besoin de davantage de liens routiers afin de désenclaver les régions de l'Est - Nécessité d'investir dans la recherche scientifique afin de faire face aux problèmes de fertilité des sols
Agro-Pole 7 Régions : San Pedro, Nawa, Gbokle	Conditions agro-écologiques - Situé entre les zones agro-climatiques forestières moyenne et basse - Zone forestière moyenne : climat équatorial, deux saisons des pluies et deux saisons sèches	Filières vivrières - Riz (4%) - Banane plantain - Manioc (11%)	- Pôle de transformation de cultures de rente (cacao, hévéa, palmier) alimentant le port de San Pedro - Potentiel Opportunité de développer les filières riz

Régions	Aperçu	Filières prioritaires ¹³	Potentiel de l'Agro-Pôle, et principaux besoins
	- Zone forestière basse : climat équatorial, pluviométrie avantageuse (supérieure à 1600 mm), deux saisons des pluies et deux saisons sèches - Problèmes de fertilité des sols dans quelques régions Infrastructures - Port autonome de San Pedro, qui alimente toute la zone, jusqu'aux régions du Nord – mais aussi la sous-région ouest africaine - Présence d'infrastructures industrielles	Filières de rente - Cacao (40%) - Hévéa - Palmier - Café (15%) Filières animales et halieutiques - Pêche	- Possibilité de profiter de l'essor de la filière pêche, grâce à l'amélioration en cours des niveaux d'organisation, de formation et des infrastructures - Potentiel de développer une industrie performante de transformation du palmier à travers une stratégie nationale qui vise à attirer les unités de transformation de palmier vers l'Ouest - Opportunité de valoriser le parc de Tai, à travers le développement de l'éco-tourisme et de la biodiversité - Opportunité de développer le commerce international à travers les frontières avec le Liberia Principaux besoins - Besoin particulier en investissements dans les infrastructures de base - Nécessité d'investir dans la recherche scientifique afin de faire face aux problèmes de fertilité des sols
Agro-Pôle 8 Régions : Bafing, Worodougou, Kabadougou, Folon, Bere	Conditions agro-écologiques - Situé entre les zones agro-climatiques forestières moyenne et basse - Zone forestière moyenne : climat équatorial, deux saisons des pluies et deux saisons sèches - Zone forestière basse : climat équatorial, pluviométrie avantageuse (supérieure à 1600 mm), deux saisons des pluies et deux saisons sèches - Sols riches - Grande disponibilité de plaines inondées (plus de 12.000 hectares) Infrastructures - Infrastructures aéroportuaires et industrielles	Filières vivrières - Riz (14%) - Soja Filières de rente - Anacarde (36%) - Coton (30%)	<i>- Pôle de transformation de cultures vivrières (riz et maïs) -</i> Potentiel - Opportunité de développer le commerce international à travers les frontières avec la Guinée et le Mali - Opportunité de développer plusieurs filières, telles que les cultures de soja et de riz, pour valoriser la disponibilité de plaines inondées - Potentiel d'établir une industrie de transformation du maïs performante Principaux besoins - Besoin d'investissements en recherche scientifique, afin de faire face aux problématiques climatiques sévères de la zone
Agro-Pôle 9 Régions : Tonkpi, Guemon, Cavally	Conditions agro-écologiques - Situé entre les zones agro-climatiques forestières moyenne et basse - Zone forestière moyenne : climat équatorial, deux saisons des pluies et deux saisons sèches	Filières vivrières - Riz (21%) Filières de rente - Café (20%) - Cacao (14%)	<i>- Grenier de produits vivriers et opportunité de valorisation du café-terroir de Man -</i> Potentiel Opportunité de développer la filière café-terroir de Man et d'établir un label au niveau régional

Régions	Aperçu	Filières prioritaires ¹³	Potentiel de l'Agro-Pole, et principaux besoins
Capitale : Man	- Zone forestière basse : climat équatorial, pluviométrie avantageuse (supérieure à 1600 mm), deux saisons des pluies et deux saisons sèches <u>Infrastructures</u> - A déterminer	<u>Filières animales et halieutiques</u> Pisciculture	- Opportunité de renforcer la position du Guémon comme principal hub du manioc (brut et transformé) et de son huile de palme du terroir pour pays et la sous-région (Mali, Burkina Faso, Guinée notamment) - Opportunité de développer la pisciculture, en s'appuyant sur la station d'alevins existante - Potentiel de valoriser le parc national du mont Sangbé afin de développer l'éco-tourisme et la biodiversité - Opportunité de développer le commerce international à travers les doubles frontières avec le Liberia et la Guinée <u>Principaux besoins</u> - Besoin de développer les filières, en mettant en place des programmes adaptés au paysage montagneux

IV. PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT DU PNIA II

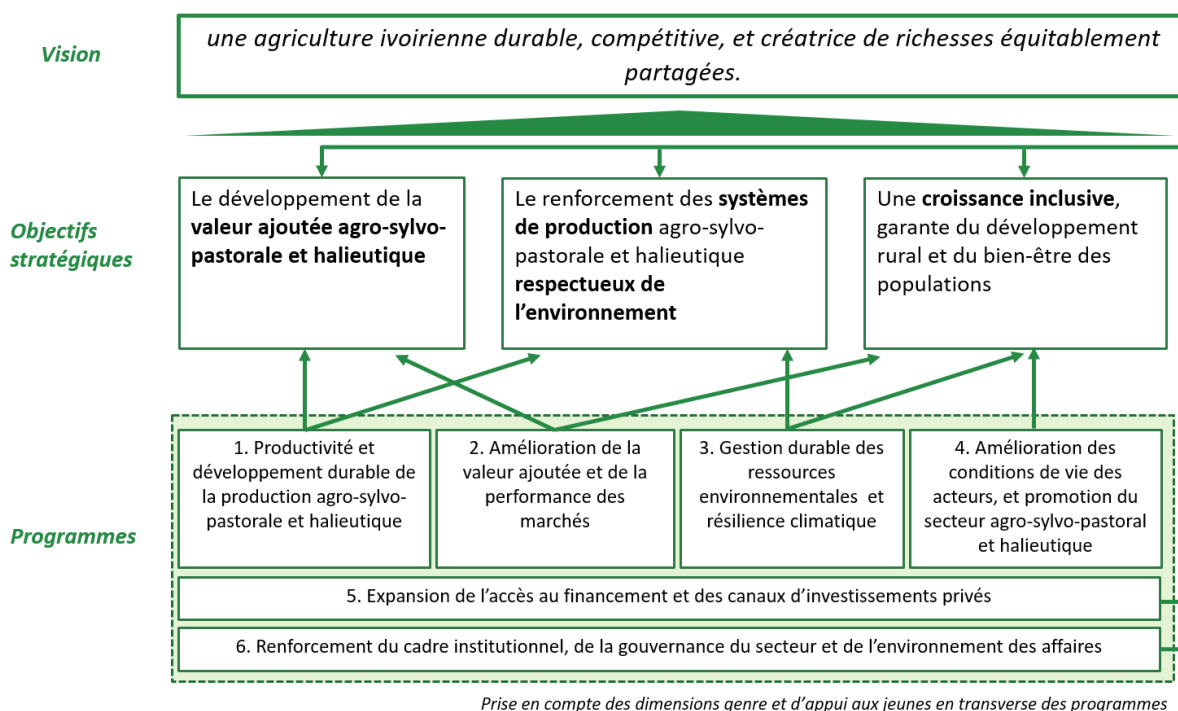
PRÉSENTATION DES PROGRAMMES

Les objectifs stratégiques du PNIA II sont déclinés en six programmes d'investissement, représentant des investissements de 4325,4 milliards FCFA sur la période 2018-2025 :

- Le **Programme 1 « Productivité et développement durable de la production agro-sylvo-pastorale et halieutique »**, ayant pour objectifs (i) la couverture des besoins nationaux à partir de la production agricole nationale, (ii) la bonne pertinence et bonne performance de la recherche et du conseil agricole au vu des besoins du secteur et (iii) la mise en place d'un système efficace de production et de diffusion d'intrants améliorés pour toutes les filières.
- Le **Programme 2 « Amélioration de la valeur ajoutée et de la performance des marchés »**, ayant pour objectifs (i) un renforcement de la capacité de valorisation des produits agricoles, (ii) un renforcement des infrastructures de base d'accès aux marchés et d'agro-industrie, (iii) la facilitation de la commercialisation des produits agricoles et (iv) la promotion stratégique des produits agricoles ivoiriens sur les marchés régionaux et internationaux.
- Le **Programme 3 « Gestion durable des ressources environnementales et résilience climatique »**, ayant pour objectifs (i) le renforcement des dispositifs légaux pour la protection de l'environnement et des institutions gouvernementales habilitées à la gestion des règlements, (ii) l'accélération de la restauration de la couverture forestière et la protection de la biodiversité faunique, (iii) la promotion de la valorisation durable de l'environnement aquatique et (iv) le renforcement de la résilience de la production agricole aux changements climatiques.
- Le **Programme 4 « Amélioration des conditions de vie des acteurs, et promotion du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique »**, ayant pour objectifs (i) la mise en place effective d'un système de suivi et de gestion de la sécurité alimentaire, (ii) un accès des ménages ruraux aux aliments nécessaires en quantité et en qualité, (iii) une protection sociale des populations les plus vulnérables, (iv) un renforcement des infrastructures socio-économiques en milieu rural, et (v) l'anoblissement et la reconnaissance de la valeur du secteur.
- Le **Programme 5 « Expansion de l'accès au financement et des canaux d'investissements privés »**, ayant pour objectifs (i) la mise en place d'une gouvernance propice à l'investissement public, privé, et à des sources alternatives de financement, (ii) un meilleur accès au financement des acteurs du secteur à travers des produits et services adaptés à leurs besoins et profils, et (iii) un engagement des filières dans un processus continu de renforcement de leur autonomie financière
- Le **Programme 6 « Renforcement du cadre institutionnel, de la gouvernance du secteur et de l'environnement des affaires »**, ayant pour objectifs (i) l'accélération de l'organisation et de la structuration des filières en OPA/OPE et interprofessions, (ii) l'amélioration de la professionnalisation des agriculteurs, (iii) l'appui des acteurs privés dans le développement du secteur – à travers un meilleur environnement des affaires, (iv) un meilleur accès à des données agricoles fiables, et (v) la facilitation de la valorisation du foncier rural grâce à une gestion efficace du processus de certification.

La figure ci-dessous présente le lien entre la vision, les orientations stratégiques, et ces six programmes.

Figure 24 : Vision, objectifs stratégiques et programmes du PNIA II



Ces programmes adressent six principales catégories d'enjeux :

(i) Enjeux institutionnels - notamment au sein du Programme 6, mais également de manière transverse à tous les programmes, sous forme de réformes juridiques et réglementaires, de dispositifs de mise en œuvre, et d'outils de promotion de la collaboration intersectorielle et multi-acteurs.

(ii) Enjeux de structuration du secteur - à travers la promotion des organisations professionnelles et des entités interprofessionnelles.

(iii) Enjeux de renforcement des capacités - sous forme de formations diplômantes ou certifiantes, et de campagnes de sensibilisation au sein de l'ensemble des programmes, soulignant le besoin de développement des ressources humaines pour chaque catégorie d'acteurs du secteur.

(iv) Enjeux d'accessibilité des biens et services – pour un renforcement des niveaux d'accès au foncier, aux marchés, au conseil et équipements agricoles (pour les producteurs) et aux aliments (pour les ménages).

(v) Enjeux d'accès au financement – au sein du Programme 5, mais également de manière transverse à d'autres programmes du PNIA II, reflétant les besoins de financement public et privé des différents acteurs du secteur, de la recherche, à l'acquisition d'intrants, à l'appui à des programmes sociaux.

(vi) Enjeux d'attractivité de l'environnement des affaires – à travers des incitations fiscales ou l'existence de zones de production spécialisées.

Des mesures ciblant spécifiquement les jeunes et les femmes (conçues pour la plupart lors des ateliers qui leur ont été dédiés) sont également proposées à la fin de chaque programme.

La figure ci-dessous synthétise les coûts de chaque programme, résultats attendus, et illustration d'indicateurs permettant de suivre ces résultats. Le détail des sous-programmes, interventions, activités et tâches de chaque programme est disponible en deuxième partie de ce document. Le détail des coûts par intervention y est également précisé, ainsi que les cibles associées à chaque indicateur.

Figure 25 : Synthèse des programmes, coûts associés, et résultats attendus

Programmes	Coûts estimés	Résultats attendus	Sélection d'indicateurs
Programme 1 Productivité et développement durable de la production agro-sylvo-pastorale et halieutique	1 126 milliards de FCFA (26%)	- La production agricole couvre les besoins nationaux	- Taux d'autosuffisance dans les cultures riz, maïs et légumes - Taux de couverture des besoins en ressources halieutiques et en viande/abats
		La recherche et le conseil agricole sont performants et pertinents au vu des besoins du secteur	- Nombre de technologies générées et adoptées - Taux d'amélioration des rendements
		L'accès aux intrants de qualité est amélioré	Taux d'utilisation des intrants de qualité
		Les agriculteurs mettent en œuvre les pratiques d'agriculture durable	Pourcentage des superficies agricoles gérées selon les pratiques de gestion durable des terres
		Les infrastructures et équipements agricoles nécessaires sont mis en place pour le soutien de la production	- Taux de mécanisation - Superficies aménagées - Superficies aménagées sous maîtrise de l'eau
Programme 2 Amélioration de la valeur ajoutée et de la performance des marchés	930 milliards de FCFA (22%)	La capacité de valorisation des produits agricoles est renforcée pour l'ensemble des acteurs du secteur	- Pourcentage des pertes post récolte dans les cinq filières prioritaires - Quantité de produits transformés
		- Les infrastructures de base sont mises en place pour le soutien de l'accès aux marchés et de l'agro-industrie - La commercialisation des produits agricoles est facilitée	- Nombre de km de pistes agricoles réhabilitées et/ou construits - Augmentation des capacités de stockage et de conservation - Taux d'écoulement des produits agricoles
		Les produits agricoles ivoiriens sont stratégiquement promus sur les marchés régionaux et internationaux	- Valeur des exportations agricoles (total par filière) - Part des produits transformés dans les exportations)
Programme 3 Gestion durable des	194 milliards de FCFA	La gouvernance du secteur de gestion durable des ressources environnementales est améliorée	Dispositifs légaux pour la protection de l'environnement renforcés

Programmes	Coûts estimés	Résultats attendus	Sélection d'indicateurs
ressources environnementales et résilience climatique	(4%)		• Les institutions gouvernementales habilitées à la gestion efficace des règlements en vigueur sont renforcées
		• La restauration de la couverture forestière est accélérée	• Proportion de territoire couverte par la forêt
		• La biodiversité faunique est protégée • Les ressources en eau sont surveillées et gérées de façon efficace • La valorisation durable de l'environnement aquatique est promue auprès des pêcheurs et les aquaculteurs	• Proportion de zones terrestres et maritimes protégées • Baisse du taux de capture des espèces protégées
		• La résilience de la production agricole est renforcée	• Pourcentage de ménages résilients aux chocs climatiques et météorologiques
Programme 4 Amélioration des conditions de vie des acteurs, et promotion du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	1084 milliards de FCFA (25%)	• Un système complet de suivi et de gestion de la sécurité alimentaire est effectif	• Volume de réserves alimentaires, • Existence de systèmes d'alerte précoce
		• Les ménages ruraux ont accès aux aliments nécessaires en quantité et en qualité	• Niveau de contribution aux programmes d'alimentation scolaire • Diversité nutritionnelle (par genre)
		• Les populations les plus vulnérables bénéficient d'une protection sociale	• Nombre de ménages agricoles à haute vulnérabilité bénéficiant de transferts sociaux
		• Les infrastructures socio-économiques en milieu rural sont développées et / ou renforcées	• Contribution à l'accès aux services socio-économiques
		• L'agriculture bénéficie d'une communication continue pour promouvoir l'anoblissement et la reconnaissance de la valeur des acteurs du secteur	• Taux d'insertion des jeunes et des femmes dans les métiers agricoles • Taux de femmes chef d'exploitations
Programme 5 Expansion de l'accès	640 milliards de FCFA (15%)	• La gouvernance du secteur est propice à l'investissement public, privé, et à des sources alternatives de financement	• Taux d'investissements publics et privés dans le secteur agricole et agro-industriel (valeur, croissance, part de PIB agricole, et dépenses totales)

Programmes	Coûts estimés	Résultats attendus	Sélection d'indicateurs
au financement et des canaux d'investissement privés		- Les acteurs du secteur ont un meilleur accès au financement à travers des produits et services adaptés à leurs besoins et profils - L'ensemble des filières sont engagées dans un processus continu de renforcement de leur autonomie financière	- Volume et nombre de prêts au secteur agricole - Proportion des PME/PMI agricoles qui bénéficient de financements - Le nombre de filières qui financent leurs besoins de financement
Programme 6 Renforcement du cadre institutionnel, de la gouvernance du secteur et de l'environnement des affaires	349 milliards de FCFA (8%)	- L'organisation et la structuration des filières en OPA/OPE et interprofessions est accélérée - La professionnalisation des agriculteurs est améliorée, à travers la mise en place de cadres de formation complets - La gouvernance du secteur et l'application des réglementations stimulent un meilleur environnement des affaires et facilitent la participation des acteurs privés dans le développement du secteur - La génération de données fiables et la capacité des acteurs institutionnels du secteur pour le suivi et la diffusion des statistiques sont améliorées - La valorisation du foncier rural est facilitée par une gestion efficace du processus de sécurisation foncière	- Pourcentage de filières disposant d'une interprofession - Proportion des exploitants formés aux métiers agricoles - Nombre de partenariats public-privé (PPP) agricoles entrepris avec succès - Nombre d'entreprises agricole créées - Génération et disponibilité d'informations statistiques actualisées sur le secteur agricole - Nombre de certificats fonciers délivrés (dont proportion de femmes et de jeunes bénéficiaires) - Superficies disposant de certificats fonciers

INVESTISSEMENTS ASSOCIES

1. Séquencement des investissements

Une première estimation des coûts associés à chaque programme, implique un investissement de **4325,4 milliards FCFA à couvrir par le secteur public sur la période 2018-2025**. Cette estimation inclut les financements déjà acquis par les quatre Ministères du Secrétariat Technique. Le détail des investissements par intervention est disponible en deuxième partie de ce document, chapitre VIII.

Le budget nécessaire à l’Evaluation Environnementale Stratégique (EES) du PNIA II a quant à lui été estimé à 1,6 milliards FCFA, par l’Agence Nationale de l’Environnement (ANDE). A noter que les coûts potentiels liés à l’évolution de la structure de gouvernance (décrite dans le chapitre VI) ne sont pas inclus dans ces estimations.

Les investissements anticipés dans le cadre du PNIA II se décomposent comme suit :

- Sur les trois premières années (2018-2020), selon un arrimage étroit avec les investissements prévus par le Plan National de Développement (PND) dans le secteur de l’agriculture - chiffrés dans l’Axe 3 « Accélération de la transformation structurelle de l’économie par l’industrialisation »
- Sur les cinq années suivantes (2021-2025), selon un budget prévisionnel qui sera actualisé en parallèle de la programmation (selon le mode de planification agile présenté en chapitre V de ce document)

La figure ci-dessous présente les investissements du secteur associés au PND et au PNIA II, sur la première période (2018-2020).

Figure 26 : Investissements PND et PNIA II sur 2018-2020

	2018-2020
Investissements prévisionnels du PND pour l'agriculture (en millions de FCFA)	1 516 409
RESULTAT D’IMPACT 2 : l'Agriculture ivoirienne est plus compétitive et plus rémunératrice pour les producteurs tout en assurant la sécurité alimentaire (*)	1 380 218
RESULTAT D’IMPACT 3: Les productions nationales des ressources animales et halieutiques sont accrues pour satisfaire les besoins nationaux	136 190

(*) détail par année non disponible - Hypothèse d'investissements annuels de même montant

	2018-2020	2021-2025	Total
Investissements prévisionnels du PNIA II (en millions de FCFA)	1 362 328	2 963 084	4 325 412
PROGRAMME 1	300 040	826 163	1 126 203
PROGRAMME 2	327 291	602 880	930 171
PROGRAMME 3	105 087	89 104	194 191
PROGRAMME 4	418 861	665 392	1 084 253
PROGRAMME 5	71 438	569 328	640 765
PROGRAMME 6	139 611	210 218	349 829

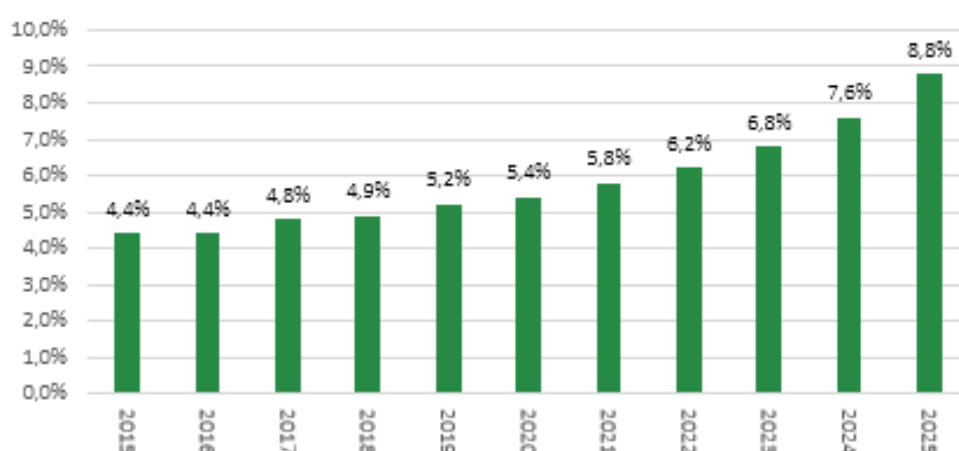
2. Répartition des investissements

Les modélisations effectuées par IFPRI (détaillées précédemment dans le chapitre II de ce document) conduisent à estimer que la mise en œuvre du PNIA II nécessitera un investissement total de 12361 milliards de FCFA - soit en moyenne, 1120 milliards de FCFA par an dont 728 milliards d'investissement privé (65%) et 392 milliards d'investissement public (35%).

Ramenés sur la période 2018-2025, l'investissement requis pour l'atteinte des objectifs de Malabo est de 4082 milliards de FCFA pour le secteur public (vs 4325 milliards chiffrés lors de l'estimation des coûts des programmes), et de 7581 milliards de FCFA pour le secteur privé. La figure ci-dessous.

Pour respecter cette exigence, le gouvernement devra accroître progressivement la part de l'agriculture dans le budget de l'Etat afin de tendre vers l'atteinte de la cible de Malabo, comme présenté ci-dessous.

Figure 27 : Evolution de la part de l'agriculture dans les dépenses publiques



Source : Résultats des simulations IFPRI

Il apparaît que la part des dépenses affectées à l'agriculture dans les dépenses publiques totales doit monter progressivement pour atteindre un minimum de 8,8% en 2025.

V. GOUVERNANCE

ENJEUX ET OBJECTIFS

La gouvernance joue un rôle crucial dans la mise en œuvre de stratégies nationales – d'autant plus, lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre une feuille de route nationale sur un ensemble de territoires présentant des caractéristiques différentes, en impliquant un nombre important et une diversité de parties prenantes. Un dispositif de gouvernance adapté permet en effet de clarifier les rôles, responsabilités et interrelations entre ces parties prenantes.

Cinq facteurs clés de succès garantissent l'efficacité du dispositif de gouvernance d'une stratégie agricole nationale, et seront requis dans le cadre du PNIA II de Côte d'Ivoire :

- La **synchronisation** de sa mise en place effective, avec le **début** de la mise en œuvre de la stratégie nationale
- **Une légitimité, au travers d'un ancrage juridique** assurant (i) une certaine stabilité face aux changements politiques potentiels, (ii) un caractère exécutoire

- **Un pouvoir catalytique**, à travers la recherche de simplicité dans les processus de mise en œuvre
- **Un caractère fédérateur** à travers (i) l'implication de différentes parties prenantes (secteurs public et privé, OPA, et société civile), et (ii) la synergie entre acteurs du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique et ceux de secteurs associés (commerce et industrie, infrastructures économiques, finance, éducation, santé etc.)
- **La mise en place de mécanismes de capitalisation** des leçons tirées, tout au long du processus de mise en œuvre.

Le dispositif de gouvernance du PNIA II intègre ces cinq facteurs clés de succès, proposant un cadre de planification, de programmation, et de suivi-évaluation qui soit cohérent aux niveaux national et local, et inclusif des différents types d'acteurs impliqués dans le secteur.

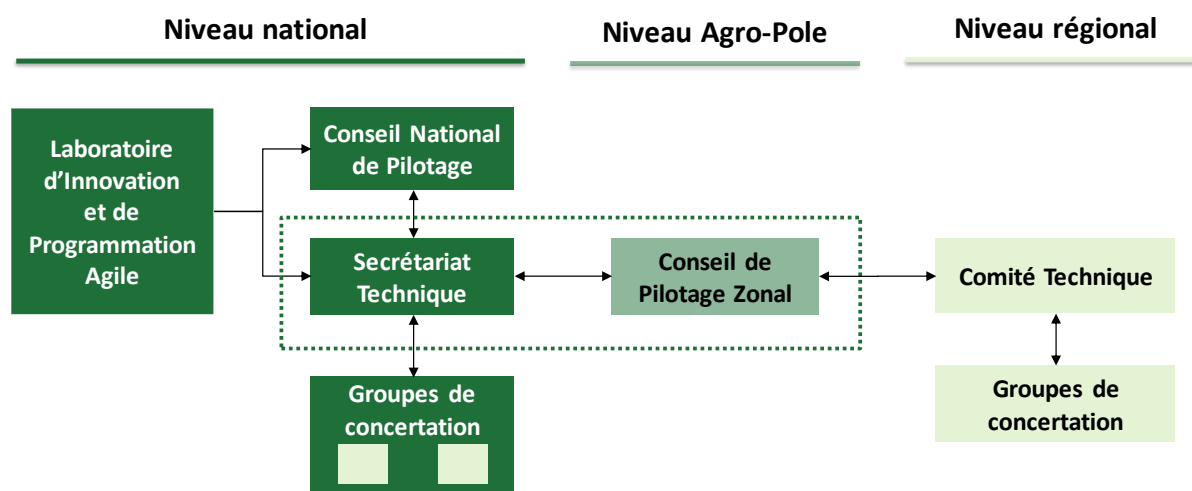
CADRE DE PLANIFICATION ET DE PROGRAMMATION

Tout au long de la période du PNIA II, il s'agira de s'appuyer sur des entités à la fois nationales et régionales pour assurer l'efficacité des activités de planification stratégique et de mise en œuvre.

La première génération du PNIA (PNIA I) s'est appuyée sur un dispositif national de gouvernance, défini spécifiquement pour sa mise en œuvre et son suivi. Ce dispositif était composé d'un Comité National de Pilotage (CNP) veillant au respect des orientations stratégiques du PNIA I, d'un Secrétariat Technique en charge de la planification, la programmation et le suivi des programmes et projets, et de trois cadres de concertation – l'un dédié au secteur privé, l'un aux OPA et à la société civile, le troisième aux Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

Un dispositif de gouvernance similaire est recommandé pour le PNIA II – intégrant deux principales nouvelles dispositions, en réponse aux besoins relevés lors du bilan du PNIA I et des ateliers : (i) l'extension et adaptation de ce dispositif au niveau local, et (ii) la mise en place de mécanismes favorisant l'innovation et l'agilité dans la programmation, face aux évolutions de l'environnement et du secteur. De manière générale, le dispositif de gouvernance au niveau local serait parallèle à celui défini au niveau national – avec la présence d'une entité jouant un rôle de pilotage, d'une entité technique, et de plateformes de concertations. La proposition de ce dispositif « miroir » reflète la volonté forte d'aller dans ce sens, exprimée par une majorité d'acteurs locaux rencontrés lors des ateliers de formulation du PNIA II.

Figure 28 : Aperçu du dispositif de gouvernance du PNIA II



Ainsi, au niveau **national**, quatre organes de gestion appuieraient les activités de planification et de programmation du PNIA II – garants de la cohérence avec les priorités du secteur, de l'intégration des besoins évolutifs des parties prenantes, et d'une communication efficace sur l'impact et le progrès du PNIA II : le Conseil National de Pilotage, le Secrétariat Technique, les groupes de concertations, et le Laboratoire d'Innovation et de Programmation Agile.

Au niveau **local**, et plus particulièrement au niveau Agro-Pole, un conseil de pilotage guiderait la planification du développement sectoriel des zones. Au niveau plus granulaire des régions, deux organes régionaux guideront la mise en œuvre des projets, et assureront un suivi efficace des activités sur le terrain.

1. Niveau national

Conseil National de Pilotage

Dans le cadre de la mise en œuvre du PNIA I, le Conseil National de Pilotage (CNP) avait pour principal objectif de veiller au respect des orientations stratégiques du Programme. Cet organe était composé de représentants des trois Ministères directement impliqués dans le secteur agro-sylvo-pastoral à cette époque (MINAGRI, MIRAH et MINEF), du secteur privé, des OPAs et de la société civile¹⁴. Le bilan du PNIA I a cependant relevé que le CNP n'avait pas joué le rôle qui lui était dévolu, et n'avait pas siégé à la fréquence prévue.

Le maintien d'un CNP aux missions et responsabilités similaires est proposé pour le PNIA II – mettant néanmoins l'accent sur deux facteurs clés de succès : (i) la mise en place effective du CNP dès le début de la mise en œuvre du PNIA II, et (ii) la mise en place de mécanismes de représentation nécessaires à la participation active des différents acteurs siégeant au CNP.

Ainsi, tout comme pour le PNIA I, le CNP aurait pour missions et objectifs de :

- Veiller au respect des engagements pris par l'Etat dans le cadre des ODD
- Assurer le bon alignement du PNIA au PND, dans sa mise en œuvre
- Veiller au respect des orientations du PNIA II, lors des activités de planification stratégique
- Appuyer la mobilisation de ressources pour la mise en œuvre du PNIA II (y compris internes – cf. engagement de Maputo d'allouer 10% du Budget National au secteur agricole)
- Œuvrer à lever les contraintes relatives à la mise à disposition des ressources financières de l'Etat et des PTF
- Valider les plans de travail et budgets annuels
- Valider les rapports périodiques de suivi, et autres documents produits par le Secrétariat Technique
- Assurer la veille stratégique du secteur pour mise à jour éventuelle des orientations à mi-parcours
- Participer à l'identification de thématiques stratégiques à approfondir par les cadres de concertation nationale.

Le CNP serait présidé par le Ministère d'Agriculture et de Développement Rural (MINADER), comme pour le PNIA précédent.

Secrétariat Technique

Comme ce fut le cas dans le cadre du PNIA I, le Secrétariat Technique (ST) aurait pour mission l'appui opérationnel à la coordination du PNIA II.

Dans ce rôle, le ST apporterait un appui opérationnel aux Directions de la Planification de chaque Ministère directement impliqué dans le processus de mise en œuvre du PNIA II : le MINADER, le

¹⁴ Arrêté no. 144 /PM/CAB du 9 avril 2013 portant créations, attributions, organisation et fonctionnement des organes de gestion du PNIA

MIRAH, le MINEF et le MINSEDD. Il serait dans ce cadre opportun d'harmoniser les procédures de planification et de programmation des projets entre les quatre Ministères, et d'outiller les Directions de la Planification pour la conception de projets conformes au cadre du PNIA II.

De manière plus spécifique, les responsabilités du Secrétariat Technique seraient les suivantes :

- Mettre en œuvre les orientations du CNP
- Planifier, programmer et coordonner les activités du PNIA – de manière annuelle
- Veiller à la cohérence des interventions des parties prenantes
- Harmoniser la planification et la programmation des projets du PNIA II
- Initier et appuyer le processus d'identification des projets d'investissement à réaliser avec les PTF
- Réaliser les études nécessaires, préalables à la programmation de projets
- Appuyer la mise en œuvre nationale du PNIA II à travers le soutien des directions de planification ministérielles
- Assurer le suivi-évaluation global du PNIA II au niveau national (sur la base des évaluations ministérielles)
- Elaborer les documents à soumettre à l'approbation du CNP, notamment le budget, les rapports sur l'état de mise en œuvre du PNIA, les programmes annuels prioritaires, les rapports de suivi-évaluation
- Assurer la communication sur les réalisations du PNIA II.

Cadres de concertation nationale

L'objectif des cadres de concertation nationale sera d'assurer la participation des différentes parties-prenantes dans la gestion du secteur, et l'alignement des interventions entre ces parties.

Ces cadres de concertations seront des groupements multi-acteurs, organisés selon des thèmes spécifiques émergeant comme clés pour le développement du secteur, pour lesquels des partenariats multi-acteurs sont indispensables. A noter que les thématiques de ces cadres pourront évoluer tout au long de la période de la mise en œuvre du PNIA II, selon les intérêts et besoins des différentes parties-prenantes impliquées.

A la différence du PNIA I où ces cadres de concertation étaient organisés par type de partie prenante (secteur privé, PTF, OPA et société civile), ceux du PNIA II seront organisés par thème stratégique au développement du secteur. Ces cadres de concertation prendraient ainsi la forme de groupements agiles (c'est-à-dire flexibles et limités dans le temps), multi-acteurs, organisés de telle sorte à générer des discussions et collaborations fructueuses autour de chacun des thèmes stratégiques. Deux critères justifieraient le choix de ces thèmes : leur caractère clé pour le développement du secteur et l'atteinte des objectifs de développement social, et/ou leur caractère transverse, nécessitant la mobilisation de partenariats multi-acteurs.

Ce changement vise à optimiser un processus de concertation qui s'est avéré peu actif lors du PNIA I, selon l'exercice de bilan conduit – les PTF étant le seul groupe ayant effectivement organisé des rencontres telles que prévues dans le dispositif de gouvernance, en inscrivant celles-ci dans un mécanisme plus général de dialogue qui préexistait entre Partenaires Techniques et Financiers.

Les cadres de concertation auront la responsabilité de :

- Promouvoir le dialogue entre types d'acteurs
- Participer à l'identification de thématiques stratégiques à approfondir
- Participer au contrôle de l'efficacité des programmes et interventions du PNIA II
- Identifier les contraintes inhérentes à l'exécution des programmes autour d'une ou plusieurs thématiques, et proposer des réajustements

- Assurer l'alignement entre le PNIA II et les projets des acteurs non-gouvernementaux, et promouvoir la collaboration multi-acteurs.

Laboratoire d'Innovation et de Programmation Agile

Le Laboratoire d'Innovation et de Programmation Agile veillerait à ce que le pilotage stratégique et opérationnel du PNIA réponde aux besoins évolutifs du secteur, et intègre en continu les enseignements tirés de la mise en œuvre des projets. Nouveauté notable du PNIA II par rapport au PNIA I, ce Laboratoire faciliterait une planification annuelle « glissante » fondée sur les preuves, offrant l'opportunité de réajustement des projets et potentiellement des programmes du PNIA II. Cet exercice reposerait avant tout sur le développement de la connaissance, sur base des enseignements du suivi-évaluation du PNIA II, et d'une veille des innovations du secteur. A noter que le développement des connaissances porterait à la fois sur le contenu des programmes, et sur les modalités de gouvernance décrites précédemment. Le Laboratoire aurait spécifiquement les objectifs suivants :

- **Favoriser une meilleure compréhension des interventions efficaces** - En réalisant des études et évaluations complémentaires à celles menées par les Ministères (au niveau intersectoriel par exemple, ou au niveau des Agro-Poles), et en s'appuyant sur des études de cas internationales.
- **Faciliter la collaboration interministérielle, ainsi que celle entre acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux** - En créant un espace interactif pour le partage de connaissances, et une « vitrine » pour les succès menés en commun par les acteurs du secteur.
- **Catalyser l'innovation aux niveaux stratégique et opérationnel** - En renforçant les mécanismes d'utilisation des connaissances au service d'une programmation fondée sur des preuves.

Pour atteindre ces objectifs, le Laboratoire serait composé de professionnels de l'innovation et de la conduite du changement. Cette équipe dédiée interviendrait en appui à la mise en œuvre du PNIA II et à l'identification de thématiques stratégiques à approfondir dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique ivoirien. Les compétences clés de cette équipe seraient :

- Une forte connaissance de l'environnement socio-économique ivoirien, de son secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, et de ses enjeux environnementaux
- Un réseau de contacts de parties prenantes actives dans le pays, notamment dans le domaine de l'innovation
- une expérience en gestion du changement et en exécution de stratégies dans des environnements complexes.

Le Laboratoire travaillerait en étroite collaboration avec le CNP, le ST, et les cadres de concertation nationale. Au niveau du CNP, le Laboratoire fournirait un aperçu des études internationales et enseignements transverses de la mise en œuvre de PNIA II, en appui au mandat de veille stratégique du Comité, et d'ajustements stratégiques, le cas échéant. Au niveau du ST, le Laboratoire appuierait l'identification des ajustements nécessaires au niveau des programmes et des projets. Le Laboratoire pourrait également participer à l'identification de thématiques stratégiques à approfondir au niveau des cadres de concertation.

En synthèse, le Laboratoire jouerait un rôle essentiel en tant que principale fonction de rétroaction dans la structure de gouvernance du PNIA II.

2. Niveau Agro-Pole

Conseil de Pilotage Zonal

Le pilotage des stratégies zonales et des activités de planification au niveau des Agro-Poles serait effectué au niveau des Conseils de Pilotage Zonal (CPZ). Une présidence rotative de ces CPZ pourrait être envisagée, successivement assurée par l'une des capitales des régions représentées au sein de chaque des Agro-Pole. Le Conseil aurait une mission similaire à celle du CNP – au niveau zonal, c'est-à-dire le pilotage de la mise en œuvre du PNIA II dans la zone.

De manière plus spécifique, il s'agirait pour le CPZ d'assurer les rôles et responsabilités suivants au niveau zonal :

- Veiller au respect des orientations stratégiques du PNIA II au niveau zonal
- Assurer les activités de planification du PNIA II au niveau zonal, en coordination avec le Secrétariat Technique
- Appuyer la recherche de financement pour la mise en œuvre du PNIA au niveau zonal
- Valider les plans de travail annuels et budgets des comités techniques régionaux associés
- Valider les rapports périodiques de suivi et tout autre document produits par les comités techniques régionaux associés
- Assurer la veille stratégique du secteur – aux niveaux zonal et régional - pour mise à jour éventuelle des orientations des Agro-Poles à mi-parcours
- Participer à l'identification de thématiques stratégiques à approfondir par les cadres de concertation régionaux.

Les Conseils seraient composés des représentants du MINADER, du MIRAH, du MINSEDD et du MINEF ; des représentants des principaux Ministères impliqués dans la mise en œuvre des projets de la zone – tels que le Ministère de la Santé, Ministère de l'Industrie et de Mines, et Ministère de l'Enseignement ; le Corps Préfectoral et la Vice-Présidence du Conseil Régional ; et les représentants régionaux du Pacte National du PNIA II. La sélection des représentants ministériels se ferait sur la base de critères définis par le Secrétariat Technique au niveau national.

3. Niveau Régional

Comité Technique

Les Comités Techniques serviraient d'organes d'appui technique à la mise en œuvre, au financement, et au suivi-évaluation des programmes dans les régions. Ces comités reflèteraient, en un sens, le rôle du ST, mais au niveau régional, avec une présence dans toutes les régions et un focus sur la mise en œuvre au niveau projet.

Les Comités Techniques seraient composés de représentants régionaux des Ministères impliqués dans la mise en œuvre du PNIA II (Directions Régionales du MINADER, du MIRAH, du MINEF et du MINSEDD de la région), des collectivités territoriales, et des représentants des bénéficiaires et autres partenaires de mise en œuvre tels que les OPAs, la société civile, et le secteur privé . La sélection des représentants se fera sur la base des critères établis par le Conseil de Pilotage Zonal.

Ces comités auraient pour responsabilité de :

- Intégrer les projets du PNIA II au niveau des Plans de Travail Annuels (PTA) régionaux
- Appuyer la recherche de financement des projets au niveau régional
- Coordonner le financement des projets au niveau régional
- Appuyer la mise en œuvre des projets au niveau régional, par l'identification et la résolution de problèmes
- Assurer le suivi des projets sur le terrain et l'évaluation du PNIA II au niveau régional (sur la base du suivi-évaluation des projets).

Groupes de concertation régionaux

Pour la promotion du dialogue multi-acteurs au niveau régional, des cadres de concertation seront organisés de manière ad hoc selon les thématiques clés émergeant dans la région. La plupart de ces thématiques seront liées aux projets mis en œuvre au niveau local, ou autres thématiques du PNIA II pertinentes pour la région.

CADRE DE SUIVI ET EVALUATION

Capitalisant sur les leçons du bilan du PNIA I, la stratégie de suivi et d'évaluation proposée pour le PNIA II aurait deux principaux objectifs : (i) le suivi et l'évaluation opérationnelle des projets lancés pendant la période, (ii) le suivi et l'évaluation stratégique de la mise en œuvre des programmes, soit de l'impact global du PNIA. Elle s'appuierait sur le dispositif de suivi-évaluation défini tant au niveau national que régional lors du PNIA I, en prévoyant quelques ajustements pour en faciliter le fonctionnement effectif, et des moyens à la mesure des ambitions de suivi du Programme. La conduite d'évaluations externes des projets en temps opportun, nécessite en particulier d'être sécurisée. Ceci pourrait se faire au travers de l'inscription d'une ligne budgétaire dédiée aux missions effectuées sur le terrain, pour chacune des Direction de l'Évaluation des quatre Ministères ; ou encore à une adaptation du processus actuel de financement de ces missions, permettant une plus grande autonomie vis-à-vis des structures en charge des projets évalués. Enfin, un système de collecte et de transmission de données des structures régionales aux organes nationaux serait nécessaire pour faire le lien entre le suivi-évaluation des projets (souvent transversaux aux programmes) et le suivi-évaluation par programme.

1. Suivi et évaluation des projets

Le but des évaluations projet serait de deux ordres : (i) produire des données officielles et fiables sur le niveau de réalisation et d'impact des projets menés par les acteurs, tels que les structures sous-tutelles, les partenaires au développement, le secteur privé, les ONG, etc. ; (ii) avoir une meilleure connaissance des interventions les plus efficaces sur le terrain, et identifier les modifications nécessaires pour une meilleure mise en œuvre des interventions.

Une mise en œuvre réussie de ce dispositif impliquerait la mise en place d'une méthodologie uniforme pour la collecte et l'analyse des données des projets. Il s'agirait d'abord d'établir une grille commune d'indicateurs, permettant de suivre l'évolution des programmes du PNIA II, puis un mécanisme d'utilisation des indicateurs pertinents de cette grille dans l'évaluation des projets. Les projets auraient la latitude de considérer des indicateurs additionnels qui leur seraient spécifiques – mais les indicateurs minimaux serviraient de base commune pour faire le lien avec les programmes. Un système de partage des données, à l'instar du SSE-PVM défini par le MINADER pendant la mise en œuvre du PNIA I, faciliterait le rapportage régulier des indicateurs projets grâce aux contributions des acteurs sur le terrain et des organes de gestion régionaux. Ceci implique d'une part de définir un tel système au niveau de chaque Ministère, d'autre part de prévoir le budget nécessaire à son opérationnalisation. Enfin, les Comités Techniques régionaux, avec l'appui des agents de ReSAKSS, exploiteraient les données collectées et évalueraient l'impact des projets au niveau régional.

Figure 29 : Aperçu du dispositif de suivi-évaluation des projets du PNIA II au niveau des projets¹⁵

Acteurs	Catégorie d'acteurs				Responsabilités et rôles	Echelles d'action
	Fournisseurs de données	Collecteurs de données	Gestionnaire du SSE*	Utilisateur de l'information		
Comité Technique		✓	✓		•Elaboration des supports de collecte •Collecte des données •Validation des données •Evaluation du PNIA II au niveau régional (sur base des données des projets) •Transmission des données et évaluations aux organes nationales	•Régionale
Directions Départementales (MINDER, MIRAH, MINEF, MINSEDD)		✓			•Collecte des données •Consolidation des données •Validation des données •Exploitation des données •Transmission des données	•Régionale
Structures sous-tutelle, Secteur privé, Interprofessions, Projets et programmes, ONG, PTF, Collectivités territoriales etc.	✓			✓	•Production des données •Contrôle de qualité des données •Consolidation des données •Exploitation des données •Transmission des données	•Régionale

*Système de suivi-évaluation (basé sur le système de suivi-évaluation du PNIA I Version MINAGRI (SSE-PVM)).

2. Suivi et évaluation stratégique

Selon le cadre de suivi-évaluation proposé, l'évaluation stratégique du PNIA II correspond au suivi-évaluation des programmes, sous la responsabilité du Secrétariat Technique. Elle s'appuierait sur les résultats du suivi des projets (à la fois les données et les évaluations) afin d'évaluer l'efficacité des programmes, et l'impact du PNIA II dans son ensemble. Ceci implique un exercice de cartographie préalable, permettant de lier les indicateurs des évaluations projets à ceux de suivi des programmes - d'où l'importance de la grille d'indicateurs standards évoquée précédemment.

Ces évaluations au niveau des programmes permettraient de tirer les leçons apprises à travers la mise en œuvre du PNIA II dans différentes régions, au travers de divers projets – et ce de manière continue et exhaustive. Elles serviraient de base aux réorientations stratégiques, aux réalignements des programmes, et aux modifications éventuelles des mécanismes de coordination du PNIA II. Pour ce faire, en plus des agents existants tels que décrits dans le SSE-PVM, l'évaluation stratégique du PNIA II pourrait être soutenue par le Laboratoire d'Innovation et de Programmation Agile, et par les agents ReSAKSS. Avec le soutien de ces agences, le PNIA II bénéficierait d'au moins une revue conjointe annuelle, et de deux revues stratégiques biennales.

¹⁵ Manuel de Procédures du Système de Suivi-Evaluation du Programme National d'Investissement Agricole / Volet Ministère de l'Agriculture (Septembre 2013) ; Analyse Dalberg

Figure 30 : Aperçu du dispositif de suivi-évaluation du PNIA II au niveau des programmes

Acteurs	Catégorie d'acteurs				Responsabilités et rôles	Echelles d'action
	Fournisseurs de données	Collecteurs de données	Gestionnaire du SSE*	Utilisateur de l'information		
Secrétariat Technique du PNIA II			✓	✓	• Définition des outils généraux de suivi-évaluation • Validation du système de suivi-évaluation • Veille stratégique des programmes sur base des évaluations	• Nationale
Agents ReSAKSS				✓	• Appui à la capacité de suivi-évaluation des acteurs nationaux et régionaux • Conduite de la revue conjointe annuelle et les revues stratégiques biennales du PNIA II	• Nationale et régionale
Laboratoire d'innovation et de programmation agile				✓	• Suivi des indicateurs globaux du PNIA II • Evaluation de la mise en œuvre des programmes sur base des évaluations des DGPS • Fourniture de recommandations au ST sur la revue des programmes fondée sur des preuves	• Nationale
Directions Générales de Planification et Stratégie (MINADER, MIRAH, MINEF, MINSEDD)	DEP		✓		• Elaboration des supports de collecte de données • Consolidation des données régionales • Elaboration des supports d'exploitation des données (tableaux de bord) • Analyse et traitement des données et évaluations régionales • Rédaction des rapports des projets / programmes ministériels • Diffusion de l'information	• Nationale

*Système de suivi-évaluation (basé sur le système de suivi-évaluation du PNIA I Version MINAGRI (SSE-PVM))

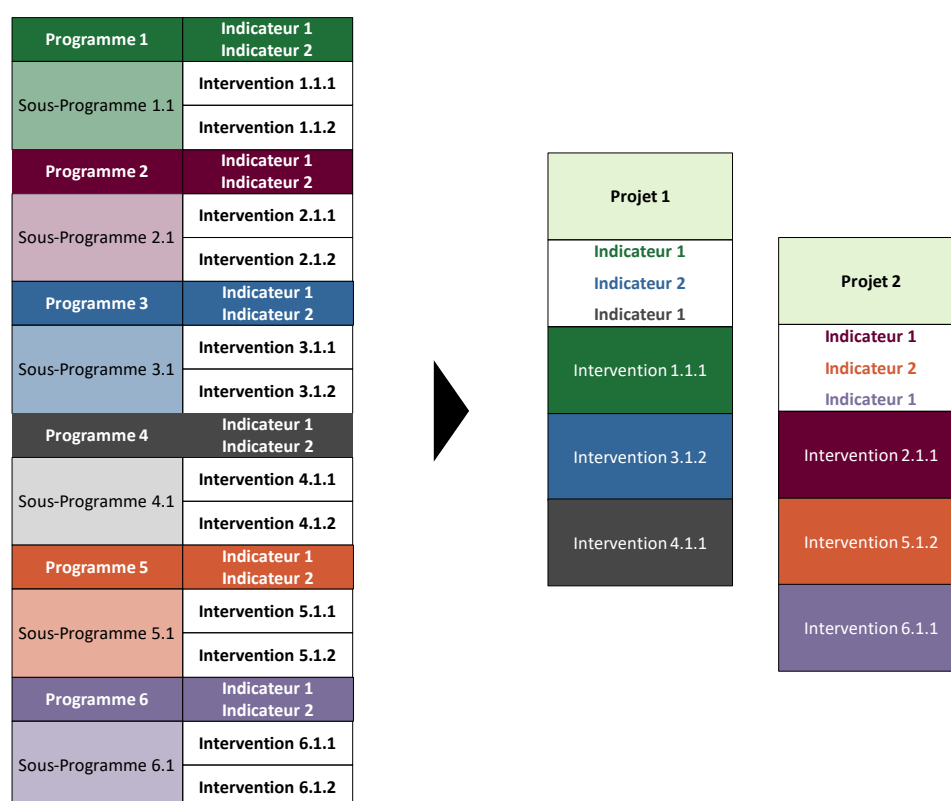
RECOMMANDATIONS POUR LA CONCEPTION DE PROJETS

1. Alignement des projets au niveau du cadre logique

Dans ce nouveau dispositif, le projet serait l'outil de base de mise en œuvre des programmes du PNIA II – qu'il soit mené par l'Etat, le secteur privé et/ou les PTF, et qu'il soit porté par un seul Ministère ou intersectoriel. Ce mécanisme nécessiterait une harmonisation des projets en cours, et des nouveaux projets, autour des programmes définis dans le cadre général du PNIA II – ce afin de suivre tant au niveau micro que macro sur le développement du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique.

Cette harmonisation pourrait être obtenue par l'alignement des projets à un cadre logique standardisé, afin que chaque projet soit la déclinaison et compilation d'activités identifiées au niveau du PNIA II. Ainsi, chaque projet pourrait être lié au PNIA II à deux niveaux : (i) lien entre les activités du projet et les activités proposées dans le PNIA II ; et (ii) lien entre les résultats attendus du projet et les indicateurs des programmes du PNIA II. Les outils facilitant cet exercice seraient développés par le ST (avec l'appui des Directions de l'Evaluation des différents Ministères), qui aurait également pour rôle de sensibiliser et de surveiller l'adhésion à ce processus.

Figure 31 : Aperçu l'articulation entre les programmes, interventions et projets du PNIA II



2. Intégration de mécanismes favorisant la pérennité des projets

Le PNIA II est également l'occasion d'ancrer un certain nombre de bonnes pratiques, permettant d'assurer la pérennisation des projets. Le dispositif du PNIA I n'avait en effet pas prévu de mécanisme explicite permettant la pérennité des impacts positifs des projets au-delà de leur périmètre limité, tant temporel que financier. Le bilan du PNIA I a par exemple fait ressortir le besoin d'une stratégie d'appropriation progressive des activités des projets par les bénéficiaires, pour assurer un partage progressif des connaissances engrangées par les unités de coordination, et une continuité de l'impact. Dans le cadre du PNIA II, cette question de pérennité de l'impact sera abordée sur deux fronts : (i) dans le cadre de gouvernance globale décrit ci-dessous ; (ii) dans les modalités de mise en œuvre des projets avec le secteur privé.

Dans le cadre de gouvernance globale des projets, une meilleure pérennité pourrait être assurée par la mise en place de circuits de partage de l'information entre projets. La décentralisation de la mise en œuvre du PNIA II est essentielle à cet égard. En effet, la relation étroite entre l'équipe centrale de gestion d'un projet et les DR/DD en charge de la mise en œuvre a été citée comme un élément important de succès de pérennisation, car permettant la mise en place de circuits d'information entre les différents acteurs impliqués. Le Laboratoire d'Innovation et de Programmation Agile pourra également jouer un rôle important dans la diffusion des connaissances et nouvelles technologies prometteuses identifiées dans le cadre de projets en fin de cycle, vers d'autres projets en cours ou sur le point d'être lancés. Ces connaissances peuvent être relatives à de nouvelles techniques de production ou de transformation, de nouvelles variétés de semences, ou encore des processus innovants de gouvernance et de gestion de projets.

Enfin, une forte implication du secteur privé local restera nécessaire afin de permettre aux communautés locales et bénéficiaires de s'approprier les projets. Il sera important à ce titre de

promouvoir des partenariats avec les acteurs du secteur privé local dans la mise en œuvre de chaque projet. Ces partenariats pourraient prendre forme d'agréments pour l'approvisionnement de services ou matériels nécessaires aux projets, de vulgarisation de nouvelles techniques ou encore de développement des capacités des acteurs privés. En promouvant l'implication du secteur privé local dans la mise en œuvre des projets, le PNIA II assurera la création d'un dispositif de gouvernance agricole enraciné dans le tissu économique au niveau territorial, générant de nouvelles opportunités d'emploi, et facilitant la pérennité des activités au-delà de la période des projets.

STRATEGIE DE COMMUNICATION

1. Enjeux et objectifs de la stratégie de communication du PNIA II

Enjeux de communication pour le PNIA II

Au cours de l'évaluation de la première génération du Plan National d'Investissement Agricole, le volet communication a été identifié comme axe d'amélioration majeur, cité quasi-systématiquement par tous les types d'acteurs. Trois observations principales ont été relevées :

- Des divergences de compréhension au niveau du champ couvert par le PNIA I, et de ses objectifs – ce, aussi bien au sein des Ministères directement impliqués dans sa mise en œuvre, qu'au niveau des autres parties prenantes
- Des divergences de compréhension au niveau des rôles et responsabilités de chacun des acteurs, depuis la définition du PNIA I à sa mise en œuvre
- Un manque d'informations généralisé quant à l'impact de PNIA I – notamment auprès du grand public, et de ses bénéficiaires.
-
- Au-delà de ce bilan, l'importance de conduire une campagne d'information et de sensibilisation dédiée aux PNIA de seconde génération est également soulignée par la Commission de la CEDEAO.

La communication constitue ainsi un élément central pour la mise en œuvre réussie du PNIA II de Côte d'Ivoire. Les enjeux sont triples, pour atteindre un fort niveau d'adhésion et de mobilisation de l'ensemble des parties prenantes (qu'elles aient ou non participé au processus de formulation de la stratégie) :

- **Inform**er sur les ambitions du PNIA II à horizon 2025, ainsi que sur l'état d'avancement des réalisations, de manière continue
- **Sensibiliser** les acteurs impliqués – et notamment les bénéficiaires cibles – aux cadres institutionnels en vigueur, aux nouvelles opportunités du secteur, et aux mesures prises en réponse à leurs besoins
- **Engager** l'ensemble des parties prenantes du secteur à participer pleinement à la mise en œuvre du PNIA II, et à en devenir des ambassadeurs aux échelles locale, nationale et internationale.

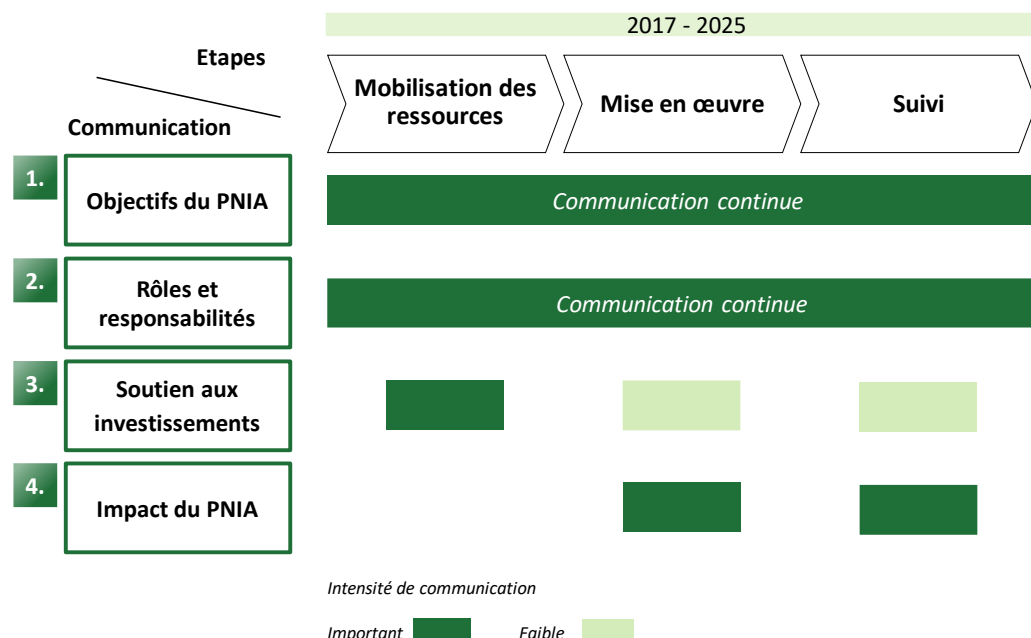
Objectifs de communication autour du PNIA II

Compte tenu des enjeux précédemment identifiés, quatre objectifs principaux se dégagent spécifiquement pour la stratégie de communication du PNIA II. Il s'agit de :

1. Diffuser une vision partagée des objectifs du PNIA II
2. Clarifier des rôles et responsabilités de chaque type d'acteur impliqué dans la mise en œuvre du PNIA II
3. Apporter le soutien nécessaire aux décisions d'investissements dans le secteur
4. Informer un large public sur les réalisations et l'impact du PNIA II.

Ces objectifs serviront de fil directeur dans la définition des messages et moyens de communication associés à chaque étape de la mise en œuvre du PNIA II. De la phase de mobilisation des ressources au suivi-évaluation des projets, la communication sur le PNIA II sera centrale, comme l'illustre la figure ci-dessous.

Figure 32: Principales phases de communication et de mise en œuvre du PNIA II



2. Cartographie de l'audience cible de la communication autour du PNIA II

Au vu des objectifs de communication autour du PNIA II, sept catégories de parties prenantes seront ciblées : les représentants du secteur public, du secteur privé, des organisations professionnelles agricoles (OPA) internationales et nationales, de la société civile, des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), des instituts de recherche et développement, et enfin le grand public. La Figure ci-dessous détaille chacune de ces catégories d'acteurs ciblés pour la communication autour du PNIA II.

Au niveau des acteurs du secteur public, il sera important d'adapter les messages et canaux de communication aux trois sous-groupes cibles : (i) les acteurs sous-régionaux incluant les représentants de l'UEMOA et de la CEDEAO ; (ii) les acteurs nationaux incluant les quatre Ministères directement et indirectement impliqués dans la mise en œuvre des projets du PNIA II, ainsi que les agences gouvernementales pertinentes ; (iii) les acteurs territoriaux, notamment les Directions Régionales et Départementales, le corps préfectoral, et les collectivités locales.

Figure 33 : Aperçu des acteurs cibles pour les communications autour PNIA II

Catégorie	Composition (non exhaustive)
Représentants secteur public	Au niveau sous-régional - Commission CEDEAO (Département Agriculture, Environnement, Ressources en Eaux) - Commission de l'UEMOA (Département Sécurité Alimentaire, Agriculture, Mines, Environnement)
	Au niveau national - Ministères impliqués dans le PNIA (dont entités sous-tutelle) - Autres Ministères associé (nutrition, finance, protection sociale, emploi, jeune, recherche et formation etc.) - dont comités du PNIA - Autres structures partenaires : CEPICI, CCESP, CN-PPP etc.
	Au niveau territorial - Représentations ministérielles au niveau territorial (DR/DD) - Préfets - Elus des collectivités locales (maires, conseils régionaux etc.)
Représentants secteur privé	- PME agricoles - Organisations patronales - Organisations professionnelles du secteur financier (Banques, Fonds, IMF, Assurances) - Chambre d'agriculture, Chambre de commerce et d'industrie
Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) – aux niveaux national et international	- Organisations socioprofessionnelles nationales (agriculteurs, éleveurs, pasteurs, pêcheurs, exploitants forestiers, transformateurs, distributeurs, femmes, jeunes, etc.) - Réseaux régionaux d'organisations socioprofessionnelles (Agriculture, Elevage, Pastoralisme, Genre dont Femmes et Jeunes) - Société civile nationale intervenant dans le secteur et le monde rural
Société civile	- ONG - Associations - Conventions de la société civile
Partenaires techniques et financiers (existants et cibles)	- Bailleurs bilatéraux, multi-latéraux, internationaux - Fondations etc. - Institutions Internationales (IFPRI, Secrétariat CSAO/OCDE) - Institutions Scientifiques et Techniques régionales (CILSS, CORAF, AfricaRice)
Entités de recherche et développement	- Universités nationales disposant de curricula intéressant le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique - Centres de recherche agronomique, zootechnique, halieutique, forestière et environnementale - Agences de développement et conseil du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique
Grand public	- Media / Journalistes - Population ivoirienne

3. Modalités de mise en œuvre de la stratégie de communication

Gouvernance de mise en œuvre de la stratégie de communication

La mise en œuvre d'une stratégie de communication efficiente pour le PNIA II nécessitera une structure de gouvernance qui soit adaptée aux enjeux. La figure ci-dessous donne un aperçu de la structure de gouvernance prévue, et des responsabilités de chaque acteur.

La gestion globale de la stratégie relèvera de la responsabilité du Secrétariat Technique, qui supervisera la définition des messages clés afférant au PNIA II. Un cabinet de communication externe sera engagé pour développer les outils de mise en œuvre de la stratégie de communication – tels qu'un site internet dédié, des billets infographiques, et des vidéos promotionnelles ou pédagogiques. Enfin, un Comité de Communication, réunissant des représentants des services de communication de chacun des quatre Ministères du ST, assurera l'adéquation des outils développés par le cabinet

externe à la ligne éditoriale des Ministères, et une articulation/diffusion appropriées des communications ministérielles, en cohérence avec ces outils.

Figure 34 : Cadre de gouvernance de la communication

Composition		Principales responsabilités
Secrétariat Technique du PNIA II	Représentants des ministères impliqués dans la mise en œuvre du PNIA II	• Surveillance des relations publiques du PNIA II, et suivi-évaluation de la mise en œuvre de la stratégie de communication • Validation des communications et messages clés sur le PNIA II
Cabinet externe de communication	A déterminer	• Mise à jour et planification de la stratégie de communication, définition d'une roadmap • Formulation des messages clés et des guides de communication par acteurs cibles • Identification des canaux de communication et développement de outils de communications
Comité de Communication	Responsables de communication des quatre Ministères du PNIA II	• Coordination entre le cabinet externe et les Ministères (cohérence de la ligne éditoriale ; diffusion des articles, brochures, et autres communications officielles) • Identification et responsabilisation des points focaux pour l'assistance aux communications pour les projets

Outils de communication

La réussite de la stratégie de communication du PNIA II reposera sur l'adaptation des messages et outils de communication aux audiences cibles. Les médias de masse traditionnels - tels que la télévision, le radio, et les journaux, y compris en langues locales - serviront comme principaux moyens de communication vers le grand public. Les médias digitaux - tels qu'un site internet dédié au PNIA II et l'exploitation de réseaux sociaux - seront adoptés en complément, pour cibler les audiences jeunes et les acteurs internationaux, en particulier. Le Gouvernement ivoirien diffusera par ailleurs directement des informations à l'attention de l'ensemble des acteurs impliqués dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, ainsi que les investisseurs potentiels, à travers des publications sectorielles et des rencontres multi-acteurs.

Une variété d'outils sera mobilisée selon l'objectif de communication recherché. Ainsi, des ateliers de formation et séances de travail sur les rôles spécifiques de chaque acteur seront privilégiés, pour une compréhension partagée des responsabilités de chacun. Ces séances interactives seront complétées d'un partage plus large du cadre de gouvernance régissant la mise en œuvre du PNIA II, détaillant les interactions entre acteurs clés (via un site web et des brochures « qui est qui », par exemple). Pour l'objectif de communication relatif aux réalisations de PNIA II et à son impact, un tableau de bord en ligne sera mis en place de sorte à présenter la chronologie et les résultats de la mise en œuvre. Des témoignages vidéo des bénéficiaires et partenaires impliqués seront également exploités.

Il est à noter enfin que certaines activités déjà prévues dans le cadre des programmes du PNIA II pourront également être exploitées comme outils de communication (en s'appuyant sur le comité de communication pour leur bonne diffusion). Par exemple, les journées dédiées aux Agriculteurs et les concours d'excellence détaillées dans le Programme 4 pourront servir de point de communication pour la promotion des réalisations du PNIA II auprès du grand public – communautés rurales, notamment. De plus, la création d'un catalogue des opportunités de transformation agricole, comme décrit dans le Programme 2, pourra servir de document de communication vers le secteur privé en

vue de faciliter la mobilisation d'investissements agro-industriels. Dans tous les cas, il sera important d'assurer l'harmonisation des activités de communication liées aux projets, à travers des points focaux en charge de soutenir ces activités au niveau des régions.

Mécanisme de suivi-évaluation de l'impact de la stratégie de communication

Tout comme pour la mise en œuvre du PNIA II, il s'agira de mesurer l'impact de la stratégie de communication du PNIA II pour assurer son efficacité, et proposer des ajustements éventuels. L'évaluation de cet impact se fera à deux niveaux : (i) le suivi des ressources financières, physiques et digitales utilisées pour la mise en œuvre de la stratégie de communication du PNIA II, et (ii) le suivi de l'impact de la stratégie de communication, en termes de résultats par rapport aux objectifs fixés.

Le Secrétariat Technique du PNIA II aura la responsabilité d'assurer le bon fonctionnement du mécanisme de suivi-évaluation de la stratégie de communication, et le partage des résultats clés qui pourront impacter les stratégies prises.

VI. CADRE LOGIQUE

Le cadre logique de suivi-évaluation du PNIA II, présenté dans la figure ci-dessous, a pour bases le cadre de résultats du PDDAA et celui du PND – mais aussi des indicateurs spécifiques aux ambitions de Côte d'Ivoire dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique à l'horizon 2025.

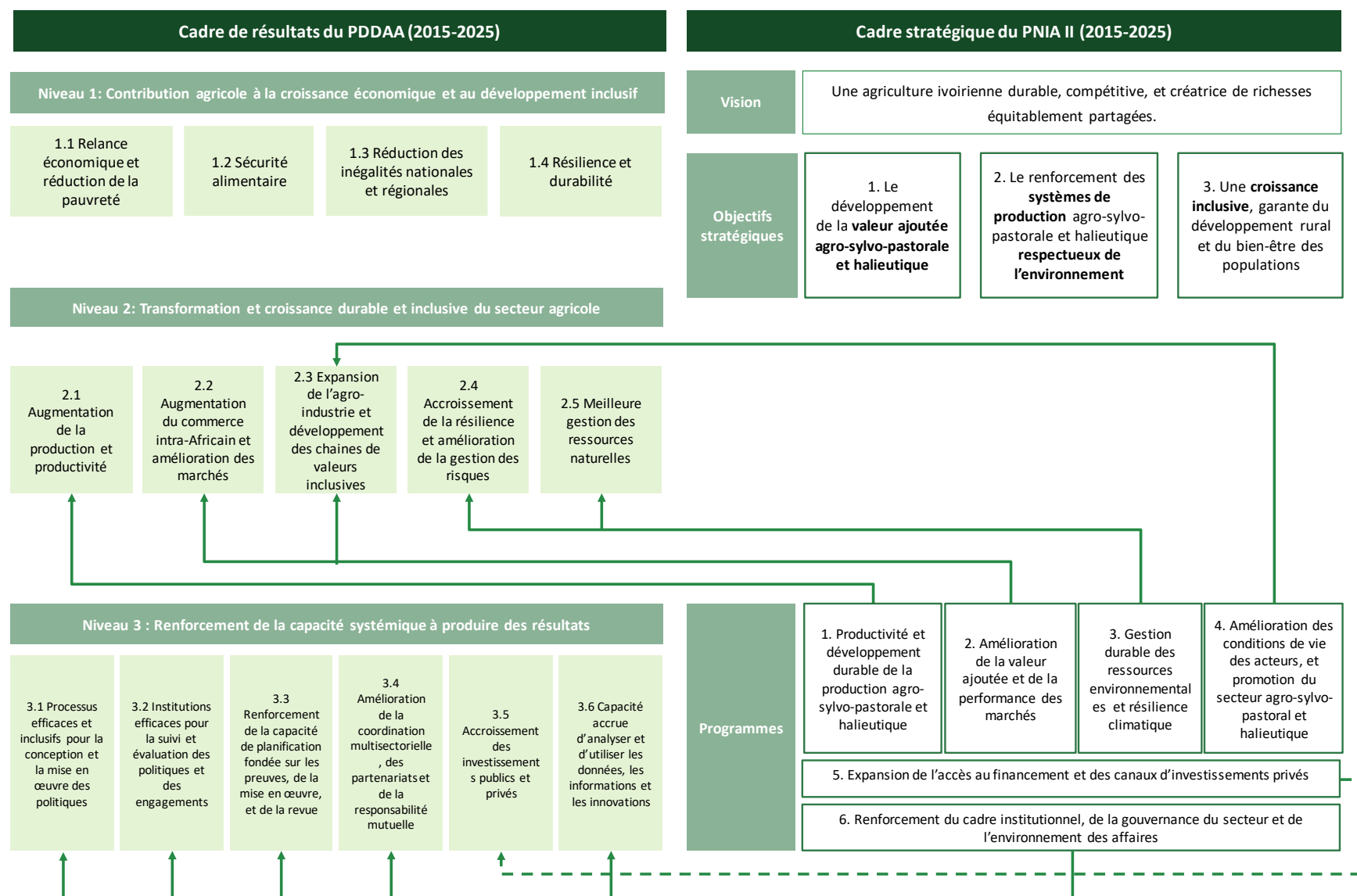
Figure 35 : Cadre logique de suivi-évaluation du PNIA II – spécifique à la Côte d'Ivoire

Objectifs stratégiques (OS)	Programmes associés (P)			
OS 1 : Le développement de la valeur ajoutée agro-sylvo-pastorale et halieutique	P1 : Productivité et développement durable de la production agro-sylvo-pastorale et halieutique	P5 : Expansion de l'accès au financement et des canaux d'investissement privés	P6 : Renforcement du cadre institutionnel, de la gouvernance du secteur et de l'environnement des affaires	
	P2 : Amélioration de la valeur ajoutée et de la performance des marchés			
OS 2 : Le renforcement de systèmes de production agro-sylvo-pastorale et halieutique respectueux de l'environnement	P3 : Gestion durable des ressources environnementales et résilience climatique			
OS 3 : Une croissance inclusive, garante du développement rural et du bien-être des populations	P4 : Amélioration des conditions de vie des acteurs, et promotion du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique			

Comme l'illustre la figure ci-dessous, les six programmes du PNIA II sont liés aux indicateurs d'input et d'effet du PDDAA :

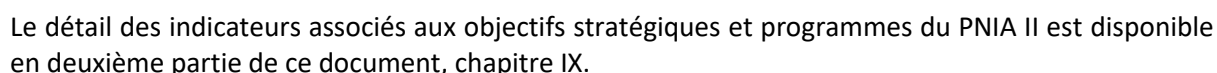
- les indicateurs de niveau 3 du PDDAA, ou indicateurs d'input, permettent de mesurer la valeur ajoutée de l'appui du PDDA à la transformation institutionnelle et systémique des capacités
- les indicateurs de niveau 2 du PDDAA, indicateurs d'effet, ont ensuite pour objectifs de mesurer les changements issus de la mise en œuvre du PDDAA ; et
- les indicateurs de niveau 1, indicateurs d'impact, ont pour objectifs de mesurer l'impact de la mise en œuvre du PDDAA – notamment à travers le PNIA II, dans l'économie ivoirienne.

Figure 36 : Liens entre le cadre logique de suivi-évaluation du PNIA II et le cadre de résultats du PDDAA



- Les indicateurs communs à tous les pays signataires du PDDAA
- Les indicateurs spécifiques au PNIA II de Côte d'Ivoire, non compris dans ce portefeuille commun d'indicateurs, et mentionnés dans le tableau ci-dessous.

Figure 37 : Aperçu du processus d'élaboration de cadres de résultat de Plans Nationaux d'Investissement Agricoles¹⁶



61

DEUXIEME PARTIE – PLAN D’ACTIONS DETAILLE

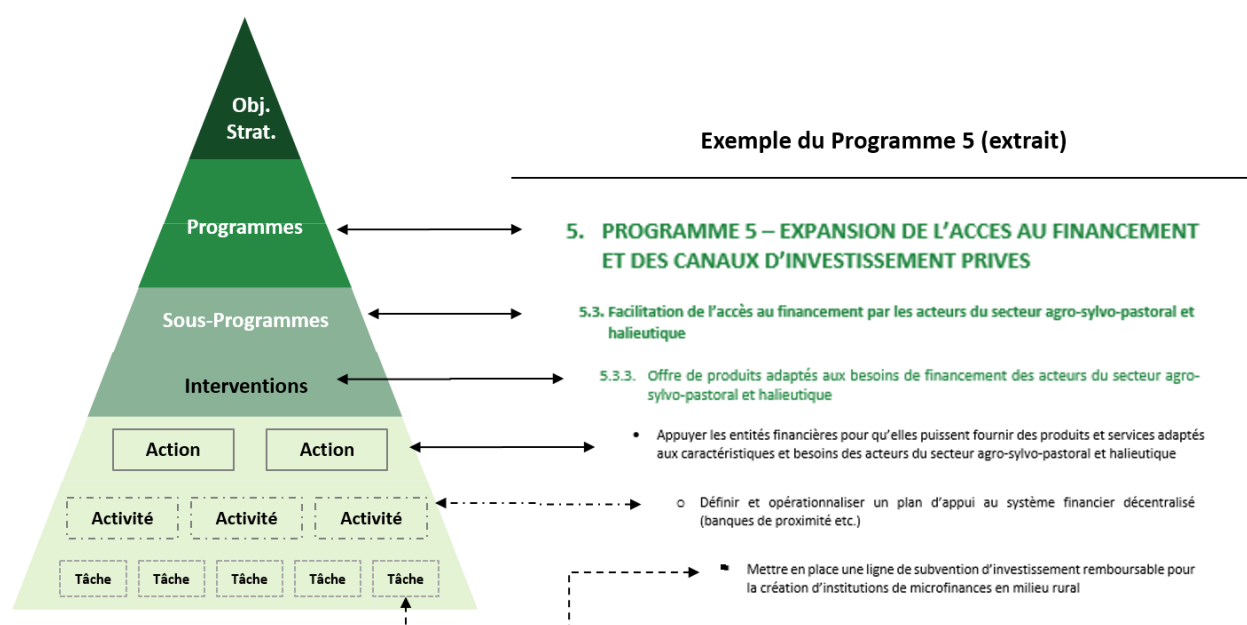
Cette partie présente le détail des sous-programmes et interventions prévues dans le cadre du PNIA II, ainsi que les coûts par année (tels qu’estimés par le secteur public) pour chacune de ces interventions. Elle précise également les cibles associées à chacun des indicateurs des programmes à horizon 2025. Ces éléments serviront de référence pendant toute la période de mise en œuvre du PNIA II.

VII. DETAIL DES PROGRAMMES DU PNIA II

Cette section détaille le contenu des six programmes d’investissements du PNIAII. La figure ci-dessous en fournit une grille de lecture, spécifiant le format :

- Des programmes et sous-programmes, déclinant les objectifs stratégiques du PNIA II
- Des interventions, déclinant les sous-programmes, et correspondant aux portefeuilles d’investissements, de politiques et d’incitations publiques
- Des actions, activités et tâches – outils de base de mise en œuvre des interventions.

Figure 38 : Grille de lecture des interventions du PNIA II



Des encadrés précisent à la fin de chaque programme, les actions ciblant spécifiquement les femmes et les jeunes. Ces actions ont été définies pour la plupart par leurs bénéficiaires potentiels, au cours des groupes de discussion organisés à ce sujet ; puis affinées par les parties-prenantes du secteur, lors de l’atelier de finalisation du PNIA II.

A noter enfin **qu’un exercice de priorisation des interventions a été mené lors des ateliers régionaux, pour chacun des programmes.** Les résultats de cet exercice sont disponibles dans un document annexe, et pourront guider la mise en œuvre des programmes au niveau régional ou des Agro-Poles.

1. PROGRAMME 1 : PRODUCTIVITE ET DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA PRODUCTION AGRO-SYLVO-PASTORALE ET HALIEUTIQUE

Le premier programme du PNIA II est central au développement agro-sylvo-pastoral et halieutique, car il vise à répondre de façon conjointe à deux enjeux majeurs du secteur : le développement de la productivité des différentes filières, dans le respect de l'environnement naturel national.

Principaux défis

Spécifiquement, les défis auxquels le programme 1 vise à répondre sont :

- Les faibles niveaux de productivité restent endémiques au secteur. Par exemple, l'augmentation des productions est essentiellement tirée par celle des surfaces de production, alors que les rendements ont tendance à stagner
- Les parties-prenantes relèvent une faible perceptibilité des orientations stratégiques de la recherche agronomique en Côte d'Ivoire
- Le lien entre la recherche scientifique, le conseil agricole, et les activités des producteurs pourrait être renforcé davantage, dans une logique d'amélioration en continu de la performance
- Enfin, le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique en Côte d'Ivoire continue d'être un secteur affecté par la dégradation de l'environnement, et compte parmi ceux qui y contribuent le plus du fait du manque de vision intégrée des différentes activités agricoles (culture, élevage, reboisement etc.) à l'échelle du pays.

Objectifs

En réponse à ces défis persistants de productivité et de production durable du secteur, le PNIA II se fixe trois objectifs :

- Améliorer en continu la performance et la pertinence de la recherche et du conseil agricole, au service des besoins du secteur
- Améliorer la liaison recherche-développement-conseil dans l'optique d'améliorer la productivité des filières
- Promouvoir l'adoption de technologies et d'infrastructures innovantes favorisant à la fois la productivité et la compétitivité, tout en préservant l'environnement.

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
1.1 Dynamisation de la recherche scientifique dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	1.1.1 Organisation et financement de la recherche scientifique	Favoriser une approche participative et pluridisciplinaire dans la recherche scientifique	Mettre en place et opérationnaliser un cadre de concertation entre les institutions de recherche et les organes représentatifs des différentes filières, y compris les ressources forestières et fauniques
			- Elaborer un plan stratégique définissant les grandes orientations de la recherche agricole sur base des retours du cadre de concertation - Dont recherche prospective dans les différentes filières (techniques d'agriculture durable, engrais et méthodes de lutte biologiques, technologies de transformation, méthodes de valorisation des sous-produits, alimentation animale, etc.)
			Établir un système de réseautage entre les différentes structures de recherche, qui permettra d'améliorer la communication et la collaboration entre les institutions (revue scientifique, interconnexion, création d'un site, etc.)
		Assurer que les besoins et potentiels des régions sont pris en compte dans la recherche scientifique	- Réinstaurer les ateliers régionaux multi-acteurs (chercheurs, producteurs, secteurs public et privé) - Identifier les principaux thèmes de recherche nécessaires pour la région - Restituer les résultats de diffusion de la recherche, et la remontée des contraintes rencontrées en local
			Faire un suivi-évaluation de la recherche scientifique au niveau de chaque région, pour analyser les retours des utilisateurs finaux sur les technologies diffusées (recueillis au travers des instituts de conseil ou d'enquêtes spécifiques, et restituées lors des ateliers régionaux)
			Renforcer les subventions aux instituts de recherche dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique
			Faciliter l'établissement de contrats tripartites de financement entre le FIRCA, les organes représentatifs des filières, et les institutions de recherche – ce pour renforcer la mobilisation de fonds au niveau du FIRCA pour le financement de la recherche
			Informar les institutions de recherche des opportunités de financement offertes par des organismes internationaux au travers de fonds compétitifs
			Promouvoir les Partenariats Publics Privés dans le domaine de la recherche scientifique

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
1.1 Dynamisation de la recherche scientifique dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	1.1.2 Renforcement des capacités	Mettre en place et réhabiliter/sécuriser le patrimoine foncier et physique dédié à la recherche scientifique, aux niveaux central et régional	Mettre en place des « pôles de recherche » représentant les structures de recherche au niveau des Agro-Poles, centrés sur les besoins et avantages comparatifs de celles-ci (recherche technologique sur la transformation des produits locaux par exemple)
			Créer un programme spécial de réhabilitation urgente des centres de recherche détruits lors des dernières crises nationales (Bouaké, Korhogo, Man, etc.) afin de faciliter leur retour vers un fonctionnement complet
			Améliorer la disponibilité/qualité des équipements au sein des institutions de recherche, sur l'ensemble du territoire
			Renforcer les capacités du CIAPOL (laboratoire et équipements pour l'analyse de la qualité des eaux)
		Renforcer les capacités humaines des institutions de recherche scientifique	Créer une base de données des compétences actuelles dans les institutions de recherche
			Identifier les compétences manquantes à travers une évaluation des ressources humaines dans les centres de recherche, et une analyse des besoins en matière de recherche
			Recruter de nouveaux talents sur base de ces besoins
			Prioriser les besoins de formation dans les institutions de recherche aux niveaux national et régional, et mettre en place des programmes de formation continue en conséquence
			Développer les stages de formation et organiser des voyages d'études et d'échanges pour les chercheurs aux niveaux national et régional
			Renforcer la coopération bilatérale et multilatérale
		Promouvoir le métier de chercheur	Assurer la promotion des chercheurs et centres de recherche qui produisent des résultats probants, à travers un système de primes, de prix et/ou publications dans les médias

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
1.1 Dynamisation de la recherche scientifique dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	1.1.2 Renforcement des capacités	Promouvoir et renforcer la recherche scientifique dans les universités	Promouvoir l'approche « centres d'incubateurs » dans les universités et grandes écoles agronomiques aux niveaux national et régional
			Soutenir les capacités de recherche dans les universités aux niveaux national et régional à travers le renforcement de leurs ressources et infrastructures
	1.1.3 Renforcement des systèmes de vulgarisation des résultats de recherche	Concevoir des mécanismes permettant de mieux communiquer sur les résultats de recherche et les nouvelles technologies développées par les institutions de recherche (qui seront à relayer par les institutions de conseil, auprès des utilisateurs finaux)	Elaborer des guides simplifiés permettant de faciliter la compréhension et l'utilisation des nouvelles technologies par les utilisateurs finaux
			Développer des outils TIC qui permettent de vulgariser les résultats de la recherche avec une audience plus large (vidéos en langues locales, sms, etc.)
			Soutenir la mise en place et le fonctionnement des Unités de Recherche et d'innovation (URI)
			Soutenir les initiatives du MESRS (SEPRI, QIST, Prix de la recherche, etc.)
1.2 Renforcement du conseil agricole	1.2.1 Renforcement des systèmes de vulgarisation des résultats de recherche	Créer une plateforme de rencontre entre les chercheurs et utilisateurs finaux	Créer une plateforme de rencontre entre les chercheurs et utilisateurs finaux
			Soutenir toutes les initiatives de création et de mise en fonctionnement de fermes pilotes afin de promouvoir les productions animales et végétales à fort potentiel génétique, issues de la recherche
			Soutenir toutes les initiatives de création et de mise en fonctionnement de fermes pilotes afin de promouvoir les productions animales et végétales à fort potentiel génétique, issues de la recherche
			Soutenir toutes les initiatives de création et de mise en fonctionnement de fermes pilotes afin de promouvoir les productions animales et végétales à fort potentiel génétique, issues de la recherche
1.2 Renforcement du conseil agricole	1.2.1 Organisation, financement et renforcement des capacités de conseil agricole	Promouvoir la collaboration (par des accords multiformes) entre les institutions de recherche scientifique et de conseil agricole	Mettre en place un partenariat entre les institutions de recherche scientifique et les institutions de conseil agricole, se matérialisant entre autres par une rencontre annuelle
			Mettre en place un mécanisme permanent pour transférer les nouvelles technologies émanant des institutions de recherche aux institutions de conseil, en temps opportun (revue périodique, site)
			Mettre en place un mécanisme permanent de collecte des retours des utilisateurs finaux (producteurs, éleveurs, etc.) relatives à ces nouvelles technologies, et de communication aux institutions de recherche
		Renforcer la décentralisation et la coordination des entités de conseil agricole au niveau régional	Renforcer le réseau des centres de formation à travers la création d'un plus grand nombre d'antennes départementales

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
1.2 Renforcement du conseil agricole	1.2.1 Organisation, financement et renforcement des capacités de conseil agricole	Renforcer la décentralisation et la coordination des entités de conseil agricole au niveau régional	Améliorer la coordination régionale des activités de conseil et impliquer les collectivités territoriales (cadre de concertation régional)
		Améliorer les infrastructures physiques nécessaires pour les activités de conseil agricole	Mettre en place un programme de réhabilitation des centres de formation régionaux
			Investir dans les infrastructures et équipements nécessaires pour la formation (nouveaux centres, des outils TIC, etc.)
			Créer et rendre opérationnaliser deux agences d'encadrement (élevage, pêche-aquaculture)
		Renforcer les ressources humaines dans les institutions de conseil agricole	Recruter davantage (i) d'agents d'encadrement au sein des antennes départementales, (ii) des agents de conseil agricole - afin de s'assurer que leur nombre est suffisant pour couvrir les besoins des acteurs du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique
			Mettre en place un système de formation continue et assurer le recyclage des agents d'encadrement
	1.2.2 Développement des outils de conseil agricole	Renforcer le contenu du conseil agricole, à travers la mise en place et le développement de systèmes d'actualisation de ce contenu (en réponse aux besoins évolutifs des acteurs du secteur)	Mettre en place un programme pour renforcer les capacités des entités non-gouvernementales (telles que les ONG) impliquées dans le conseil agricole
			Mener des études pour hiérarchiser les besoins des producteurs et des éleveurs en matière de formation et d'encadrement
			Redéfinir les missions, objets et moyens des formations selon les différentes filières et les différents types de bénéficiaires
			Diversifier les thèmes et les modules de formation et les adapter aux spécificités des différentes régions
			Associer les acteurs du secteur privé, tels que les sociétés de transformation et de commercialisation, au processus d'élaboration des curricula de formation des producteurs
			Créer un programme d'alphabétisation fonctionnelle adaptée au corps de métier du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique ; et de post-alphabétisation, afin de faciliter la compréhension des concepts et des termes agronomiques
		Opérationnaliser des mécanismes de formation efficaces et innovants	Sélectionner des agriculteurs relais, et renforcer leurs capacités afin de les impliquer dans le conseil agricole et atteindre une audience plus large

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
1.2 Renforcement du conseil agricole	1.2.2 Développement des outils de conseil agricole	Opérationnaliser des mécanismes de formation efficaces et innovants	Utiliser les TIC (tels que les SMS aux producteurs, les lignes d'assistance téléphonique et l'utilisation des médias traditionnels en milieu rural) afin de toucher un plus grand nombre d'acteurs
			Encourager l'utilisation des techniques de formation par la démonstration, telles que les champs écoles
			Encourager la mise en place d'écoles familiales agricoles pour engager les jeunes (scolarisés et déscolarisés) dans le secteur
1.3 Amélioration de l'accès aux intrants et services agricoles de qualité	1.3.1 Renforcement de la réglementation du secteur des intrants	Renforcer le cadre réglementaire relatif aux intrants et les services vétérinaires	Renforcer les lois relatives à la profession vétérinaire, la pharmacie vétérinaire et s'assurer de leur mise en application
			Améliorer le régime d'agrément pour la pratique de la profession de distributeur des produits vétérinaires
		Assurer que les lois et les réglementations régissant le secteur des intrants sont connues par tous les acteurs impliqués dans le secteur	Développer et diffuser des manuels sur la réglementation en vigueur dans la production, la commercialisation et l'utilisation des intrants
			Développer et diffuser un manuel des procédures de contrôle et d'inspection des produits et services vétérinaires
			Mettre en place un programme de sensibilisation des commerçants d'intrants à l'homologation des produits
		Renforcer le dispositif de contrôle de la production, la commercialisation et l'utilisation des intrants dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, et assurer quels acteurs du secteur se font en conformité avec les réglementations régissant	Renforcer les capacités des services d'homologation et de contrôle qualité des semences, plants et animaux
			Renforcer les mécanismes de suivi et de contrôle des chaînes de production des intrants alimentaires et chimiques (pesticides, engrais, aliments bétails, produits vétérinaires, etc.)
			Améliorer les conditions de destruction des stocks de produits phytosanitaires et vétérinaires saisis ou obsolètes
			Créer des comités de vigilance dans les régions pour contrôler la qualité des intrants
			Renforcer le contrôle des intrants au niveau des frontières
			Renforcer le système de sanction pour les intrants obsolètes ou non homologués

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
1.3 Amélioration de l'accès aux intrants et services agricoles de qualité	1.3.1 Renforcement de la réglementation du secteur des intrants	Etablir un système permanent de certification des intrants pour toutes les filières	Renforcer le système d'agrément des pépiniéristes pour la multiplication et la commercialisation des variétés à haut rendement issues de la recherche
			Renforcer le système d'agrément des commerçants de produits vétérinaires
		Renforcer le système d'information sur les intrants	Mettre en place un outil de collecte, de traitement et de gestion des données du secteur, telles que les différentes variétés des intrants, les quantités produites et commercialisées, les prix proposés, les zones de production et de stockage, les producteurs de semences agréés, les agents de qualité, etc.
	1.3.2 Développement des systèmes de production d'intrants	Renforcer les capacités de production des intrants dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	Reconstituer et mettre en place des banques de gènes performantes pour toutes les filières
			Réhabiliter et mettre en place des centres de production d'intrants, tels que les champs semenciers
			Mettre en place et améliorer les infrastructures de traitement et de conservation des semences dans les différentes filières et régions
			Créer et/ ou renforcer les centres de production et de conservation des semences et plants d'essences forestières
			Renforcer les capacités des incubateurs de recherche installés
		Faciliter et promouvoir l'installation des producteurs individuels et des entreprises de production des intrants agricoles	Mettre des terrains à disposition des entreprises et des producteurs d'intrants
			Mettre en place un programme de renforcement de capacités pour soutenir et promouvoir les producteurs homologués d'intrants
			Mettre en place des incitations fiscales afin de promouvoir les producteurs d'intrants biologiques
			Améliorer les mesures d'exonérations pour les équipements utilisés dans la production d'intrants

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
1.3 Amélioration de l'accès aux intrants et services agricoles de qualité	1.3.3 Amélioration de l'accès aux intrants et services associés	Rapprocher les intrants et services associés des producteurs et des éleveurs	Créer des dépôts d'intrants de toutes les filières dans les différents départements et régions
			Mettre en place des incitations pour l'installation de fournisseurs d'intrants et de services (magasins de vente, vétérinaires etc.) dans les milieux ruraux moins accessibles
		Fournir un appui aux producteurs, éleveurs et OPA/OPE dans leur approvisionnement en intrants et leur accès aux services associés	Mettre en place un système de subvention des intrants pour les producteurs et les éleveurs vulnérables
			Inciter la constitution de groupements d'approvisionnement en intrants agricoles
			Mettre en place des mécanismes d'appui financier pour l'acquisition d'intrants, en phase avec le calendrier culturel de production et d'utilisation des intrants
1.4 Promotion d'une production agro-sylvo-pastorale et halieutique intensive et durable	1.4.1 Promotion des techniques d'agriculture durable	Renforcer la diffusion des techniques de production durable	Soutenir l'organisation de campagnes de vaccination obligatoire dans les filières animales
			Réaliser une étude relative aux techniques de production durable les mieux adaptées au contexte ivoirien
			Intégrer les techniques qui promeuvent l'agriculture verte, l'agriculture biologique et l'agro-écologie aux itinéraires de formation des producteurs - telles que la rationalisation de l'application des intrants chimiques, ou leur substitution par du compost et la lutte microbiologique comme protection phytosanitaire
			Elaborer des guides sur les techniques de restauration des sols et les intégrer aux itinéraires de formation
			Elaborer des guides sur la valorisation des terres marginales et les intégrer aux itinéraires de formation
			Diffuser et vulgariser les cartes agro-écologiques nationales aux structures de conseil
			Développer les initiatives innovantes agricoles, telles que les pratiques sobres en carbone
			Promouvoir les techniques d'élevage durable
		Promouvoir les systèmes de production intégrés combinant différentes filières agricoles et pastorales	Développer et promouvoir l'agroforesterie (l'association des plants forestiers aux cultures vivrières) à hauteur de 50 000 Ha/ an
			Développer et promouvoir l'agroforesterie (l'association des plants forestiers aux cultures vivrières), notamment au niveau des communautés vulnérables

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
1.4 Promotion d'une production agro-sylvo-pastorale et halieutique intensive et durable	1.4.1 Promotion des techniques d'agriculture durable	Promouvoir les systèmes de production intégrés combinant différentes filières agricoles et pastorales	Développer et promouvoir la complantation dans les forêts classées (l'association des plants forestiers aux cultures pérennes), notamment au niveau des communautés vulnérables
			Développer et promouvoir les systèmes intégrés de production agro-pastorale, telles que caféiculture–apiculture, l'anacardier-apiculture, l'élevage bovin sous palmeraie et la rizipisciculture
		Assurer la bonne gestion des déchets agricoles	Assurer la bonne gestion des déchets agricoles
			Mettre en place un programme de gestion des intrants chimiques tels que les pesticides, et de leurs déchets
			Développer et promouvoir la bioénergie durable
			Promouvoir le recyclage des déchets agricoles
		Promouvoir des systèmes de production assurant la gestion durable des forêts et des aires protégées	Créer des couloirs écologiques qui relient les aires protégées (lors de la planification des domaines ruraux sous agriculture intensive) permettant le déplacement d'espèces animales ciblées
			Introduire des essences forestières dans les plantations agricoles
			Mettre en œuvre la politique de l'agriculture zéro déforestation à partir de projets pilotes Public-Privé dans le cadre de la REDD+
			Mettre en œuvre le Programme d'Investissement Forestier dans le cadre de la REDD+
	1.4.2 Promotion de l'aquaculture et de la biodiversité aquatique	Développer de nouvelles techniques et technologies de production et de post-production aquacole :	Vulgariser de nouvelles technologies et techniques aquacoles
			Elaborer et diffuser des guides ou manuels de bonnes pratiques de l'aquaculture
			Mener des expériences pilotes pour le développement de nouvelles espèces aquacoles, et espèces locales en voie de disparition
	1.4.3 Promotion de la mécanisation	Définir une politique de mécanisation de l'agriculture	Conduire un diagnostic des échecs des programmes et des politiques de mécanisation antérieures et intégrer les leçons apprises aux nouvelles politiques
			Améliorer les mesures d'exonérations de taxes sur le matériel et équipements agricoles (y compris pour les producteurs individuels)
			Simplifier la procédure d'importation du matériel agricole (dont détaxe matériel et carburant)

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
1.4 Promotion d'une production agro-sylvo-pastorale et halieutique intensive et durable	1.4.3 Promotion de la mécanisation	Promouvoir le développement de nouvelles technologies et équipements adaptés aux besoins des acteurs	Développer des incubateurs focalisés sur la recherche en mécanisation du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique
		Décentraliser la mise à disposition des matériels et équipements agricoles pour assurer que les besoins des différentes régions sont bien pris en compte	Créer des pools d'utilisation en commun des équipements agricoles au niveau des Conseils Régionaux et louer ce matériel aux producteurs
			Créer des centres de mécanisation (unités d'assemblage ou de fabrication de machines agricoles) dans les régions, et renforcer les capacités des centres existants
			Promouvoir l'installation des entreprises de fabrication, de vente et de location dans les centres de production
		Assurer la présence de dispositifs de maintenance adaptés pour les équipements agricoles	Réintroduire et promouvoir les filières de machinisme agricoles dans les programmes de formation scolaires et universitaires, afin de former un nombre suffisant de techniciens dans le secteur
			Promouvoir l'installation d'entreprises de maintenance de matériels agricoles, et de pièces de rechange
		Renforcer la formation et la sensibilisation des acteurs du secteur sur la mécanisation	Créer un partenariat avec la chambre nationale des métiers pour l'encadrement des acteurs locaux en matière d'utilisation du matériel agricole
			Créer un programme de renforcement de capacités des producteurs et des éleveurs dans l'utilisation et la bonne gestion du matériel agricole
			Sensibiliser les acteurs du secteur aux lois et incitations existantes pour les équipements agricoles
		Faciliter l'acquisition des équipements et matériels agricoles par les OPA/OPE	
		Promouvoir la petite mécanisation	
		Mettre en place un programme de formation pour les fabricants des matériels d'attelage et les producteurs intéressés par la culture attelée	

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
1.4 Promotion d'une production agro-sylvo-pastorale et halieutique intensive et durable	1.4.4 Développement des infrastructures	Promouvoir l'adoption généralisée des systèmes d'irrigation	○ Faciliter l'acquisition de matériels pour la construction de systèmes d'irrigation
			○ Vulgariser les systèmes d'irrigation par ballons gonflables
			○ Promouvoir les techniques innovantes de micro-irrigation tels que le goutte à goutte
		Développer et réhabiliter les aménagements hydro-agricoles et pastoraux (hors irrigation)	○ Renforcer les barrages agropastoraux et les digues
			○ Promouvoir la construction des systèmes du captage et stockage des eaux de ruissellement pour valoriser les eaux pluviales et les crues
		Aménager les bas-fonds, particulièrement en zone urbaine, permettant l'extension des superficies de production en respectant les ressources en eau	
		Renforcer la disponibilité des infrastructures d'appui à la production animale et halieutique	○ Mettre en place et restaurer les infrastructures pastorales, telles que les unités de production animale, les parcs de vaccination et les ranchs
			○ Mettre en place et restaurer les infrastructures nécessaires pour le secteur halieutique telles que les chantiers navals, les stations d'alevinage et les étangs piscicoles
		Assurer la maintenance des infrastructures de production agro-sylvo-pastoral et halieutique	

Mesures spécifiquement destinées aux femmes et/ou aux jeunes

Afin de s'assurer que les femmes et les jeunes bénéficient des interventions de ce programme, un enjeu est d'assurer une équité du niveau d'accès aux intrants, équipements et conseil agricole selon le genre et l'âge. Pour ce faire, les mesures suivantes ont été identifiées :

- Prendre en compte les femmes et les jeunes dans les interventions existantes : recensement de leurs besoins dans les programmes de recherche scientifique, inclusion dans le recrutement par les institutions de recherche, présence lors des sessions de conseil agricole, etc.
- Encourager la formation des femmes par les femmes : créer un programme spécifique qui vise à sélectionner et former des femmes « agricultrices leaders » qui seront chargées de diffuser les connaissances acquises lors de séances de conseil agricole, et de former à leur tour le plus grand nombre possible d'agricultrices (prévoir un programme agricole au niveau des IFEF par exemple)
- Promouvoir le transfert de compétences intergénérationnelles en formant des groupements rassemblant des jeunes agriculteurs plus âgés, pour un enseignement mutuel de techniques de production modernes et traditionnelles
 - o Proposer un encadrement d'agriculteurs par des jeunes diplômés, pour mieux vulgariser les techniques de production modernes intégrant par exemple la mécanisation
 - o Promouvoir la transmission du savoir-faire des agriculteurs expérimentés auprès des jeunes, en retour
- Sensibiliser les fabricants et fournisseurs d'intrants agricoles, de services et d'équipements sur les besoins spécifiques des femmes et des jeunes dans le secteur ; et inciter ces fournisseurs à mettre en œuvre des actions spécifiques en ce sens.

2. PROGRAMME 2 : AMELIORATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET DE LA PERFORMANCE DES MARCHES

Le deuxième programme du PNIA II fait directement écho à l'ambition de la Côte d'Ivoire inscrite dans son Plan National de Développement (PND 2016-2020), notamment en son axe stratégique 3 : « Accélération de la transformation structurelle de l'économie par l'industrialisation ».

Principaux défis

Le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique fait face à trois principaux défis en termes de valeur ajoutée et de performance des marchés :

- Un **potentiel agro-industriel qui reste à développer**, avec des taux de transformation en-deçà des objectifs dans la plupart des filières
- Des **opportunités sous-exploitées de commercialisation** au niveau national, régional, et international – du fait de failles au niveau des circuits de commercialisation
- L'importance de maintenir une **balance commerciale** agricole excédentaire

Objectifs

Face à ces défis persistants du secteur, le PNIA II se donne trois objectifs :

- Promouvoir la valorisation des produits et sous-produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques, au travers d'infrastructure de transformation, d'infrastructures de base (eau, énergie), d'incitations, etc.
- Améliorer l'accès aux marchés locaux, régionaux et internationaux : qualité, normes, labels, etc.
- Améliorer la performance des marchés : infrastructures de stockage et de transport, infrastructures de marché, bourses de matières premières, systèmes d'information de marché, TIC etc.

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
2.1 Activités post-récolte		Investir dans les infrastructures de stockage et de conservation	Faire l'inventaire des unités de stockage communes en milieu rural
			Construire des unités de stockage communes en milieu rural (magasins et silos de stockage, entrepôts, chambres froides, centres de conditionnement etc.) et réhabiliter les unités existantes, notamment en appui aux sociétés coopératives
			Construire des centres de groupage et de transit en milieu rural (en région/SNDCV)
			Mettre en place des points de production de glace à proximité des points de débarquement pour les filières halieutiques
		Faciliter l'acquisition d'équipements de conservation par les acteurs du secteur	
		Sensibiliser et former les acteurs au stockage et à la conservation des produits	Introduire des éléments liés aux techniques de stockage et de conservation dans les curricula des écoles de formation agricole (séances de travail)
			Vulgariser les techniques de réduction des pertes post récolte et post capture auprès des agriculteurs et les introduire aux itinéraires de formation
			Accompagner les PME et PMI engagées dans le stockage et la conservation des produits et renforcer leurs capacités
			Former les bénéficiaires et utilisateurs à la gestion efficace des équipements de stockage et de conservation et des stocks
			Sensibiliser et appuyer les acteurs du secteur pour assigner des périodes de production à différents groupes et filières, dans l'optique d'un partage des infrastructures de stockage et de conservation
		Promouvoir le développement de nouveaux équipements de stockage et de conservation adaptés aux besoins des acteurs au niveau local	Renforcer la coopération avec des institutions de recherche, telles que la Société Ivoirienne de Technologie Tropicale (I2T), afin de développer de nouveaux équipements de stockage et de conservation des produits agricoles dans toutes les filières
			Promouvoir le développement des équipements de stockage et de conservation alimentés par des sources d'énergies renouvelables ou à travers la valorisation des résidus agricoles

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
2.2. Transformation	2.2.1 Amélioration du cadre de transformation de produits agricoles, sylvicoles, pastoraux et halieutiques	Améliorer le cadre réglementaire et fiscal régissant l'activité de transformation des produits et assurer son opérationnalisation effective sur le terrain	Effectuer des analyses des coûts et des bénéfices de transformation dans les différentes filières afin de mettre en place des plans de développement sectoriel spécifiques
			Mettre en place des subventions ou autres incitations selon les besoins des différentes filières, notamment pour la petite transformation
			Alléger les taxes relatives aux importations des équipements et de machines de transformation pour les acteurs dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique
			Etablir des réglementations liées à un niveau minimal de transformation à atteindre avant l'exportation, par filière
			Promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables, la récupération et la valorisation des déchets et des sous-produits agricoles dans la transformation
			Vulgariser l'ensemble des textes réglementant la transformation des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques
		Faciliter la mise en place des zones industrielles focalisées sur le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	Renforcer la planification des domaines à usage industriel pour éviter la cohabitation des zones industrielles et les zones urbaines
			Encourager l'installation des entreprises de transformation dans ces zones à travers des incitations « géographiques »
			Susciter la création de PMI/PME de 3ème transformation du bois
		Promouvoir des modes de consommation d'énergie domestique moins dommageable à l'environnement forestier	Réaliser des études techniques sur la meilleure valorisation des bois énergies et des sous-produits agricoles
			Vulgariser les pratiques économisant le bois et optimisant sa transformation en charbon

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
2.2. Transformation	2.2.2 Renforcement des capacités et sensibilisation des acteurs aux opportunités de transformation	Assurer que les ressources humaines en matière de transformation des produits soient suffisantes et adéquates	Mener des études approfondies sur les besoins en termes de ressources humaines dans les différentes filières
			Créer des programmes d'Enseignement et de Formation Techniques et Professionnels (ETFP) spécifiques aux activités de transformation des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques (étude)
			Renforcer et réhabiliter les Centres de Métiers Ruraux (CMR) pour assurer la formation aux métiers de transformation qui soient spécifiques aux régions
		Promouvoir et renforcer les capacités des petites et moyennes industries locales ou artisanales	Offrir un accompagnement technique aux unités de transformation, tel qu'un appui spécifique pour le choix des technologies et des équipements
			Mettre en place un programme de renforcement des capacités techniques du personnel des unités de transformation locales et des artisans
			Mettre en place un programme de renforcement des capacités managériales des propriétaires et des gestionnaires des unités de transformation locales et artisanales
			Former les petites et moyennes entreprises de transformation sur l'utilisation des énergies renouvelables
			Appuyer les diplômés des instituts de formation dans la création de centres pilotes de transformation des sous-produits, dont les résultats commerciaux et économiques constitueront des moyens de promotion
		Sensibiliser les acteurs du secteur afin de les intégrer dans l'industrie de transformation et les amener à saisir les opportunités d'investissement et d'entrepreneuriat dans le secteur	Mettre à jour et diffuser un catalogue de projets de transformation des produits agricoles auprès des différents acteurs, afin de les informer des initiatives de l'Etat (et opportunités d'investissement correspondantes)

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
2.2. Transformation	2.2.2 Renforcement des capacités et sensibilisation des acteurs aux opportunités de transformation	Sensibiliser les acteurs du secteur afin de les intégrer dans l'industrie de transformation et les amener à saisir les opportunités d'investissement et d'entrepreneuriat dans le secteur	Sensibiliser et former différents acteurs (agriculteurs, OPA/OPE, jeunes, etc.) sur les opportunités qui existent dans le domaine de la transformation, pour différentes filières
			Promouvoir la valorisation des produits forestiers non ligneux (écorces, fruits, graines)
		Assurer que les bonnes pratiques en matière de valorisation des produits sont partagées entre les différents acteurs de la transformation des produits agricoles	Etablir un recensement des projets de transformation de produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques - à rendre disponible pour l'ensemble des acteurs dans l'optique de capitaliser sur les expériences acquises
			Mettre en place des plateformes d'échanges de bonnes pratiques de transformation dans les différentes filières, aux niveaux national et régional
	2.2.3 Promotion de l'agriculture contractuelle		Utiliser les canaux d'information locaux (radios de proximité, griots, leaders communautaires, associations locales, fédérations agricoles etc.) afin de partager les bonnes pratiques et leçons apprises en matière de transformation des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques
		Réguler la contractualisation entre les différents acteurs du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	Mettre en place une plateforme multi-acteurs de veille et de contrôle des pratiques d'agriculture contractuelle dans les activités de transformation (diagnostic, mise en place, actualisation)
			Mettre en place une plateforme d'arbitrage entre les acteurs impliqués (agriculteurs, commerçants et transformateurs) et la communiquer aux acteurs
		Informier et sensibiliser les acteurs aux avantages l'agriculture contractuelle	Développer et diffuser des guides techniques spécifiques pour les producteurs, OPA/OPE, transformateurs et commerçants, afin de simplifier le concept de l'agriculture contractuelle et d'expliquer les étapes et procédures nécessaires
			Promouvoir les cas de succès existants en agriculture contractuelles, en utilisant les médias et les outils TIC

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
2.2. Transformation	2.2.3 Promotion de l'agriculture contractuelle	Créer et mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités des OPA/OPE et producteurs qui se trouvent engagés dans des systèmes d'agriculture contractuelle, notamment en matière de gestion	
	2.2.4 Amélioration de l'accès aux infrastructures et équipements	Faciliter la mise en place des unités de transformation pour la petite transformation	- Unités de transformation animale et halieutique - Unités de transformation végétale
		Faciliter la mise en place des unités de transformation pour la transformation industrielle	Faciliter l'accès des unités de transformation aux infrastructures et commodités de base (eau, électricité, téléphone, etc.) à travers leur raccordement aux réseaux collectifs
		Promouvoir la fabrication d'équipements de transformation adaptés aux besoins des acteurs au niveau local	- Appuyer les structures de recherche pour la conception et la mise en œuvre de nouvelles technologies adaptées aux besoins des acteurs - Inciter et appuyer le développement des technologies propres de transformation (ex : transformation des déchets)
		Faciliter l'accès financier aux équipements de transformation agro-sylvo-pastorale et halieutique	
		Assurer que les utilisateurs des machines et des équipements de transformation ont accès aux services de maintenance	Améliorer et mettre en place des programmes de formation pertinents et dynamiques pour les agents de maintenance des équipements de transformation
			Fournir un appui et inciter l'installation des petites et moyennes unités de maintenance et de vente des pièces de rechange des équipements de transformation dans le milieu rural

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
2.3. Commercialisation	2.3.1 Amélioration du cadre réglementaire et la gouvernance de commercialisation	Actualiser et opérationnaliser la stratégie nationale de commercialisation des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques (y compris en zones rurales)	
		Mettre en place et vulgariser les réglementations et politiques gouvernant la commercialisation extérieure et intérieure des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques	Promouvoir des accords bilatéraux pour faciliter l'accès aux marchés
			Mettre en place un système de réduction des barrières non-tarifaires à la commercialisation (mesures administratives freinant les exportations ivoiriennes)
			Renforcer et rendre effective les procédures relatives au contrôle des produits d'origines animale, végétale, halieutique et phytosanitaire importés aux aéroports et aux frontières terrestres et maritimes
			Réviser et adopter les textes fixant les conditions d'exercice des professions touchant au commerce des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques, et renforcer le système d'agrément des commerçants
			Standardiser les documents nécessaires aux transactions de produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques
			Mettre en place un système de vente anticipée à la moyenne(PVAM), qui permette de tirer avantage des hausses éventuelles du marché et de garantir un prix minimum aux producteurs (pour certaines cultures de rente)
			Contrôler la brevetabilité des produits du terroir et des recettes locales, et les faire certifier par l'Office Ivoirien de la Propriété Intellectuelle (OIPi)
			Sensibiliser les acteurs à l'importance de la Propriété Intellectuelle en Côte d'Ivoire

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
2.3. Commercialisation	2.3.1 Amélioration du cadre réglementaire et la gouvernance de commercialisation	Améliorer les politiques de prix dans les différentes filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques	Développer une meilleure connaissance de la structure des prix le long de la chaîne de valeur des différentes filières, et assurer que les politiques de prix existantes soient adéquates
			Mettre en place un cadre de réglementation fixant un prix minimum d'achat pour les spéculations pertinentes
			Mettre un système en place pour le contrôle du respect du prix minimum ou fixé dans les filières concernées (cacao, café)
		Assurer la commercialisation des produits vivriers	Faciliter les partenariats entre l'Office d'aide à la Commercialisation des Produits Vivriers (OCPV) et le secteur privé
			Améliorer les processus de diffusion de collecte et de valorisation des données collectées
			Promouvoir les activités de l'OCPV auprès des acteurs du secteur
		Assurer la légalité et la traçabilité des produits forestiers tant pour le commerce local qu'international.	Réaliser une étude sur l'organisation et le fonctionnement du marché national du bois
			Réaliser une étude de faisabilité pour la mise en place d'une centrale d'achat du bois pour les dépôts ventes, les ateliers de menuiserie et autres artisans du secteur bois
			Renforcer les capacités techniques et opérationnelles des structures chargées du contrôle
			Poursuivre les négociations de l'Accord de Partenariat Volontaire FLEGT
			Mettre en œuvre l'Accord de Partenariat Volontaire FLEGT

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
2.3. Commercialisation	2.3.2 Renforcement des capacités de commercialisation des acteurs	Elaborer des fiches simplifiées relatives aux procédures de commercialisation intérieure et extérieure, dans une optique de vulgarisation	
		Accompagner les petites et moyennes entreprises en matière de commercialisation des produits	Renforcer les capacités des petites et moyennes entreprises exportatrices et des coopératives exportatrices (PMEX-COOPEX) dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique (recherche de marchés, respect des différentes normes et spécifications des marchés internationaux, procédures d'exportation, etc.)
			Renforcer les capacités des petites et moyennes entreprises du secteur qui commercialisent leurs produits au niveau national (gestion, techniques de recherche des marchés, respect des normes et standards, etc.)
		Former les acteurs individuels impliqués dans la commercialisation des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques	Créer un programme de formation des acheteurs et des intermédiaires dans les normes de commercialisation intérieure et extérieure (techniques de recherche de marché, fixation des prix, etc.)
			Créer un programme de formation des producteurs pour la mise à marché de leurs produits
		Renforcer les capacités des comités œuvrant pour les organisations du commerce international (comité national du Codex Alimentarius, ACP, OHADA, etc.)	Accroître le nombre d'experts intervenant au sein des comités
			Inciter l'augmentation du nombre de participations aux différentes réunions des comités
			Déconcentrer les comités au niveau régional

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
2.3. Commercialisation	2.3.3 Amélioration des infrastructures de commercialisation physiques et informatiques	Investir dans les infrastructures physiques de commercialisation	Conduire une étude qui vise à définir les infrastructures nécessaires pour la commercialisation des produits agro-sylvo-pastoraux (type, localisation, mode de fonctionnement, etc.)
			Renforcer les infrastructures marchandes spécialisées
			Mettre en place un plus grand nombre d'antennes de distribution de produits nationaux au niveau international (sous-région)
		Renforcer les infrastructures de transport en milieu rural	Actualiser le répertoire des cartes routières avec une prise en compte des pistes de desserte agricole
			Mener un reprofilage lourd des voies de desserte (pistes rurales) pour en corriger les déformations
			Elargir le réseau de pistes et routes rurales
			Mettre en place un mécanisme durable d'entretien des pistes de desserte agricole en impliquant les collectivités territoriales (mise en œuvre de la stratégie)
			Appuyer l'acquisition des moyens de transport des produits agro-sylvo-pastoraux
		Mettre en place et opérationnaliser une bourse des matières premières des différentes filières, y compris les filières vivrières (à travers la mise en place d'un système permanent de collecte, traitement et diffusion d'informations)	
		Mettre en place et opérationnaliser des systèmes d'information de marché pour le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, à l'échelle nationale	Mettre en place une base de données par chaînes de valeur, intégrant une base d'information pour les commerçants agréés
			Utiliser les outils TIC, tels que la messagerie électronique, afin de vulgariser les informations de marché auprès des différents acteurs (ex. prix des produits)

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
2.3. Commercialisation	2.3.3 Amélioration des infrastructures de commercialisation physiques et informatiques	Promouvoir l'utilisation des TIC pour l'accès aux marchés des produits agricoles et alimentaires	Mettre en place un système de messagerie électronique pour la vente interne des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques
			Promouvoir le e-commerce dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique
	2.3.4 Amélioration de la traçabilité et des normes de qualité des produits	Harmoniser les normes de qualité des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques	
		Mettre en place un système de traçabilité sur la chaîne de commercialisation de toutes les filières	Renforcer le système de traçabilité
			Renforcer et étendre le processus de labélisation des produits agricoles (marquage des emballages, origines de productions, etc.)
			Gérer les produits hors normes par la définition d'un circuit de commercialisation spécifique
			Mettre en place la sacherie-brousse pour la commercialisation des différents produits, (selon les spécifications et modalités d'approvisionnement/de distribution dans chaque filière), assortie d'un système de financement ou de prélèvement
		Renforcer les capacités pour le respect des normes de qualité et la traçabilité des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques	Renforcer les capacités des entités de contrôle, telles que le Centre d'Analyse de la Qualité
			Accompagner les laboratoires nationaux (publics et privés) à l'accréditation dans le cadre des efforts de certification et de normalisation
			Renforcer les capacités institutionnelles de l'Organisme National de Normalisation et de Certification de la Côte d'Ivoire (CODINORM)

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
2.3. Commercialisation	2.3.4 Amélioration de la traçabilité et des normes de qualité des produits	Sensibiliser les acteurs du secteur sur les normes de qualité et la traçabilité des produits	Sensibiliser les acteurs le long de la chaîne de valeur (agriculteurs, éleveurs, acheteurs, transformateurs, etc.) sur les normes de qualité et la traçabilité des produits, pour la commercialisation interne ou l'exportation pour toutes les filières
			Sensibiliser les acteurs des chaînes de valeur sur l'importance de la pesée des produits
	2.3.5 Renforcement du marketing des produits ivoiriens	Identifier et vulgariser les opportunités de commercialisation des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques ivoiriens	Effectuer des études de marché et de prospection commerciale de façon périodique, pour l'identification d'opportunités pour les filières ivoiriennes (dont marchés de niche)
			Etudier le potentiel de collaboration avec d'autres secteurs - tels que le secteur du tourisme - pour la promotion et la commercialisation des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques
			Sensibiliser les acteurs du secteur sur les opportunités de commercialisation des produits ivoiriens
		Promouvoir les produits ivoiriens sur les marchés régionaux et internationaux	Renforcer le label « Made in Côte d'Ivoire » et l'appliquer à une liste (à définir) de produits agricoles/agro-alimentaires - pour vente en Côte d'Ivoire et à l'extérieur du pays
			Mettre en place et promouvoir des labels régionaux
			Faciliter la participation des acteurs du secteur aux missions d'échanges, aux voyages d'études, et à des salons d'exposition des produits du terroir (démarches administratives – octroi de visa par exemple)

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
2.3. Commercialisation	2.3.5 Renforcement du marketing des produits ivoiriens	Promouvoir la consommation locale des produits et sous-produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques	○ Mettre en place des points de vente de promotion des produits locaux
			○ Utiliser des spots publicitaires pour promouvoir les produits locaux
			○ Organiser des journées de dégustation
			○ Promouvoir la consommation des produits locaux au niveau des écoles
		Développer et vulgariser une stratégie de marketing social pour les produits agricoles biologiques	

Mesures spécifiquement destinées aux femmes et aux jeunes
La transformation et la commercialisation des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques emploient un nombre relativement important de femmes et de jeunes. La commercialisation en particulier, représente un défi majeur en raison des faibles quantités de production dont ils disposent. Les femmes et jeunes manquent d'acheteurs réguliers, et ne possèdent la plupart du temps pas le savoir-faire pour négocier avec les acheteurs d'occasion. Les mesures ci-dessous ont été identifiées par les femmes et le jeunes, pour les soutenir dans ce sens : - Appuyer la création d'un service de livraison à domicile de denrées alimentaires (attiéké, riz, banane, etc.) - Réunir toutes les associations et coopératives de productrices/transformatrices par département, afin de créer une offre commune à prix fixe équilibrant les prix en haute et basse saison - Créer une première base de clients dans les trois villes phares du département, en activant les réseaux personnels des transformatrices - Faciliter le transport et la livraison à domicile - Soutenir la création d'un marché commun (spécifique) entre agricultrices - Appuyer le regroupement d'agricultrices dans une région donnée - Sensibiliser les membres de ce groupement à la commercialisation, en encourageant l'auto-formation (partage des connaissances entre membres) - Constituer un marché commun, pour la commercialisation des produits des membres

- Créer un réseau de coopératives de jeunes agissant d'un bout à l'autre des chaînes de valeur
 - Soutenir la création d'une coopérative de jeunes intervenant à la fois sur les activités de production, de transformation et de commercialisation dans une filière clé (manioc, par exemple)
 - Sensibiliser les jeunes de cette coopérative à en former d'autres, pour répliquer dans d'autres secteurs (cacao, banane, mangue, etc.)
 - Mettre en place une plateforme mobilisant les TIC pour permettre à ces coopératives d'échanger des bonnes pratiques et informations en temps réel (prix des marchés, contacts, etc.)
 - Faire bénéficier les jeunes de conditions particulières d'accès aux financements inclusifs et autres incitations
- Appuyer la création de centres d'incubation à l'entrepreneuriat pour les jeunes focalisé sur les solutions entrepreneuriales créatrices de valeur ajoutée, permettant d'attirer un plus grand nombre de jeunes dans le secteur (dans chaque Agro-Pole)
- Créer un fonds national de financement de la recherche et de la mise en valeur des innovations en provenance de femmes et de jeunes, dans le domaine de la conservation ou de la transformation de produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques
- Mettre en place une plateforme collaborative transporteurs-agricultrices, pour l'autonomisation des femmes dans la distribution agricole
 - Promouvoir une relation de confiance et de fidélisation avec les transporteurs-agricultrices, via la professionnalisation du métier de transporteur (utilisation de cahiers de charges et des bons de commandes, par exemple)
 - Faciliter l'acquisition des véhicules de transports par les associations féminines, par crédit-bail

Inciter le secteur privé et les unités industrielles de transformation à mettre en place des politiques Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) et des programmes de protection sociale et de santé et sécurité au travail, qui répondent aux besoins des femmes (par exemple en assurant l'égalité de rémunération, en fournissant des services de garde pour les enfants des employées, en construisant des salles de bains publiques sur le terrain, en embauchant des agents de vente féminins, etc.)

PROGRAMME 3 : GESTION DURABLE DES RESSOURCES ENVIRONNEMENTALES ET RESILIENCE CLIMATIQUE

Un aspect central du PNIA de deuxième génération de Côte d'Ivoire, est de favoriser une coordination étroite entre les activités agro-sylvo-pastorales et halieutiques, et les efforts de gestion de l'environnement. Cet aspect est intégré au travers des programmes 1 et 3. Le programme 3 vise d'une part, à une gestion environnementale complète et multipartite, d'autre part au renforcement de l'adaptation et de la résilience aux changements climatiques.

Principaux défis

La Côte d'Ivoire est actuellement en proie à trois défis environnementaux majeurs :

- La nécessité d'une **gestion intégrée des ressources environnementales** afin d'assurer la fertilité des sols, la santé des aires et espèces protégées, et la préservation des écosystèmes aquatiques
- **L'urgence de rétablissement du couvert forestier**
- Le manque d'une étude exhaustive des vulnérabilités agro-climatiques, et de stratégie pour assurer la **résilience climatique** de la production agricole.

Objectifs

En lien avec ces défis persistants, les interventions définies dans la section ci-dessous répondent à deux grands objectifs :

- **Assurer la réhabilitation et la gestion durable des ressources environnementales** nationales
- **Renforcer la capacité de production agricole à résister aux changements et chocs climatiques**

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
3.1 Organisation et financement	3.1.1 Réglementations relatives aux ressources environnementales	S'assurer de la mise en application du code de l'environnement	Accélérer la prise de décrets d'application du code de l'environnement
			Diffuser et vulgariser la loi
			Appliquer les sanctions
		Etablir une nouvelle gestion forestière durable dans le domaine rural (dont Périmètres d'Exploitation Forestière)	Finaliser les textes et décrets d'application du code forestier
			Sensibiliser sur l'articulation entre le code foncier rural et le nouveau code forestier
		Actualiser la réglementation sur la faune et l'exercice de la chasse	Mettre en œuvre les conventions internationales sur la biodiversité faunique
			Adopter de nouvelles réglementations sur la gestion durable des ressources faunique chasse
		Définir des mesures de lutte contre la pollution du sol par les substances chimiques, les engrais, les produits phytosanitaires, et autres produits dont l'usage est actuellement admis	
		Appuyer la création d'un Observatoire de la Qualité de l'Air et de l'Eau	Elaborer et valider la loi sur la gestion du littoral
			Elaborer et valider la loi de gestion sur les eaux de ballast
		Opérationnaliser le cadre institutionnel de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE)	Faire adopter les décrets d'application du code de l'eau ainsi que les textes subséquents
			Adopter et diffuser la politique nationale de l'eau
			Mettre en place un mécanisme de financement de la GIRE
			- Mettre en œuvre ou renforcer (le cas échéant) la planification/coordination des actions des agences de bassins versants nationaux et transfrontaliers : - Elaborer les modèles d'allocation des ressources en eau des agences de bassins - Mettre en place une commission locale pour la gestion rationnelle des grands bassins régionaux avec les ministères techniques indiqués

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
3.1 Organisation et financement	3.1.1 Réglementations relatives aux ressources environnementales	Opérationnaliser le cadre institutionnel de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE)	Définir des mesures pour empêcher l'orpaillage clandestin qui pollue les fleuves et l'environnement
		Assurer l'application effective des réglementations de la loi relative à la pêche et l'aquaculture	Prendre les décrets et arrêtés d'application relatifs à la loi
		Faciliter la mise en application des réglementations au niveau des régions	Instaurer un arrêté préfectoral portant création d'une coordination des politiques sectorielles au niveau régional
			Créer et institutionnaliser des comités de veille et de gestion environnementale avec l'appui des collectivités territoriales
	3.1.2 Soutien à la mise en place de mécanismes de financement pérenne du secteur environnemental	Créer et soutenir l'opérationnalisation du Fonds de développement forestier	Finaliser et valider l'étude sur la révision de la fiscalité forestière, pour promouvoir un environnement favorable à l'investissement du secteur privé
			Rendre opérationnel le Fond de Développement forestier
			Promouvoir les activités d'éco-tourisme en zone forestière, permettant également de générer des fonds en faveur du secteur forestier
			Constituer le crédit planteur dans la filière hévéa
		Promouvoir la diversification des sources de financement du secteur environnemental	Préparation de la Côte d'Ivoire à l'accès aux financements climatiques pour une transition vers une économie verte résiliente aux changements climatiques
			Développer les compétences des collectivités territoriales en termes de mobilisation de fonds, et leur connaissance des sources de financement disponibles pour le secteur forestier
		Promotion de l'écotourisme communautaire et d'appui aux initiatives agricoles innovantes autour des Aires Protégées	Valider la stratégie nationale de développement de l'écotourisme communautaire en Côte d'Ivoire
			- Développer un projet pilote d'écotourisme dans les Aires Protégées - Promouvoir un partenariat PPP en matière d'écotourisme

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
3.2 Renforcement des capacités	3.2.1 Développement des ressources humaines	Définir un plan de développement des ressources humaines, qui prenne en compte les questions de formation de base et continue, de planification des recrutements, de renforcement des capacités et de profil de carrière	Renforcer le système de collecte et de traitement des données sur les RH du MINEF
			Assurer une gestion efficace des carrières du MINEF
			Développer les compétences des RH du MINEF
			Restructurer l'administration publique en charge de la gestion des ressources en eau et renforcer leurs capacités opérationnelles
			Définir le plan relatif au MINSEDD
		Renforcer la pertinence de la formation au regard des besoins environnementaux	Renforcer les capacités des Magistrats et des Officiers de Police Judiciaire en matière de Droit de l'Environnement
			Renforcement de Capacités et Accès aux données Satellitaires
			Rattacher les écoles de formation aux Ministères techniques en charge des questions environnementales
	3.2.2 Information et sensibilisation des acteurs aux enjeux environnementaux	Assurer l'appropriation et la compréhension des réglementations environnementales par les populations rurales	Mettre en place des centres de formation polyvalents aux petits métiers ouvriers de la forêt
			Organiser des journées nationales en matière d'environnement et de développement durable
			Elaborer et vulgariser les guides sectoriels de bonnes pratiques en matière d'environnement et de développement durable
			Sensibiliser les populations sur la réduction des risques et des catastrophes
			Prioriser une approche participative dans le processus de définition des textes réglementaires
		Assurer la sensibilisation des populations sur les enjeux environnementaux	Sensibiliser et promouvoir une éducation écocitoyenne sur la gestion durable des ressources forestières, fauniques et des ressources en eau
			Sensibiliser et promouvoir une éducation écocitoyenne sur la gestion durable des ressources forestières, fauniques et des ressources en eau
			Organiser des ateliers réguliers d'information et de sensibilisation du corps préfectoral, du corps judiciaire, des chefs traditionnels et des OPA/OPE sur les dangers liés à la diminution des ressources naturelles et la nécessaire préservation de ces ressources

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
3.3 Stabilisation et restauration des zones forestières	3.3.1 Actualisation des statistiques sur le secteur forestier	Créer une base de données relative aux statistiques du secteur forestier :	Faire un inventaire forestier national prenant en compte les ressources fauniques et floristiques
			Opérationnaliser le système national d'informatisation pour la gestion durable des ressources forestières
	3.3.2 Renforcement de la protection des aires protégées et du couvert forestier restant	Immatriculer les parcs nationaux et réserves naturelles de Côte d'Ivoire, et les exploitations agricoles périphériques	
		Mettre en œuvre la stratégie de gestion différentielle des forêts classées centrée sur les taux de dégradation	
		Renforcer les capacités des agents chargés de la surveillance et de la sécurité des forêts	
		Mettre en œuvre une stratégie de lutte contre les feux de brousse, prenant en compte les producteurs	Suivre l'évolution de la couverture forestière par des activités de cartographie
			Opérationnaliser et redynamiser les comités de lutte (Comité Interministériel et comités locaux) contre les feux dans les forêts classées
			Sensibiliser les populations sur la lutte contre les feux de brousse
		Développer un corridor écologique transfrontalier entre la Côte d'Ivoire et le Ghana, et appuyer la création de la muraille verte au Nord de la Côte d'Ivoire	
		Mettre en place des systèmes de protection de la biodiversité	Conservation de la biodiversité dans le complexe Parc national de Taï-Forêt de Grebo-Sapo
			Protection de la biodiversité du Parc national de la Comoé

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
3.3 Stabilisation et restauration des zones forestières	3.3.3 Restauration des forêts classées avec l'implication des communautés locales	Gestion intégrée de restauration des sites dégradés au sein et autour des parcs nationaux et réserves	○ Collecter les données socio-économiques et spatiales sur les sites
			○ Elaborer et mettre en œuvre un plan de restauration des sites dégradés
			○ Promouvoir les activités alternatives génératrices de revenu autour des aires protégées
			○ Mettre en place un système de suivi des espaces forestiers
			○ Assurer le financement pérenne de la surveillance spatiale des aires protégées
		Elaborer des plans d'aménagements des forêts	○ Elaborer et promouvoir un plan type d'aménagement simplifié des forêts des particuliers et des collectivités
			○ Réhabiliter et restaurer les forêts dégradées
			○ Promouvoir les arbres forestiers utilitaires dans le domaine rural
		Impliquer les populations rurales dans la conservation et le reboisement des forêts	○ Informer, sensibiliser et former les populations sur l'intérêt/l'impact de la reconstitution du couvert forestier
			○ Mettre en place un système incitatif pour le reboisement, de type Paiement pour Services Environnementaux (PSE)
			○ Réaliser le cadastre des parcelles à reboiser
		Intensifier les actions de restauration des forêts du domaine rural	○ Créer et entretenir annuellement 20.000 ha de plantations forestières
			○ Réaliser la mise en défens annuellement de 10 .000 ha de forêts
			○ Mettre en place des incitations à la création de réserves naturelles volontaires (RNV)

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
3.3 Stabilisation et restauration des zones forestières	3.3.3 Restauration des forêts classées avec l'implication des communautés locales	Mettre en œuvre la foresterie urbaine et péri-urbaine	○ Créer des parcs boisés et/ou des jardins publics dans les grandes villes
			○ Créer des forêts à la périphérie de chaque chef-lieu de région
			○ Planter des arbres d'alignement le long des artères principales des villes
			○ Créer une parcelle de 10 ha regroupant les espèces en voie de disparition au Jardin Botanique de Bingerville
			○ Créer un herbier au Jardin Botanique de Bingerville
			○ Renforcer les capacités du Jardin Botanique en personnel journalier
			○ Mener une étude pour la création d'un jardin botanique dans chaque zone phytogéographique
3.4 Préservation de la biodiversité faunique	3.4.1 Accroissement de l'abondance des ressources fauniques dans les habitats naturels	• Réhabiliter les forêts sacrées	
		• Réduire des émissions de gaz à effet de serres liés à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+)	
		• Faire un inventaire des ressources fauniques nationales	
		• Définir des sanctuaires de faune, et relocaliser les animaux menacés dans ces sanctuaires de faunes	
		• Organiser le suivi annuel des oiseaux d'eau migrants	
		• Recenser et suivre les animaux sauvages détenus en captivité chez les particuliers	
		• Restaurer les mangroves des zones humides	
		• Créer deux ranchs pilotes d'élevage de la faune sauvage	
		• Créer deux centres de sauvegarde pour les animaux en difficultés et confisqués	
		• Réaliser le suivi de la santé de la faune sauvage	

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
3.4 Préservation de la biodiversité faunique	3.4.2 Accroissement de la contribution des ressources fauniques à l'économie nationale	Créer des services spécialisés pour la gestion de la chasse et pour la promotion de l'élevage des animaux sauvages	
		Créer des zones de chasse et concéder leur gestion à des opérateurs privés et les communautés villageoises	
		Créer un centre d'exposition sur la biodiversité faunique	
		Promouvoir l'élevage des animaux sauvages par les particuliers	
		Promouvoir et développer l'écotourisme animalier	○ Réhabiliter et développer les parcs zoologiques
3.5 Gestion des ressources en eau, et ressources halieutiques	3.5.1 Gestion intégrée des ressources en eau	Mettre en place les nouvelles structures prévues par le cadre institutionnel de la GIRE en Côte d'Ivoire et les rendre opérationnelles	
		Renforcer la gestion transfrontalière des bassins partagés	
		Renforcer le système d'information sur les ressources en eau	○ Renforcer, moderniser et densifier les réseaux nationaux de mesures hydrologiques, hydrogéologiques, météorologiques et de qualité de l'eau
			○ Définir et mettre en œuvre un système d'évaluation des ressources en eau
			○ Mettre en place et rendre opérationnels les outils et équipements techniques et informatiques du système d'Information sur l'Eau et leurs usages
			○ Définir et mettre en œuvre le suivi des demandes et usages de l'eau
			○ Développer des outils et des méthodes pour la connaissance, la gestion et la protection des ressources en eau
		Améliorer la gestion des conflits liés à la gestion de l'eau	○ Développer des outils de résolution de conflits relatifs aux usages de l'eau
			○ Etablir un dispositif de prévention et de règlement des conflits de la gestion des plans d'eau

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
3.5 Gestion des ressources en eau, et ressources halieutiques	3.5.2 Plan de préservation et de protection de l'environnement aquatique	• Mettre en place un système de protection des ressources en eau et des écosystèmes	
		• Restaurer les écosystèmes du sous bassin de la volta	
		• Etablir un inventaire des espèces aquacoles	
		• Définir des Aires Marines Protégées (AMP)	○ Identifier ou créer des zones de pêche et réserves aquatique
			○ Assurer la protection des zones de pêche et réserves aquatique
			○ Créer des points de débarquement pour contrôler les activités de pêche ○ Mettre en place des infrastructures de quarantaine fonctionnelles pour l'aquaculture
		• Mettre en œuvre un programme de repeuplement des plans d'eau existants	
	3.5.3 Lutte contre la pêche illicite non déclarée et non réglementée (INN) dans les eaux continentales, lagunaires, et maritimes	• Renforcer, pour l'aquaculture, les systèmes de réserves/baies traditionnelles	○ Améliorer la gestion des techniques traditionnelles de l'aquaculture dans les lagunes, tels que l'Acadja
		• Appuyer l'approvisionnement et la vulgarisation des équipements de pêche conformes aux réglementations	
		• Développer et renforcer les postes de surveillance de la pêche	○ Renforcer les patrouilles mixtes équipées pour la surveillance : Equiper les postes en matériels de surveillance et d'analyse, ainsi qu'en ressources humaines
			○ Former les agents sur les procédures de surveillance de la pêche
			○ Effectuer des missions/patrouilles régulières de suivi-contrôle
		• Réprimer les contrevenants à la réglementation en vigueur	○ Retirer les engins non-conformes
			○ Lutter contre l'utilisation des pesticides et autres produits toxiques dans la pêche ○ Appliquer les amendes appropriées aux infractions
		• Impliquer les communautés dans la surveillance des plans d'eau	○ Mettre en place une stratégie d'intéressement à partir de contributions des pêcheurs
			○ Mettre à disposition des communautés les matériels appropriés à la surveillance

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
3.6 Renforcement de la résilience climatique	3.6.1 Renforcement du Système d'Information Environnementale (SIE)	Renforcer le système de collecte de données environnementales	- Mettre en place et opérationnaliser un réseau de stations agro-météorologiques, par région - Renforcer les capacités humaines et matérielles des stations régionales (équipements de collecte de données climatiques)
		- Renforcer la diffusion de données environnementales auprès des populations - Elaborer une cartographie des zones à risque climatique, par région	- Informer les populations à travers un système d'alertes multirisques - Améliorer la résilience des populations par un meilleur accès à l'information climatique
	3.6.2 Mise en place de mesures de protection contre les risques climatiques	Appuyer l'opérationnalisation du système ARC (African Risk Capacity) protégeant les producteurs de cultures vivrières contre les chocs climatiques	- Elaborer les indicateurs nationaux de réduction de vulnérabilité aux risques naturels - Renforcer la mise en place des produits d'assurance adressant les besoins de gestion des risques climatiques associés au secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique
		Intégrer la réduction des risques de catastrophe (RRC) dans les programmes, projets et plans de développement	
		Vulgariser les techniques d'Agriculture Intelligente face au Climat dans les secteurs vivriers et de rente	
		Mettre en œuvre les contributions déterminées au niveau national dans le secteur de l'agriculture	
		Déterminer les options d'adaptation les plus appropriées dans le secteur agricole pour l'élaboration de programmes à mettre en œuvre au profit des populations	

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
3.6 Renforcement de la résilience climatique	3.6.3 Renforcement des capacités des acteurs locaux à l'adaptation au changement climatique	• Outiller les agents des collectivités locales	○ Former les agents des collectivités locales sur l'identification des problèmes liés aux changements climatiques dans le domaine de l'agriculture ○ Former les agents des collectivités et autres acteurs de développement local sur la traduction des problèmes identifiés en projets d'adaptation au changement climatique
		• Informer les communautés rurales sur l'impact du changement climatique ;	○ Définir les notions d'adaptation et d'atténuation aux communautés rurales ;
			○ Informer les communautés rurales sur la feuille de route de mise en œuvre de l'accord de Paris et les efforts nationaux de lutte contre les changements climatiques ;
			○ Echanger sur la contribution des communautés rurales dans la lutte contre le changement climatique.
	3.6.4 Mise en place d'un système de mesurage, rapportage et vérification (MRV) des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre de la mise en œuvre du PNIA II	• Mettre en place une équipe technique sur les inventaires de gaz à effet de serre (GES) dans le cadre de la mise en œuvre du PNIA II • Former les parties prenantes du PNIA II aux méthodologies d'inventaire des GES dans le secteur Agriculture, Foresterie et autres Affectations des Terres (AFAT)	

Mesures spécifiquement destinées aux femmes et/ou aux jeunes
L'implication des femmes et des jeunes est importante également dans la gestion et la protection des ressources environnementales et dans l'amélioration de la résilience climatique. Pour cette raison, les actions ci-dessous ont été identifiées : • Assurer la participation égale et active des femmes et des jeunes dans la gestion durable des ressources environnementales ; notamment au niveau décisionnel des OPA/OPE, des associations, et des ONG actives sur le sujet. • Sensibiliser les chefs de ménage en milieu rural, les autorités locales et les chefs traditionnels sur le rôle des femmes et des jeunes dans la protection et la gestion des ressources naturelles à travers des programmes de formation Impliquer les femmes et les jeunes dans le reboisement et la protection des zones de divertissements (parcs naturel, terrains de foot, etc.)

4. PROGRAMME 4 : AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES ACTEURS, ET PROMOTION DU SECTEUR AGRO-SYLVO-PASTORAL ET HALIEUTIQUE

Le caractère inclusif de la croissance en milieu rural, permettant l'amélioration des moyens de subsistances et conditions de vie des producteurs, est au cœur des objectifs internationaux et régionaux dans lequel s'inscrivent le PNIA de deuxième génération. À travers ce programme, le PNIA 2017-2025 propose une stratégie intégrée de sécurité alimentaire, des mesures sociales en faveur du développement humain des populations rurales (populations vulnérables en particulier), et une promotion du secteur dans son ensemble.

Principaux défis

Malgré les accomplissements importants du PNIA précédent en termes de production, l'exercice de bilan a relevé la faible amélioration du secteur en termes de développement social, se traduisant notamment par :

- La **persistance de la sous-alimentation** (13,3%)¹⁷ et de la **malnutrition** (29,6%)¹⁸ au niveau national
- Le **niveau élevé de pauvreté en milieu rural (57%)**¹⁹ - bien plus important qu'en milieu urbain (35,9%), et avec une incidence plus fréquente chez les agriculteurs, par rapport à d'autres catégories de travailleurs²⁰
- **L'opportunité d'intégrer davantage les jeunes et les femmes dans le secteur en général**

Objectifs

Le programme 4 du PNIA s'attelle à répondre à ces défis au travers de cinq objectifs :

- **Développer une stratégie de sécurité alimentaire** prenant en compte les enjeux sociaux, de nutrition et de sécurité sanitaire.
- **Favoriser l'accès des acteurs aux activités génératrices de revenu.**
- **Développer des infrastructures socio-économiques** en milieu rural.
- **Promouvoir l'anoblissement et la reconnaissance de la valeur du secteur.**
- **Développer une communication continue autour du secteur** agro-sylvo-pastoral et halieutique.

¹⁷ Moyenne 2014-2016 (FAOSTAT)

¹⁸ Chiffre 2012 (FAOSTAT)

¹⁹ Enquête sur le niveau de vie des ménages en Côte d'Ivoire, 2015.

²⁰ Ibid.

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
4.1 Pilotage de la sécurité alimentaire et nutritionnelle nationale	4.1.1 Opérationnalisation d'un système de suivi et évaluation	Opérationnaliser et alimenter le Dispositif de Suivi de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (DISSAN)	Formaliser l'Acte du DISSAN
			Pérenniser la collecte des données en mobilisant les nouvelles technologies (solution identifiée comme moins coûteuse)
			Renforcer les systèmes d'alerte précoce liées aux systèmes de suivi climatique de la SODEXAM (tels que le système d'information village, l'enquête de suivi de la saison agricole, l'enquête SMART et CH)
			Assurer un lien entre le suivi de la sécurité alimentaire et la plateforme multisectorielle d'information pour la nutrition
		Mettre en place un système de suivi-évaluation multisectoriel du financement de la sécurité alimentaire et de la nutrition aux niveaux régional et national	Evaluer la contribution du PNIA II à la mise en œuvre du Plan National Multisectoriel de Nutrition, à mi-parcours et en fin d'exécution
		Renforcer les capacités de surveillance en sécurité alimentaire et nutrition, en collaboration avec le Secrétariat Technique permanent du conseil national de la nutrition (STP/CNN)	- Organiser des revues semestrielles et annuelles, et des missions conjointes multisectorielles de suivi nutritionnel aux niveaux régional et central - Redynamiser et rendre opérationnelle l'organisation de rencontres semestrielles et annuelles pour la diffusion de rapports périodiques sur la sécurité alimentaire (aux niveaux régional et central)
	4.1.2 Mise en place d'un cadre institutionnel de gestion des réserves alimentaires	Définir les politiques de gestion des réserves alimentaires, et créer une structure de gestion de niveau national (plates formes pour la collecte / chargement – déchargement des produits vivriers)	- Mettre en place des banques à céréales dans toutes les régions - Assurer leur gestion sous le contrôle de la concertation régionale citée ci-dessus
		Constituer et soutenir des réserves alimentaires dans les chefs-lieux de région	- Construire des greniers communautaires en milieu rural, soutenir la création de magasins généraux de stockage - Développer et constituer des stocks de régulation des marchés pour les cultures vivrières (en améliorant le système de stockage) pour atténuer les effets de la hausse et/ou des fluctuations de prix alimentaires

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
4.1 Pilotage de la sécurité alimentaire et nutritionnelle nationale	4.1.3 Renforcement des capacités des acteurs non-gouvernementaux	Renforcer les capacités des OSC, du secteur privé, et des organisations des producteurs	- Développer des curricula de formation sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle - Mettre l'accent sur la coordination des acteurs suivants : le Comité National du CILSS (CONACILSS) ; les OPA ; les organisations féminines ; les organisations de jeunes ; les ONG
		Mettre en place un mécanisme de surveillance permettant de renforcer l'efficacité des acteurs non-gouvernementaux	
4.2 Amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition	4.2.1 Renforcement de l'accès des ménages vulnérables aux aliments	Prendre des mesures systématiques pour accroître l'offre alimentaire dans chaque région à moindre coût	Conduire une étude sur la production et la consommation des produits alimentaires aux niveaux local et sous-régional, afin d'identifier les produits « incontournables » pour la sécurité alimentaire selon les régions
			Mettre en place des soutiens ciblés (ex. facilitation d'accès aux parcelles, subvention des intrants) pour développer l'agriculture familiale
			Promouvoir la diversification des cultures (jardin potager, petits élevages) au sein des écoles et ménages ruraux
			Promouvoir l'agriculture de contre saison
			Mettre en œuvre un plan de réduction des coûts de production de grande consommation
		Créer ou réhabiliter les sociétés coopératives de cantines scolaires dans les zones d'insécurité alimentaire sévère	Construire et réhabiliter des cantines
			Opérationnaliser les sociétés pour l'approvisionnement en aliments des enfants en insécurité alimentaire
		Elaborer et mettre en œuvre un plan d'urgence et des mesures de protection sociale pour les ménages en insécurité alimentaire sévère	Elaborer un plan d'urgence pour les ménages en insécurité alimentaire
			Mettre en place un mécanisme de collecte des produits invendus pour les populations hautement vulnérables
			Mettre en place des protections sociales alimentaires tels que les subventions ou les rations alimentaires

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
4.2 Amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition	4.2.2 Développement de produits à haute valeur nutritive	Etablir un cadre favorable au développement de la bio fortification	○ Définir et mettre en œuvre les textes réglementaires correspondants
			○ Identifier les produits bio fortifiés à promouvoir, et faciliter l'accès aux semences et plants de ces produits
			○ Faciliter l'accès aux technologies d'enrichissement alimentaire
			○ Sensibiliser l'ensemble des acteurs le long de la chaîne de valeur à la production de produits bio fortifiés, d'aliments de compléments et de substitution
	4.2.3 Education et sensibilisation aux bonnes pratiques nutritionnelles	Promouvoir les spéculations à haute valeur nutritives (PND)	○ Identifier et produire les cultures à haute valeurs nutritives, tels que les légumineuses (ex. moringa) et le Patate Douce à Chair Orange (PDCO)
			○ Relancer le programme de production de soja dans le Nord
		Promouvoir l'adoption de comportements nutritionnels favorables	○ Former les acteurs communautaires (dont chefs des villages, OPA/OPE, associations des femmes, ONG, etc.), travailleurs sociaux, enseignants, et thérapeutes traditionnels aux actions essentielles en nutrition
			○ Impliquer les écoles et les centres sociaux (notamment en zones reculées) dans la vulgarisation des bonnes pratiques nutritionnelles
		Renforcer la communication officielle sur la nutrition	○ Développer des fiches alimentaires par région pour vulgariser les résultats des études menées sur la nutrition, et pour sensibiliser aux qualités nutritives des produits alimentaires présents dans la région
			○ Etablir des partenariats avec des radios locales et des professionnels des media en milieu rural, pour proposer des communications sur la nutrition dans les langues nationales

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
4.2 Amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition	4.2.4 Pratique de la biosécurité pour une contribution de la biotechnologie moderne à la sécurité alimentaire	Promouvoir l'adoption sécurisée de la biotechnologie moderne dans la mise en œuvre du PNIA II, à savoir :	Conduire des études de base sur les acquis des chaînes de valeurs agricoles : produits biotechnologiques susceptibles d'améliorer la productivité et la compétitivité des filières agricoles
			- Conduire des études sur les problèmes relatifs aux aspects de politiques, marchés et commerces relatifs aux produits biotechnologiques d'utilité pour le pays : - Proposer et faire adopter des textes réglementaires au Gouvernement - Conduire des études d'évaluations d'impact pour la conduite d'essais en champs confinées
			- Former les acteurs clés du système national de biosécurité : - Former les membres du comité scientifique de biosécurité et de l'Organe national de biosécurité à l'évaluation des risques et aux principes de base en biotechnologie/biosécurité - Former les Régulateurs et les membres de l'Observatoire national de biosécurité aux procédures de contrôle et d'inspection - Former les Régulateurs et les Chercheurs aux procédures et différents aspects des essais en champ contrôlés.
			- Promouvoir l'adoption de bonnes pratiques en biotechnologie/biosécurité : - Informé et sensibiliser les membres de l'Observatoire et les médias aux principes de base de la biotechnologie et de la biosécurité ainsi que la communication des risques - Informé et sensibiliser les parlementaires, les décideurs sur les avantages et risques potentiels des OGM - Informé et sensibiliser les paysans, les consommateurs et les transformateurs sur la loi de biosécurité et la réglementation des produits de la biotechnologie moderne

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
4.3 Amélioration de la protection sociale des communautés rurales	4.3.1 Caractérisation de la vulnérabilité des populations rurales	Créer une cartographie des moyens de subsistance (ex. activités agricoles, emplois, revenus, biens ménagers, etc.) et risques des populations rurales	Opérationnaliser (ex. collecte et création d'une base de données, partage des données, etc.) les données du Recensement des Exploitants et Exploitations Agricoles (REEA 2015) et autres enquêtes nationales
		Mettre en place des mécanismes permettant de cibler les populations vulnérables éligibles au système d'aide sociale	Exploiter les résultats de l'enquête sur le niveau de vie (ENV) des populations rurales en menant des analyses sur les caractéristiques et besoins des populations vulnérables
		Elaborer un niveau de référence sur la vulnérabilité des populations et des ménages face aux différents risques rencontrés (changements climatiques, variation des marchés, maladies, épidémies, etc.)	Définir les indicateurs de suivi du niveau de vulnérabilité en zone rurale sur base de la cartographie établie ci-dessus
	4.3.2 Facilitation de l'accès aux services sociaux de base pour les populations rurales	Etablir des fonds ciblés pour le renforcement de capacités et l'autonomisation (des femmes, des personnes handicapées etc.), ou encore pour une assistance directe en réponse aux crises économiques des ménages	Mettre en place un Registre National Unique (RNU) des populations vulnérables, sur base de ces critères
		Faciliter les possibilités d'affiliation des agriculteurs à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS)	Mettre en œuvre les mesures prévues dans la Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS) - objectif stratégique N°1 sur les populations rurales
			Explorer des mécanismes de prélèvement des cotisations sociales, lors de la vente des produits agricoles par les OPA/OPE (cf. modèle CMU)
			Mettre en œuvre des programmes de transfert sociaux au profit des ménages les plus vulnérables, conditionnés à l'enregistrement à la CNPS

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
4.3 Amélioration de la protection sociale des communautés rurales	4.3.2 Facilitation de l'accès aux services sociaux de base pour les populations rurales	• Explorer l'opportunité de faire évoluer les systèmes d'aide existants, pour une plus grande inclusion des populations vulnérables :	○ Mettre en place un système « de péréquation » - tenant compte de la vulnérabilité des individus dans le calcul de leurs indemnités de retraite
		• Améliorer l'accès aux produits d'assurance agricole	○ Créer des produits d'assurances adaptés au monde agricole en conjonction avec les programmes saisonniers d'assistance conditionnée
			○ Rendre le coût des produits d'assurances plus accessible par les populations
			○ Vulgariser les produits d'assurances en milieu rural, en expliquer aux populations les avantages et inconvénients de ces produits d'assurance
			○ Proposer des mesures incitatives pour l'enregistrement dans une assurance agricole
	4.3.3 Accroissement durable des revenus des petits producteurs	• Promouvoir la diversification des sources de revenus en milieu rural	○ Mettre en place un comité de suivi des fonds de promotion des Activités Génératrices de Revenus (AGR) en milieu rural, aux niveaux central et régional et adapté à chaque filière agricole
		• Appuyer l'organisation des OPA pour l'approvisionnement en vivres des cantines scolaires	○ Etendre les programmes de Travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre (THIMO) aux milieux ruraux pour adresser le chômage pendant la période de soudure
		• Promouvoir l'épargne en milieu rural (par x : en facilitant la mise en place d'Instituts de Micro-Finance)	
	4.3.4 Développement des infrastructures socio-économiques	• Catalyser le financement d'infrastructures économiques et sociales au niveau régional	○ Décentraliser le Fonds d'Investissements en Milieu Rural dans les régions ○ Répliquer (quand applicable) le modèle du fonds Conseil Café Cacao aux autres filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques
		• Renforcer les infrastructures socio-économiques en milieu rural - notamment les pistes de desserte agricole, l'hydraulique villageoise, les centres pour l'éducation et la santé, et l'électrification rurale	

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
4.4 Renforcement et mise en œuvre de la réglementation en matière de sécurité sanitaire	4.4.1 Réglementation sanitaire pour la production, transformation, conservation et commercialisation des produits agro-sylvo pastoraux et halieutiques	Prévoir des normes sanitaires relatives à la production (conditions d'habitats des ressources animales par exemple), aux équipements et processus de transformation, au stockage, au transport, et à la vente (codification de la présentation des denrées alimentaires sur les marchés ruraux et centraux par exemple) – ce, pour toutes les filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques	
		Définir les réglementations établissant le caractère obligatoire des normes établies	
		Mettre en place un dispositif de prévention des vecteurs de pandémies existants et à venir, sur base de contrôle des maladies zoonotiques	
	4.4.2 Renforcement des mécanismes de contrôle sanitaire	Assurer l'opérationnalisation de l'agence de sécurité sanitaire	Mettre en place un comité national et des dispositifs régionaux d'identification et d'évaluation des risques sanitaires
			Suivre et coordonner les actions des différents acteurs impliqués dans la sécurité sanitaire, y compris les acteurs des secteurs de la santé, de l'environnement, de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques, de la douane etc.
		Renforcer les capacités des laboratoires de contrôle sanitaire au niveau régional	Créer et/ou approvisionner les laboratoires régionaux d'analyse en équipements, intrants de contrôle, moyens logistiques, et ressources humaines
			Renforcer les capacités des agents chargés du contrôle
			Faciliter la mise en réseau des laboratoires
		Renforcer les contrôles relatifs à la qualité et à la bonne utilisation des intrants dans les filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques	
		Renforcer les systèmes de traçabilité sanitaire	Définir un ou plusieurs niveaux de certification pour l'ensemble des produits alimentaires commercialisés (au-delà du certificat de provenance)
			Assurer un suivi continu des acteurs pour mettre à jour leurs certifications

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
4.4 Renforcement et mise en œuvre de la réglementation en matière de sécurité sanitaire	4.4.3 Sensibilisation des acteurs du secteur aux standards sanitaires, et formation aux bonnes pratiques d'hygiène	Créer un répertoire des acteurs clés des filières alimentaire (fournisseurs d'intrants, producteurs, transformateurs, transporteurs, commerçants etc.)	
		Mener des enquêtes régionales pour mieux comprendre les besoins des acteurs en termes de formation sanitaire	
		Former les acteurs aux standards sanitaires, et vulgariser les bonnes pratiques d'hygiène	Organiser des séminaires régionaux de formation par secteur d'activité
			Eduquer et sensibiliser les agriculteurs, éleveurs et pêcheurs sur l'utilisation des produits homologués phytosanitaires et vétérinaires, tels que l'utilisation adéquate des intrants
			Former les transformateurs aux mesures de sécurité sanitaire et de bonnes pratiques d'hygiène dans les unités artisanales, et à la gestion des emballages
			Former les acteurs de la distribution aux normes de transport et à la conservation optimale des denrées alimentaires
			Encadrer les acteurs informels de vente d'aliments sur les voies publiques, et les sensibiliser aux mesures d'hygiène
		Assurer la sensibilisation générale des populations rurales	Appuyer la sensibilisation des ménages et associations de producteurs (femmes notamment) sur la conservation et l'utilisation des aliments

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
4.5 Promotion du secteur agro-sylvo pastoral et halieutique	4.5.1 Promotion de la profession d'Agriculteur	Instituer dans chaque sous-préfecture une journée nationale dédiée aux Agriculteurs	
		Valoriser les Agriculteurs ivoiriens reconnu pour leur excellence	Organiser des « journées/prix de l'excellence » périodiques pour reconnaître les producteurs, transformateurs, les jeunes et les femmes ayant un impact positif sur le secteur – aux niveaux central et régional
			Assurer une meilleure visibilité des lauréats des concours d'excellence agricole
			Soutenir les lauréats de ces concours d'excellence dans l'élaboration de plans financiers, de lancement de projets pilotes, et de mise en relation avec de potentiels investisseurs
	4.5.2 Promotion des salons agricoles et autres manifestations agricoles	Promouvoir la Coupe Nationale du progrès avec des dons d'équipements et de matériels agricoles aux lauréats	
		Encourager la participation des Agriculteurs aux manifestations agricoles nationales et internationales	Développer la communication sur les manifestations
			Proposer des subventions pour réduire les frais d'inscription, les frais de stands d'expositions, ou encore les coûts de transport et d'hébergement
		Instituer des salons agricoles au niveau national	
		Instituer des salons agricoles au niveau des Districts en partenariat avec les autorités locales	Célébrer les meilleurs (par nomination) organisations, exploitants et structures d'encadrement agricole dans chaque région
			Assurer la prise en charge intégrale des meilleures organisations ou exploitants lors des différents salons nationaux et internationaux

Mesures spécifiquement destinées aux femmes et/ou aux jeunes

Les femmes sont souvent en charge de la nutrition et l'alimentation de leurs familles. Les deux actions ci-dessous ont été identifiées pour adresser ces défis :

- Elaborer et mettre en œuvre une stratégie pour la promotion du genre dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, comprenant :
 - L'institutionnalisation de l'égalité des genres dans tous les aspects du secteur à travers la mise en place d'une structure de coordination du genre et de points focaux dans les départements et les projets clés, le développement d'outils de suivi évaluation axés sur le genre, le développement de lignes directrices et de manuels pour l'intégration systématique du genre dans tous les départements, etc.
 - Le renforcement des capacités afin de permettre une programmation sensible au genre dans le secteur à travers des programmes de formation dans plusieurs départements/ ministères.
 - La promotion de la participation égale des femmes et des hommes dans les processus de prise de décision du secteur, à travers la mise en place de quotas et de programmes de formation.
- Appuyer la création de groupements de femmes en milieu rural, afin d'améliorer leurs conditions de travail et leurs revenus, augmenter leur représentativité et renforcer leurs capacités.

La proposition ci-dessous suscite l'enthousiasme de jeunes étudiants en agriculture, tout en contribuant aux objectifs de sécurité alimentaire :

- Encourager la création d'une association des jeunes diplômés de formation professionnelle agricole, pour la mise en œuvre de projets pilotes de production et commercialisation de vivriers
 - Recenser et encadrer des jeunes diplômés pour la création de l'association
 - Identifier les produits vivriers à produire et les moyens de commercialisations
 - Faciliter la mise en commun des fonds à cet effet

Enfin, les quatre mesures ci-dessous encourageraient les femmes et les jeunes à se lancer dans l'agriculture, et permettraient de faire connaître leurs réalisations auprès de l'ensemble des acteurs du secteur :

- Créer des réseaux de promotion l'agriculture collaborative femmes-hommes-jeunes
 - Réunir la communauté villageoise pour des sketches montrant la faible interaction des membres de la cellule familiale, le besoin de diversification de leurs cultures et activités, et les effets bénéfiques de l'agriculture collaborative
 - Organiser des ateliers pour renforcer les capacités dans cette optique
- Primer, par filière, les meilleures femmes dans le domaine agricole
 - Regrouper les agricultrices et appuyer leur formation en techniques agricoles et gestion des projets
 - Fournir un prix (ex. trophée ou soutien financier) pour mettre en lumière les travaux de ces agricultrices

- Communiquer régulièrement (télévision, radio ou réseaux sociaux) sur ces agricultrices pour les mettre en avant
 - Créer des pôles d'associations universitaires pour l'entrepreneuriat et l'insertion professionnelle dans le secteur
 - Création différents pôles inter-universitaires portant sur des thématiques diverses (filieres ou projets agricoles commun, réseau professionnel, etc)
 - Animer ces communautés agricoles universitaires via Facebook ou médias sociaux
 - Mettre en place un concours national pour les jeunes exploitants agricoles
 - Lancer un concours pour les jeunes à travers tous les régions de la côte d'Ivoire, portant sur un ou plusieurs défis spécifiques
 - Eduquer les participants aux besoins de production spécifiques à leurs régions (sécurité alimentaire, qualité des sols, etc.) - en s'appuyant sur les structures expertes locales et régionales (CNRA, l'ANADER, etc.)
- Récompenser les gagnants par une aide à la formalisation de leur projet, la provision de technologies, ou une mise en réseau

5. PROGRAMME 5 – EXPANSION DE L'ACCES AU FINANCEMENT ET DES CANAUX D'INVESTISSEMENT PRIVES

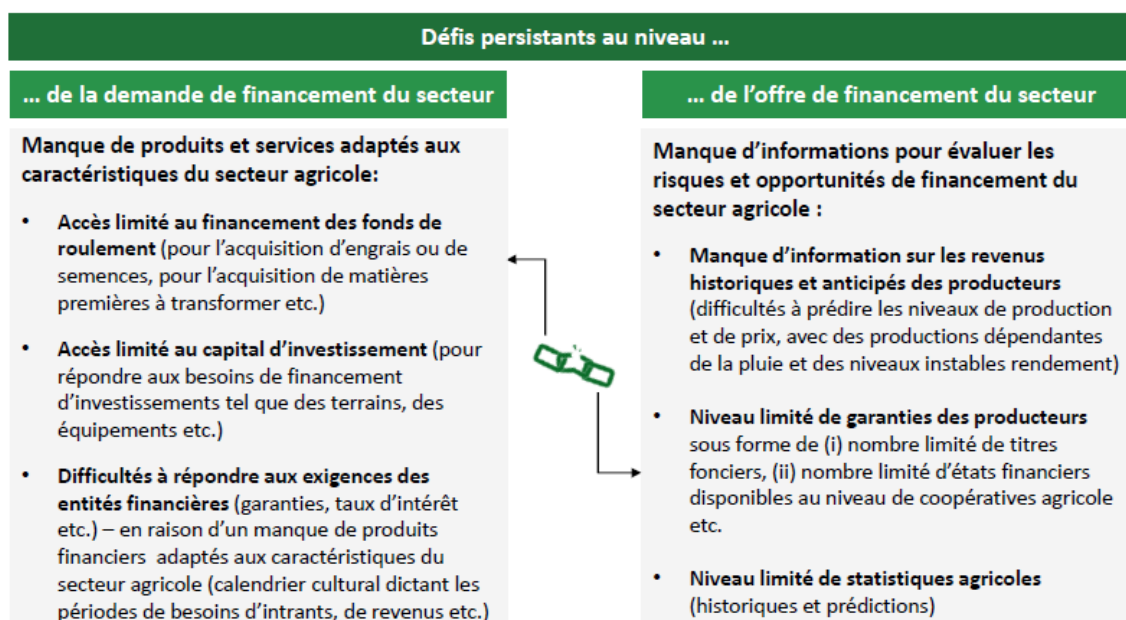
Arriver à une agriculture compétitive et contribuant pleinement à l'émergence socio-économique de Côte d'Ivoire à l'horizon 2025 nécessite un accès à des ressources financières adéquates, ainsi qu'un accroissement et une diversification des canaux d'investissements privés – de sorte à répondre aux besoins de mise en œuvre du PNIA II.

Principaux défis

A ce jour, le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique fait face à deux principaux défis d'accès au financement et d'investissement privé :

- Une **inadéquation** entre la demande de financement spécifique aux profils et besoins des acteurs du secteur et les types de produits et services financiers offerts
- Un **niveau limité d'investissement du secteur privé**, en raison d'un environnement des affaires spécifique au secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique à renforcer.

Figure 39 : Aperçu (non exhaustif) de défis persistants de financement du secteur



Objectifs

Face à ces défis persistants de financement du secteur, le PNIA II se donne les objectifs suivants :

- **Stimuler** un accès au financement inclusif des différents acteurs du secteur agricole agro-sylvo-pastoral et halieutique
- **Soutenir** l'autonomisation financière des filières et **promouvoir** la mutualisation des ressources des filières
- **Proposer** des systèmes de financement innovants dans l'optique de catalyser les investissements du secteur privé dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique.

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
5.1. Renforcement de la gouvernance du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique dans l'optique de faciliter l'accès au financement, et l'investissement privé	5.1.1 Formalisation du métier d'Agriculteur	Assurer la création et la reconnaissance officielle du corps de métier des Agriculteurs	
		Assurer l'immatriculation officielle de l'ensemble des agriculteurs présents dans toutes les filières du secteur	Mettre en place un processus d'identification individuelle des Agriculteurs et de leurs activités
			Assurer la codification numérique individuelle des Agriculteurs identifiés
			Définir et mettre en place un dispositif de délivrance de la carte nationale professionnelle d'Agriculteur
	5.1.2 Renforcement des capacités	Faciliter l'accès à la terre et à la sécurisation du foncier des acteurs du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	- Créer un fonds d'aide à la sécurisation foncière - Conduire une étude de faisabilité pour la création du fonds d'aide à la sécurisation foncière – en prenant en compte les besoins de financement, par types d'acteurs (exploitants agricoles, forestiers etc.), et par besoin (acquisition de titres fonciers, remembrement foncier etc.) - Elaborer le plan stratégique et opérationnel du fonds d'aide à la sécurisation foncière sur la base de l'étude de faisabilité - Abonder et structurer le fonds d'aide à la sécurisation foncière - Lancer les activités du fonds d'aide à la sécurisation foncière.
			Identifier les statistiques financières du secteur à produire, collecter et diffuser
			Mettre en place une banque de données financières sur le secteur
			Diffuser les données financières sur le secteur
		Mettre en place et diffuser des statistiques financières sur le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, pour faciliter la prise de décision des acteurs du secteur bancaire	
		Créer une centrale nationale des risques pour surveiller et limiter la délinquance financière des acteurs du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	- Mettre en place un système de suivi des activités, et de veille des profils de crédit des acteurs du secteur (PME/PMI, exploitants individuels etc.) - Mettre en place un mécanisme d'exploitation du Bureau d'Information Crédit (BIC) national

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
5.1. Renforcement de la gouvernance du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique dans l'optique de faciliter l'accès au financement, et l'investissement privé	5.1.3 Renforcement du cadre réglementaire pour faciliter l'accès au financement des acteurs du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	Promouvoir l'application de la loi n° 2015-538 portant réglementation du système de récépissés d'entreposage, en vue d'assurer la disponibilité de noix brutes de qualité pour le secteur de la transformation	Sensibiliser les parties prenantes de la filière anacarde sur le contenu et l'objectif de cette loi
			Rendre fonctionnelle l'Autorité de Régulation du système de Récépissé d'Entreposage (ARRE) conformément au décret d'application no. 2016-504 du 26 juillet 2016
			Explorer la possibilité d'étendre l'application de la loi n° 2015-538 à d'autres spéculations pertinentes
		Renforcement du cadre réglementaire pour couvrir les populations impliquées dans le crédit informel (de type tontines) au travers d'incitations et décrets d'application (ex : Associations Villageoises d'Epargne et de crédit – AVEC)	
5.2. Renforcement des capacités des fournisseurs et bénéficiaires de financement dans le secteur	5.2.1 Renforcement des capacités des bénéficiaires cibles	Sensibiliser les acteurs du secteur aux opportunités de bénéficier d'un financement bancaire	Assurer la (re)connaissance de la profession de conseiller en investissement agricole par les acteurs des secteurs financier, et agro-sylvo-pastoral et halieutique
			Informar les bénéficiaires cibles sur les différents produits et services de la finance agricole
		Renforcer les capacités des acteurs au processus de demande de financement	Définir et mettre en œuvre un système de formation des différents types d'acteurs à la formalisation de business plans, aux divers montages financiers, et aux procédures de financement
			Offrir des subventions conditionnées à un appui technique pour l'amélioration des dossiers de demande de financement
			Mettre en place un mécanisme facilitant les conditions d'octroi de prêts bancaires aux acteurs formés dans des centres de gestion agréés.

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
5.2. Renforcement des capacités des fournisseurs et bénéficiaires de financement dans le secteur	5.2.2 Renforcement de capacité des fournisseurs cibles	Renforcer les capacités des personnels de banque en matière d'évaluation du risque agricole et d'investissement agricole	
		Former des experts en matière d'investissement agricole, et les installer dans des centres de gestion agréés, dans chaque région	
	5.2.3 Mise en place de plateformes de dialogue continues et dynamiques entre les acteurs des secteurs financier, et agro-sylvo-pastoral et halieutique	Mettre à disposition du secteur bancaire, des informations sur le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	Diffuser des statistiques agricoles relatives à l'ensemble des étapes de la chaîne de valeur
		Faciliter le dialogue entre les acteurs du secteur bancaire et ceux du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique aux niveaux national, régional et départemental – en s'appuyant sur l'observatoire des services financiers, en cours d'opérationnalisation pour l'ensemble des secteurs	Diffuser des données météorologiques exploitables
			Mettre en place un groupe consultatif national sur le financement du secteur
5.3. Facilitation de l'accès au financement par les acteurs du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	5.3.1 Mise en place de mécanismes graduels de mise à niveau des agriculteurs vulnérables	Mettre en place et promouvoir un mécanisme d'appui à l'installation et aux activités des femmes, jeunes et agriculteurs	- Mettre en place un fonds de financement et de garantie des Activités Génératrices de Revenu (AGR) en milieu rural - Conduire l'inventaire des fonds existants et identifier les synergies potentielles entre ces fonds - Conduire une étude de faisabilité de mise en place d'un fonds de financement et de garantie des AGR en milieu rural – sur la base des besoins à adresser - Créer et rendre fonctionnel le fonds de financement et de garantie des Activités Génératrices de Revenu (AGR) en milieu rural

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
5.3. Facilitation de l'accès au financement par les acteurs du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	5.3.1 Mise en place de mécanismes graduels de mise à niveau des agriculteurs vulnérables	Mettre en place et promouvoir un mécanisme d'appui à l'installation et aux activités des femmes, jeunes et agriculteurs	- Appuyer la structuration de systèmes d'épargne, de crédits informels (de type tontines) et de mutuelles de développement, et d'entraide entre jeunes, femmes et autres acteurs vulnérables du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique en milieu rural - Mettre en place un guichet spécialisé de refinancement à taux bonifié pour les systèmes d'épargne, de crédit informel et de mutuelle de développement en milieu rural - Assurer un appui technique aux institutions de micro-crédit d'appui aux jeunes, femmes et agriculteurs vulnérables en milieu rural
		Sensibiliser les femmes à la création de groupes d'épargne de femmes dans les milieux vulnérables et les appuyer en termes de renforcement des capacités et de sensibilisation aux produits de finance agricole.	
	5.3.2 Mise en place de mécanismes de financement dédiés aux besoins des PME/PMI du secteur	Mettre en place un fonds d'appui à la transformation locale	- Mettre en place un guichet dédié au développement de la petite transformation - Mettre en place un guichet dédié à l'appui à l'achat de matières premières
		Elaborer et mettre en place un programme d'appui financier des PME/PMI agricoles à l'investissement dans l'amélioration de leur productivité et compétitivité	
		Soutenir la mise en place d'une couveuse agricole tenue par des jeunes, pour les investissements dans les PME PMI des jeunes agriculteurs	Appuyer la création d'une caisse agricole avec droits d'adhésion sur cotisation mensuelle
			Mettre en place un manuel de procédures pour le fonctionnement de la caisse.

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
5.3. Facilitation de l'accès au financement par les acteurs du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	5.3.3 Offre de produits adaptés aux besoins de financement des acteurs du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	Appuyer les entités financières pour qu'elles puissent fournir des produits et services adaptés aux caractéristiques et besoins des acteurs du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	Faciliter l'accès des entités financières à des crédits à long-termes à moindre coût
			Concevoir un fonds de refinancement des banques commerciales pour l'appui au financement des acteurs du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique
			Mettre en place des mécanismes de partage de risques entre entités financières et partenaires au financement du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique
			- Définir et opérationnaliser un plan d'appui au système financier décentralisé (banques de proximité etc.) - Mettre en place une ligne de subvention d'investissement remboursable pour la création d'institutions de microfinances en milieu rural - Mettre en place un programme d'assistance technique pour la restructuration et le développement des institutions de microfinance en milieu rural - Mettre en place un guichet spécialisé de refinancement et de prêts à moyen et long termes
		Assurer la fourniture de produits financiers adaptés aux caractéristiques et besoins de financement des acteurs du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	Mettre en place des produits de crédit agricole adaptés aux calendriers culturels des différentes filières
			Mettre en place des produits adressant les besoins en fonds de roulement
			Mettre en place des produits d'investissement agricole (produits de financement d'équipements etc.)
			Mettre en place des services de capital investissement pour le secteur agricole
		Promouvoir la mise en place de comités de gestion de transactions financières du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique (banque, bénéficiaires, OPA/OPE) pour faciliter le financement de projets agricoles	
		Fournir des incitations aux institutions financières (IMF, banques, etc.) pour la mise en place de produits spécifiques aux besoins financiers des jeunes et / ou des femmes.	

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
5.3. Facilitation de l'accès au financement par les acteurs du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	5.3.4 Facilitation de l'investissement privé dans la filière	Mettre en place un fonds souverain²¹ dédié au développement du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique pour attirer et faciliter la participation des investisseurs privés dans le secteur	
		Sensibiliser les investisseurs privés sur les opportunités d'investissement dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	
		Mettre en place un fonds d'appui aux investisseurs privés nationaux dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique.	
5.4. Promotion de l'autonomisation financière des filières	5.4.1 Planification stratégique des investissements majeurs dans chaque filière	Développer un plan d'investissement par filière	Effectuer à priori le bilan annuel (des activités, financements, production, et revenus générés) de chaque filière
			Modéliser les projections en besoins de ressources financières pour atteindre les objectifs d'investissement de chaque filière
	5.4.2 Mise en place de fonds de développement en faveur de chaque filière	Créer un fonds de développement en faveur de chaque filière du secteur	Instituer des prélèvements sur les services et activités économiques au sein de chaque filière – négociés entre les différents acteurs de la filière
			Créer un fonds de garantie dans chacune des filières sur la base des prélèvements effectués pour faciliter les levées de fonds et garantir les prêts aux activités du secteur
			Assurer le financement des besoins de services (conseil, recherche et développement etc.) et d'accès aux facteurs production – par filière - sur la base des prélèvements effectués

²¹ Fonds de placements financiers détenu par l'Etat, gérant l'épargne nationale et investissant dans des placements variés

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
5.4. Promotion de l'autonomisation financière des filières	5.4.2 Mise en place de fonds de développement en faveur de chaque filière	Faciliter l'opérationnalisation de mécanismes de financement déjà prévus dans certaines filières²²	- Assurer la mise en place du fonds de compétitivité de la mangue - Assurer la mise en place du Fonds de Développement de la Riziculture - Réactiver et opérationnaliser le Fonds de Promotion des Productions Animales (FPPA)
		Mutualiser les Fonds de Développement Agricole (FDA), en focalisant les activités de ce fonds sur les activités communes à l'ensemble des filières	
		Prévoir la conduite d'une étude de faisabilité de la mise en place d'un tel fonds commun	
	5.4.3 Facilitation de l'accès des filières organisées au crédit	Organiser les sociétés coopératives et filières organisées de sorte à avoir un meilleur accès au crédit	Développer au sein des OPA/OPE et interprofessions la mise en place d'institutions de microfinances.
5.5. Promotion du financement entre acteurs privés du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique		Encourager le financement au sein de filières par les acteurs privés de chaque filière du secteur	- Sensibiliser les interprofessions sur leurs participations dans le capital des agro-industries - Inciter le secteur privé à financer les activités des petits promoteurs au sein de chaque filière.
		Promouvoir la mutualisation des efforts de recherche en financement, et la mutualisation des ressources financières entre filières pour la création et l'entretien de ressources communes (infrastructures rurales etc.)	

²² Les mécanismes relatifs au secteur de l'environnement sont détaillés dans le Programme 3

Mesures spécifiquement destinées aux femmes et/ou aux jeunes

Les femmes et les jeunes sont moins susceptibles d'avoir accès au financement que les hommes et les populations plus âgées, en raison des normes sociales mais aussi d'un manque de garanties - un très faible pourcentage d'entre eux possédant des actifs pouvant faire office de caution, tels que les titres fonciers. Par conséquent, les mesures spécifiques suivantes ont été identifiées :

- Encourager la mise en place d'un fond (et vulgariser la mise en place d'associations) d'autofinancement agricole pour les femmes, assurant une entraide économique entre agricultrices
 - Créer une caisse sociale agricole tenue par les femmes
 - Déterminer les types de crédit - crédit à la semence, crédit à l'acquisition matériel etc. – les réglementations, et les méthodes de transferts des fonds
 - Mettre en place des systèmes de financement des activités agricoles par l'octroi des crédits et par une crèche avec un système de rotation pour permettre à chacune de développer ses activités
 - Apporter une formation aux techniques agricoles, au marketing et à la gestion d'entreprise
- Soutenir la mise en place d'un fond d'appui agricole tenu par des jeunes, pour les investissements dans les PME et PMI des jeunes exploitants agricoles
 - Appuyer la création d'une caisse agricole avec droits d'adhésion sur cotisation mensuelle
 - Proposer des conseils pour identifier des jeunes agriculteurs dans lesquels investir
- Fournir des incitations aux institutions financières (IMF, banques, etc.) pour la mise en place de produits spécifiques aux besoins financiers des jeunes et / ou des femmes
- Développer la finance inclusive pour favoriser l'épargne et l'investissement par les femmes
 - Encourager la création de groupes d'épargne de femmes dans les milieux vulnérables et les appuyer en termes de renforcement de capacités et de sensibilisation aux produits de finance agricole

Mettre en place des programmes nationaux de transferts monétaires pour les femmes en situation de vulnérabilité

6. PROGRAMME 6 - RENFORCEMENT DU CADRE INSTITUTIONNEL, DE LA GOUVERNANCE DU SECTEUR ET DE L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES

La réalisation des interventions prévues dans le cadre de ce PNIA II ne pourra se faire sans une gouvernance efficace, inclusive d'une diversité d'acteurs multisectoriels, et soutenue par des institutions efficaces.

Principaux défis

Au cours de la mise en œuvre du Programme National d'Investissement Agricole de deuxième génération (PNIA II), les acteurs du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique devront faire face à cinq défis majeurs liés à la gouvernance du secteur :

- Un **niveau limité de professionnalisation et de structuration** du secteur, notamment dans les filières vivrières et non-organisées. On peut citer à titre d'exemple l'incidence que ceci peut avoir sur les investissements lourds réalisés – qui restent sous-utilisés ou non-gérés dans de nombreuses localités, au terme des projets qui ont permis leur réalisation
- Un **besoin de renforcement de l'environnement des affaires spécifique au secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique** à travers la création et/ou l'opérationnalisation de cadres réglementaires et de dispositifs institutionnels de mise en œuvre adaptés.
- La **non-centralisation et la non-uniformisation des dispositifs de collecte, de validation et de partage des statistiques** du secteur.
- Une **exploitation limitée du potentiel de partenariats public-privé** dans le secteur.
- Un **besoin de renforcement du système de sécurisation et de commercialisation des terres rurales**.

Objectifs

Au vu de ces enjeux, le présent programme vise à atteindre les objectifs suivants pour améliorer la gouvernance du secteur :

- **Renforcer l'organisation des acteurs et la professionnalisation** des OPA / OPE, sociétés coopératives et interprofessions du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique.
- **Définir, vulgariser et s'assurer de l'application de la réglementation et des systèmes de régulation** stimulant le développement du secteur.
- **Faciliter la collaboration publique-privée** pour le développement du secteur.
- **Renforcer les capacités techniques et de gestion des acteurs institutionnels du secteur** pour la planification de politiques et la production, collecte et diffusion de statistiques.

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
6.1. Renforcement de l'organisation des acteurs et de la structuration des filières du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	6.1.1 Structuration des filières	Structurer les acteurs des filières non organisées du secteur en OPA/OPE compétentes	- Renforcer les capacités des OPA/OPE existantes - Mettre en place un mécanisme de sensibilisation et de contrôle du choix des responsables des OPA/OPE, pour qu'il soit conforme aux règles de l'OHADA - Renforcer le dispositif de conseil de gestion des exploitations et OPA/OPE du secteur - Appuyer l'organisation et le renforcement de capacité des comités de gestion et d'entretien d'infrastructures impliquant des OPA/OPE
		Mettre en place un programme qui vise à augmenter le niveau de leadership des femmes dans les OPA, OPE, interprofessions, etc., via la promotion d'une égalité des voix au sein de ces organes et au travers de programmes de formation	
		Formaliser les interactions entre acteurs des filières non organisées	Assurer le recensement des filières non structurées en interprofessions
			Cartographier au plan local l'ensemble des acteurs intervenant dans les filières
			Assurer l'organisation et l'accompagnement des filières non organisées par les structures sous tutelle
			Etablir un cadre de contractualisation entre les principaux acteurs des différentes filières (producteurs et unités de transformation par exemple), afin de mieux réglementer les contrats de transactions et les contrats de prestation de service entre ces acteurs

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
6.1. Renforcement de l'organisation des acteurs et de la structuration des filières du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	6.1.2 Appui à la mise en place d'interprofessions dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	Mettre à disposition des organisations de base les textes requis pour la création d'interprofessions	
		Renforcer les capacités des interprofessions existantes	Adopter des ordonnances dans le cadre de la formalisation de chaque interprofession, spécifiant les structures de gouvernance et de gestion, et les sources de financement adaptées à chaque filière
		Contribuer au processus d'opérationnalisation de la Chambre Nationale de l'Agriculture restructurée, en assurant une adhésion active des interprofessions	Fournir une assistance technique aux membres des interprofessions, pour une prise en main efficace de leurs fonctions et une bonne exploitation de leurs avantages
			- Etablir un recensement par collège - Créer des unions d'interprofessions par région.
6.2. Professionnalisation des acteurs du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	6.2.1 Formalisation des métiers dans les filières du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	Cartographier les métiers professionnels spécifiques à chaque filière – en tenant compte de l'évolution des activités dans le secteur, et ce à l'horizon minimum de 2025	- Faire un recensement des corps de métier par filière - Elaborer les répertoires des emplois-métiers du secteur, spécifiques au milieu rural
		Développer les cadres de formation et de certification des métiers du secteur à l'horizon 2025	- Elaborer les référentiels de formation pour les métiers cartographiés dans chaque filière du secteur - Renforcer les systèmes de certification des métiers référencés.
	6.2.2 Promotion de la formation dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	Encourager la création d'écoles de formation diplômantes et qualifiantes dans chaque pôle économique – ainsi que des écoles formant à l'entrepreneuriat agricole (sur la base des besoins actuels et des besoins prévus à l'horizon 2025)	

Sous-Programme	Composantes	Actions	• Activités et interventions spécifiques
6.2. Professionnalisation des acteurs du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	6.2.2 Promotion de la formation dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	Assurer la qualité et la pertinence du réseau de structures de formation dans le secteur (telles que les centres de formation, les centres d'apprentissages, les centres de métiers, et les incubateurs)	Renforcer les infrastructures existantes et développer de nouvelles infrastructures de formation (dont champs et fermes écoles)
			- Renforcer la qualité des curricula de formation - Associer le secteur privé dans la définition des curricula de formation - Harmoniser les curricula à travers les institutions de formation - Renforcer les capacités sur le terrain à travers les approches de formation par la démonstration
			Mettre en place un mécanisme de contrôle de la qualité des dispositifs, de formation initiale et continue – qu'il s'agisse de formations diplômantes, qualifiantes ou non.
		Faciliter l'installation des jeunes professionnels formés du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	Promouvoir un appui technique et financier aux jeunes professionnels du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique
			Promouvoir la mise en place de projets clé en main d'installation de jeunes professionnels dans certaines filières
		Créer une plateforme virtuelle permettant aux femmes de l'ensemble de la chaîne de valeur agricole d'échanger des idées, de former des associations et d'organiser des rencontres pour discuter et partager leurs connaissances.	
6.3. Amélioration de l'environnement des affaires du secteur	6.3.1 Renforcement du processus d'enregistrement des entreprises du secteur	Faciliter le processus d'enregistrement des entreprises du secteur	Recenser les entreprises exerçant dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique
			Opérationnaliser la mise en place de guichets uniques régionaux (notamment en milieu rural)
			Alléger les procédures d'immatriculation des entreprises
		Sensibiliser les entreprises à l'importance de se faire enregistrer.	

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
6.3. Amélioration de l'environnement des affaires du secteur	6.3.2 Renforcement des cadres de concertation entre le secteur public et le secteur privé	Promouvoir une participation active du CCESP pour assurer un dialogue continu entre l'Etat et le secteur privé sur les freins économiques spécifiques aux acteurs du secteur (tels que la subvention du riz importé, les freins au transport, la taxation sur les logements bâtis par les employeurs en milieu rural, et les exigences relatives aux travailleurs temporaires en tant que personnel permanent)	Soumettre au CCESP toute initiative ou réforme visant au développement du secteur dans le cadre du processus de consultation a priori
		Renforcer le cadre de concertation du secteur privé (par ex : plateforme de dialogue entre le CEPICI et les parties prenantes du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique), pour une amélioration continue de l'environnement des affaires des opérateurs du secteur	
		Créer des plateformes de dialogue public-privé spécifiques aux différentes filières (anacarde notamment), qui joueront le rôle d'espaces de concertation visant à identifier des axes de développement rapide des industries de première et de deuxième transformation	
		Inciter à la politique de coopération décentralisée	- Créer des jumelages inter-collectivités - Organiser au niveau local des tribunes d'échanges avec les OPA afin qu'elles puissent tisser des partenariats avec d'autres structures.

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
6.3. Amélioration de l'environnement des affaires du secteur	6.3.2 Mise en œuvre de réformes fiscales et parafiscales ciblées	Mettre en place des réformes fiscales adaptées aux besoins et évolutions du secteur²³	- Réduire les taxes et redevances sur les activités agro-sylvo-pastorales et halieutiques - Imposer des taxes sur les bénéfices et non sur le chiffre d'affaires (notamment pour la filière hévéa) - Déduire les crédits de TVA sur les autres impôts (sous forme de compensation) – et ainsi limiter les délais des remboursements de crédits de TVA dans les filières fruits - Supprimer les taxes sur les avantages en nature (tels que les logements des employés, les écoles et les cliniques médicales) dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique - Instituer une exonération temporaire du paiement de taxes par les nouvelles PME / PMI du secteur
			- Définir et mettre en place une fiscalité adaptée à chaque secteur - Réduire la redevance foncière pour les entreprises forestières – et ainsi mieux prendre en compte leurs besoins relativement plus importants de superficies d'exploitations par rapport à d'autres filières
		Sensibiliser les acteurs du secteur aux procédures fiscales qui leur sont appliquées	Organiser des journées de sensibilisation.
	6.3.3 Adaptation des procédures douanières aux enjeux du secteur	Renforcer et rationaliser les procédures douanières appliquées au secteur	Promouvoir la mise en place d'un système électronique pour rationaliser, simplifier, et accélérer les procédures
			Mettre en place un système annuel d'actualisation de la nomenclature des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques à taxer et à exempter de taxes au niveau de la douane
			Renforcer la vigilance aux frontières des activités de contrôle douanier

²³ Les réformes fiscales spécifiques aux programmes 1 à 5 sont spécifiées dans chacun de ces programmes

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
6.3. Amélioration de l'environnement des affaires du secteur	6.3.3 Adaptation des procédures douanières aux enjeux du secteur	Adopter des réformes douanières adaptées aux évolutions et ambitions du secteur	- Instituer une parafiscalité sur les produits agricoles importés permettant le développement des filières nationales - Par exemple : institution du Prélèvement Compensatoire (PC) sur les importations de produits d'origines animale, végétale et halieutique
			- Instituer et/ou faciliter l'opérationnalisation d'exonérations de droits de douane sur les équipements agricoles importés - Définir un processus d'application desdites exonérations aux commerçants individuels ainsi qu'aux industriels
		Sensibiliser les acteurs du secteur aux procédures fiscales qui leur sont appliquées	Organiser des journées de sensibilisation
			Vulgariser les procédures douanières et les rendre accessible dans le domaine rural.
6.4. Maîtrise des données statistiques sur le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	6.4.1 Mise en place d'un système intégré permanent de collecte de statistiques agricoles	Mettre en place un système intégré et permanent de statistiques agricoles et météorologiques	- Mettre en place un système permanent de production, de collecte et d'agrégation de données statistiques sur toutes les étapes des chaînes de valeur de chacune des filières du secteur - Mutualiser les dispositifs actuels de collecte de statistiques agricoles - Renforcer les capacités de production, de collecte et d'agrégation des données statistiques (humaines et matérielles/logistiques)
			Assurer la diffusion des statistiques agricoles et météorologiques aux différentes parties prenantes du secteur (pour nourrir les systèmes d'assurance et de financement des producteurs, le suivi de la sécurité alimentaire etc.)
		Collecter des statistiques désagrégées sur les femmes et les jeunes afin de pouvoir suivre leurs progrès dans le secteur.	Renforcer les capacités humaines et matérielles/logistiques pour le traitement des données

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
6.4. Maîtrise des données statistiques sur le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	6.4.2 Conduite régulière du recensement national des exploitants et des exploitations du secteur	Finaliser la base de données des exploitants et exploitations du secteur	Créer des profils des producteurs et de leurs parcelles – avec géoréférencement et géolocalisation – utilisant les TIC (smartphones, GPS, satellites etc)
		Créer des cellules d’actualisation des données dans chaque région.	
	6.4.3 Renforcement des moyens de communication sur le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	Identifier, avec les parties prenantes, la nature des besoins d’information et les meilleurs moyens de communication associés	
		Mettre en place et animer un réseau fiable d’informations sur le secteur	Elaborer et diffuser un bulletin sectoriel aux associations professionnelles
			Mettre à profit les radios de proximité pour diffuser les informations
			Vulgariser les numéros verts portant sur l’information du secteur
6.5. Renforcement des systèmes de promotion des Partenariats Public-Privé (PPP)	6.5.1 Communication et sensibilisation sur le concept de PPP dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique ivoirien	Définir et/ou renforcer les bonnes pratiques du PPP dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique ivoirien	Coordonner le processus de réflexion avec le Comité National de Pilotage des Partenariats Public-Privé (CNP-PPP)
			Mettre en place des mesures incitatives d’application des bonnes pratiques identifiées pour le secteur
		Identifier et communiquer sur les opportunités de projets PPP dans le secteur.	Diffuser le concept de PPP dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique auprès des acteurs
			Identifier et communiquer sur les domaines du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique dans lesquels les PPP sont réalisables et adaptés (dont infrastructure, conseil et recherche, agro-industries, etc.).

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
6.5. Renforcement des systèmes de promotion des Partenariats Public-Privé (PPP)	6.5.2 Mettre en place des PPP dédiés au secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	Assurer la bonne mise en œuvre des PPP dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	Promouvoir la conduite d'études de faisabilité en amont de la mise en œuvre des PPP
		Mettre en place des organes de soutien financier (fonds de souverain pour les PPP) et humain (vulgarisation des compétences techniques) des PPP dans le secteur	Collaborer avec le Comité National de Pilotage des Partenariats Public-Privé (CNP-PPP) pour renforcer la bonne coordination des PPP dans le secteur
6.6. Sécurisation du foncier rural	6.6.1 Organisation du cadre juridique et institutionnel du foncier rural	Appuyer les institutions chargées de la politique foncière (direction du foncier rural, cellule de suivi et d'analyse, organisations de la société civile)	Opérationnaliser la commission foncière rurale, notamment en réactivant les rencontres entre les ministères impliqués
			Réactiver la commission du barème sur les coûts de délivrance des titres fonciers
			Améliorer la concertation pour la gestion des litiges sur le foncier rural
		Opérationnaliser l'Agence du Foncier Rural (AFOR)	Mettre en place le personnel de l'agence
		Appuyer l'institution chargée d'information géographique, BNETD	Mise en œuvre de nouvelles technologies pour la cartographie des droits fonciers
		Délimiter les territoires villageois	Actualiser le décret
			Renforcer l'équipe mobile de gestion de conflits
			Assurer la couverture nationale en infrastructure géodésique
		Vulgariser la loi sur le foncier rural	
		Créer de nouvelles filières de formation au sein d'établissements de formation existants, en partenariat avec le secteur privé	Mettre en place un programme de formations diplômantes et qualifiantes pour les acteurs du foncier.

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
6.6. Sécurisation du foncier rural	6.6.2 Amélioration du processus de sécurisation foncière	Mettre en place des réformes facilitant le processus de sécurisation foncière	Adapter les dispositions réglementaires pour une meilleure efficacité sur le terrain en fonction des discussions avec les familles et les communautés (ex. la création des phases de certification et/ou la prise en compte de niveaux de propriété basés sur des coutumes communales)
			Elaborer et mettre en œuvre un nouveau manuel d'opérations AFOR pour la certification individuelle ou collective (forêts, pâturages etc.)
		Sensibiliser les détenteurs de droits coutumiers à faire une demande collective en vue de réduire les coûts en lieu et place de la délivrance systématique des certificats fonciers	Inciter les populations rurales à acquérir les certificats fonciers sur les terres du domaine foncier rural par territoire de villages délimités
			Assurer un accès équitable à la terre pour les femmes et les jeunes
			Etudier la mise en place de mécanismes de rétribution des propriétaires terriens après la vente de leur bien.
	6.6.3 Financement de la sécurisation foncière	Définir un processus pour la régulation du marché du foncier rural et l'approvisionnement des terres par les investisseurs du secteur, en prenant en compte le but environnemental de préservation des terres forestières, les besoins des petits exploitants ruraux et le caractère parcellé des superficies rurales	
		Assurer un appui financier aux opérations de sécurisation foncière telles que la délimitation des territoires	Faciliter les subventions et crédits financiers, aux populations rurales pour l'obtention des titres de propriété
		Promouvoir des mécanismes de financements alternatifs.	

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
6.6. Sécurisation du foncier rural	6.6.4 Sensibilisation sur la loi du foncier rural	Renforcer les Comités Villageois de Gestion Foncière Rurale (CVGFR)	○ Sensibiliser et former sur la loi et les procédures
			○ Appuyer à la structuration des CVGFR
			○ Effectuer un inventaire des contrats existants
			○ Appuyer à la formalisation des contrats avant certification
		Mettre en place un programme de sensibilisation des populations rurales à la question du foncier	○ Sensibiliser les populations à la valeur de leur patrimoine foncier pour sa meilleure gestion
			○ Sensibiliser les femmes et les jeunes sur leurs droits, les lois existantes concernant le foncier rural et les procédures à suivre pour la sécurisation foncière
			○ Sensibiliser les communautés et chefs de famille à l'importance de la sécurisation foncière pour les femmes et les jeunes
			- Sensibiliser les propriétaires terriens à mettre à la disposition des exploitants agricoles des terres cultivables ▪ Appuyer la formulation de contrats lors de la certification ▪ Vulgariser les différents types de contrats de bail / modèles de baux ruraux assurant des partenariats gagnant-gagnant
			○ Sensibiliser les acteurs du milieu rural à la procédure de titrage des terres agricoles.

Sous-Programme	Composantes	Actions	Activités et interventions spécifiques
6.7. Amélioration du cadre réglementaire pour la transhumance	6.7.1 Mise en application et vulgarisation de la loi sur la transhumance	Assurer la mise en application de la loi sur la transhumance	- Mettre en application la loi par des décrets et des arrêtés d'application - Veiller au respect des textes régissant la divagation des animaux
		Sensibiliser les acteurs au respect de la loi sur la transhumance	Vulgariser les textes en vigueur, relatifs aux dégâts de cultures et conflits associés
			Mettre en place et sensibiliser des comités de gestion (comité villageois) dédiés à la gestion des conflits liés à la transhumance au niveau local
			Mettre en place des cadres d'échange pour faciliter la cohabitation entre éleveurs, agriculteurs et populations voisines.
	6.7.2 Allocation de territoires pour le pâturage	Aménager les zones d'accueil de la transhumance	Créer des aménagements pastoraux
			Appuyer la mise en place de pâturages artificiels par des collectivités locales
		Promouvoir les activités de pâturage	Identifier des superficies pâturables dans chaque localité
			Sensibiliser les propriétaires terriens à la cession de terres pour le pâturage
			Sensibiliser les éleveurs sur la charge du pâturage
			Sensibiliser au respect des zones de pâturage
			Sensibiliser les éleveurs aux opportunités de sédentarisation à travers le pâturage

Mesures spécifiquement destinées aux femmes et aux jeunes

Quatre interventions ont été identifiées afin de prendre en compte les besoins des femmes et des jeunes dans la gouvernance et l'environnement des affaires du secteur :

- Mettre en place un programme de leadership qui vise à augmenter l'efficacité des femmes dans les OPA, OPE, interprofessions, etc.
 - Promouvoir l'équité dans la représentation des femmes au sein des organes
- Mettre en place un programme ciblé de sensibilisation à la sécurisation foncière et les Directives Volontaires sur la gouvernance foncière :
 - Sensibiliser les femmes et les jeunes sur leurs droits, les lois existantes concernant le foncier rural et les procédures à suivre pour la sécurisation foncière
 - Sensibiliser les communautés et chefs de famille par rapport à l'importance de la sécurisation foncière pour les femmes et les jeunes
 - Mettre en place des mécanismes de financements innovants à travers des prélèvements sur les ressources des interprofessions, pour subventionner les coûts élevés de la procédure de délimitation foncière
- Créer une plateforme virtuelle permettant aux femmes de l'ensemble de la chaîne de valeur agricole d'échanger des idées, de former des associations et d'organiser des rencontres pour discuter et partager leurs connaissances

Collecter des statistiques désagrégées sur les femmes et les jeunes afin de pouvoir suivre leurs progrès dans le secteur.

VIII. DETAIL DES COUTS

Le tableau ci-dessous propose le détail des coûts à couvrir par le secteur public pour l'ensemble des programmes, sous-programmes, et interventions du PNIA II sur la période 2018-2025. A noter que ces coûts incluent également les financements acquis.

Figure 40 : Estimation des coûts à couvrir par le secteur public sur 2018-2025, pour chacun des programmes du PNIA II

			COÛT TOTAL	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025
<i>(En millions FCFA)</i>			4 325 412,1	416 811,7	466 019,8	479 496,4	1 022 728,7	521 762,7	487 283,0	468 458,5	462 851,3
PROGRAMME 1			1 126 203,2	90 833,6	101 380,9	107 825,2	164 569,4	183 051,6	170 930,0	155 230,5	152 382,0
	1.1 Dynamisation de la recherche scientifique dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique		153 875,0	5 244,5	7 917,0	9 692,0	9 761,5	32 573,0	29 988,5	29 429,0	29 269,5
	1.1.1	Organisation et financement de la recherche scientifique	17160	2120	1920	2820	2820	1920	1820	1820	1920
	1.1.2	Renforcement des capacités	124 915,0	2 824,5	4 797,0	5 072,0	4 941,5	28 653,0	26 668,5	26 109,0	25 849,5
	1.1.3	Renforcement des systèmes de vulgarisation des résultats de recherche	11 800,0	300,0	1 200,0	1 800,0	2 000,0	2 000,0	1 500,0	1 500,0	1 500,0
	1.2 Renforcement du conseil agricole		44 528,0	5 219,5	8 119,5	10 119,5	7 594,5	5 150,5	3 069,5	2 729,5	2 525,5
	1.2.1	Organisation, financement et renforcement des capacités de conseil agricole	31 471,0	3 630,0	6 505,0	7 505,0	5 555,0	3 620,0	1 755,0	1 490,0	1 411,0
	1.2.2	Développement des outils de conseil agricole	13 057,0	1 589,5	1 614,5	2 614,5	2 039,5	1 530,5	1 314,5	1 239,5	1 114,5
	1.3 Amélioration de l'accès aux intrants et services agricoles de qualité		99 080,0	13 625,0	15 500,0	16 220,0	15 420,0	14 005,0	10 125,0	7 625,0	6 560,0
	1.3.1	Renforcement de la réglementation du secteur des intrants	18 040,0	3 075,0	2 500,0	2 805,0	2 845,0	1 955,0	1 575,0	1 775,0	1 510,0
	1.3.2	Développement des systèmes de production d'intrants	47 100,0	7 650,0	8 250,0	8 250,0	6 750,0	6 550,0	4 550,0	2 550,0	2 550,0
	1.3.3	Amélioration de l'accès aux intrants et services associés	33 940,0	2 900,0	4 750,0	5 165,0	5 825,0	5 500,0	4 000,0	3 300,0	2 500,0
	1.4 Promotion d'une production agro-sylvo-pastorale et halieutique intensive et durable		828 720,2	66 744,6	69 844,4	71 793,7	131 793,4	131 323,1	127 747,0	115 447,0	114 027,0
	1.4.1	Promotion des techniques d'agriculture durable	76 211,2	12 498,6	12 321,4	12 335,7	12 335,4	12 315,1	9 675,0	2 375,0	2 355,0
	1.4.2	Promotion de l'aquaculture et de la biodiversité aquatique	5 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	0,0	0,0	0,0
	1.4.3	Promotion de la mécanisation	50 007,0	10 650,0	10 157,0	5 000,0	5 000,0	4 950,0	4 750,0	4 750,0	4 750,0
	1.4.4	Développement des infrastructures	697 502,0	42 596,0	46 366,0	53 458,0	113 458,0	113 058,0	113 322,0	108 322,0	106 922,0
PROGRAMME 2			930 171,1	92 921,3	118 883,0	115 487,0	130 011,2	124 151,0	114 172,7	116 810,0	117 735,0
	2.1 Activités post-récolte		390 014,3	47 499,0	46 170,0	45 470,0	48 605,0	47 130,0	51 705,3	51 680,0	51 755,0
	2.2. Transformation		223 974,0	18 117,0	32 692,0	32 658,0	34 940,0	32 380,3	29 256,7	21 945,0	21 985,0

		2.2.1 Amélioration du cadre de transformation de produits agricoles, sylvicoles, pastoraux et halieutiques	2 060,0	345,0	325,0	200,0	545,0	155,0	170,0	165,0	155,0
		2.2.2 Renforcement des capacités et sensibilisation des acteurs aux opportunités de transformation	107 407,3	4 947,0	16 550,0	16 655,0	17 155,0	16 865,3	16 405,0	9 415,0	9 415,0
		2.2.3 Promotion de l'agriculture contractuelle	2 160,0	200,0	300,0	200,0	260,0	410,0	260,0	265,0	265,0
		2.2.4 Amélioration de l'accès aux infrastructures et équipements	112 346,7	12 625,0	15 517,0	15 603,0	16 980,0	14 950,0	12 421,7	12 100,0	12 150,0
		2.3. Commercialisation	316 182,8	27 305,3	40 021,0	37 359,0	46 466,2	44 640,7	33 210,7	43 185,0	43 995,0
		2.3.1 Amélioration du cadre réglementaire et la gouvernance de commercialisation	74 891,0	14 422,0	6 922,0	6 622,0	15 015,0	5 815,0	5 565,0	15 065,0	5 465,0
		2.3.2 Renforcement des capacités de commercialisation des acteurs	2 310,0	220,0	220,0	220,0	330,0	330,0	330,0	330,0	330,0
		2.3.3 Amélioration des infrastructures de commercialisation physiques et informatiques	190 620,0	6 655,0	26 475,0	24 075,0	25 125,0	32 575,0	21 465,0	21 900,0	32 350,0
		2.3.4 Amélioration de la traçabilité et des normes de qualité des produits	44 580,0	5 556,0	5 986,0	5 986,0	5 500,7	5 385,7	5 355,7	5 405,0	5 405,0
		2.3.5 Renforcement du marketing des produits ivoiriens	3 781,8	452,3	418,0	456,0	495,5	535,0	495,0	485,0	445,0
		PROGRAMME 3	194 190,8	38 750,9	35 473,0	30 863,2	22 450,7	20 535,1	16 612,3	15 727,3	13 778,3
		3.1 Organisation et financement	8 068,7	2 019,8	1 585,1	1 201,7	797,3	764,8	700,0	580,0	420,0
		3.1.1 Réglementations relatives aux ressources environnementales	3 150,0	740,0	490,0	474,2	361,0	294,8	290,0	280,0	220,0
		3.1.2 Soutien à la mise en place de mécanismes de financement pérenne du secteur environnemental	4 918,7	1 279,8	1 095,1	727,5	436,3	470,0	410,0	300,0	200,0
		3.2 Renforcement des capacités	29 828,7	4 523,2	6 790,4	3 878,0	3 530,0	3 500,0	2 800,0	2 600,0	2 207,0
		3.2.1 Développement des ressources humaines	25 473,2	2 673,0	6 390,2	3 253,0	3 200,0	2 950,0	2 570,0	2 270,0	2 167,0
		3.2.2 Information et sensibilisation des acteurs aux enjeux environnementaux	4 355,5	1 850,2	400,2	625,0	330,0	550,0	230,0	330,0	40,0
		3.3 Stabilisation et restauration des zones forestières	84 361,5	17 343,5	14 339,1	13 778,1	8 737,0	7 546,0	7 546,0	7 536,0	7 536,0
		3.3.1 Actualisation des statistiques sur le secteur forestier	3 024,0	0,0	970,0	1 164,0	890,0	0,0	0,0	0,0	0,0

		3.3.2 Renforcement de la protection des aires protégées et du couvert forestier restant	19 166,6	9 429,0	5 134,6	4 602,0	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0
		3.3.3 Restauration des forêts classées et sites dégradés avec l'implication des communautés locales	62 170,9	7 914,4	8 234,5	8 012,1	7 846,0	7 546,0	7 546,0	7 536,0	7 536,0
		3.4 Préservation de la biodiversité faunique	32 294,0	8 783,0	5 959,0	4 974,0	2 635,0	3 505,0	2 270,0	2 170,0	1 998,0
		3.4.1 Accroissement de l'abondance des ressources fauniques dans les habitats naturels	16 300,0	3 705,0	2 835,0	2 370,0	1 415,0	2 305,0	1 270,0	1 170,0	1 230,0
		3.4.2 Accroissement de la contribution des ressources fauniques à l'économie nationale	15 994,0	5 078,0	3 124,0	2 604,0	1 220,0	1 200,0	1 000,0	1 000,0	768,0
		3.5 Gestion des ressources en eau, et ressources halieutiques	30 405,0	3 557,0	5 575,0	5 934,0	5 769,0	4 327,0	2 459,0	2 004,0	780,0
		3.5.1 Gestion intégrée des ressources en eau	11 095,0	745,0	1 750,0	2 069,0	2 029,0	1 539,0	1 359,0	914,0	690,0
		3.5.2 Plan de préservation et de protection de l'environnement aquatique	6 510,0	737,0	1 710,0	1 665,0	1 540,0	728,0	50,0	40,0	40,0
		3.5.3 Lutte contre la pêche illicite non déclarée et non réglementée (INN) dans les eaux continentales et lagunaires	12 800,0	2 075,0	2 115,0	2 200,0	2 200,0	2 060,0	1 050,0	1 050,0	50,0
		3.6 Renforcement de la résilience climatique	9 233,0	2 524,4	1 224,4	1 097,4	982,4	892,4	837,4	837,4	837,4
		3.6.1 Renforcement du Système d'Information Environnementale (SIE)	2 317,0	1 470,0	307,0	180,0	150,0	60,0	50,0	50,0	50,0
		3.6.2 Mise en place de mesures de protection contre les risques climatiques	6 670,0	989,4	894,4	874,4	809,4	809,4	764,4	764,4	764,4
		3.6.3. Renforcement des capacités des acteurs locaux à l'adaptation au changement climatique par les Communautés (Community-based Adaptation)	216,0	35,0	23,0	43,0	23,0	23,0	23,0	23,0	23,0
		3.6.4 Mise en place d'un système de mesurage, rapportage et vérification (MRV) des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre de la mise en œuvre du PNIA II	30,0	30,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
		PROGRAMME 4	1 084 253,0	134 898,0	134 171,0	149 792,0	133 464,0	133 116,0	132 968,0	132 872,0	132 972,0
		4.1. Pilotage de la sécurité alimentaire et nutritionnelle nationale	87 802,0	7 230,0	10 155,0	10 335,0	11 962,0	12 014,0	12 066,0	11 970,0	12 070,0
		4.1.1. Opérationnalisation d'un système de suivi et évaluation	23 582,0	2 940,0	2 865,0	2 945,0	2 922,0	2 924,0	3 026,0	2 930,0	3 030,0

		4.1.2. Mise en place d'un cadre institutionnel de gestion des réserves alimentaires	62 500,0	4 000,0	7 000,0	7 000,0	8 900,0	8 900,0	8 900,0	8 900,0	8 900,0
		4.1.3. Renforcement des capacités des acteurs non-gouvernementaux	1 720,0	290,0	290,0	390,0	140,0	190,0	140,0	140,0	140,0
		4.2. Amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition	406 431,0	70 192,0	61 552,0	61 502,0	42 637,0	42 637,0	42 637,0	42 637,0	406 431,0
		4.2.1. Renforcement de l'accès des ménages vulnérables aux aliments	234 272,0	30 434,0	29 834,0	29 834,0	28 834,0	28 834,0	28 834,0	28 834,0	28 834,0
		4.2.2. Développement de produits à haute valeur nutritive	159 234,0	38 188,0	30 148,0	30 108,0	12 158,0	12 158,0	12 158,0	12 158,0	12 158,0
		4.2.3. Education et sensibilisation aux bonnes pratiques nutritionnelles	12 665,0	1 530,0	1 530,0	1 530,0	1 615,0	1 615,0	1 615,0	1 615,0	1 615,0
		4.2.4. Pratique de la biosécurité pour une contribution de la biotechnologie moderne à la sécurité alimentaire	260,0	40,0	40,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0
		4.3. Amélioration de la protection sociale des communautés rurales	458 040,0	40 901,0	44 849,0	60 540,0	62 350,0	62 350,0	62 350,0	62 350,0	62 350,0
		4.3.1. Caractérisation de la vulnérabilité des populations rurales	6 500,0	1 135,0	825,0	790,0	750,0	750,0	750,0	750,0	750,0
		4.3.2. Facilitation de l'accès aux services sociaux de base pour les populations rurales	147 440,0	15 966,0	15 374,0	26 100,0	18 000,0	18 000,0	18 000,0	18 000,0	18 000,0
		4.3.3. Accroissement durable des revenus des petits producteurs	29 100,0	3 800,0	3 650,0	3 650,0	3 600,0	3 600,0	3 600,0	3 600,0	3 600,0
		4.3.4. Développement des infrastructures socio-économiques	275 000,0	20 000,0	25 000,0	30 000,0	40 000,0	40 000,0	40 000,0	40 000,0	40 000,0
		4.4. Renforcement et mise en œuvre de la réglementation en matière de sécurité sanitaire	74 500,0	9 200,0	10 450,0	10 250,0	9 400,0	8 800,0	8 800,0	8 800,0	8 800,0
		4.4.1. Réglementation sanitaire pour la production, transformation, conservation et commercialisation des produits agro-sylvo pastoraux et halieutiques	5 900,0	1 000,0	1 750,0	1 550,0	700,0	600,0	100,0	100,0	100,0
		4.4.2. Renforcement des mécanismes de contrôle sanitaire	58 625,0	6 825,0	7 450,0	7 450,0	7 450,0	6 950,0	7 500,0	7 500,0	7 500,0
		4.4.3. Sensibilisation des acteurs du secteur aux standards sanitaires, et formation aux bonnes pratiques d'hygiène	9 975,0	1 375,0	1 250,0	1 250,0	1 250,0	1 250,0	1 200,0	1 200,0	1 200,0
		4.5. Promotion du secteur agro-sylvo pastoral et halieutique	57 480,0	7 375,0	7 165,0	7 165,0	7 115,0	7 315,0	7 115,0	7 115,0	7 115,0

		4.5.1. Promotion de la profession d'Agriculteur	41 000,0	5 315,0	5 105,0	5 105,0	5 055,0	5 255,0	5 055,0	5 055,0	5 055,0
		4.5.2. Promotion des salons agricoles et autres manifestations agricoles	16 480,0	2 060,0	2 060,0	2 060,0	2 060,0	2 060,0	2 060,0	2 060,0	2 060,0
PROGRAMME 5			640 765,1	9 909,5	30 154,5	31 373,6	528 592,5	17 832,5	10 267,5	6 817,5	5 817,5
		5.1. Renforcement de la gouvernance du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique dans l'optique de faciliter l'accès au financement, et l'investissement privé	16 515,0	377,5	3 842,5	4 832,5	1 572,5	1 572,5	1 572,5	1 372,5	1 372,5
		5.1.1 Organisation et financement de la recherche scientifique	15 315,0	65,0	3 700,0	4 700,0	1 450,0	1 450,0	1 450,0	1 250,0	1 250,0
		5.1.2 Renforcement des capacités	1 145,0	287,5	122,5	122,5	122,5	122,5	122,5	122,5	122,5
		5.1.3. Renforcement du cadre réglementaire pour faciliter l'accès au financement des acteurs du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	55,0	25,0	20,0	10,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
		5.2. Renforcement des capacités des fournisseurs et bénéficiaires de financement dans le secteur	14 040,0	2 380,0	1 230,0	2 630,0	1 630,0	2 680,0	830,0	1 830,0	830,0
		5.2.1. Renforcement des capacités des bénéficiaires cibles	5 720,0	490,0	740,0	1 140,0	1 140,0	1 190,0	340,0	340,0	340,0
		5.2.2. Renforcement de capacités des fournisseurs cibles	320,0	40,0	40,0	40,0	40,0	40,0	40,0	40,0	40,0
		5.2.3. Mise en place de plateformes de dialogue continues et dynamiques entre les acteurs des secteurs financier, et agro-sylvo-pastoral et halieutique	8 000,0	1 850,0	450,0	1 450,0	450,0	1 450,0	450,0	1 450,0	450,0
		5.3. Facilitation de l'accès au financement par les acteurs du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	591 610,1	6 977,0	20 807,0	21 386,1	523 115,0	11 305,0	5 340,0	1 340,0	1 340,0
		5.3.1. Mise en place de mécanismes graduels de mise à niveau des agriculteurs vulnérables	5 775,0	145,0	290,0	2 140,0	1 640,0	1 140,0	140,0	140,0	140,0
		5.3.2. Mise en place de mécanismes de financement dédiés aux besoins des PME/PMI du secteur	13 180,0	3 765,0	3 850,0	1 275,0	2 775,0	15,0	1 500,0	0,0	0,0
		5.3.3. Offre de produits adaptés aux besoins de financement des acteurs du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	58 255,1	2 867,0	15 217,0	12 921,1	12 650,0	8 650,0	3 650,0	1 150,0	1 150,0
		5.3.4. Facilitation de l'investissement privé dans la filière	514 400,0	200,0	1 450,0	5 050,0	506 050,0	1 500,0	50,0	50,0	50,0

	5.4. Promotion de l'autonomisation financière des filières	18 000,0	100,0	4 200,0	2 450,0	2 200,0	2 200,0	2 450,0	2 200,0	2 200,0
	5.4.1. Planification stratégique des investissements majeurs dans chaque filière	1 300,0	100,0	100,0	350,0	100,0	100,0	350,0	100,0	100,0
	5.4.2. Mise en place de fonds de développement en faveur de chaque filière	16 700,0	0,0	4 100,0	2 100,0	2 100,0	2 100,0	2 100,0	2 100,0	2 100,0
	5.4.3. Facilitation de l'accès des filières organisées au crédit	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	5.5. Promotion du financement entre acteurs privés du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	600,0	75,0	75,0	75,0	75,0	75,0	75,0	75,0	75,0
PROGRAMME 6		349 829,0	49 498,5	45 957,4	44 155,4	43 641,1	43 076,5	42 332,5	41 001,2	40 166,5
	6.1. Renforcement de l'organisation des acteurs et de la structuration des filières du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	11 770,7	1 303,0	1 850,0	2 025,0	2 422,0	1 739,0	1 010,0	805,7	616,0
	6.1.1. Structuration des filières	8 739,0	1 042,0	1 403,0	1 616,0	2 011,0	1 227,0	662,0	438,0	340,0
	6.1.2. Appui à la mise en place d'interprofessions dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	3 031,7	261,0	447,0	409,0	411,0	512,0	348,0	367,7	276,0
	6.2. Professionnalisation des acteurs du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	2 202,0	632,0	200,0	345,0	95,0	345,0	95,0	345,0	145,0
	6.2.1. Formalisation des métiers dans les filières du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	1 050,0	250,0	150,0	125,0	75,0	125,0	75,0	125,0	125,0
	6.2.2. Promotion de la formation dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	1 152,0	382,0	50,0	220,0	20,0	220,0	20,0	220,0	20,0
	6.3. Amélioration de l'environnement des affaires du secteur	8 800,0	1 760,0	1 570,0	1 235,0	870,0	910,0	820,0	840,0	795,0
	6.3.1. Renforcement du processus d'enregistrement des entreprises du secteur	6 650,0	1 300,0	1 300,0	975,0	650,0	650,0	600,0	600,0	575,0
	6.3.2 Renforcement des cadres de concertation entre le secteur public et le secteur	1 940,0	340,0	220,0	240,0	220,0	240,0	220,0	240,0	220,0
	6.3.3. Mise en œuvre de réformes fiscales et parafiscales ciblées	210,0	120,0	50,0	20,0	0,0	20,0	0,0	0,0	0,0
	6.3.4. Adaptation des procédures douanières aux enjeux du secteur	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	6.4. Maîtrise des données statistiques sur le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	1 209,0	327,0	76,0	76,0	106,0	306,0	106,0	106,0	106,0

		6.4.1. Mise en place d'un système intégré permanent de collecte de statistiques agricoles	1 150,0	275,0	75,0	75,0	105,0	305,0	105,0	105,0	105,0
		6.4.2. Conduite régulière du recensement national des exploitants et des exploitations du secteur	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
		6.4.3. Renforcement des moyens de communication sur le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	59,0	52,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
		6.5 Renforcement des systèmes de promotion des Partenariats Public-Privé (PPP)	26 475,0	3 425,0	3 400,0	3 350,0	3 350,0	3 350,0	3 200,0	3 200,0	3 200,0
		6.5.1. Communication et sensibilisation sur le concept de PPP dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique ivoirien	125,0	75,0	50,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
		6.5.2 Mettre en place des PPP dédiés au secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	26 350,0	3 350,0	3 350,0	3 350,0	3 350,0	3 350,0	3 200,0	3 200,0	3 200,0
		6.6 Foncier Rural	289 070,0	40 706,0	37 352,0	35 352,0	35 052,0	35 052,0	35 872,0	34 942,0	34 742,0
		6.6.1. Organisation du cadre juridique et institutionnel du foncier rural	31 985,0	7 071,0	5 102,0	3 102,0	3 102,0	3 102,0	4 122,0	3 192,0	3 192,0
		6.6.2. Amélioration du processus de sécurisation foncière	1 360,0	1 360,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
		6.6.3. Financement de la sécurisation foncière	238 025,0	29 775,0	29 750,0	29 750,0	29 750,0	29 750,0	29 750,0	29 750,0	29 750,0
		6.6.4. Sensibilisation sur la loi du foncier rural	17 700,0	2 500,0	2 500,0	2 500,0	2 200,0	2 200,0	2 000,0	2 000,0	1 800,0
		6.7. Amélioration du cadre réglementaire pour la transhumance	10 302,3	1 345,5	1 509,4	1 772,4	1 746,1	1 374,5	1 229,5	762,5	562,5
		6.7.1. Mise en application et vulgarisation de la loi sur la transhumance	2 338,0	401,6	358,8	321,8	376,8	212,0	267,0	300,0	100,0
		6.7.2. Allocation de territoires pour le pâturage	7 964,3	943,9	1 150,6	1 450,6	1 369,3	1 162,5	962,5	462,5	462,5

IX. CADRE DE RESULTATS

La figure ci-dessous synthétise :

- Les résultats attendus pour chacun des objectifs stratégiques et programmes du PNIA II
- Les indicateurs retenus pour suivre l'évolution de ces résultats, issus du PDDAA et spécifiques au PNIA II
- Les cibles associées à ces indicateurs à horizon 2025

Figure 41: Cadre de résultats du PNIA II (2017-2025) de Côte d'Ivoire

Niveau stratégique	Résultats attendus	Indicateurs PDDAA [Cibles ²⁴]	Indicateurs PNIA II [Cibles ²⁵]
Objectif Stratégique 1	Le secteur agricole contribue de façon croissante à l'industrialisation de l'économie ivoirienne	• Valeur ajoutée agricole (valeurs absolues)	• Taux de croissance du PIB agricole ○ [Taux annuel moyen sur la période 2016-2025 : 7.5%] • Taux d'accroissement des volumes des produits transformés ou conditionnés dans chaque filière ○ [Taux annuel moyen pour l'industrie alimentaire sur la période 2016-2025 : 7.5%]
Le développement de la valeur ajoutée agro-sylvo-pastorale et halieutique	Les produits agricoles ivoiriens sont compétitifs sur les marchés régionaux et internationaux		• Taux d'accroissement des exportations des produits agricoles ○ [Taux d'accroissement du ratio (exportations agricoles/valeur ajoutée) sur la période 2016-2025 : 119.8%] ○ [Taux d'accroissement annuel moyen des produits et services : 6.6%] • Proportion de l'accroissement des parts de marchés des productions agricoles aux niveaux régional et international

²⁴ Indicateurs prioritaires du cadre de résultats PDDAA (2015-2025) issus du rapport de la retraite des experts sur le profilage des indicateurs du cadre de résultats du PDDAA 2015-2025 (Mai 2015, Nairobi)

²⁵ Scénario d'atteinte des objectifs de Malabo

	Les filières agricoles fonctionnent avec efficience (les liens entre acteurs de la chaîne de valeur sont renforcés)	• Nombre cumulatif de chaînes de valeur inclusives développées et opérationnelles	• Nombre de filières qui maîtrisent les flux physiques et financiers entre les différents acteurs de la chaîne des valeurs
Objectif Stratégique 2 Le renforcement de systèmes de production agro-sylvo-pastorale et halieutique respectueux de l'environnement	La production agricole augmente, tirée par une augmentation de la productivité dans toutes les filières	• Indice de production agricole (2004- 2006=100) • Valeur ajoutée agricole par travailleurs (prix constant de 2005 en USD) • Valeur ajoutée agricole par hectare de terre arable (prix constant de 2005 en USD) • Rendements des cinq produits prioritaires de l'Union Africaine (UA)	• Productivité agricole par filière (rendements et de la valeur ajoutée par travailleur agricole) ○ [Taux annuel moyen d'accroissement de la productivité sur la période 2016-2025 : 3.5%] ○ [Taux d'accroissement annuel moyen de la productivité du travail sur la période 2015-2025 : 7.2%] • Augmentation des productions agro-sylvo-pastorales ○ [Taux annuel moyen d'accroissement de la production agro-sylvo-pastorale sur la période 2016-2025 : 7.5%]
	L'impact négatif de l'agriculture sur l'environnement est atténué et maîtrisé	• Proportion de l'agriculture pratiquée selon des méthodes de gestion durable des terres	• Taux de dégradation des ressources naturelles (eau, sol, forêts et faune)
	La protection des ressources naturelles nationales est renforcée		• Niveau de reconstitution du couvert forestier
Objectif Stratégique 3 Une croissance inclusive, garante du	La sous-alimentation, et la malnutrition rurale diminuent	• Prévalence de la sous-alimentation (%) • Etat de la malnutrition ○ Elimination de la sous-nutrition chez l'enfant :	• Taux de malnutrition et pourcentage des ménages en insécurité alimentaire

développement rural et du bien-être des populations		▪ [Réduction des retards de croissance à 10% d'ici 2025] ▪ [Réduction de la proportion de enfants en insuffisance pondérale à 5% d'ici 2025]	
	L'emploi et le développement économique sont stimulés en milieu rural	• Taux d'emploi (% de la population) • Nombre d'emplois créés par an, par catégories d'âge et de sexe ○ [Création d'opportunités d'emplois pour au moins 30% des jeunes dans les chaines de valeur agricoles]	• Indice de développement durable humain • Taux d'emploi (dont pourcentage de jeunes et de femmes) ○ [Changement annuel moyen du taux d'emploi dans le secteur agricole sur la période 2016-2025 : 0.3%] • Nombre d'emplois décents par âge, sexe et handicap
	Les revenus des agriculteurs sont accrus	• Ecart de pauvreté, mesuré par rapport au seuil national • Extrême pauvreté au seuil de \$1.25/jour • Coefficient de Gini	• Taux de pauvreté (modérée et sévère - seuil national et \$1.25 par jour) des ménages ruraux ○ [Evolution du taux d'extrême pauvreté en milieu rural à l'horizon 2025 : - 98.6%] ○ [Evolution du taux de pauvreté en dessous du seuil international en milieu rural à l'horizon 2025 : -74.9%] ○ [Evolution du taux standard pauvreté en milieu rural à l'horizon 2025 : - 46.2%] • Proportion des producteurs ayant accru leurs revenus

Programme 1 Productivité et développement durable de la production agro-sylvo-pastorale et halieutique	La production agricole couvre les besoins nationaux	• Indice de la dépendance d'importation en céréales	• Taux d'autosuffisance dans les cultures riz, maïs et légumes • Taux de couverture des besoins en ressources halieutiques et en viande/abats
	La recherche et le conseil agricole sont performants et pertinents au vu des besoins du secteur		• Nombre de technologies générées et adoptées • Taux d'amélioration des rendements ○ [Taux d'accroissement annuel moyen de la productivité des terres sur la période 2015-2025 : 7.2%]
	L'accès aux intrants de qualité est amélioré		• Taux d'utilisation des intrants de qualité
	Les agriculteurs mettent en œuvre les pratiques d'agriculture durable		• Pourcentage des superficies agricoles gérées selon les pratiques de gestion durable des terres
	Les infrastructures et équipements agricoles nécessaires sont mis en place pour le soutien de la production		• Taux de mécanisation • Superficies aménagées • Superficies aménagées sous maîtrise de l'eau
Programme 2 Amélioration de la valeur ajoutée et de la performance des marchés	La capacité de valorisation des produits agricoles est renforcée pour l'ensemble des acteurs du secteur	• Productivité agricole ○ [Taux d'accroissement des niveaux d'actuels de productivité agricole d'ici 2025 : >100%] • Pourcentage des produits agricoles perdus après récolte ○ [Réduction de moitié du niveau actuel des pertes poste-récolte d'ici 2025]	• Pourcentage des pertes post récolte dans les cinq filières prioritaires • Quantité de produits transformés ○ [Taux d'accroissement annuel moyen de la production de produits agricoles transformés sur la période 2016-2025 : 13.1%]
	• Les infrastructures de base sont mises en place pour		• Nombre de km de pistes agricoles réhabilitées et/ou construits

	le soutien de l'accès aux marchés et de l'agro-industrie La commercialisation des produits agricoles est facilitée		- Augmentation des capacités de stockage et de conservation - Taux d'écoulement des produits agricoles
	Les produits agricoles ivoiriens sont stratégiquement promus sur les marchés régionaux et internationaux	- Valeur du commerce intra-africain (prix constant de 2005 en US\$) [Triplement du commerce intra-africain des produits et services agricoles]	- Valeur des exportations agricoles (total par filière) - Part des produits transformés dans les exportations)
Programme 3 Gestion durable des ressources environnementales et résilience climatique	La gouvernance du secteur de gestion durable des ressources environnementales est améliorée		- Dispositifs légaux pour la protection de l'environnement renforcés - Les institutions gouvernementales habilitées à la gestion efficace des règlements en vigueur sont renforcées
	La restauration de la couverture forestière est accélérée		Proportion de territoire couverte par la forêt
	- La biodiversité faunique est protégée - Les ressources en eau sont surveillées et gérées de façon efficace - La valorisation durable de l'environnement aquatique est promue auprès des pêcheurs et les aquaculteurs		- Proportion de zones terrestres et maritimes protégées - Baisse du taux de capture des espèces protégées
	La résilience de la production agricole est renforcée	Pourcentage de ménages qui sont résilients aux chocs climatiques et météorologiques	Pourcentage de ménages résilients aux chocs climatiques et météorologiques

		○ [Au moins 30% des ménages agricoles, pastoraux et de pêcheurs sont résilients aux risques climatiques et météorologiques]	
Programme 4 Amélioration des conditions de vie des acteurs, et promotion du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	Un système complet de suivi et de gestion de la sécurité alimentaire est effectif	• Existence de réserves alimentaires, d'achats locaux pour les programmes d'urgence, de systèmes d'alerte précoce et de programmes alimentaires	• Volume de réserves alimentaires, • Existence de systèmes d'alerte précoce
	Les ménages ruraux ont accès aux aliments nécessaires en quantité et en qualité	• Prévalence de la sous-alimentation (%) • Etat de la malnutrition	• Niveau de contribution aux programmes d'alimentation scolaire • Diversité nutritionnelle (par genre)
	Les populations les plus vulnérables bénéficient d'une protection sociale	• Couverture par l'assistance sociale, la protection sociale, l'assurance sociale et les programmes de travail	• Nombre de ménages agricoles à haute vulnérabilité bénéficiant de transferts sociaux
	Les infrastructures socio-économiques en milieu rural sont développées et / ou renforcées		• Contribution à l'accès aux services socio-économiques
	L'agriculture bénéficie d'une communication continue pour promouvoir l'anoblissement et la reconnaissance de la valeur des acteurs du secteur		• Taux d'insertion des jeunes et des femmes dans les métiers agricoles • Taux de femmes chef d'exploitations
Programme 5 Expansion de l'accès au financement et des	La gouvernance du secteur est propice à l'investissement public, privé, et à des sources alternatives de financement	• Taux de croissance des dépenses publiques dans l'agriculture (%)	• Taux d'investissements publics et privés dans le secteur agricole et agro-industriel (valeur, croissance, part de PIB agricole, et dépenses totales)

canaux d'investissement privés		• Part des dépenses publiques en agriculture (% du total de la dépense publique) • Dépenses publiques en agriculture en % de la valeur ajoutée agricole ○ [Proportion des dépenses publiques dans le secteur agricole : >10%] • Croissance dans l'Investissement du Secteur Privé en Agriculture et dans l'Agrobusiness	○ [Proportion des dépenses publiques dans le secteur agricole en 2025 : 8.8%] ○ [Taux d'accroissement annuel moyen des volumes d'investissement pour le secteur agricole sur la période 2016-2025 : 16.4%] ○ [Taux d'accroissement annuel moyen des volumes d'investissement pour le secteur agro-alimentaire sur la période 2016-2025 : 11.9%] ○ [Taux cible du ratio (investissement privé / valeur ajoutée) dans le secteur en 2025 : 48.3%]
	Les acteurs du secteur ont un meilleur accès au financement à travers des produits et services adaptés à leurs besoins et profils		• Volume et nombre de prêts au secteur agricole • Proportion des PME/PMI agricoles qui bénéficient de financements
	L'ensemble des filières sont engagées dans un processus continu de renforcement de leur autonomie financière		• Le nombre de filières qui financent leurs besoins de financement
Programme 6 Renforcement du cadre institutionnel, de la gouvernance du secteur et de	L'organisation et la structuration des filières en OPA/OPE et interprofessions est accélérée		• Pourcentage de filières disposant d'une interprofession
	La professionnalisation des agriculteurs est améliorée, à		• Proportion des exploitants formés aux métiers agricoles

l'environnement des affaires	travers la mise en place de cadres de formation complets		
	La gouvernance du secteur et l'application des réglementations stimulent un meilleur environnement des affaires et facilitent la participation des acteurs privés dans le développement du secteur	• Existence d'un nouveau PNIA/PNIASA développé depuis Malabo à travers un processus inclusif et participatif • Existence d'une instance de coordination multisectorielle et fonctionnelle • Nombre cumulé de partenariats public-privé relatifs à l'agriculture (PPP) qui sont mis en œuvre avec succès dans les chaînes de valeur prioritaires • Valeur cumulée des investissements dans les PPP	• Nombre de partenariats public-privé (PPP) agricoles entrepris avec succès • Nombre d'entreprises agricole créées
	La génération de données fiables et la capacité des acteurs institutionnels du secteur pour le suivi et la diffusion des statistiques sont améliorées	• Existence de mécanisme institutionnalisés pour une redevabilité mutuelle et une revue par les pairs • Existence d'un système complet et opérationnel de suivi/évaluation • Existence d'une revue sectorielle conjointe, planifiée tous les deux ans • Nombre de professionnels la planification et le suivi-évaluation de politiques dans le secteur • Indice de la capacité à produire et utiliser les données et informations statistiques (ASDI)	• Génération et disponibilité d'informations statistiques actualisées sur le secteur agricole

		Existence d'un SAKSS national opérationnel	
	La valorisation du foncier rural est facilitée par une gestion efficace du processus de sécurisation foncière		- Nombre de certificats fonciers délivrés (dont proportion de femmes et de jeunes bénéficiaires) - Superficies disposant de certificats fonciers

A l'issue de la validation de ce cadre de résultat, il s'agira pour le Secrétariat Technique du PNIA II, en charge du suivi-évaluation de la mise en œuvre des six programmes, de détailler le cadre de suivi-évaluation. Pour ce faire, il sera nécessaire de cartographier les sources de vérification et les moyens de vérification de chaque indicateur choisi, à partir d'une année de référence, selon une périodicité définie et par des responsables pré-identifiés.

ANNEXES

ANNEXE I - COMPOSITION DES POOLS DU COMITE FEEDBACK (HORS PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS, ET SECTEUR PRIVE)

Pool FIRCA	Pool Conseil Café Cacao	Pool Chambre d'agriculture
- Centre de Démonstration et de Promotion des Technologies - CNRA - ANADER - Université Nangui Abrogoua - SEP-REDD - BNETD - CSRS - I2T - INFPA - ESA - INS - OBAMCI - Centre d'Excellence Africain en Changement Climatique, Biodiversité et Agriculture Durable (CEA-CCBAD)	- AIPH - INTERCOTON - Conseil Coton Anacarde - ANDE - APROMAC - SODEFOR - Fer Palmier - OIPR - OCPV - CEPICI - CNP-PP - CCESP	- COFENABVI - ANQUACI - FENASCOOP-CI - IPRAVI - OCAB - ANOPACI - FENAPRUCI - INTERPORCI - Interprofession Oignon - ISSAMI - PFACI - ANACACI - FENASCOVICI - Convention de la société civile - Chambre des métiers - Chambre du Commerce et de l'Industrie - AVPP-CI

ANNEXE II – THEMES DE DISCUSSION PROPOSES EN ATELIERS THEMATIQUES

ATELIER N°1	
Principaux thèmes de discussion	- Financement, mise à niveau et pertinence des services de recherche scientifique et de conseil agricole - Pérennisation des infrastructures et de l'impact des programmes en milieu rural - Développement conjoint du secteur agricole et gestion durable des ressources naturelles - Professionnalisation des filières et formation des producteurs/acteurs

Points de discussion proposés

- Quelles actions à mener envers les structures de recherche et de conseil agricole, pour leur mise à niveau ? Comment diversifier leurs sources de financement ?
- Quelles bonnes pratiques pour « industrialiser » la prise en compte des besoins des différents types d'acteurs, par la recherche scientifique et le conseil agricole ? Par exemple :
 - Agriculteurs** : expression des besoins des utilisateurs finaux (ex. variétés résistantes à certains types de climats, etc.)

- **Secteur privé** : communication des critères spécifiques requis par l'agro-industrie pour la transformation et la commercialisation (ex. normes d'exportation vers les marchés européens pour les fruits tropicaux, etc.)
- **Acteurs publics** : expression de besoins des acteurs publics, au-delà du ST (ex. valeurs nutritionnelles requises par le ministère de la santé)
- Quels mécanismes pour améliorer les taux d'adoption et pérenniser l'impact des programmes en milieu rural (usage d'intrants, bonnes pratiques agricoles etc.) ?
- Quels mécanismes pour la pérennisation des infrastructures agricoles et/ou rurales telles que les installations de stockage, barrages agropastoraux, les points de débarquement des produits de pêches et les pistes rurales ? (par ex : prélèvements des acteurs de chaque filière pour financer les activités de maintenance)
- *[Présentation aux participants du cadre de gestion environnemental établi sur décret]*
 - Quel type d'études d'impact environnemental serait pertinent, pour chacun des programmes ?
 - Quel système de financement, qui permettrait d'opérationnaliser ce décret ?
- Quelles pratiques ont déjà fait leurs preuves (efficacité et rentabilité) pour le développement du secteur agricole, tout en assurant une gestion durable des ressources naturelles (par ex : monoculture, agriculture zéro déforestation, types d'engrais, etc.)
- Quelles solutions court-terme et moyen-terme pour faciliter la cohabitation entre éleveurs et agriculteurs ?
- Quels besoins en termes de formation agricole (aspect « pratique » de la formation, liens entre la formation professionnelle et les besoins du secteur, collaboration publique-privée)...
- Quelles bonnes pratiques en termes de professionnalisation des filières ? Quels modèles de réussite ? Quels axes d'amélioration ?
-

TELIER N°2

Principaux thèmes de discussion	<i>Promotion de l'autonomisation financière des filières</i> <i>Mécanismes pour développer l'accès au financement et la pertinence de ces financements (Données requises par les institutions financières, etc.)</i> <i>Besoins des acteurs en matière d'assurance agricole</i> <i>Collecte et diffusion des données du secteur</i>
---------------------------------	--

Points de discussion proposés

- Comment promouvoir l'autonomisation financière des filières ? Quels mécanismes de financement des filières, y compris les filières non-organisées ?
- Quels mécanismes pour développer l'accès au financement, et la pertinence de ces moyens de financement selon les besoins de chaque filière ?
 - Filières organisées / cultures de rente (ex. mécanisme tripartite permettant une collaboration entre les OPA, les entreprises agro-industrielles et les banques)
 - Filières non organisées / cultures vivrières (ex. lignes de crédits aux institutions de microfinance)
 - Agriculteurs vulnérables, connaissant des niveaux de revenus très bas (ex. collaboration entre le gouvernement et les institutions financières pour partager les risques)
 - PME (ex. banque agricole, mécanismes de garantie pour accéder aux crédits bancaires, etc.)
- Quels besoins en termes d'assurance agricole par les agriculteurs ? Quels sont les principaux risques à couvrir ? Par exemple :

- Variabilité et chocs climatiques : irrégularité des pluies, sécheresses, inondations, etc.
- Perte de récoltes/capture liées à des attaques d'insectes, des rongeurs ou mauvaises pratiques poste récolte
- Perte du cheptel liée aux maladies épizootiques
- Quelles données précises sont requises par les banques pour financer les acteurs du secteur ?
- Quels moyens innovants pourraient être utilisés pour la collecte et la diffusion régulière des données du secteur ?

ATELIER N° 3

Principaux thèmes de discussion	• <i>Sécurité alimentaire et nutrition en milieu rural</i> • <i>Sécurité sanitaire des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques</i> • <i>Promotion de la protection sociale et de la sécurité des ménages ruraux</i> • <i>Anoblissement et reconnaissance de la valeur du secteur</i> • <i>Inclusion des femmes et des jeunes</i>
---------------------------------	--

Points de discussion proposés

- Quelles bonnes pratiques pour développer et mesurer les niveaux de sécurité alimentaire et de nutrition en milieu rural et d'en suivre l'évolution ? Quels acteurs doivent être impliqués et comment ? Par exemple :
 - Systèmes permettant d'avoir une vision globale sur la situation alimentaire du pays
 - Mécanismes d'information permettant de suivre les besoins d'accès à tout moment
 - Education et sensibilisation des acteurs ruraux aux enjeux de nutrition
 - Constitution de réserves alimentaires auprès des communautés à risque (depuis l'accès aux réserves régionales, jusqu'aux stocks paysans)
- Comment assurer la sécurité sanitaire des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques ? Par exemple :
 - Mise en application de la loi sur la biosécurité (dont problématiques OGM)
 - Normes obligatoires au niveau des intrants
 - Contrôles des produits et des unités de transformation (y compris les petites unités artisanales)
- Quelles mesures pour améliorer la protection sociale et la sécurité des ménages ruraux ? Par exemple :
 - Subventions pour les intrants aux agriculteurs qui ont des revenus très bas
 - Transferts monétaires aux familles à risque
 - Filets de sécurité sociale en milieu rural
 - Protection sociale adaptative (contre les chocs climatiques)
 - Standards de sécurité dans les unités de transformation artisanales
- Comment promouvoir l'anoblissement et la reconnaissance de la valeur du secteur ?
 - Par exemple : journée du paysan, efforts de communication
- Quelles interventions spécifiques pourraient réduire l'écart de genre dans le secteur ? Par exemple :
 - Accès facilité au foncier, adaptation de la formation et du conseil agricoles pour toucher un plus grand nombre de femmes/jeunes, instruments financiers adaptés aux besoins de femmes/jeunes, amélioration des conditions pour certaines activités généralement réservées aux femmes (transformation du manioc par ex.)

- Quelles interventions spécifiques pour attirer un plus grand nombre de jeunes dans le secteur (dont accès au foncier) ?
- Quels seraient les moyens les plus efficaces pour assurer l'inclusion des femmes et des jeunes dans tous les programmes du PNIA ?

ATELIER N°4

Principaux thèmes de discussion	• <i>Opportunité de valorisation des filières ivoiriennes, et atouts des filières ivoiriennes au niveau de la sous-région</i> • <i>Facilitation de l'accès aux marchés locaux et régionaux (par les producteurs, PME et agro-industries)</i> • <i>Promotion des opportunités auprès d'investisseurs potentiels</i> • <i>Développement des PPP</i> • <i>Solutions aux freins transverses de l'environnement des affaires</i>
---------------------------------	---

Points de discussion proposés

- Quelles opportunités de valorisation des filières et matières premières - dont filières vertes en Côte d'Ivoire (gestion des déchets agricoles...) ? Quelles aides, quelles incitations ?
- Quels atouts des filières ivoiriennes au niveau de la sous-région ? Comment ces atouts peuvent-ils être mieux exploités ?
- Quelles interventions faciliteraient les entreprises du secteur (agriculteurs, PME et grandes agro-industries) de mieux accéder aux marchés locaux, régionaux et internationaux ? Par exemple :
 - Informations de marché
 - Certifications et normes de qualité
 - Bourse agricole pour les matières premières
 - Marketing / Label « Made in Cote d'Ivoire »
- Comment mieux identifier les opportunités de transformation et de valeur ajoutée, de sorte à attirer et promouvoir l'investissement privé ?
 - Par ex : Consolider une liste d'investissements agro-sylvo-pastoraux et halieutiques à fort potentiel, et les partager avec les acteurs privés s'intéressant au secteur
- Comment mieux promouvoir les PPP ? Par exemple :
 - Collaboration entre le CCESP, le CEPICI et les ministères impliqués dans le secteur
 - Guichet unique pour la mise en œuvre des PPP
- Quelles freins et mesures spécifiques pour l'amélioration de l'environnement des affaires dans le secteur ? Par exemple :
 - Freins fiscaux au développement du secteur - Quelles solutions ?
 - Mécanismes permettant de garantir la mise en œuvre de lois existantes (ex. code d'investissements)
 - Actions à mener dans la sécurisation du foncier rural (« plus vite, moins coûteux »)

ANNEXE II – EVALUATION DES FILIERES POUR LA DEFINITION DES AGRO-POLES

Figure 42 : Evaluation des cultures vivrières

	Impact social		Impact économique	Potentiel		
	Kcal	% importé	% production agricole	Taux de transformation	Evaluation de l'évolution	
Banane plantain	156	0%	9%	0%		Sécurité alimentaire Valeur ajoutée
Igname	N/A	0%	N/A	N/A		
Maïs	191	5%	5%	25%		
Riz (blanchi)	577	71%	10%	65%		
Manioc	326	0%	20%	2%		
Maraîchers	46	N/A	3,5%	N/A		
						Diversification (enjeu nutritionnel)

Sources : SNDR, SNDV, PSDEPA, RDPA, FAO, Banque Mondiale, UNCOMTRADE, http://www.ondr.ci/sndr_2012-2020.php, Etude du développement rizicole, FAO 2009, Diagnostic filière du maïs en RCI, RONGEAD 2011, diagnostic de la filière manioc en Côte d'Ivoire Rongead 2015, Etats des lieux phytogénétique, RCI 2009

Figure 43 : Evaluation des cultures de rente

	Impact social	Impact économique	Potentiel			
	Emplois	% production agricole	% exportations mondiales	Taux de transformation	Evaluation de l'évolution	
Ananas	<10 000	0,3%	1%	4%		Diversification
Banane	<10 000	1%	1,3%	0%		
Mangue	<10 000	0,4%	1%	<1%		
Anacarde	>10 000 (transformateurs)	6%	15%	7%		Valeur ajoutée
Cacao	600 000 – 900 000	20%	47%	35%		
Café	400 000	1,5%	0,4%	20%		
Palmier à huile	2 000 000	2%	0,5%	80%		Création d'emplois
Coton graine (fibre)	110 000	1% (2,5%)	2%	100% (30%)		
Hévéa	N/A	N/A	N/A	N/A		

Sources : stratégies sectorielles, FAO, Banque Mondiale, UNCOMTRADE

Figure 44 : Evaluation des filières animales et halieutiques

	Impact social		Impact économique	Potentiel		
	Kcal	% importé	% production agricole	Taux de transformation	Evaluation de l'évolution	
Pêche	15	86%	~0%	N/A		Sécurité alimentaire et substitution aux imports
Aquaculture	N/A	N/A	N/A			
Filière Bovine	9	54%	1%			
Filière Laitière	10	83%	~0%			Valeur ajoutée
Filière Avicole	8	25%	1%			
Filière Porcine	9	85,15%	~0%			

Sources : SNDR, SNDCV, PSDEPA, RDPA, FAO, Banque Mondiale, UNCOMTRADE

4. STRATEGIE NATIONALE DU CACAO DURABLE (SNCD)



*Cabinet du Premier Ministre,
Chef du Gouvernement*

.....

Stratégie Nationale pour une Cacaoculture Durable en Côte d'Ivoire

« Cacao Durable »

*pour l'Amélioration
des revenus et du bien-être des producteurs, la
Lutte contre le Travail des Enfants
et la Déforestation dans la chaîne
d'approvisionnement du Cacao en Côte d'Ivoire*

Version 4.0 – Août 2021

VERSION PROVISOIRE

Table des matières

PREAMBULE.....	3
I. Introduction.....	4
II. Enjeux du cacao	5
III. Défis d'une cacaoculture durable en Côte d'Ivoire.....	6
a) Principaux défis de la durabilité économique	6
b) Principaux défis de la durabilité environnementale	10
c) Principaux défis de la durabilité sociale	11
IV. Vision, Objectifs et Stratégie	12
A- AXE 1 : L'amélioration du revenu des producteurs de cacao et leur bien-être.....	13
1- Objectif	13
2- Leviers d'actions pour la durabilité économique	14
B- AXE 2 : La lutte contre la déforestation.....	18
1- Objectif	18
2- Leviers d'actions pour la durabilité environnementale	19
C- AXE 3 : La lutte contre le travail des enfants.....	23
1- Objectif	23
2- Leviers d'actions pour la durabilité sociale	24
D- Gouvernance, Communication et financement	27
1- Cadre de gouvernance	27
2- Stratégie de communication	28
3- Le financement	28
V. Conclusion.....	29

PREAMBULE

Le présent document est le fruit des travaux du Groupe de travail sur la durabilité du cacao mis en place dès 2019 par **S.E.M Alassane OUATTARA**, Président de la République, sous l'impulsion de **Madame Dominique OUATTARA**, Première Dame et de **M. Patrick ACHI**, actuel Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Ce Groupe de Travail est composé de représentants de plusieurs Ministères et structures concernées par la question de la durabilité du cacao. Ce sont notamment :

- la Primature ;
- le Cabinet de la Première Dame/CNS ;
- le Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale/CIM ;
- le Ministère des Eaux et Forêts ;
- le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme ;
- le Ministère de la Famille, de la Femme et de l'Enfant ;
- le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité ;
- le Ministère d'Etat, Ministère de la Défense ;
- le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable ;
- le Ministère du Commerce et de l'Industrie ;
- le Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural ;
- le Conseil du Café-Cacao.

Les premières actions de ce groupe ont consisté à dresser un état des lieux de la situation nationale sur les questions d'amélioration des revenus des producteurs et de lutte contre la déforestation et le travail des enfants dans les zones de production de cacao.

Sur la base de ce point de la situation, l'étape suivante a porté sur l'élaboration d'une stratégie nationale pour la durabilité du cacao ivoirien qui tient compte à la fois des enjeux de la filière, de la vision Côte d'Ivoire 2030 et des contributions des autres parties prenantes recueillies notamment dans le cadre du Dialogue Côte d'Ivoire-UE lancé le 22 janvier 2021.

I. Introduction

Le cacao joue un rôle stratégique indéniable dans le développement économique et social de la Côte d'Ivoire depuis son indépendance. En 2020, **plus de deux millions de tonnes ont été produites, soit environ 45%** de la production mondiale. Le secteur représente environ **14%** du Produit Intérieur Brut (PIB) et près de **6 millions de personnes** vivant en Côte d'Ivoire tirent leurs ressources directement ou indirectement de la culture du cacao.

C'est donc à juste titre que la question de la pérennité et de la durabilité de la filière cacaoyère, face au contexte international et national en pleine mutation, soit au cœur des priorités des plus hautes autorités ivoiriennes.

Parvenir à adresser efficacement cette question revient à relever de nombreux défis, parmi lesquels les plus importants portent sur **(i)** l'amélioration des revenus des producteurs de cacao, **(ii)** la réduction drastique du couvert forestier ivoirien et **(iii)** la problématique du travail des enfants dans la cacaoculture.

L'état des lieux réalisé de la filière cacaoyère (voir annexe) indique en effet que ces 03 problématiques sont étroitement liées et que celle relative à la pauvreté des producteurs est centrale. On ne peut en effet régler durablement la question du recours à la main d'œuvre familiale, et à l'extension des parcelles agricoles au détriment des forêts sans adresser le défi de la pauvreté des producteurs et de l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail.

Au regard de cette corrélation et de l'interdépendance entre ces 3 phénomènes, il est apparu nécessaire de coordonner et d'amplifier l'action de l'ensemble des parties prenantes concernées à travers un arsenal d'outils de prospective, de stratégie et de plans opérationnels à même d'adresser la question de la durabilité de la chaîne d'approvisionnement du cacao. Ces différents outils devront capitaliser sur les plateformes mises en place depuis plusieurs années pour lutter contre le travail des enfants, la déforestation et pour l'amélioration des conditions de vie des producteurs de cacao.

Ce sont notamment : (i) le Comité National de Surveillance des actions de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants (CNS) présidée par la Première Dame, Madame Dominique OUATTARA et le Comité Interministériel de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants (CIM), (ii) le Cadre d'Action Commune de l'Initiative Cacao et Forêt visant à éliminer la déforestation de la chaîne de valeur du cacao, (iii) l'initiative Cacao Ghana-Côte d'Ivoire, ayant abouti au Différentiel de Revenu Dément en application dans les deux pays.

Le présent Document de Stratégie Nationale sur le Cacao Durable (SNCD) qui découle de la Déclaration de politique, vise à présenter les objectifs de la Côte d'Ivoire pour un Cacao Durable ainsi que les leviers stratégiques, et leurs actions majeures, prévues par le Gouvernement ivoirien pour adresser efficacement et de façon pragmatique d'ici à 2030 les questions liées à la durabilité économique, environnementale et sociale du cacao, culture de rente hautement stratégique pour notre pays. Ce document vise également à anticiper les mesures juridiquement contraignantes sur les importations de cacao que se prépare à prendre l'Union Européenne, sous la pression de son opinion publique désireuse de ne consommer que des produits agricoles issus de chaînes d'approvisionnement durable.

II. Enjeux du cacao

Le cacao fait face à plusieurs enjeux liés aux aspects de durabilité économique, environnementale et sociale qu'il convient de clairement identifier.

1. Enjeu de Durabilité économique

a- Au niveau international

La demande mondiale de cacao est en pleine évolution. En effet, la croissance de la consommation est attendue entre 1% et 3% par an en fonction de la croissance économique mondiale. Au niveau structurel, la composition de la demande devrait connaître des évolutions importantes tant au niveau géographique, que des goûts et exigences des consommateurs.

Au niveau géographique, la croissance de la consommation dans les pays développés devrait être ralentie compte tenu de la saturation du marché (5-12 kg/hab/an) et des préoccupations grandissantes sur les questions de santé et de durabilité des chaînes d'approvisionnement. Cette évolution se traduira par une stimulation de la demande de chocolats dits « haut de gamme » ou de spécialité, pour lesquels le consommateur est prêt à payer une prime.

En ce qui concerne les pays émergents, en particulier la Chine (60g/hab/an) et l'Inde (35g/hab/an), la demande devrait s'accélérer compte tenu de la dynamique de croissance économique forte et de l'émergence d'une classe moyenne ouverte à la consommation de produits de luxe. Selon l'Organisation Internationale du Café et du Cacao (ICCO), ces tendances devraient se renforcer avec une croissance de la consommation dans les pays émergents asiatiques deux fois plus rapides (3,5 % par an) que dans les pays industriels (1,5% par an).

A court-terme, la place de la Côte d'Ivoire dans le commerce international du cacao ne devrait pas être menacée au regard des prévisions disponibles à ce jour. En effet, selon l'ICCO, la production africaine de cacao devrait augmenter de 5 % par an au cours des années à venir, celle de l'Amérique latine devrait rester inchangée, et celle d'Asie et d'Océanie serait en diminution de 6 % par an au cours de la même période.

A long terme, la structure de l'offre mondiale de cacao devrait connaître des évolutions importantes au regard de plusieurs facteurs, dont notamment la volonté des acheteurs de réduire leur trop forte dépendance vis-à-vis de certains pays d'Afrique de l'Ouest, comme la Côte d'Ivoire et le Ghana qui concentrent plus de 65% de la production mondiale. Par ailleurs, il convient d'indiquer que la non maîtrise de cette offre de production de cacao par les pays producteurs par rapport à la demande internationale, influe en partie sur la volatilité de son cours sur le marché international.

b- Au niveau national

L'analyse de la chaîne de valeur, fait apparaître que les marges les plus importantes se font après l'écoulement des fèves de cacao. Les Pays producteurs de cacao, comme la Côte d'Ivoire reçoivent aujourd'hui tout au plus 6 % du prix payé par les consommateurs de chocolat. Dans les années 80, cette part représentait presque le triple : 16%.

Les conséquences d'une chaîne de valeur peu solidaire, de l'instabilité des prix, cumulée à des coûts de production toujours plus importants, sont la source de l'insécurité économique et de l'appauvrissement de millions de producteurs de cacao. **De plus, les producteurs adoptent depuis longtemps des techniques culturelles archaïques**, limitant le niveau de productivité possible, et offrant des niveaux de rendement de sol très faible.

2. Enjeux de durabilité environnementale et sociale

a- Au niveau international

La pression de plus en plus forte des consommateurs des principaux pays développés qui ne veulent plus être des complices passifs de la destruction des forêts (déforestation importée) ni d'atteinte aux droits à la santé et à l'éducation des enfants, se traduit aujourd'hui par une pression grandissante pour bannir toute importation de cacao qui ne satisferait pas aux conditions de durabilité économique, environnementale et sociale de production. Cette pression se répercute sur les fabricants de produits finis chocolatés qui insistent maintenant pour une certification de l'origine du cacao utilisé dans leurs chaînes d'approvisionnement.

b- Au niveau national

Durabilité environnementale : L'impact du changement climatique est déjà apparent – variabilité accrue de la pluviométrie, inondations, augmentation du niveau des mers et érosion côtière- et devrait augmenter au cours du temps si les politiques et les mesures adéquates ne sont pas prises pour l'atténuer. A moyen terme, la hausse des températures liée au réchauffement climatique aura un impact direct sur l'humidité et la fertilité des sols.

Durabilité sociale : La question de la pauvreté des planteurs, de l'accès aux services sociaux de base et l'absence de main d'œuvre qualifiée dans les zones de production cacaoyère est au cœur de la question de la durabilité sociale de la cacaoculture. Des revenus bas et instables des producteurs dus aux chocs sociaux, provenant du faible accès aux services sociaux de base, entraînent de sérieux problèmes sociaux et environnementaux. Les producteurs cessent d'investir dans leurs fermes, diminuent les salaires, ne peuvent pas offrir aux travailleurs des conditions décentes de travail et, dans les pires cas, se tournent vers le travail des enfants, et utilisent plus de terres pour la production de cacao, souvent aux dépens du couvert forestier et des ressources naturelles à préserver.

III. Défis d'une cacaoculture durable en Côte d'Ivoire

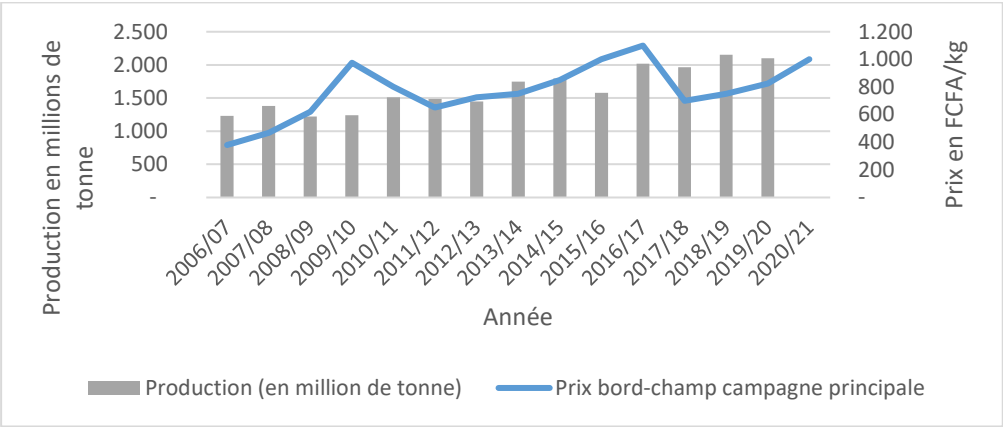
a) Principaux défis de la durabilité économique

Les principaux défis à l'amélioration des revenus des producteurs de cacao et leur bien-être concernent (1) la fluctuation importante des cours du cacao, (2) l'accès difficile à une main d'œuvre qualifiée, (3) la faiblesse du rendement, (4) la non maîtrise de l'offre, (5) le faible niveau de consommation des produits dérivés du cacao au niveau local, (6) le faible taux de transformation du cacao, (7) le faible accès des populations des zones rurales aux infrastructures sociales de base, et (8) les difficultés d'accès au financement.

a-1/ la fluctuation importante des cours du cacao

Après la période 2009 – 2012, marquée par la chute des prix bord-champ du cacao chez les pays producteurs, notamment la Côte d’Ivoire, les prix ont connu une phase de rebondissement avec l’adoption d’une nouvelle réforme de la filière et un contexte de marché international de la fève caractérisé par un excès de la demande.

Figure 1: Variation prix bord champ, fèves de cacao, 2007 - 2021



Source : Conseil Café-cacao

De 2012 à 2016 les prix ont connu une croissance substantielle passant de 725 FCFA/kg à 1100 FCFA/kg avant de connaître une chute en intermédiaire 2016/17 s’établissant à 700 FCFA/kg, une remontée en principale à 1000 FCFA/kg en 2020 avec l’introduction du DRD, puis une nouvelle chute en intermédiaire 2021 à 750 FCFA/kg. Une volatilité qui n’est pas de nature à garantir de la prévisibilité, nécessaire à toute entreprise viable.

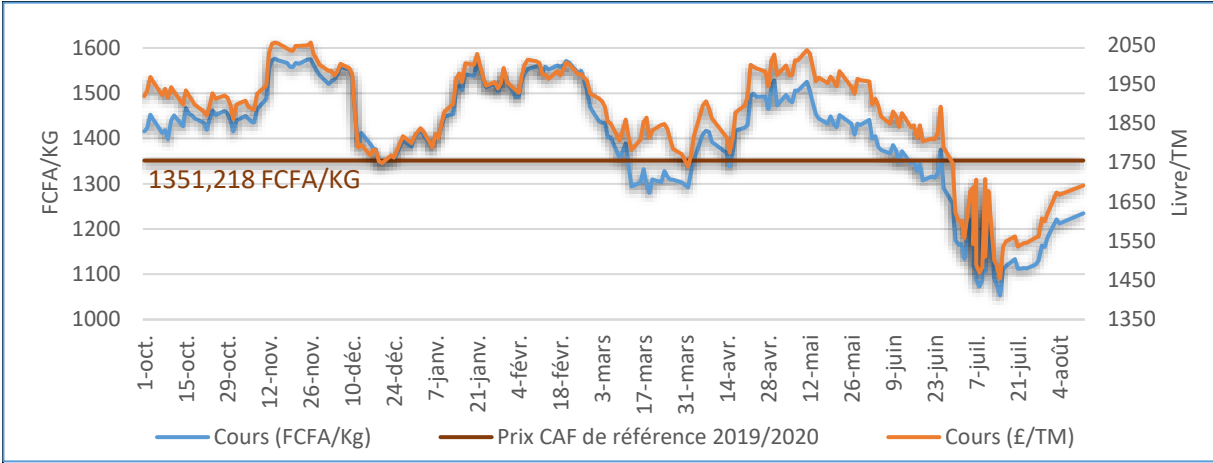
Tableau 1: Variation des cours du cacao sur la campagne 2019-2020

	Clôture au 30/09/2019	Ouverture au 01/10/2019	Plus haut 14/11/2019	Plus bas 08/07/2020	Clôture au 12/08/2020	Variations	
						£/TM FCFA/Kg	%
£/TM	1 917	1 921	2 071	1 448	1 692	-225	-13.3
FCFA /Kg	1 418	1 417	1 588	1 057	1 235	-183	-12.9

Source : Le Conseil du Café-Cacao, 2020.

Au niveau international, après avoir atteint son niveau le plus élevé en trois (3) ans à 1 466 FCFA/kg à l’ouverture de la campagne 2019-2020, les cours mondiaux du cacao ont évolué dans une dynamique baissière sous l’effet de la pandémie du covid-19, avec entre autres, la crainte d’une baisse de la consommation sur le marché mondial du chocolat. Le marché a aussi atteint son niveau le plus bas en deux ans à 1 057 FCFA/kg le 08 Juillet 2020. Le rebond observé récemment est dû à la reprise économique post confinement.

Figure 2: Evolution des cours du cacao sur la campagne 2019-2020



Source : Source : Le Conseil du Café-Cacao, 2020.

N.B : La différence entre les variations du cours en FCFA et en Livre est due à une grande variabilité entre l'Euro et la Livre Sterling.

a-2/ La non maîtrise de l'offre

La croissance équilibrée de l'offre et de la demande de cacao constitue l'un des piliers de la durabilité de l'économie cacaoyère mondiale. Entre 2006 et 2017, le marché mondial de la fève a été caractérisé par trois pics de déficits et deux pics de surplus.

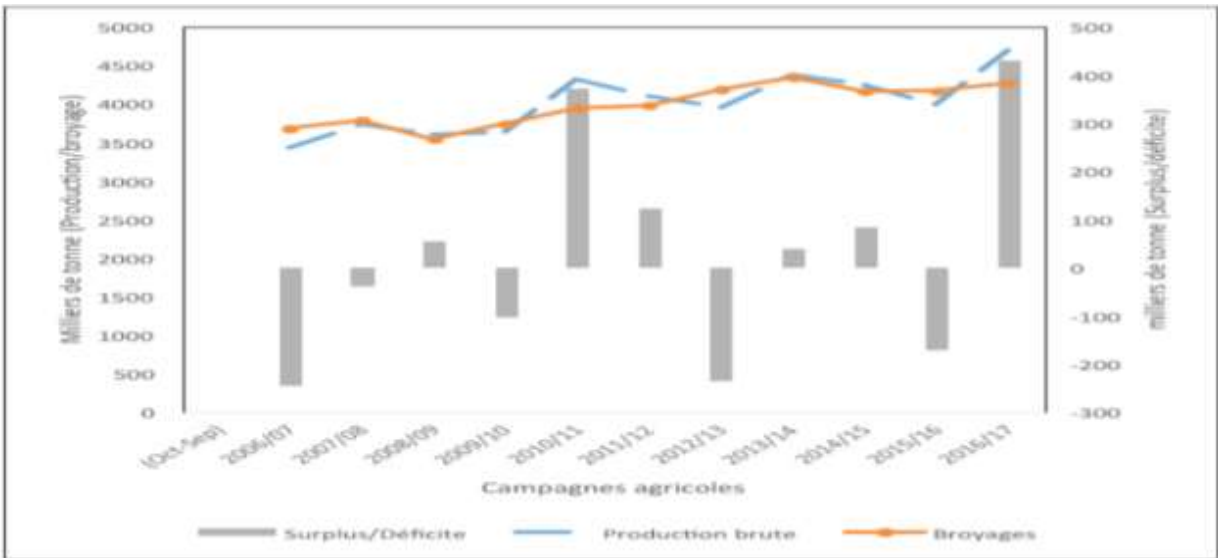


Figure 3: Situation de l'offre et de la demande mondiale

Source : Données ICCO 2017

Le cycle économique actuel est caractérisé par une situation de surplus d'offre de cacao sur le marché international. En effet, l'excès d'offre tourne autour de 380 000 tonnes de fèves brutes. Cet excès d'offre est, en grande partie, expliquée par l'influence des fondamentaux du marché, les actions d'appui à la productivité et les effets incitatifs liés au prix bord-champ. Parmi les facteurs qui influencent l'offre du cacao, le climat joue un rôle déterminant. Selon l'ICCO (2017), les conditions plus sèches que la normale dans les principales régions cacaoyères sur les périodes 2013/2014 à 2015/2016 ont freiné l'offre mondiale de cacao. La progression à un rythme inférieur de la production par rapport à celle du broyage et la diminution consécutive des stocks mondiaux de cacao, ont eu à maintenir le niveau de prix à des pics onéreux (Décembre 2015 => de 3400 \$ US la tonne en termes réels).

a-3/ la faiblesse du rendement

La production ivoirienne de cacao est caractérisée par un verger mature de plus de 20 ans en moyenne. Elle utilise un matériel végétal à performance faible (semences non-sélectionnées) et est cultivée en « plein soleil » ou sous un léger ombrage permanent. Les traitements phytosanitaires et l’engrais sont rarement utilisés. La non maîtrise de l’eau, qui avec le changement climatique, exacerbe les effets de la sécheresse alors que les plantations ne sont pas irriguées. Le verger présente ainsi des rendements faibles : de 400 à 500 kg/ha/an en moyenne pour une valeur maximale moyenne de 631 kg/ha/an.

a-4/ Faiblesse du taux de transformation du cacao

Le volume de fèves de cacao broyées en Côte d’Ivoire s’élève à 596 747 T soit, 28% de la production de la campagne 2019-2020. En 2018-2019, le volume de fèves transformées s’élevait à 604 817 T, soit 27% de la production, contre 559 189 T sur la campagne 2017-2018, soit 28% de la production. La transformation de cacao est assurée par dix (10) entreprises de broyage de cacao « bien fermenté et bien séché » et par trois (3) entreprises de transformation de cacao hors normes (déchets et résidus). Le volume moyen de cacao transformé au cours des deux dernières campagnes est de 600 782 T, représentant 75% de la capacité de broyage installée, estimée à 800.000 T en 2020 (cf. tableau 1). Les principaux produits dérivés issus de la transformation du cacao sont la masse de cacao, la couverture, le beurre de cacao, le tourteau de cacao, la poudre de cacao et le chocolat pâtissier.

Tableau 2: Evolution du volume de cacao transformé en Côte d'Ivoire

Rubrique	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Cacao transformé (en Tonnes)	468 795	529 190	558 275	491 495	576 994	559 189	604 817	596 747
Taux de transformation (%)	32%	30%	31%	31%	29%	28%	27%	28%

Source : Conseil du Café-Cacao

a-5/ Faible niveau de consommation des produits dérivés du cacao au local

Si le niveau de transformation des fèves est aussi timide, cela s’explique également par le faible niveau de consommation du chocolat en Afrique. En effet, en Afrique, continent qui produit pourtant 71% du cacao vendu dans le monde, les quatre plus grands producteurs sont à la remorque des consommateurs de chocolat. Il en est ainsi de la Côte d’Ivoire, premier pays producteur de cacao, où l’on ne consomme que 48 g de chocolat par habitant et par an, contre 55 g au Ghana, 12 g au Nigeria, 20 g au Cameroun. Les plus grands consommateurs de chocolats dans le monde sont les Suisses et les Belges, avec des ratios de consommation qui atteignent respectivement 6 et 5,7 kg par habitant et par an. Viennent ensuite les Allemands (4,03 kg par habitant et par an), les Français (3,43 kg) et les Américains (2,45 kg).

Des pays émergents tels que la Chine et l’Inde, avec un ratio de consommation de 40 g par habitant et par an, selon l’ICCO, ne sont pas mieux lotis que l’Afrique en matière de consommation de chocolat, mais peuvent être les déclencheurs d’une augmentation fulgurante de la consommation du chocolat dans le monde au cours des prochaines années.

a-6/ Faible accès des populations des zones rurales aux infrastructures, aux services sociaux de base et à la protection sociale

La couverture des zones de production de cacao en infrastructures socioéconomiques de base et l’accès des ménages producteurs de cacao à une protection sociale répondent à la nécessité de renforcer leur résilience économique et sociale, en limitant les chocs économiques auxquels ils pourraient faire face, dans un contexte où leurs revenus sont déjà faibles. Les efforts déjà menés dans ce sens, méritent d’être renforcés et étendus à toutes les zones de production de cacao.

a-7/ les difficultés d'accès au financement

Depuis la disparition de la Banque Nationale de Développement Agricole (BNDA) qui apportait un financement direct, au secteur agricole, les producteurs de cacao éprouvent des difficultés réelles à obtenir du crédit auprès des institutions bancaires pour le financement de leurs opérations de production. Le secteur est jugé trop risqué et il n'existe pas d'offre de produits financiers adaptés. Les financements octroyés sont en général des crédits de commercialisation aux OPA remboursables sur 6 mois avec des garantis d'exportateurs. Le producteur individuel ne bénéficie quasiment pas de crédits d'investissement par la banque.

Malgré le développement des moyens de paiement électronique pour la facilitation des transactions bord-champ, très peu de producteurs dispose de comptes bancaires mouvementés en raison de la faiblesse de leur revenu pour la constitution d'épargne nécessaire pour l'accès aux crédits.

a-8/ l'accès difficile à une main d'œuvre

La rareté de la main d'œuvre agricole dans le secteur de la production cacaoyère est aujourd'hui exacerbée par la concurrence de certaines activités économiques jugées plus profitables tel que l'orpaillage clandestin et des spéculations agricoles telles que l'hévéa et l'anacarde. De plus en plus de manœuvres agricoles deviennent des propriétaires d'exploitation réduisant la pratique du système « Aboussan » ou métayage. En outre, l'exode rural et l'immigration clandestine des jeunes, contribuent à rendre onéreux la main d'œuvre disponible. La faiblesse des revenus des producteurs ne leur permet pas de recourir à une main d'œuvre contractuelle ou permanente. D'où le recours à la main d'œuvre familiale avec le risque d'implication des enfants dans les travaux dangereux.

b) Principaux défis de la durabilité environnementale

Les défis dans la lutte contre la déforestation portent entre autres sur (1) la problématique de la mobilisation des ressources financières requises pour la mise en œuvre d'actions concrètes sur le terrain, (2) la question de l'implication de tous les acteurs, et le défi de coordination, de synergie des actions entre parties prenantes, (3) le défi de renforcement de la gouvernance, et (4) la prise en charge des impacts sociaux liés.

b-1/ Le défi de la mobilisation des ressources financières

La faible capacité opérationnelle des unités d'intervention et de l'Administration centrale est exacerbée par l'insuffisance des moyens financiers mobilisés eu égard à l'ampleur de la mission de réhabilitation des forêts dégradées. En 2017 par exemple, l'Administration forestière n'a bénéficié dans son ensemble que d'un budget de 33,716 milliards de FCFA pour ses investissements et son fonctionnement sur un budget national de 6 500 milliards FCFA. De 2013 à 2018, le budget moyen octroyé au Ministère des Eaux et Forêts est 25,780 milliards **salaires compris**, soit 0,48% du budget national (5 371 milliards), bien que les besoins financiers réels de l'Administration forestière pour l'accomplissement de sa mission, peuvent être estimés à un minimum de 60 milliards FCFA par an (excepté les salaires).

Par ailleurs, depuis la fin du Projet Sectoriel Forestier (PSF1) en 1996, le budget de la SODEFOR a connu une baisse régulière (25 milliards/an en 1995 à moins de 7 milliards en 2017). Ce qui ne lui permet pas de mettre en œuvre les plans d'aménagement élaborés et de protéger efficacement les 234 forêts qui lui ont été confiées en gestion.

b-2/ le défi de l'implication de tous les acteurs, et la synergie des actions menées par toutes les parties prenantes

Les forêts protégées, réhabilitées ou créées séquestreront plus de carbone concourant ainsi au maintien de l'équilibre climatique. L'ensemble des parties prenantes s'y accorde. Toutefois, il ne peut y avoir garantie de succès sans synergie d'actions et optimisation des financements, et coordination des efforts de l'ensemble des parties prenantes. Une attention particulière sera donc

accordée au fonctionnement des cadres de coordination, de dialogue et de concertation entre le Gouvernement, les partenaires techniques et financiers (PTFs), la société civile et le secteur privé afin d'optimiser les ressources techniques et financières pour l'atteinte des objectifs de préservation et de réhabilitation du couvert forestier précieux au maintien des équilibres climatiques, des régimes hydriques et de la productivité des sols.

b-3/ le renforcement de la gouvernance

La question du renforcement de l'application des réglementations forestières en vigueur et le non-respect des normes par les acteurs et les populations sont relevés comme un problème fondamental de gouvernance dans le secteur forestier. Cette application insuffisante des réglementations et la faiblesse des dispositifs de surveillance ont favorisé les défrichements illicites et l'exploitation forestière illégale dans les forêts classées et dans les forêts du domaine rural.

Des dispositifs plus efficaces et un cadre légal approprié seront mis en place pour mieux appuyer les actions de restauration forestière et exploiter les rapports et autres données issus de l'observation indépendante, nécessaire dans la mise en œuvre de la Stratégie.

b-4/ la prise en charge des impacts sociaux

La mise en œuvre des actions de préservation et de réhabilitation engendrera des impacts sociaux importants. Ainsi, pour prendre en charge ces impacts sociaux, il faudra :

- identifier et gérer les contraintes et les risques socio-économiques liés à la mise en œuvre de la Stratégie ;
- évaluer, gérer et suivre les éventuels impacts de la mise en œuvre de la Stratégie sur les populations locales ;
- concevoir des mesures d'accompagnement ou incitatives plus efficaces afin de faciliter la transition vers la production durable préservant la forêt.

c) Principaux défis de la durabilité sociale

Les principaux défis liés à la problématique des pires formes de travail des enfants et du travail des enfants en dessous de l'âge minimum d'admission à l'emploi dans la cacaoculture en Côte d'Ivoire sont : (1) la visibilité des efforts de la Côte d'Ivoire au plan international, (2) la transparence dans les interventions des acteurs dans la lutte contre le travail des enfants, (3) la gestion de la migration et la traite transfrontalière des enfants, (4) l'insuffisance de ressources financières des structures publiques chargées de la lutte contre les pires formes de travail des enfants, (5) la transparence et de la traçabilité des chaînes d'approvisionnement de certaines matières premières telles que le cacao, et (6) la coordination, et la multiplicité et la dispersion des interventions.

c-1/ La visibilité des efforts de la Côte d'Ivoire au plan international

La question de la communication et de la faible visibilité au niveau international des efforts de la Côte d'Ivoire dans le domaine de la lutte contre le travail des enfants est une source de préoccupation majeure.

En effet, la Côte d'Ivoire ne dispose pas pour l'heure d'une stratégie nationale de communication efficace pour anticiper sur les publications des médias internationaux qui ne présentent que la facette la plus sombre de la réalité du travail des enfants sans mettre en évidence les progrès réalisés par le Gouvernement ivoirien et ses partenaires privés.

c-2/ La transparence dans les interventions des acteurs dans la lutte contre le travail des enfants

Le faible niveau de respect des engagements chez certaines parties prenantes ainsi que le problème de rapportage de leurs activités au CNS et au CIM qui permettrait une cartographie complète des projets des structures impliquées dans la lutte contre le travail des enfants demeure une préoccupation majeure

c-3/ La gestion de la migration et la traite transfrontalière des enfants

Les réseaux de trafiquants facilitent l'entrée illégale des enfants sur le territoire ivoirien à des fins d'exploitation dans les zones de production cacaoyère. La question des enfants en mobilité est en outre une préoccupation qui devrait être adressée.

c-4/ L'insuffisance de ressources financières des structures publiques chargées de la lutte contre les pires formes de travail des enfants

En dépit des moyens importants engagés dans la stratégie de lutte contre le travail des enfants, les défis liés à l'éradication de ce fléau appellent à accroître les efforts notamment en ce qui concerne les dotations budgétaires et les moyens d'action des structures impliquées dans la lutte contre le travail des enfants. Pour preuve, les travailleurs sociaux et les Inspecteurs de travail en Côte d'Ivoire sont en nombre insuffisant ainsi que le personnel d'encadrement des enfants. Les structures de protection de remplacement sont également en nombre insuffisant et souvent pas conformes aux normes et standards nationaux.

c-5/ La transparence et de la traçabilité des chaînes d'approvisionnement de certaines matières premières telles que le cacao

L'impatience de la société civile des principaux pays développés face aux progrès trop lents réalisés pour éliminer le travail des enfants se traduit aujourd'hui par une pression grandissante pour bannir toute importation de cacao qui ne satisferait pas aux conditions de durabilité sociale de production. Cette pression se répercute sur les fabricants de produits finis chocolatés qui insistent maintenant pour une certification de l'origine du cacao utilisé dans leurs chaînes de production. Cela exige aussi une transparence complète et une traçabilité de la chaîne d'approvisionnement du producteur au consommateur.

c-6/ la coordination, et la multiplicité et la dispersion des interventions

Au niveau de la coordination et du suivi-évaluation des actions de remédiation, les structures nationales compétentes éprouvent encore quelques difficultés à capitaliser les efforts des acteurs et à pérenniser les acquis. Cette situation s'explique en partie par l'absence d'une cartographie précise des acteurs au niveau national et par la complexité des liens fonctionnels entre acteurs de financement et acteurs de mise en œuvre des activités.

Plusieurs actions sont en cours de réalisation en Côte d'Ivoire en matière de lutte contre les pires formes de travail des enfants. Ces interventions sont certes pertinentes, mais relèvent davantage d'une approche projet qui a un impact limité au traitement de certains effets du problème dans les zones ciblées, alors que les approches qui impactent efficacement la réduction du phénomène sont celles qui s'inscrivent dans les politiques et programmes sociaux qui réduisent les causes profondes du travail des enfants telles que la pauvreté, l'accès des enfants aux infrastructures et services sociaux de base...

IV. Vision, Objectifs et Stratégie

IV-1/ VISION, OBJECTIFS

La vision de la Côte d'Ivoire relativement aux défis sus-détaillés, est de **développer une chaîne de production, d'approvisionnement et de transformation, rémunératrice pour les**

agriculteurs, durable, respectueuse de l'environnement, où sont préservés les droits de l'homme et protégés les enfants contre toute forme d'exploitation et d'abus.

Conformément à la déclaration de politique sur le cacao durable, la vision de la stratégie sur le cacao durable de la Côte d'Ivoire sera atteinte au travers des composantes de durabilité économique, durabilité environnementale et durabilité sociale, matérialisé par ces trois principaux objectifs spécifiques.

- **Objectif 1** : Garantir que la majorité des producteurs de cacao (60%) et leurs familles ont un niveau de revenu supérieur au revenu décent (living income standards) à l'horizon 2030 ;
- **Objectif 2** : Remonter le couvert forestier à 20% à l'horizon 2030 ;
- **Objectif 3** : Eradiquer les pires formes de travail des enfants (PFTE) dans la cacaoculture à l'horizon 2025.

IV-2/ STRATEGIE

De ces trois objectifs spécifiques se dégagent trois axes prioritaires autour desquels s'articule la stratégie pour une cacaoculture durable en Côte d'Ivoire :

- ✓ AXE 1 : ***L'amélioration des revenus des producteurs de cacao et leur bien-être.***
- ✓ AXE 2 : ***La lutte contre la perte du couvert forestier ivoirien ;***
- ✓ AXE 3 : ***La lutte contre le travail des enfants.***

A- AXE 1 : L'amélioration du revenu des producteurs de cacao et leur bien-être

Les producteurs, leurs familles et leurs communautés malgré les nombreux appuis et actions de développement, engagés tant sur l'appareil de production que sur le cadre de vie, demeurent encore pauvres avec une grande majorité vivant au-dessous du seuil de pauvreté monétaire. La fluctuation importante des cours du cacao, la faible productivité du verger, la faible part perçue au niveau de la chaîne de valeur par les producteurs et l'insuffisance des infrastructures et services sociaux de base ainsi que la faible protection sociale des producteurs et leurs familles, constituent les principales contraintes à l'amélioration de leur revenu et bien-être. C'est à ces contraintes que cet axe stratégique veut apporter des solutions idoines à travers l'objectif de développement projeté et les leviers sur lesquels agir.

1- Objectif

L'ambition du Gouvernement à travers cet axe stratégique est de **garantir aux producteurs de cacao et à leurs familles un mieux-être à travers une meilleure rémunération de leurs activités et une protection de leurs revenus par un accès garanti aux services sociaux de base et aux mécanismes de protection sociale.**

L'objectif est de permettre à **la majorité des producteurs de cacao (60%) d'accéder à un revenu supérieur au revenu minimum décent à l'horizon 2030** (living income standards correspondant approximativement au revenu minimum de la classe moyenne).

L'atteinte de cet objectif, se fera à travers: (i) l'accroissement des marges sur la commercialisation du cacao durable au profit des producteurs, (ii) la hausse de la productivité des systèmes de production de cacao durable dans un système global de gestion de l'offre, (iii) l'accroissement de la part de la valeur ajoutée captée par les producteurs grâce aux effets de

l'amélioration du taux de transformation locale et (iv) l'accès des producteurs et leurs familles aux services sociaux de base et à la protection sociale.

Le budget total requis pour la mise en œuvre des réformes, mesures et programmes qui opérationnalisent cet axe stratégique est de **997 Milliards 490 Millions FCFA**.

2- Leviers d'actions pour la durabilité économique

Leviers 1.1. Accroître les marges de commercialisations du cacao durable par les producteurs

La cible opérationnelle est de permettre à la totalité des producteurs de commercialiser leur **production de cacao, certifiée durable, au prix officiel** et de dégager une marge **minimum de 15%**. Le coût global pour la mise en œuvre des réformes et programmes qui permettront d'atteindre cette cible est de **115 Milliards 500 millions FCFA**.

L'atteinte de ce résultat passe par les actions suivantes : (1) le renforcement du cadre réglementaire et institutionnel des OPA, et l'intégration des producteurs dans des organisations professionnelles viables, fortes et structurées ; (2) la garantie d'un prix bord champ décent aux producteurs et leur couverture contre la chute des cours du cacao; (3) l'optimisation de la valeur de la production des producteurs, car certifiée comme durable et de qualité par un dispositif national de traçabilité et de certification; et (4) la diversification des revenus avec des sous-produits et produits du cacao.

1.1.1 Renforcement des organisations professionnelles agricoles de la filière cacao

La stratégie nationale pour une cacaoculture durable consacre **le renforcement des organisations professionnelles agricoles** comme l'un des leviers majeurs pour professionnaliser les agriculteurs, garantir la mise en œuvre de bonnes pratiques agricoles, et assurer une production de qualité certifiée durable.

Elle identifie trois (3) mesures et réformes majeures à mettre en œuvre par le Gouvernement à travers Le Conseil du Café-Cacao. Il s'agit de : (i) renforcer le cadre institutionnel et réglementaire de gestion, d'animation, de commercialisation du cacao, (ii) renforcer les capacités des structures de coordination et de supervision des organisations professionnelles, (iii) assainir l'environnement des sociétés coopératives, les outiller et les rendre viables afin d'être capables de porter les ambitions de développement du secteur. Ceci se traduira par une réduction du nombre de sociétés coopératives passant de plus de 3000 à 200 à terme, et (iv) améliorer la performance des sociétés coopératives à travers notamment, une gestion efficace des risques, de l'information et de l'assurance agricole et leur accès à la technologie, au financement et aux différents marchés.

En matière de renforcement du cadre légal et réglementaire du secteur, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre d'importantes réformes afin de créer les conditions d'attractivité et d'incitation à l'investissement et à la concurrence. Dans ce sens, des actions majeures ont été identifiées. Il s'agira d'accélérer la mise en œuvre des réformes portées par la loi n°2015-537 du 20 juillet 2015 portant orientation agricole dans la filière cacao en ses points relatifs, au renforcement des statistiques agricoles et l'amélioration de la structuration des filières agricoles par la mise en place d'une Organisation Interprofessionnelle Agricole (OIA). Il s'agira également d'accélérer la mise en œuvre par l'AFOR de la loi foncière n°98-750 du 23 décembre 1998 relative au domaine foncier rural, telle que modifiée par les lois n°2019-868 du 14 octobre 2019,

n°2004 du 14 août 2004 et n° 2013 du 13 sept 2013. Cette action permettra de régler durablement les conflits fonciers récurrents dans certaines zones de production, notamment la délimitation d'au moins 11 000 territoires de villages à brève échéance, l'immatriculation des terres et la délivrance des certificats fonciers.

1.1.2 Mitigation des effets de la forte fluctuation des prix bord-champ du cacao

Il s'agira de prendre des mesures capables d'influencer et de réduire les effets des fluctuations du prix bord champ. A cet effet, deux programmes seront mis en œuvre, le renforcement de la vulgarisation de la mesure du Différentiel de Revenu Décent (DRD) à tous les opérateurs de la filière à travers la sensibilisation, le lobbying, ainsi que l'intensification et l'extension à tous les grands pays producteurs (Côte d'Ivoire, Ghana, Equateur...) des initiatives concertées et communes d'influence des cours du cacao.

En ce qui concerne le DRD, il est à noter qu'il vient palier aux fluctuations du marché en offrant aux producteurs des revenus stables. Son objectif est de garantir aux planteurs une marge minimum moyenne fixe par rapport au coût moyen de production. De plus, en cas d'excédent (marché haussier) les ressources mobilisées seront versées dans un fonds audité annuellement et géré par la nouvelle « Initiative Cacao Côte d'Ivoire-Ghana ». Les caractéristiques du Différentiel de Revenu Décent (DRD) sont les suivantes :

- ✓ Appliquer une prime de 400 USD/ tonne à tous les contrats de vente de la Côte d'Ivoire et du Ghana. Elle est fixe et n'est pas assujettie aux fluctuations du marché à terme du cacao ;
- ✓ Offrir aux producteurs un prix rémunérateur en leur garantissant une marge de 13% par rapport au coût moyen de production ;
- ✓ Absence de toute fiscalité et parafiscalité applicable sur le DRD.

1.1.3 Accroissement de la valeur de la production

Cette action majeure consiste pour les producteurs à augmenter la valeur de leur production par la certification « qualité et durabilité ». A cet effet, deux projets majeurs seront exécutés par Le Conseil du Café-Cacao : le projet de la norme africaine du cacao et le projet d'établissement du système unique de traçabilité et de certification du cacao durable en Côte d'Ivoire.

Le Conseil du Café-Cacao a initié le recensement des producteurs et de leurs vergers. Cette collecte des données a permis d'élaborer une cartographie des plantations dénommée l'« Atlas des producteurs de café-cacao et leurs vergers ». Cet Atlas permet de visualiser la localisation du verger ainsi que le producteur qui y est associé et, de fournir des informations détaillées sur le producteur et son verger. Les actions se poursuivront vers la mise en place d'une norme africaine du cacao, intégrant les aspects de durabilité sociale, environnementale et économique et la mise en place d'un système unique de traçabilité et de certification du cacao durable.

1.1.4 Diversification des revenus des producteurs

Relativement à la diversification des revenus à travers la valorisation des sous-produits et produits du cacao de spécialité, deux programmes majeurs seront mis en œuvre, à savoir : le programme d'appui à la promotion de la valorisation des sous-produits et produits du cacao et l'initiative de production du cacao de spécialité. Les producteurs seront encouragés à introduire dans leurs exploitations des cultures horticoles, des arbres utiles afin de contribuer à l'amélioration de la biodiversité et à diversifier les sources de revenus.

A cet effet, le cacao constituera un produit d'appel pour l'intéressement de partenaires potentiels à l'intégration dans la chaîne d'approvisionnement d'autres produits. Par ailleurs, les coopératives et les OPA seront mises à profit pour la transformation des agriculteurs en véritable chefs d'entreprise, pour l'optimisation de leurs parcelles à travers une répartition optimale par culture.

Levier 1.2. Amélioration de la productivité des systèmes de production de cacao durable dans un système global de gestion de l'offre.

Ce levier vise l'amélioration du rendement moyen des exploitations agricoles de son niveau de 400 kg/ha à 1T/ha. Le coût global pour la mise en œuvre des réformes et programmes qui permettront d'atteindre cette cible est de **195 Milliards 600 millions FCFA**.

Pour accroître la productivité des exploitations de cacao, les actions majeures qui seront menées sont les suivantes : (1) l'amélioration de l'accès des agriculteurs aux intrants et à des technologies; (2) le renforcement des compétences techniques et managériales avec des méthodes culturales modernes à haut rendement (mécanisation, semences performantes, engrais, fertilisants, systèmes innovants de transformations post récolte) et par la promotion d'une nouvelle génération d'agriculteurs entrepreneurs (optimisation de parcelles, maîtrise de production...); (3) les investissements dans la recherche, le développement et la diffusion de technologies agricoles ; (4) le renforcement de l'accès aux services financiers et d'assurance d'appoint pour le financement de l'agriculture ; (5) la lutte contre les maladies et les ravageurs ; et (6) la promotion de l'agroforesterie.

La chute des marges des producteurs provient également des changements dans le volume produit lesquels sont causés par les maladies, les ravageurs, des conditions météorologiques extrêmes telles que la sécheresse ou par l'instabilité ou une crise politique dans les pays producteurs. C'est la raison pour laquelle, la stratégie consacre une place importante à la mise en œuvre du programme de lutte contre les maladies du cacao, la promotion de l'agroforesterie et le renouvellement intelligent du vieux verger.

En outre, le Gouvernement prendra des mesures et actions pour faciliter (i) la mise en place de mécanismes efficaces pour régler les problèmes liés à la maîtrise de l'eau et (ii) la diversification des cultures spécialement sur les sites de production des cultures de rente comme le cacao.

Levier 1.3. Accroissement de la part des producteurs dans la valeur ajoutée grâce aux effets de l'amélioration du taux de transformation locale

La cible que vise ce levier d'actions, est que le taux de première transformation locale du cacao, soit amené de 30% à 100% à l'horizon 2025. Le coût global pour la mise en œuvre des réformes et programmes qui permettront d'atteindre cet effet est de **587 Milliards 550 millions FCFA**.

L'atteinte de ce résultat passe par : (i) une demande additionnelle plus forte de fèves grâce aux dispositions de transformation locale ; (ii) le renforcement des capacités des producteurs et les OPA pour la transformation de leur production et (iii) la prise de mesures de facilitation de la commercialisation de fèves, de produits semi-finis et finis à base de cacao.

Garantir l'écoulement des productions locales à des prix intéressants par la maîtrise du volume à introduire sur le marché global des fèves et la transformation locale se fera à travers la mise en œuvre de cinq (5) programmes structurants dont les deux premières sont parties intégrantes du

collectif des programmes majeurs de la stratégie décennale nationale CI 2030. Ce sont : (i) la montée en gamme du cacao ivoirien ; (ii) le développement d'un hub régional pour la transformation du cacao ivoirien ; (iii) la création d'un centre d'innovation et d'Incubation en collaboration avec le secteur privé pour l'appui aux programmes de recherche-développement en soutien à l'innovation, des programmes de formation aux métiers de production des produits à base de chocolat ; (iv) la mise à l'échelle des possibilités de valoriser les sous-produits du cacao ; et (v) la réalisation d'une étude sur les opportunités offertes par le marché en matière de production nationale de produits finis chocolatés et des contraintes à lever pour une compétitivité des industries nationales.

Relativement au renforcement des capacités des producteurs et des OPA en vue de la transformation locale par ces opérateurs avant commercialisation, deux programmes majeurs sont identifiés et seront mis en œuvre. Il s'agit (i) du programme de formation et d'encadrement des producteurs et des OPA à la transformation locale avant commercialisation et (ii) le programme d'appui aux producteurs et aux OPA pour l'acquisition d'équipements destinés à la transformation.

Pour ce qui est de la mise en place des mesures de facilitation pour la commercialisation des fèves, produits semi-finis et finis à base de cacao à l'international, trois projets majeurs seront mis en œuvre. Il s'agit de : (i) la construction de deux (02) plateformes logistiques, une au port de San-Pédro et l'autre au port d'Abidjan ; (ii) la construction d'une plateforme industrielle pour l'installation d'artisans chocolatiers et opérateurs locaux de valorisation des produits et sous-produits du cacao et (iii) la mise en place d'un fonds de garanti pour l'accès au financement bancaire des petits opérateurs locaux de transformation et de valorisation des produits et sous-produits du cacao.

Levier 1.4. Renforcement de l'accessibilité des producteurs et leurs familles aux services sociaux de base et à la protection sociale

La cible sur ce dernier levier de l'axe est que 100% des cibles sociales, définies dans le cadre de la stratégie de cacao durable et qui engagent l'ensemble des parties prenantes à offrir un mieux-être aux producteurs et leurs familles, soient atteintes.

L'atteinte de ce résultat passe par l'accès garanti des ménages producteurs de cacao aux services de santé et de protection, à l'eau potable et aux marchés.

De manière spécifique, il s'agira de : (i) accroître l'accessibilité des populations rurales aux infrastructures sociales de base et (iii) désenclaver les zones rurales et réhabiliter et/ou ouvrir des pistes de desserte des produits agricoles.

Pour accroître l'accessibilité des populations rurales aux infrastructures sociales de base, des actions majeures seront menées. Il s'agira pour le Gouvernement de: (i) poursuivre et intensifier dans les zones cacaoyères le programme de mise à niveau des régions par l'amélioration des infrastructures (transport, éducation, santé, eau, etc.), en cohérence avec les plans de valorisation économique et commerciale des régions (petites industries, zones logistiques de groupage et de stockage, marchés) ; (ii) étendre et intensifier dans les zones cacaoyères le Programme Social du Gouvernement et les Programmes « Eau Pour Tous », PRONER (Electrification rurale), PEPT (Electricité pour tous), CMU (Couverture Maladie Universelle), SWEDD (appui aux femmes productrices), PEV (Vaccination Elargie), Gratuité ciblée des soins, Filets sociaux productifs, etc.

Par ailleurs, le Gouvernement engagera des actions pour aboutir à : (i) l'adoption des textes d'application des lois portant Code de l'Eau et transfert de compétences aux Collectivités Territoriales et (ii) l'intégration des agriculteurs à un mécanisme de couverture et de prévoyance sociale (Caisse générale de prévoyance spéciale aux agriculteurs ou intégration à la CNPS).

Des filets sociaux pour la sécurisation des moyens d'existence des populations les plus vulnérables seront développés. Il s'agira de mener des actions majeures pour favoriser une meilleure intégration des agriculteurs au système de protection sociale et une amélioration du cadre de vie en matière d'assainissement, d'accès à l'électricité et à l'eau potable.

Enfin, le programme d'aménagement et de désenclavement des zones rurales à travers la réhabilitation et/ou l'ouverture des pistes de desserte des produits agricoles se poursuivra. Il s'agira, entre autres, de contribuer (i) au renforcement de l'aménagement du territoire, de façon à faciliter l'accès à la terre pour l'agriculture et pour l'habitat, et éviter les conflits y relatifs entre populations, (ii) à la mise en œuvre de plans de valorisation économique des régions et mettre en œuvre les programmes de développement des infrastructures – routes et pistes rurales, électrification, habitat et foncier et d'étendre le réseau routier bitumé reliant toutes les capitales départementales en routes praticables en toutes saisons.

Ils concerneront également **le renforcement des infrastructures de soutien à l'agriculture** (irrigation, pistes rurales, routes, entrepôts de stockage, chaîne de froid, terminaux logistiques, marchés de gros, établissements de formation) grâce aux actions conjuguées de l'Etat, des Collectivités décentralisées et de Partenariat Public-Privé.

Le coût global pour la mise en œuvre des réformes et programmes qui permettront d'atteindre cet effet est de **98 Milliards 840 Millions FCFA**.

B- AXE 2 : La lutte contre la déforestation

Pendant de nombreuses années, l'accroissement de la production agricole s'est fait aux dépens du couvert forestier. C'est tout particulièrement vrai en Afrique de l'Ouest, où le cacao, reconnu comme l'un des principaux facteurs de déforestation, a conduit à une dégradation importante des sols et mis en péril la sécurité hydrique.

Plus de 90 % de la production de cacao est assurée par des petits exploitants qui dépendent de cette culture pour leur subsistance. Ces petits producteurs et leur famille devant progresser vers des méthodes plus durables, peinent souvent à adopter de meilleures pratiques de production, souvent à cause des difficultés d'accès au financement. Une situation opiniâtre qui pousse les producteurs qui le peuvent à l'extension des superficies agricoles pour augmenter leur production, ou soit à céder une partie de leur capital foncier à de nouveaux agriculteurs.

La vision du Chef de l'Etat en matière forestière est de « maintenir la Côte d'Ivoire comme un pays forestier par l'arrêt de la tendance à la disparition des forêts et par la reconstitution de la couverture forestière, tenant compte de la lutte contre la pauvreté et de la sécurité alimentaire. »

1- Objectif

Le second volet du plan stratégique relatif à la durabilité environnementale vise à atteindre un taux de couverture forestière de 20% d'ici à 2030.

L'ambition du Gouvernement à travers cet objectif est d'accroître le couvert forestier ivoirien de plus de **3 000 000 d'hectares**, tout en préservant la couverture forestière actuelle. Ainsi, la cible est d'atteindre 20% de couverture forestière à l'horizon 2030.

L'atteinte de cet objectif se fera à travers trois leviers : (1) l'amélioration de la gouvernance du secteur forestier ; (2) la restauration, la conservation et l'aménagement durable des forêts classées et aires protégées ; et (3) l'extension et la gestion durable des forêts du domaine rural, urbain et péri-urbain. L'ensemble des initiatives qui composent ces leviers d'actions devraient concourir à la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les bassins d'approvisionnement du cacao.

Les bonnes pratiques culturelles qui seront promues dans le cadre de la Stratégie sur le cacao durable s'alignent avec les dispositions de la SPREF, de la Stratégie Nationale REDD+ (SN-REDD+) et du Programme Cadre de Gestion des Aires Protégées (PCGAP), en ce qui concerne la durabilité environnementale.

Le budget total requis pour la mise en œuvre des réformes, mesures et programmes qui opérationnalisent cet axe stratégique est de **515 milliards 281 millions FCFA**.

2- Leviers d'actions pour la durabilité environnementale

Levier 2.1. L'amélioration de la gouvernance forestière

La Côte d'Ivoire étant déjà engagée dans les processus APV-FLEGT (application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux) et REDD+ (réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts), la mise en œuvre de cet axe stratégique sera faite en cohérence avec les deux dispositifs précités.

La cible visée est que l'indice risque secteur (composante de l'indice de gouvernance), **à l'horizon 2030, atteigne un niveau de 8/10 partant de 4/10, sa valeur en 2019**. Le coût global pour la mise en œuvre des réformes et programmes qui permettront d'atteindre cette cible est de **211 Milliards 468 millions FCFA**.

Les mesures prévues sont : (1) le **traitement diligent**, légal et réglementaire de gestion durable des ressources forestières; (2) la gestion des ressources forestières dans les zones de production cacaoyère de manière participative et transparente; (3) l'adoption de documents de politique, de stratégie, et de plans relatifs au domaine forestier ; (4) le renforcement des capacités opérationnelles et infrastructurelles des structures chargées de la gestion des forêts; et (5) le renforcement du mécanisme de surveillance et d'évaluation des ressources forestières.

2.1.1 Renforcement du cadre institutionnel, légal et réglementaire

Deux réformes majeures sont identifiées et seront mises en œuvre. Il s'agit de (i) l'actualisation et l'adoption des textes législatifs et réglementaires de gestion durable des ressources forestières, et (ii) le renforcement du cadre institutionnel de gestion durable des ressources forestières.

Le groupe de réformes relatives à **l'actualisation et l'adoption des textes législatifs et réglementaires de gestion durable des ressources forestières** consiste en : (i) la prise des textes réglementaires du code forestier, (ii) la prise d'un décret portant création de la structure permanente chargée des inventaires forestiers et enquêtes socioéconomiques, (iii) la prise des arrêtés d'adoption de plans d'aménagement actualisés et nouveaux plans d'aménagement des

forêts classées et enfin, (iv) la prise des arrêtés d'adoption des plans d'aménagement de forêts des collectivités territoriales.

En outre, **le cadre institutionnel de gestion durable des ressources forestières** sera renforcé avec (i) la création de la structure de gestion des projets forestiers, (ii) la mise en place de la structure permanente en charge de l'actualisation des données forestières et (iii) la création de la structure en charge de la gestion des semences et des plants forestiers améliorés.

2.1.2 Gestion des ressources forestières dans les zones de production cacaoyère de manière participative et transparente

Pour ce qui est de la gestion participative et transparente des ressources forestières dans les zones de production cacaoyère, le Gouvernement entend : (i) renforcer la participation des différents groupes d'acteurs dans le processus de gouvernance forestière y compris dans l'APV-FLEGT ; (ii) sensibiliser des acteurs sur la gestion durable des ressources forestières à travers une stratégie de communication ; (iii) renforcer la collaboration avec les autres secteurs d'activités (agricoles, transport, mines, éducation nationale) pour l'intégration de la protection des forêts, dans leurs politiques sectorielles, projets et programmes ; (iv) créer et renforcer des cadres de concertation incluant l'ensemble des parties prenantes au niveau national et surtout régional ; (v) faire l'étude d'évaluation d'impact environnemental et social de la SPREF ; (vi) renforcer la transparence dans la gestion des Eaux et Forêts ; (vii) opérationnaliser et promouvoir les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) ; (viii) promouvoir l'émergence de territoires durables réputés « zéro déforestation » dans les zones de production cacaoyère ; et (ix) organiser un cadre de suivi, d'analyse et d'échanges sur les progrès dans la réduction de la déforestation due à la cacaoculture.

Par ailleurs, le renforcement de la gouvernance se poursuivra avec la mise en place du **Comité National de Gouvernance Forestière (CNGF)** disposant d'un Secrétariat Technique Permanent et chargé de l'orientation et du suivi-évaluation de la Stratégie suivant une approche inclusive.

Aussi est-il crucial de souligner **la nécessaire consultation régulière des parties prenantes** ainsi que la concertation renforcée avec les différents programmes et projets en lien avec la Stratégie. **La prise en compte du genre** sera accentuée avec l'implication des femmes dans l'ensemble des activités forestières, notamment dans le reboisement et la surveillance des forêts.

Enfin, les populations devront être davantage **informées et sensibilisées sur la nécessité de la gestion durable des ressources forestières**. L'objectif de l'information et de la sensibilisation est de faire prendre conscience à toute la population, de la nécessité de préserver et de reconstituer les forêts, ceci afin d'intégrer l'arbre dans les politiques de développement local. Concernant cette action, les parties prenantes, notamment les populations locales devront être sensibilisées pour s'approprier la nouvelle politique forestière et ainsi induire le changement durable de leur comportement. De plus, il s'agira de recueillir la perception des cibles identifiées sur la mise en œuvre de la présente stratégie.

2.1.3 Adoption de documents de politique, de stratégie, et de plans relatifs au domaine forestier

Au titre des documents relatifs au domaine forestier à adopter et mettre en œuvre, le Gouvernement à travers le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, entend : (i) finaliser et mettre en œuvre le Programme Cadre de Gestion des Aires Protégées de deuxième génération, (ii) renforcer les coopérations transfrontalières pour la gestion des aires protégées et

(iii) élaborer des documents de programme de réduction d'émissions dans les zones de production cacaoyère (contrats d'achat crédits carbone inclus).

2.1.4 Renforcement des capacités opérationnelles et infrastructurelles des structures chargées de la gestion des forêts

Les mesures et actions sur ce levier porteront sur : (i) la construction et la réhabilitation des locaux de l'Administration des Eaux et Forêts, (ii) le renforcement des capacités techniques du personnel de l'administration des Eaux et Forêts en matière de gestion durable des ressources forestières dans les zones de production cacaoyère, (iii) le renforcement des capacités opérationnelles des services de l'administration des Eaux et Forêts y compris la Brigade Spéciale de Surveillance et d'Intervention (BSSI) ayant un rôle particulier dans la lutte contre les pratiques d'exploitation forestière illégales et de corruption dans le secteur forestier.

2.1.5 Surveillance et évaluation des ressources forestières

Relativement à la surveillance et à l'évaluation des ressources forestières, la Côte d'Ivoire entend : (i) renforcer le mécanisme de suivi-évaluation des ressources forestières, , (iii) mettre en place un système de surveillance des forêts et d'alerte précoce de la déforestation, (iv) assurer le suivi de la déforestation et de la dégradation des forêts imputables à la cacao-culture et (v) renforcer les moyens d'action de l'OIPR pour la mise en place de système d'alerte dans les parcs nationaux et réserves.

Levier 2.2. La restauration, la conservation et l'aménagement durable des forêts classées et des aires protégées

La cible visée est que la part de couvert forestier national dans les forêts classées dans les catégories 1, 2 et 3 et les aires protégées, à l'horizon 2030, atteigne un niveau au moins supérieur à 13% contre actuellement 7%. Le coût global pour la mise en œuvre des réformes et programmes qui permettront d'y parvenir est de **229 Milliards 873 millions FCFA**.

Conformément à la SPREF, Les forêts classées sont gérées de façon différentielle selon leur niveau de dégradation. Quatre (4) catégories de forêts classées ont été créées à cet effet par la SPREF, à savoir :

Catégorie 1 : les forêts classées ayant un taux de dégradation inférieur à 25% et les forêts de reboisement de la zone de production cacaoyère. La superficie de ces forêts est de 380 174 ha, soit 9% environ de la superficie totale des forêts classées.

Cette catégorie de forêts sera totalement reconstituée à travers des actions de protection et de réhabilitation.

Catégorie 2 : les forêts classées ayant un taux de dégradation compris entre 25% et 75%. Cette catégorie concerne 19 forêts classées d'une superficie totale de 366 318 ha, soit 9% environ de la superficie totale des forêts classées.

Il s'agira de : (i) réaliser également un état des lieux, (ii) de rendre opérationnel le dispositif de surveillance et de répression des délits et infractions, (iv) de mettre en œuvre le programme de recolonisation forestière des occupations agricoles et de (v) mettre en place des mesures d'accompagnement pour l'organisation du départ des occupants ou chefs d'exploitation (CE).

En plus de ces actions, un cadre de négociation de Partenariats Publics-Privés (PPP) sera mis en place pour mettre en œuvre de grands programmes de reboisement.

Catégorie 3 : les forêts classées ayant un taux de dégradation supérieur à 75%. La superficie de ces forêts est de 1 825 528 ha, soit 43% de la superficie totale des forêts classées

Ces forêts classées (FC), en plus de la réalisation de leur état des lieux et leur prise en compte dans les dispositifs de surveillance, de répressions des délits et infractions, seront réaménagées en agro-forêts tout en restant classées.

A court terme, les interventions à mener dans ces trois catégories de forêts permettront une reconversion des occupations agricoles en forêt, avec une tolérance zéro pour les présences humaines dans les FC de catégorie 1 et 2. A cet effet, il est prévu des mesures d'accompagnement pour les personnes qui perdront leurs productions agricoles et leurs habitats.

Catégorie 4 : Elle renferme les forêts classées de la zone sèche et de savanes. Cette catégorie est constituée de 112 forêts classées couvrant une superficie de 1 617 082 ha, soit 39% de la superficie totale des forêts classées. La catégorie 4 des forêts classées n'est pas concernée par la stratégie nationale du cacao durable.

En plus des quatre catégories de forêts classées susmentionnées, s'ajoutent les aires protégées.

Aires Protégées : regroupant les aires protégées et espaces aménagées du domaine rural sous la gestion de l'OIPR.

Deux programmes majeurs seront mis en œuvre afin de garantir la préservation de leur couvert forestier et la réhabilitation des espaces dégradés. Ce sont : (i) le Plan d'Aménagement et de Gestion de la Réserve de Mabi Yaya et (ii) le Plan d'Aménagement et de Gestion des autres aires protégées.

Levier 2.3. L'extension et la gestion des forêts du domaine rural, urbain et péri-urbain

La cible visée est que la part de couvert forestier national dans les forêts du domaine rural, urbain et péri-urbain, à l'horizon 2030, atteigne un niveau au moins supérieur à 6% du territoire national contre 4% en 2015. Le coût global pour la mise en œuvre des réformes et programmes qui permettront d'atteindre cette cible est de **47 Milliards 881 millions FCFA**.

L'atteinte de cette cible passe par : (1) la préservation et la restauration des forêts du domaine rural et (2) l'accroissement, l'aménagement et la préservation des forêts du domaine urbain et péri-urbain.

2.3.1 Préservation et restauration des forêts du domaine rural

En zone rurale, les mesures et actions autour desquelles s'articulent le plan d'action de la stratégie sont les suivantes : (i) la réalisation du cadastre des parcelles forestières et (ii) l'accroissement des superficies de plantations agroforestières.

Pour ce qui est de la réalisation du cadastre forestier, les défis à relever en ce qui concerne la maîtrise de l'espace forestier nécessite que toutes les reliques forestières résiduelles dans le domaine rural soient connues. A cet effet, ce projet vise à recenser les détenteurs et les propriétaires de forêts et à les constituer en OPA. La cartographie de toutes les parcelles forestières sera également réalisée, ce qui permettra de capitaliser dans une base de données unique, tous les espaces forestiers au niveau national.

Relativement à l'accroissement des superficies de plantations agroforestières, il faut noter que l'occupation des terres aujourd'hui est dominée par les spéculations agricoles. Dans ce contexte, l'agroforesterie se présente comme l'option la plus indiquée dans les systèmes de production agricole pouvant accorder une chance à la reconstitution du couvert forestier.

2.3.2 Accroissement, aménagement et préservation des forêts privées et communautaires

La stratégie consistera à (i) créer des forêts privées et communautaires, et à (ii) mener des actions de restauration du couvert forestier.

Relativement à la création des forêts privées et communautaires, une approche participative sera adoptée fondée sur l'identification, la protection des reliques forestières appartenant aux particuliers et aux communautés, ainsi que des forêts sacrées. Ces forêts seront dotées de plans d'aménagement ou de gestion simplifiés. Cette démarche implique l'accès à l'information et à la formation des acteurs concernés, ainsi qu'à la création de forêts privées et communautaires pilotes qui serviront de base de sensibilisation.

Des procédures simplifiées d'enregistrement et de gestion des forêts privées seront élaborées afin de promouvoir la petite propriété et les forêts villageoises. Pour cela, le cadre juridique sera allégé en vue de lever les contraintes impactant le développement des marchés liés à la sylviculture. A ce titre, une étude de faisabilité pour la gestion des forêts par des acteurs non-étatiques est en cours de préparation.

En ce qui concerne les actions de restauration du couvert forestier, la stratégie vise à entreprendre, outre l'agroforesterie, la reconstitution de 30 000 ha/an de forêt à travers le reboisement. Il s'agit ici, d'identifier et de soumettre à une protection intégrale, les forêts ripicoles, les berges le long des cours d'eau, ainsi que les flancs de montagnes considérés comme des zones écologiquement fragiles et protégées par la loi.

C- AXE 3 : La lutte contre le travail des enfants

Les formes de travail des enfants dont il est fait référence ici concernent d'une part les travaux qui, de par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant et d'autre part, les travaux effectués par l'enfant en dessous de l'âge minimum d'admission à l'emploi.

La lutte contre le travail des enfants constitue une priorité pour le Gouvernement ivoirien. A ce titre, plusieurs actions ont été réalisées en la matière sous l'égide de la Première Dame de la République de Côte d'Ivoire, Présidente du CNS. On peut citer entre autres la réorganisation du dispositif institutionnel par la mise en place de deux comités (CNS et CIM) et la mise en œuvre de trois plans d'actions successifs.

Malgré les efforts notables réalisés par le Gouvernement et ses partenaires, 790 647 enfants restent encore concernés par ce phénomène, soit un taux de prévalence de 38 % selon les données de l'enquête 2018-2019, réalisée par NORC de l'Université de Chicago, et 90% de ces enfants travaillent dans les cellules familiales

1- Objectif

Le troisième volet du plan stratégique relatif à la durabilité sociale vise l'éradication des Pires Formes de Travail des Enfants (PFTE) et le travail en dessous de l'âge minimum d'admission à l'emploi dans la cacaoculture en Côte d'Ivoire à l'horizon 2025.

Cette cible découle des Objectifs de Développement Durable (ODD) pour lesquels s'est engagé notre pays.

La stratégie sur le cacao durable en son troisième axe stratégique s'aligne à la structure des Plans d'Action Nationaux (PAN) pour la lutte contre le travail des enfants avec les trois (3) principaux piliers, dénommés les « 3P » :

- i. la **P**révention du phénomène ;
- ii. la **P**rotection des victimes ;
- iii. la **P**oursuite des auteurs dans le cadre de la surveillance et la répression de la pratique.

Ainsi, pour éradiquer les pires formes de travail des enfants sous toutes leurs formes et le travail en dessous de l'âge minimum d'admission à l'emploi, il faudra (i) assurer zéro nouveau cas de victimes de PFTE, (ii) insérer toutes les victimes de PFTE identifiés et s'assurer de leur réinsertion et/ou prise en charge, (iii) garantir à tous les producteurs de cacao l'accès aux services sociaux de base et à la protection sociale et (iv) poursuivre et réprimer tous les auteurs de pires formes de travail des enfants dans les Départements de production de cacao.

L'atteinte de ces objectifs se fera au moyen de quatre leviers : (1) l'opérationnalisation du dispositif national de prévention des pires formes de travail des enfants et du travail des enfants en dessous de l'âge minimum d'admission à l'emploi dans tous les Départements de production de cacao, (2) l'encadrement et la réinsertion des enfants victimes des pires formes de travail dans le système éducatif, en apprentissage ou dans un travail décent, (3) le renforcement de l'accès des producteurs de cacao aux services sociaux de base et à la protection sociale, et (4) la poursuite et la répression des auteurs de pires formes de travail des enfants dans les Départements de production de cacao.

Le budget total requis pour la mise en œuvre des réformes, mesures et programmes qui opérationnalisent cet axe stratégique est de **502 milliards 363 millions FCFA**.

2- Leviers d'actions pour la durabilité sociale

Levier 3.1. L'opérationnalisation du dispositif national de prévention des PFTE et du travail des enfants en dessous de l'âge minimum d'admission à l'emploi

La cible visée à travers ce levier est d'atteindre **zéro nouvelle victime de PFTE à l'horizon 2025**. L'atteinte de cette cible se fera à travers : (1) le renforcement du cadre juridique et la mise en œuvre de politiques, de stratégies et de plans d'action en matière de lutte contre les pires formes de travail des enfants et de travail des enfants en dessous de l'âge minimum d'admission à l'emploi ; (2) le renforcement de l'accès des enfants à des services sociaux de protection, et (3) Le renforcement de l'accès des enfants à une éducation de base gratuite et de qualité.

Le coût global pour l'opérationnalisation du dispositif de prévention de **395 Milliards 266 millions FCFA**.

3.1.1 Renforcement du cadre juridique, et mise en œuvre de politiques, stratégies et plans d'action

En ce qui concerne la lutte contre les pires formes de travail des enfants et le travail des enfants en dessous de l'âge minimum d'admission à l'emploi, il s'agira de : (i) poursuivre le renforcement et l'application des textes juridiques et réglementaires, (ii) poursuivre le renforcement et la mise en œuvre des politiques, stratégies et plans d'action, (iii) renforcer les capacités techniques et opérationnelles des acteurs, (iv) renforcer les capacités financières, humaines et matérielles des services, (v) accroître les actions de sensibilisation, et (vi) renforcer la synergie d'action.

3.1.2 Renforcement de l'accès des enfants à des services sociaux de protection

Pour ce qui concerne l'accès des enfants à des services sociaux de base de qualité, l'action du Gouvernement consistera à : (i) **étendre et renforcer les nouveaux mécanismes d'enregistrement des naissances** (y compris dans les centres d'état civil secondaire), et (ii) **renforcer les services nationaux et les mécanismes communautaires de protection de l'enfant pour la prévention et la réponse au travail des enfants** en apportant des appuis budgétaires adéquats aux services sociaux de chaque département/commune situé en zone de production du cacao pour les interventions de prévention et de réponse au travail des enfants et en mettant en place et/ou renforçant les mécanismes communautaires de protection de l'enfance.

3.1.3 Renforcement de l'accès des enfants à une éducation de base gratuite et de qualité

Le renforcement de l'accès des enfants à une éducation de qualité se fera à travers (i) la construction des salles de classe pour accueillir le préscolaire dans les écoles primaires publiques en milieu rural qui n'en disposent pas, suivant l'approche communautaire, (ii) la conduite d'un projet pilote de modèle d'éducation préscolaire communautaire, (iii) la vulgarisation de l'éducation parentale pour accroître les capacités des populations et permettre la garde en toute sécurité des enfants à partir de 3 ans, (iv) l'accroissement des classes passerelles, et (v) la mise en place des stratégies communautaires contre le décrochage scolaire.

Par ailleurs la stratégie vise à :

- ✓ **Renforcer les capacités des jeunes de 14 à moins de 18 ans** sur la législation du travail, la réglementation relative au travail des enfants et les conditions de sécurité et de santé au travail, et
- ✓ **Soutenir la formation professionnelle des jeunes en âge légal d'apprentissage ou d'admission à l'emploi**, à travers : (i) la mise en place des centres régionaux de métiers ruraux, (ii) la construction des collèges d'enseignement technique, (iii) le renforcement des capacités entrepreneuriales des jeunes dans des secteurs porteurs, notamment le secteur agricole et particulièrement la cacaoculture, et (iv) le financement du placement des jeunes de 14 à moins de 18 ans, en apprentissage et en formation professionnelle.

Enfin, le dispositif de prévention consistera également au renforcement du cadre programmatique en vue d'une meilleure coordination et une efficacité dans la mise en œuvre des actions de lutte contre le travail des enfants.

Levier 3.2. L'encadrement et la réinsertion des enfants victimes des pires formes de travail dans le système éducatif, en apprentissage ou dans un travail décent

La cible visée est qu'à l'horizon 2025, 100% des victimes des PFTE soient identifiés, encadrés et réinsérés. Le coût global pour l'atteinte de cette cible est de **98 Milliards 182 millions FCFA**.

Il s'agira de : (1) la mise en place d'un système de veille et d'alerte précoce afin que tous les enfants victimes de PFTE et ceux qui travaillent en dessous de l'âge minimum d'admission à

l'enfant soit identifiés, et (2) de la prise en charge et de la réinsertion des enfants victimes des PFTE et de ceux qui travaillent en dessous de l'âge minimum d'admission à l'emploi.

3.2.1 L'identification et le suivi des enfants victimes de PFTE

L'identification et le suivi des enfants victimes de PFTE passera par : (i) pérenniser et étendre le Système d'Observation et de Suivi des Enfants en Côte d'Ivoire (SOSTECI) à l'ensemble des localités productrices de cacao, et (ii) renforcer les services de l'Inspection du Travail, de la Santé et de la Sécurité au Travail au niveau national et départemental des zones de production du cacao.

3.2.2 la prise en charge des enfants victimes des PFTE dans les Départements de production de cacao.

Afin d'assurer la prise en charge des enfants victimes de PFTE, il faudra : renforcer l'offre des services d'actions sociales, renforcer l'offre de Protection de remplacement, accroître l'offre d'éducation, soutenir l'amélioration des offres d'éducation non formelle et la formation professionnelle, et soutenir l'accès à des conditions décentes d'apprentissage et/ou de travail décent, les enfants en âge d'apprentissage ou en âge de travailler.

Levier 3.3. La couverture de tous les producteurs de cacao par les mécanismes de protection sociale et leur accès aux services sociaux de base

La cible visée, est qu'à l'horizon 2025, tous les producteurs de cacao soient couverts par les mécanismes de protection sociale et accèdent aux services sociaux de base.

Il s'agira de : (1) favoriser l'accès des producteurs de cacao aux prestations de la couverture maladie universelle et aux services sociaux de base, et (2) faciliter l'accès des producteurs de cacao aux prestations du Régime de Protection Sociale des Travailleurs Indépendants.

L'ensemble des initiatives y afférentes sont intégrées à l'axe stratégique sur l'amélioration du bien-être des producteurs.

3.3.1 Accès des producteurs de cacao aux prestations de la couverture maladie universelle et aux services sociaux de base

Cette action consistera à (i) mener des campagnes d'information et de sensibilisation et (ii) faciliter leur enrôlement à la Couverture Maladie Universelle.

3.3.2 Accès des producteurs de cacao au Régime de Protection Sociale des Travailleurs Indépendants

Cette action se traduira par (i) la réalisation de campagnes d'information et de sensibilisation et (ii) la déclaration des producteurs de cacao au Régime de Protection Sociale des Travailleurs Indépendants à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS).

Levier 3.4 : la poursuite et la répression des auteurs de pires formes de travail des enfants dans les Départements de production de cacao

La cible visée est d'interpeller et de traduire en justice tous les auteurs de traite et d'exploitation des enfants. Le coût global pour la mise en œuvre des réformes et programmes qui permettront d'atteindre cette cible est de **8 Milliards 815 millions FCFA**. Cela se traduira par (1) l'intensification des opérations de police aussi bien dans les zones de production cacaoyère qu'aux frontières et (2) le traitement diligent et ferme de tous les dossiers liés aux PFTE portés devant les juridictions.

3.4.1 L'intensification des opérations de police aussi bien dans les zones de production cacaoyère qu'aux frontières

Ce point sera mis en œuvre à travers (i) le renforcement et l'opérationnalisation du dispositif de répression dans les Départements de production de cacao, (ii) le renforcement des capacités techniques et opérationnelles de la Sous-Direction de la Police Criminelle chargée de la lutte contre le Trafic d'Enfants et de la Délinquance Juvenile y compris les Brigades de Gendarmerie et les Préfectures de Police.

3.4.2 Le traitement diligent et ferme de tous les dossiers liés aux PFTE portés devant les juridictions.

Le renforcement de la poursuite et la répression des auteurs de traite, d'exploitation et de travail des enfants par les tribunaux, consistera à : (i) mettre en place des cellules de veille au sein des juridictions traitant de la question des PFTE, (ii) doter les cellules d'équipement nécessaires pour assurer la lutte contre la traite et l'exploitation des enfants ainsi que la déforestation dans la cacaoculture, (iii) organiser des campagnes de sensibilisation des populations des zones forestières sur les lois et réglementations, (iv) organiser des campagnes de sensibilisation, des émissions radiotélévisées portant sur les lois et réglementations, et (v) tenir des ateliers d'appropriation des nouveaux instruments de répression sur la traite et l'exploitation des enfants.

A cet effet, la stratégie consacre qu'en amont des actions de renforcement des capacités des acteurs de la justice, à la mise en place des cellules de veille au sein des juridictions traitant de la question des PFTE soient organisées.

D- Gouvernance, Communication et financement

1- Cadre de gouvernance

La durabilité de la filière cacao est une des plus grandes priorités de l'Etat de Côte d'Ivoire. Le Président de la République, la Première Dame et le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, en ont fait une urgence nationale. Cette volonté politique a été affirmée par l'adoption du document de Politique Nationale sur le Cacao Durable (DPCD) par le Gouvernement.

Le succès de la mise en œuvre de la stratégie nationale sur le cacao durable requiert l'**adhésion effective de l'ensemble des acteurs**, une bonne **coordination intersectorielle** et un **dispositif innovant de suivi-évaluation** propice à l'apprentissage par l'expérience.

A cet égard, un Comité National pour le Cacao Durable (CNCD) sera créé avec un comité de pilotage doté d'organes opérationnels pertinents dont des « Delivery Units ».

Visitant régulièrement les structures de mise en œuvre, et les sites opérationnelles et rapportant au Comité de pilotage, les Delivery Unit permettront à travers le suivi rapproché et régulier de faciliter la prise de décisions à tous les niveaux de l'administration, en contribuant à la levée des contraintes sur le déroulement normal des projets prioritaires.

L'ensemble des parties prenantes sera associé à la mise en œuvre et à l'actualisation de la stratégie.

Avec l'appui de la société civile, un mécanisme d'information et de consultation locale sera développé et appliqué pour mieux tenir compte des préoccupations et des propositions des communautés locales dans la mise en œuvre de la stratégie.

2- Stratégie de communication

Au regard des enjeux importants de la filière cacao pour la Côte d'Ivoire, une stratégie de communication ambitieuse devra être déployée afin de permettre aux opinions publiques nationale et internationale d'être mieux informées sur la stratégie et les résultats atteints.

Cette stratégie, intégrant les aspects de lobbying et de marketing, permettra une meilleure anticipation et riposte du Gouvernement face aux accusations bien souvent injustifiées dont la Côte d'Ivoire est victime.

La stratégie de communication vise à valoriser le cacao d'origine Côte d'Ivoire auprès des consommateurs afin de permettre aux producteurs d'en tirer un meilleur profit. Elle vise également à redorer et préserver l'image de la Côte d'Ivoire en matière de respect de droits de l'homme et de protection de l'environnement.

3- Le financement

Le montant global requis pour la mise en œuvre de la stratégie cacao durable est de **2 085,4 Milliards de FCFA**. Ce budget se repartit comme suit :

- **997,49** milliards de FCFA, (soit 47,83% du coût total) pour adresser la question majeure de l'amélioration des revenus des producteurs ;
- **515,28** milliards de FCFA (soit 24,71%) pour la mise en œuvre des actions de lutte contre la déforestation dans les zones de production cacaoyère ;
- **502,63** milliards de FCFA (soit 24,10%) pour la lutte contre le travail des enfants ;
- **70** milliards de FCFA (soit 3,36%) pour les modalités de mise en œuvre.

Les promesses de financements obtenues au stade actuel des travaux portent sur un montant de **827,41** milliards de FCFA dont **146,83** milliards apportés par l'Etat et **679,08** milliards par les Partenaires Techniques et Financiers, **1,5** milliards par le secteur privé. Le montant à rechercher s'élève à **1258** milliards de FCFA.

Le niveau des engagements de l'ensemble des parties prenantes à la mise en œuvre de la stratégie s'élève à Décembre 2021, à **827,41** milliards de FCFA dont **146,83** milliards apportés par l'Etat et **679,08** milliards par les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), **1,5** milliards par le secteur privé. Le montant à rechercher s'élève à **1258** milliards de FCFA. La structure des contributions à l'atteinte de ce niveau d'engagement financement pour les PTF se présente, notamment comme suit :

- **266 Milliards 136 Millions FCFA** de la Banque Mondiale,
- **99 Milliards 834 Millions FCFA** de la Banque Européenne d'Investissement,
- **91 Milliards 181 Millions FCFA** de l'Union Européenne,
- **43 Milliards 943 Millions FCFA** de l'Agence de Coopération Internationale Allemande pour le Développement,
- **41 Milliards 862 Millions FCFA** de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture,
- **18 Milliards 635 Millions FCFA** de l'Agence Française de Développement...

Pour une gestion optimale et efficace des ressources, vers l'atteinte des objectifs du cadre logique, **il sera mis en place un Delivery Unit Financière-comptable rattachée à la primature**, appuyé dans sa tâche par les **DAF de chacune des structures contributrices au budget et des structures exécutrices des dépenses**. Ainsi, tous les engagements et fonds

effectivement mobilisés dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie, seront tracés et les résultats attendus de l'exécution financière évalués.

Il ressort un besoin additionnel en financement de **1 258 Milliards de FCFA. A cet effet, une stratégie de recherche de financement sera élaborée et exécutée.**

V. Conclusion

La Côte d'Ivoire est pleinement engagée et totalement déterminée à mettre tout en œuvre, avec l'appui de ses partenaires, à éliminer le travail des enfants, lutter contre la perte de son couvert forestier et améliorer les revenus et le bien être des producteurs de cacao.

A ce titre, elle a mis en place des stratégies ciblées en s'appuyant pour chacune de ces importantes problématiques sur un cadre institutionnel conçu pour favoriser l'implication de tous les acteurs (secteur public et parapublic, secteur privé, société civile, partenaires techniques et financiers, Système des Nations Unies), la synergie d'actions et l'optimisation des moyens disponibles.

La stratégie sur le cacao durable apporte des solutions structurantes de court, moyen et long terme devant fournir des résultats factuels jusqu'à l'éradication du travail des enfants, la remontée du couvert forestier ivoirien à 20% et l'intégration d'une vaste majorité de producteurs dans la classe moyenne. Ce document s'inscrit résolument dans une rupture avec les approches en silos, et définit des actions fortes pour briser le cercle vicieux des défis de durabilité économique, sociale et environnementale.

Déclinaison de la Politique Nationale sur le Cacao Durable, elle consacre l'amélioration des revenus et le bien être des producteurs comme le maillon central, pouvant permettre la mise en place d'un cercle vertueux économique, social et environnemental de durabilité au sein de la filière cacaoyère.

La stratégie de Cacao Durable, c'est également onze (11) cibles ambitieuses qui pour être atteintes requerront des moyens conséquents à mobiliser dans des délais raisonnables, ainsi que des systèmes efficaces de suivi et d'évaluation pouvant garantir la poursuite des objectifs.

En outre, une mobilisation de tous les acteurs de la filière tant étatiques que privés, pour une action concertée et inclusive sera le point de départ de l'opérationnalisation d'une telle stratégie.

Enfin les principes de transparence, de redevabilité, d'inclusion et d'équité soutenus par la Politique Nationale sur le Cacao Durable seront de mises.